This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

CORRESPONDANCE

DE

LOUIS XIV

AVEC LE MARQUIS AMELOT

SON AMBASSADEUR EN PORTUGAL

1685-1688

PUBLIÉE ET ANNOTÉE PAR LE Bon DE GIRARDOT.

NANTES,

Ve MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

1863

CORRESPONDANCE

DE LOUIS XIV

AVEC LE MARQUIS AMELOT.

Tiré à cent exemplaires,

dont 2 sur papier bleu;
2 sur papier couronne;
21 sur carré fort.

CORRESPONDANCE

DE

LOUIS XIV

AVEC LE MARQUIS AMELOT

SON AMBASSADEUR EN PORTUGAL

1685-1688

PUBLIÉE ET ANNOTÉE PAR LE B^on^ DE GIRARDOT.

NANTES,

Ve MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

1863

ACP 6723

INTRODUCTION.

—

L'événement le plus connu de l'histoire portugaise est la Révolution de 1640. Ce réveil d'une nationalité vivace rendit à l'antique Lusitanie son indépendance et replaça la couronne dans la royale famille de Bragance, aidée des sympathies actives de la France, de l'Angleterre et de toutes les puissances rivales de la maison d'Autriche.

Il fallait tout créer pour le nouveau royaume appauvri par « les soixante années de captivité » sous le joug de la mourante dynastie autrichienne, finances, armée, flotte, arsenaux. Lorsque l'Espagne voulut reprendre par les armes le royaume séparé, les conspirations vinrent à son aide; mais don Joao IV triompha de tout, et à la fin d'un règne de seize ans (1656), il pouvait prévoir que le Portugal resterait maître de ses destinées.

Sa veuve, dona Luiza-Francisca de Guzman, régente pendant les premières années du règne de son fils aîné, montra cette même énergie qui avait tant contribué au succès de la Révolution de 1640. Elle soutint avec fermeté la lutte contre les Espagnols, tout en réorganisant le royaume. Mais les dynasties comme les États ont leurs moments de crise. On sait la dramatique histoire de ce roi, don Alfonse VI, marié en 1663 à Marie d'Aumale, princesse de Savoie-Nemours, qui se vit forcé de se démettre de la cou-

ronne le 24 septembre 1667, à l'âge de 24 ans, et de laisser à son frère, don Pedro, la régence et sa femme, dont le premier mariage fut déclaré nul (2 avril 1668) (1).

Cette même année, 13 février, la guerre qui durait depuis vingt-six ans avec l'Espagne, fut terminée par un traité qui assura l'indépendance du Portugal.

Le roi mort à quarante ans, le 12 septembre 1683, son frère prit le nom de don Pedro II.

Il avait de la reine Marie une fille unique, Isabelle, née le 6 janvier 1669. C'est le mariage de cette princesse, âgée de dix-sept ans, et plus tard celui de don Pedro lui-même, devenu veuf, qui donnèrent lieu aux correspondances diplomatiques que nous publions ici.

L'infante Isabelle avait été accordée et même fiancée au

(1) Philippe, duc de Savoie, roi de Chypre, dit Sans-Terre, né à Chambéry, en 1438, y mourut en 1497. Il épousa Marguerite de Bourbon, puis Claude de Brosses, de Bretagne. Il fut le père de Philiberte, qui épousa Julien de Médicis, frère du pape Léon X, à qui François Ier donna le duché de Nemours, passé ensuite à Philippe, comte de Genève, souche des ducs de Nemours. Jacques, duc de Nemours et de Genevois, eut d'Anne d'Est, veuve de François, duc de Guise, Henri, duc de Nemours, de Genevois et d'Aumale, qui eut d'Anne de Lorraine, fille unique de Charles de Lorraine, Charles-Amédée, duc de Nemours et de Genevois, mari d'Elisabeth de Vendosme, père à son tour de Marie-Jeanne-Baptiste, mariée à Charles-Emmanuel II, duc de Savoie et roi de Chypre, et de Marie-Françoise-Elisabeth, reine de Portugal.

Cette princesse était née à Paris, le 21 juin 1646. Sa sœur portait le nom de mademoiselle de Nemours, elle celui de mademoiselle d'Aumale ; elle avait été élevée à Paris, au couvent des filles de Sainte-Marie.

Alfonse VI, roi de Portugal (second roi de la maison de Bragance), né le 21 août 1643, mort à Cintra le 12 septembre 1683, fils de Jean IV et de Louise de Guzman, succéda à son père

duc de Savoie, son cousin germain ; en faveur de cette alliance, les États du royaume avaient révoqué une des lois fondamentales de Lamego, faites en 1145, et qui défendaient aux filles héritières de la couronne de se marier hors du royaume. Le pape avait même accordé la dispense, et la flotte portugaise était venue jeter l'ancre à Nice, pour conduire le duc à Lisbonne. Mais ce mariage se rompit par l'influence, on pourrait dire par la volonté de Louis XIV, qui voulait marier et maria le jeune duc à sa nièce Anne-Marie de Valois, fille de Philippe, duc d'Orléans, son frère unique, et de madame Henriette-Anne, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre.

Louis XIV était encore dans toute sa grandeur et en

en 1656, sous la tutelle de sa mère, qui mourut le 27 février 1666. Bien qu'élevé par le grand inquisiteur du royaume, ses débauches scandalisèrent Lisbonne. Marié en 1663 à mademoiselle Marie d'Aumale, princesse de Savoie-Nemours, il n'en continua pas moins sa vie déréglée. La jeune reine irritée s'unit d'intérêt, et, dit-on, d'amour, avec l'infant don Pedro, frère du roi, et Alfonse VI se vit forcé de se démettre de la couronne, le 24 septembre 1667, en faveur de don Pedro que les États proclamèrent régent. Marie fit rompre son mariage avec Alfonse pour cause constatée d'impuissance, et épousa son beau-frère le 2 avril 1668. Cette même année (13 février), la guerre qui durait depuis vingt-six ans avec l'Espagne, fut terminée par un traité qui assura l'indépendance du Portugal. L'ex-roi qui avait d'abord été relégué dans l'île de Tercère pendant huit années, puis ramené en 1675 au château de Cintra, y mourut d'apoplexie, âgé de 40 ans. Son frère Pedro lui succéda.

On peut consulter, pour l'histoire de cette princesse, les *Révolutions de Portugal*, de l'abbé de Vertot, et la *Vie de Marie de Savoie, reine de Portugal, et de l'infante Isabelle, sa fille*, par le Père d'Orléans, de la Compagnie de Jésus. — Paris, chez Pierre Ballard, rue Saint-Jacques, à Sainte-Cécile. MDCXCVI, in-12.

paix. Mais il suivait avec persévérance la politique extérieure qui est la tradition de la France à toutes les époques de son histoire. Il luttait contre la puissance de la maison d'Autriche partout et toujours. Il voulait donner à la jeune Infante un mari de sa maison pour l'établir sur le trône de Portugal ; il voulait surtout en éloigner les princes qui étaient inféodés à la maison d'Autriche. La guerre, un moment calmée sur les champs de bataille, se continuait dans la diplomatie. Le grand roi ne prévoyait pas alors l'étrange fortune qui devait donner à son petit-fils la couronne d'Espagne, et il s'opposait énergiquement à tout ce qui pouvait tendre de près ou de loin à y réunir le Portugal. Quelle autre politique il eût suivie, s'il eût pressenti dès-lors que son petit-fils allait ceindre cette couronne, et que le Portugal servirait d'étape à tous les ennemis conjurés contre sa grandeur et aiderait à compromettre la nouvelle dynastie bourbonienne !

Mais en 1683 la politique naturelle de la France était bien de combattre l'influence des Espagnols et des Impériaux à Lisbonne, et de donner à l'héritière des Bragance un mari français ou au moins allié de la France.

Malheureusement pour cette politique, c'était depuis la fin de la guerre de l'indépendance un système en faveur dans la noblesse et dans le haut clergé de Portugal de s'allier à l'Espagne et d'y chercher un appui qui paraissait le plus naturel. On voit en lisant les notes remises aux ambassadeurs sur le personnel de la cour de Lisbonne que le parti français y était le moins nombreux. L'influence espagnole y prédominait ; on allait jusqu'à supposer chez le roi le dégoût de sa royauté et le désir de laisser la maison de Bragance sans héritiers dans la ligne directe pour préparer la réunion des deux couronnes. Mais on dut voir que c'était là un de ces bruits mensongers qui circulent autour

de tous les trônes, quand don Pedro remarié eut successivement six enfants.

Le mariage de l'Infante rencontrait encore d'autres obstacles, croyait-on, dans l'ambition du comte d'Oropesa, premier ministre du roi d'Espagne, et dans celle du duc de Cadaval, premier ministre à Lisbonne, l'un et l'autre issus de la maison de Bragance, et qui avaient bien quelque intérêt à laisser éteindre la branche aînée pour recueillir son royal héritage. On prétendait aussi que l'obligation de lui rendre les deux millions de dot de sa mère faisait reculer le Conseil d'Etat devant tout projet d'alliance pour la jeune princesse.

Malgré tous ces bruits connus à Versailles, Louis XIV espérait donner au Portugal un futur roi de son choix et même de sa famille, « pour rendre le Portugal à la maison » de France, dont celle de Portugal était sortie depuis six » cents ans, des premiers ducs de Bourgogne, en la per- » sonne du comte Henri, père d'Alfonse Ier. »

C'est dans ce sens que l'abbé de Saint-Romain avait été accrédité auprès de don Pedro II. Ses instructions lui recommandaient de s'appuyer sur la reine que ses instincts et son origine portaient vers la France, et de s'aider de son influence pour faire agréer le prince de la Roche-sur-Yon ou le comte de Vermaudois.

Les autres prétendants étaient le prince de Neubourg, le prince de Bavière, le prince de Toscane, et en dernière ligne le prince de Parme.

Cette négociation matrimoniale se compliqua bientôt par la mort de la reine Isabelle de Savoie (27 décembre 1683). Il fut désormais question de marier et le roi et l'infante.

Louis XIV voulut alors donner à la fois au roi une princesse, à l'infante un mari de sa race.

L'ambassadeur marquis Amelot fut chargé d'obtenir ce double résultat.

La maison d'Autriche voulait donner pour reine au Portugal la princesse de Neubourg, sœur de l'impératrice d'Allemagne, pour mari à l'infante et roi éventuel à Lisbonne le prince Charles de Neubourg, frère de la future reine.

C'est entre ces deux influences considérables que se débattait le roi de Portugal, intéressé à ménager son ancien ennemi et à assurer la paix sur son unique frontière, intéressé à ménager le puissant monarque qui dictait encore des lois à une partie de l'Europe, et qui avait aidé le Portugal dans sa guerre d'indépendance.

Avant de suivre pas à pas cet imbroglio diplomatique, il en faut connaître les principaux personnages.

Il n'y a rien à dire sur Louis XIV ni sur la reine de Portugal, qui a disparu de la scène quand M. Amelot arriva à Lisbonne.

Seulement le lecteur qui prendra la peine de suivre et par le détail toute cette correspondance, y verra un Louis XIV peut-être différent de celui qu'on est habitué de voir dans l'histoire d'ensemble.

Certainement on lui trouve toujours le fier sentiment de la domination française, la volonté d'établir son influence à la cour de Lisbonne, d'y annuler celle de la maison d'Autriche ; mais avec quelle prudence, avec quelle réserve ! Quelles recommandations sans cesse renouvelées à l'ambassadeur de ne jamais se mettre dans le cas d'une rupture. Quand les combinaisons défavorables à ses vues semblent avoir le plus de chance de réussir, le roi ne procède que par des insinuations bien éloignées de la menace. Quand il menace, c'est d'exiger ce qui lui est dû pour les frais de la guerre de l'indépendance ; il parle de son mécontentement,

mais il ne met jamais en avant le dernier argument des rois de sa sorte. Il cherche surtout à amener des incidents dilatoires pour gagner du temps. Pendant près de quatre ans il ne se départ jamais de cette modération. Les prétendants de sa famille sont repoussés quelquefois même d'une manière blessante; il recommence avec patience à négocier pour d'autres alliances; toutes lui paraissent préférables à celle de Neubourg. C'est pour celle de Neubourg que le roi don Pedro se décide; il ne rompt pas, il négocie encore pour marier l'Infante à un prince français, puis au prince de Toscane, puis au duc de Modène, toujours avec la même modération. C'est, nous le répétons, un tout autre Louis XIV que le roi de la guerre des peintres, des graveurs, des statuaires et de la légende. Et cependant le temps des désastres n'est pas encore venu pâlir les rayons du soleil vieilli de Versailles.

C'est que Louis XIV sentait bien la vraie politique, celle qu'un ministre orateur exposait naguère au Sénat, lorsqu'il disait dans une discussion qui restera célèbre :

« Nous n'en sommes pas à cette prétention insensée, qu'un homme pratique ne saurait admettre, de vouloir seul trancher les questions et imposer à tous sa volonté, sans tenir compte ni des intérêts ni des résistances de chacun. Présumer beaucoup de la force et de la prépondérance de la France est un bon et noble sentiment, un sentiment national, et il est bien de croire que la volonté de la France prévaut et doit prévaloir dans la sphère de ses grands et légitimes intérêts politiques; mais il y a deux manières de réaliser cette prépondérance : ou par la prudence, la constance, la fermeté et la force de la raison : ou par la force brutale. Ce dernier moyen est, selon moi, le plus mauvais et le plus dangereux de tous. »

Le roi don Pedro, au dire de l'anglais Southwel (1), était doué d'un tempérament robuste et vigoureux, d'une taille élevée, d'une force prodigieuse et d'une grande activité de corps. Il avait la conception prompte, l'esprit solide et pénétrant... le regard grave et décent, et où ne se remarque rien de hautain, mais un air de modestie peu ordinaire aux personnes de son rang. Le même historien dit aussi que don Pedro était sensible et pensif, qu'il avait un étrange penchant à la mélancolie.

Don Pedro avait une nombreuse maison, mais il n'exigeait d'elle aucun service. Il aimait la solitude et pendant son veuvage mangeait seul; pendant une maladie de huit mois qui le tint enfermé dans son appartement, il avait pris l'habitude qu'il conserva depuis, de se faire apporter son dîner tout entier dans un panier d'osier, qu'un homme portait sous le bras.

Le portrait de l'Infante nous a été tracé par Amelot, en ces termes :

« L'infante Isabelle de Portugal vint au monde le 6 janvier 1669. Elle est aussi grande qu'une femme le peut estre sans l'estre trop. Sa taille est extrêmement fine, et la plus belle du monde. Elle commence à prendre un peu d'embompoint qui lui manquoit. Elle est blanche et a les couleurs du teint vives : elle ne peut s'empescher de mettre du rouge, comme toutes les Portugaises. Ses yeux sont tout des plus grans, vifs, quoique pleins d'une petite langueur qui plaist, et parfaitement beaux. Le tour de son visage est ovale et fort agréable, le nez bien fait, les dents blanches et fort saines : mais celles d'en haut un peu

(1) Relation de la Cour de Portugal sous don Pedro à présent régnant.

séparées : les levres d'un bel incarnat. Sa bouche n'est ni des plus petites ni des mieux façonnées. Ses cheveux sont d'un blond cendré, bien plantés et très grande quantité. Elle a avec tout cela un parfaitement bon air, et de la fierté repandüe dans toute sa personne. Sa voix ne repond pas à tant d'agrémens, elle est un peu claire, et c'est je croy pour cette raison que cette princesse affecte de parler fort bas dans ses audiences. On dit pourtant que dans le particulier le son en est plus naturel. L'Infante a de l'esprit, du bon sens et de la discrétion. Elle est capable de discernement, et de connoistre des interests. Elle a assurement de l'inclination pour la France, et auroit souhaitté d'y estre établie, ou que son mariage au moins se fist avec l'agrément et par l'entremise de sa Majesté. Cela n'empesche pas qu'elle n'ait beaucoup d'amour pour son païs, et qu'elle ne soit un peu tournée à l'indolence des Portugais. Elle se laisse aisément conduire, et n'a pas assés de fermeté pour faire ce qu'elle connoist elle mesme qui convient à ses interest. Elle est naturellement timide, elle ne peut surmonter la crainte qu'elle a toujours eüe du Roy son père, et elle n'a jamais sû se familiariser avec lui; Elle ne l'aborde qu'avec les cérémonies portugaises, et les résolutions qu'elle a faites en de certaines occasions de lui parler, s'évanouissent lorsqu'elle le voit. Elle n'ose presque lui demander aucune grâce, et on la mise sur le pied de ne jamais recommander aucune affaire aux Ministres, sous le prétexte que sa recommandation doit estre recüe comme un commandement, et qu'ainsi ce seroit manquer au respect que de la refuser, ou s'exposer à violer souvent les règles de la justice en lui accordant ce qu'elle aurait souhaité. Au reste quoi qu'elle soit naturellement fière, elle a de la bonté pour ses domestiques; Elle est libérale et a les

inclinations fort nobles: mais elle n'a la disposition de rien, et c'est le duc de Cadaval qui ordonne de tout chés elle, et qui en rend compte au Roy. Elle aime à estre toujours fort parée et est charmée de tout ce qui sent la grandeur. Elle a pris à tâche depuis l'arrivée de la Reyne de faire plus d'accueil et d'honnestetés aux dames portugaises qu'auparavant, et sa Cour par cette raison est beaucoup plus grosse que celle de sa belle-mère. Le Roy la traite avec de grands égards, et lui dit souvent des flatteries. Elle a sa maison et ses officiers comme la Reyne, et on lui rend les mesmes honneurs, comme à l'heritière jurée du Royaume; le Roy qui la connoist est bien aise de la repaistre de cette fumée, bien qu'elle ait esté instruite des véritables interests de ce Prince pour ce qui la regarde, et qu'elle ait ressenti les difficultés qu'il a fait naistre pour rompre en dernier lieu le mariage du prince de Florence, tout ce que je viens de dire de la manière dont elle est traittée ne laisse pas de contenter sa gloire. Elle s'accoutume par là plus aisément à la nécessité d'avoir patience. Son naturel la porte à éloigner de son esprit tout ce qui lui peut causer du chagrin et l'obliger à des soins: elle est bien aise de se tromper elle mesme, et enfin elle n'est que très médiocrement inquietée de l'incertitude de l'avenir. Le Père Pomereau qui est homme d'esprit, sage, et véritablement attaché à cette Princesse, n'a pas manqué de lui faire connoistre ce qu'elle devoit espérer ou craindre, il lui a donné dans les occasions les conseils dont elle avoit besoin tant qu'il a cru qu'ils pouvoient la soutenir et la mettre en estat de s'aider elle mesme. Mais elle n'a jamais eu la force de les suivre, et ce Père voyant ses soins inutiles prend à présent le parti de la laisser joüir d'une tranquilité qu'il troubleroit sans fruit. Il fait depuis un an

tous ses efforts pour obtenir d'elle la liberté de se retirer. Mais l'Infante qui l'estime et qui a une entière confiance en lui ne peut s'y résoudre, et elle regarde comme une chose peu honorable pour elle qu'un homme qui lui est attaché la quitte. Les revenus de cette Princesse vont à deux cent mille livres, et sont les mesmes qu'on lui avoit assignés lors du mariage de Savoye. »

Voici ce que dit de cette jeune princesse son biographe, le Père d'Orléans :

« L'Infante nasquit à Lisbonne le sixième de janvier, feste des Rois, l'an mil six cens soixante-neuf, et fut nommée Isabelle-Louise par le Roy très-Chrestien son parrain. On vit à sa naissance paroistre une nouvelle étoille, qui avait un brillant particulier, mais qui ne parut qu'en Portugal, et dont le cours fut de peu de durée. Ce phenomene fit faire beaucoup de faux horoscopes, par des gens qui voulant plaire, ne regardoient ce nouvel astre que par sa lueur, et non par le peu de temps qu'il dura. Car tous ces horoscopes promettoient que la Princesse brilleroit dans le monde avec un éclat extraordinaire, et qu'elle brilleroit long-temps. Il eust esté naturel de pronostiquer qu'elle n'y feroit que paroistre, et qu'après avoir attiré sur elle les yeux de la Cour et peuple, tout d'un coup elle s'éclipseroit.

» Il est difficile de dire si ce fut la nature ou l'éducation qui contribua le plus à former une personne si accomplie; ce qu'on estime tant dans le sexe, la bonne grace et la beauté, estoient à tous ceux qui voyoient l'Infante de grands sujets de l'admirer : mais on peut dire que ce n'estoient-là, que les moins estimables présens que luy avoit fait la nature. Elle avoit l'esprit éclairé, facile, capable de toutes choses, la compréhension vive et

aisée, la mémoire excellente, l'imagination belle, le naturel doux et docile, et fait exprès pour recevoir les impressions de la vertu. Toute petite qu'elle estoit, il paroissoit en elle de la grandeur, de l'amour de la gloire, et un petit excès de fierté, que la Reine ne desaprouvoit pas, et qu'elle disoit estre de grand usage aux personnes faites comme l'Infante. »

C'est encore Amelot qui nous donnera le portrait de la princesse de Neubourg devenue Reine de Portugal.

« Marie Sophie Princesse Palatine aujourd'hui Reine de Portugal, est née le 6 août 1666. Elle est grande d'assés belle taille, et fort blanche. Ses traits n'ont rien de désagréable: mais son air est contraint, et sa phisionomie peu spirituelle. Outre l'allemand et le latin, elle parle italien et françois passablement bien. Quoiqu'elle ait de la piété son humeur est rude, et elle traite avec hauteur les personnes qui la servent. Elle a peine à s'assujetir aux coutumes portugaises, et demande quelque fois, si elle n'est pas Reyne pour faire ce qu'il lui plaist. Ses divertissements ordinaires sont de s'enfermer avec des servantes Allemandes, de faire avec elles de petits repas, et de travailler de ses propres mains à des ragouts allemans dans une cuisine qu'elle a fait faire exprès dans son appartement. Ces manières qui choquent extrêmement la gravité portugaise, ne lui attirent nullement le respect de sa Cour. Elle craint terriblement le Roy son mari, et comme elle a pris d'abord le parti d'une entière soumission, sans murmure suivant les instructions de l'Electeur son père. Elle a commencé de bonne heure à recevoir des chagrins. Dom Pedro qui est ravi de prendre ascendant sur ceux qui ne savent pas lui tenir teste, ne l'estime, ni ne la considère, il ne se contraint nullement pour elle, badine

mesme souvent en sa presence avec des noirs qui le servent à la chambre, et lui dit quelquefois des duretés : Du reste il lui laisse assés de liberté, et ne lui fait pas l'honneur d'en estre jaloux. Elle n'est informée de rien, n'entre dans rien, n'est bonne à rien, aussi personne ne ne s'attache à elle, et il n'y a pas d'apparence qu'elle se puisse mettre dans la suite sur un autre pied. Elle a fait beaucoup d'avances à l'Infante dans la vüe de la prevenir en faveur du prince Charles de Neubourg, et la Princesse qui les reçevoit d'abord assés froidement commence à y repondre avec plus d'ouverture. L'Electeur Palatin a fort recommandé à sa fille de se defier de tout ce qui était françois. Elle n'a de confiance et ne prend conseil, que d'un jésuite allemand son confesseur, qui n'est pas un fort habile homme. Ce religieux a avoué que la Cour Palatine avoit esté fort mal informée de ce qu'étoit le Portugal, et qu'ils ont esté absolument trompés sur la richesse et la puissance du Royaume, aussi bien que sur l'humeur et la santé du Roy. Les revenus d'une Reyne de Portugal, sont reglés à cent soixante mille livres, dont elle dispose absolument; Elle n'en a guères de reste, cela suffisant à peine pour les dépenses de sa maison, et pour son entretien, et elle ne doit s'attendre à aucune gratification extraordinaire du roy Dom Pedro, qui bien loin de cela, demandoit souvent à la feüe Reyne quelques pistolles à emprunter qu'il ne lui rendoit jamais. »

Après la famille royale, le personnage le plus considérable de cet épisode de l'histoire portugaise est le duc de Cadaval, premier ministre du roi don Pedro.

Tout semblait dépendre de lui, qui seul pouvait approcher le Roi. Il paraissait assez favorable à l'influence française, mais il projetait le mariage de son fils avec la

fille du duc d'Arcos, espagnol, et par là subissant l'influence de la maison d'Autriche. L'ambassadeur français devait tâcher de l'entraîner de son côté par la persuasion, et s'il était nécessaire d'en venir là par l'offre d'une pension de dix mille écus, enfin s'il ne réussissait pas à le gagner, il devait chercher à le renverser.

Il faut peut-être ne tenir compte que dans une certaine mesure de l'opinion de l'ambassadeur sur ce Ministre, son antagoniste. Nous donnons néanmoins à titre de renseignements le portrait qu'il en a écrit.

« Dom Nuno Alvarez de Mello, marquis de Ferreira et duc de Cadaval est sans contredit le plus grand seigneur du Royaume. Il est de la maison de Bragance et parent, mais dans un dégré fort éloigné, de la branche aisnée qui règne depuis quarante huit ans en Portugal. Il a de grans biens et en amasse tous les jours, par son extrême économie, et par les grâces qu'il obtient de la Cour. Il est le seul Duc qu'il y ait présentement en Portugal. Il est Général de la cavalerie et Mestre de camp général de l'Estramadure. Il est grand maistre de la maison de la Reyne, comme il l'estoit de la deffunte, et cela ne l'empesche pas d'estre chez l'Infante sur le même pied qu'auparavant, c'est-à-dire de gouverner toute sa maison. Il entre à toute heure chez elle, et a un passe partout qui ouvre toutes les portes des appartements ce qui pourroit sembler étrange, mesme dans un païs ou les femmes ne seroient pas aussi reservées qu'en Portugal. Le Duc est âgé de cinquante ans, et paroistroit assés bien fait si la simplicité basse et mal propre qu'il affecte en toute sa personne ne le défiguroit pas étrangement. Il a la réputation de n'estre pas brave, et n'a jamais fait qu'une campagne où il n'aquit pas d'honneur. Il

craint terriblement la guerre, parce qu'il en a les principales charges. On ne peut pas nier qu'il n'ait de l'esprit et quelque connoissance des affaires du monde, qu'une longue expérience ou pour mieux dire une routine lui a acquise sans études et sans politesse. Il ne manque pas d'adresse pour aller à ses fins, et il y va, pour ainsi dire, teste baissée sans menagement de bienséance, d'honneur et de parole. Il n'a jamais su obliger personne, et n'a presque point d'amis. Il est homme aisé à vivre, et ennemi des cérémonies et de la gravité portugaise. Depuis la mort de la feüe Reyne, qui se repentoit d'avoir contribué à l'avancer, il a redoublé d'assiduités auprès du Roy et de l'Infante, et s'est rendu nécessaire auprès de leurs personnes par des services les plus bas. Les soins qu'il prit pour rompre le mariage de Savoye lui ont attiré beaucoup de grâces du Roy, et une confiance plus intime qu'auparavant. Il a continué depuis avec le mesme succès à éloigner toutes les propositions qui se sont faites pour l'Infante, et il s'est surpassé lui mesme dans la négociation de Florence. Il a d'abord traitté la chose d'une hauteur extrême : il s'est déclaré qu'il verroit plustost tout périr que de céder sur les difficultés qui se rencontroient, et lorsqu'il a vu les obstacles bien assurés et devenus insurmontables dans l'esprit du Roy il a changé du blanc au noir, a donné les mains à tout, et a su se faire un mérite auprès de l'Infante d'un faux zèle qui n'a pas trompé ceux qui étoient dans l'affaire. Depuis la rupture de la négociation et l'arrivée de la Reyne, il n'a pas cessé d'amuser l'Infante tantost d'un façon, tantost d'une autre, et quelque soin qu'on ait pris d'éclairer cette Princesse sur les intentions du Duc, elle est toujours preste a donner dans les pièges qu'il voudra lui tendre, par ses complaisances étudiées, et ses fausses confidences. Tout cela

prouve assés qu'il ne veut point que l'Infante se marie, et cela seroit assés propre à faire croire qu'il a ses vües particulières, quoiqu'il dissimule avec beaucoup d'art : dans l'estat present sa fortune ne peut estre, ni plus grande, ni plus assurée qu'elle est, un mari de l'Infante la reculeroit. Il descend d'un cadet de la maison de Bragance, et est d'ailleurs homme fort crédule sur l'astrologie. On a dit qu'il songeoit à obtenir pour son fils qui n'a que neuf ans, une fille naturelle du Roy qui est du mesme âge. Il a de l'aversion pour la domination castillane autant ou plus qu'aucun Portugais : mais le bien de l'État ira toujours bien loin après ses interests propres, ou pour mieux dire, il n'est gueres capable de songer à l'un que par rapport aux autres. Il a sept enfants de la duchesse de Cadaval d'aujourd'hui qui est sa troisième femme. La première qui étoit portugaise ne lui a point laissé d'enfans ; il a de la seconde une fille qui a quinze ou seize ans. »

Après le duc de Cadaval, le personnage le plus considérable à la cour était « Manuel Telles da Silva, comte de Villarmayor, aujourd'hui marquis d'Alegrette et caméristе et Veador da Fazenda, deux charges, dont la première lui donne de grandes entrées, et l'autre la disposition d'une partie des finances. Il a depuis quelques années plus de part dans la confiance du Roy que les autres conseillers d'Etat, et l'on peut dire que le duc de Cadaval et lui sont les seuls du conseil qui sont appellés à tout, et qui peuvent le plus appuyer ou éloigner les affaires. Ce ministre est homme réservé, timide, d'une capacité bornée, mais sage, qui sait se ménager auprès d'un prince difficile. Sa principale application est d'observer les sentiments de son maistre pour s'y conformer sans jamais se hazarder à soutenir de proposition

contraire ou douteuse. Il a quelque teinture des belles-lettres, et a commencé à trente-cinq ans à apprendre le latin. La négociation du mariage de la Reyne qui a passé principalement par ses mains, et l'ambassade d'Allemagne augmentent sa considération et lui ont attiré des graces. Quoiqu'il ait toujours affecté de n'estre d'aucun parti, il ne faut pas douter que tout ceci ne lui donne beaucoup de penchant à favoriser un second mariage dans la maison de Neubourg. »

Dans la correspondance de l'ambassadeur, il est souvent question du secrétaire d'Etat.

« Le secrétaire d'Etat n'était proprement que le secrétaire du conseil d'Etat, il n'y avait ni séance ni voix délibérative, et il proposait seulement les affaires de la part du Roy, redigeait les avis par écrit, et en rendait compte ensuite au Roy. Les Fidalgues tenaient cette charge au-dessous d'eux, elle était cependant très-considérable. Le secrétaire d'Etat était le canal par lequel passaient toutes les affaires avant que d'aller au Maistre. Les ministres étrangers s'adressaient à lui et recevaient par lui les réponses. Il faisait seul rapport au Roy, il en recevait les ordres immédiatement et était toujours présent à la dernière résolution des affaires. Enfin c'était une charge d'un très-grand travail, et qui demandait nécessairement la confiance du prince. La véritable place du secrétaire d'Etat dans le conseil était d'être à genoux au bout de la table; mais les infirmités de ceux qui avaient exercé cette charge leur avait fait obtenir depuis le roi don Joao d'avoir un petit banc pour s'asseoir, avec un pupitre. »

Le conseil d'Etat se composait des plus grands seigneurs du royaume, qui n'y arrivaient qu'après avoir passé par les

emplois les plus considérables. Ils étaient en nombre illimité. Don Pedro en avait dix. La plupart des affaires de l'Etat y étaient examinées. On y lisait les lettres des ambassadeurs dans les cours étrangères ; il donnait son avis sur les évêchés, les gouvernements et les charges vacantes ; l'usage était que la Reine accompagnait le Roi lorsqu'il y assistait. Il tenait une séance par semaine au moins.

Les ambassadeurs étrangers ne traitaient les affaires qu'avec les conseillers d'Etat ; rarement ils obtenaient des audiences du roi, dont les réponses alors se tenaient dans des généralités polies, mais vagues.

Le conseil d'Etat, dont le roi don Pedro prenait les avis, se composait de dix seigneurs titrés : le marquis de Gonea, l'archevêque de Braga, le comte d'Ericeira, le comte de Valdereys, le grand inquisiteur, le vicomte de Ponte de Lima, le marquis d'Aronches, l'archevêque de Lisbonne, son frère, le comte de Villarmayor et le duc de Cadaval.

Les notes émanées du cabinet de Versailles divisaient ces seigneurs en amis de l'Espagne ou de la France, plus des premiers que des seconds. L'alliance de la famille d'Aronches, avec mademoiselle de Soubise, la mettait dans les intérêts de la politique française ; mais elle y resta peu de temps.

Les Etats ou Cortès étaient composés de membres du clergé, de la noblesse et du tiers état. Eux seuls pouvaient établir de nouveaux impôts et changer les lois fondamentales du royaume. Néanmoins, le Roi ne les réunissait que lorsqu'il lui plaisait. Ils l'avaient été en 1679 pour un projet de mariage de l'Infante, qui avait été reconnue héritière et dispensée de la loi de Lamégo.

La justice se rendait au nom du Roi ; les seigneurs n'avaient que la présentation des officiers de judicature. Il y avait deux tribunaux supérieurs, appelés de relations, à

Lisbonne et à Porto. On y jugeait toutes les affaires par écrit.

Le Dezembargo do Paço jugeait les conflits de juridiction, présidé par un grand personnage, assisté d'un regidor : il se composait de six conseillers.

Le conseil des finances, composé de trois intendants, qui présidaient à tour de rôle pendant une semaine, et de six conseillers.

Le conseil d'outre-mer, pour les colonies, présidé par un fidalgue, composé de quatre conseillers d'épée et de deux conseillers de robe.

Le conseil de guerre, composé de six fidalgues, ayant servi à la guerre : ils proposaient les sujets pour les charges militaires.

Le conseil de conscience, composé d'un président fidalgue et de six conseillers ecclésiastiques ou lettrés, chargé de l'examen des nouveaux chevaliers des trois ordres militaires et des différents relatifs aux commanderies et pensions qui en dépendaient.

La junte des trois états, de six conseillers, pris dans les trois ordres, connaissait de quelques affaires concernant la levée des deniers publics et les dettes créées pour le service du royaume.

La junte de commerce, présidée par un fidalgue, avait six membres, pris dans le commerce ou dans la magistrature : elle réglait les convois du Brésil, en retirait les droits, et avait seule le droit d'en faire exploiter les bois.

Le sénat de la chambre, du même nombre de conseillers, réglant les affaires de la capitale, sous la présidence d'un seigneur.

Le Roi nommait tous les membres de ces tribunaux, dont il suivait exactement les avis.

La noblesse, composée d'un seul duc, Cadaval, et de

marquis et de comtes, avait le privilége, comme les grands d'Espagne, de parler au Roi couvert, avec quelques différences. Le Roi disposait en faveur de la noblesse des commanderies, des ordres militaires du Christ, de Saint-Jacques et d'Aviz, et des biens dits de la couronne, qui en avaient été détachés. Il y avait, pour cette distribution, un secrétaire des Mercez, obligé d'être d'une assiduité constante auprès du Roi.

Ce tableau rapide des corps avec lesquels les ambassadeurs de France avaient à traiter d'affaires, se terminera par un aperçu des forces dont disposait alors le Portugal, forces peu considérables quand il avait la paix avec l'Espagne, la seule puissance frontière.

L'armée de terre se composait de dix mille hommes de pied et onze cents chevaux, composant dix-sept régiments d'infanterie et vingt-deux compagnies de cavalerie. En outre, trente mille hommes de milices.

Le marquis de Marialue avait commencé à faire entourer Lisbonne d'une vaste enceinte de murailles et de bastions; mais après une dépense d'un million, M. de Schemberg fit abandonner cette entreprise.

La flotte se composait de sept vaisseaux de guerre, et cinq pour la junte de commerce.

Le revenu était de treize millions de livres, dont plus de la moitié provenait des douanes, de la ferme des tabacs, des convois du Brésil et d'autres droits sur les marchandises.

La liste civile, comme on dirait aujourd'hui, était de deux millions de livres, à prendre sur le revenu des tabacs.

Une flotte de quatre-vingts vaisseaux faisait le commerce du Brésil; un seul celui de l'Inde. Quelques-uns allaient à Angola, au Cap-Vert et aux côtes de Guinée.

Nous avons emprunté à Amelot, marquis de Gournay,

les portraits d'une partie des personnages qui doivent figurer dans la correspondance que nous publions. Dans un autre ouvrage : « *Correspondance diplomatique de Louis XIV avec Amelot, son ambassadeur, à Madrid,* 1705-170, » nous avons réuni ce que Louis XIV, la princesse des Ursins, Saint-Simon, ont dit de ce personnage considérable.

Au moment où Louis XIV vieilli avait à lutter contre l'Europe entière ; quand les races saxonne et germanique, se levant contre lui, s'unirent pour renverser le timide Philippe V, il fallut, à la cour de Madrid, un homme à la fois habile et dévoué, énergique et opiniâtre, qui fût en même temps ambassadeur et ministre. Louis XIV choisit pour cet office le marquis Amelot.

Et, certes, le grand Roi ne pouvait arrêter ses yeux sur un plus digne représentant. Nul n'aurait su mieux qu'Amelot joindre l'intelligence à la fermeté, l'adresse à la bonne foi, la patience à une grande puissance de travail.

Dans cette malheureuse cour divisée dans ses conseils et incertaine dans sa marche, c'est Amelot qui fait tout.

Il s'unit à la princesse des Ursins pour dominer par elle la Reine et Philippe et faire ainsi accepter adroitement les volontés de Louis XIV.

Il dirige les plus importantes affaires ; il ne néglige pas les plus minces détails.

Nous le voyons organiser l'armée, fortifier les places, faire des plans. A l'égard des finances, il apporte l'ordre et la régularité, il arrête les dilapidations, il fait rentrer dans les coffres de l'État les revenus ordinaires distribués auparavant sans règle et employés à toute autre chose qu'à leur destination.

Il est infatigable ; les intérêts des deux monarchies font son unique préoccupation : « Il se tue à force de travailler, » nous dit Madame des Ursins. Et elle ajoute : « Dieu et » son zèle le soutiennent ; sans cela il périrait. Il est » impossible de pouvoir se représenter les perpétuelles » fatigues qu'il a de corps et d'esprit, n'ayant pas le temps » de dormir, ni presque de manger. »

Et Madame des Ursins recommande le fidèle Ambassadeur à la générosité de Louis XIV.

Le Roi, du reste, ne laissait pas de comprendre l'étendue et l'importance des services que lui rendait le marquis Amelot. Il était, si j'ose le dire, touché de son zèle, et lorsque Amelot désespérant de contenter tout le monde et de faire taire ceux qui le calomnient ou qui critiquent sa conduite, commence à perdre la tête, le grand Roi daigne le consoler et le rassurer par de bonnes paroles.

« . . . . . .

» J'ai esté estonné de lagitation que je voy dans vostre lettre car je suis pour m^e^ des Ursins et pour vous comme jestais dans la conversation que nous eusmes tous trois (mot illisible) je pense de mesme et je n'ay changé en rien sur aucune des matierés que nous traistames je ne puis avoir rien dit qui fase douter que vous naiés toutte ma confiance dans les affaires dont vous estes chargé je suis très satisfait de m^e^ des Ursins et de votre union. Vous savés comme je l'ai désirée et combien je vous l'ai recommandée elle est absolument nécessaire et je vous y exorte plus que jamais après le témoignage que vous rendés à sa conduite. Ce que vous me dittes de sa reserve me fait ir et me confirme dans l'amitié que jay pour elle.

Ne soiés point enpeine de ce qu'on vous mande ny de

ce que l'on escrit en Espagne rien ne saurait vous nuire auprès de moy je voy toutes vos lettres et les responces je ne sais si quelquendroit mest eschapé mais je nay jamais rien veu qui doive vous mettre en lestat ou vous estes je seray encore plus attentif à l'advenir cependant soïés en repos, faittes de vostre mieux ne vous reprochés rien et je seray content je vous le dis encore je suis satisfait de vous et de vostre conduite et j'espère que dans la suittes je vous le feray connaistre vous avés bien fait de vous expliquer à moy et de vous servir de la liberté que je vous ai donnée de mescrire directement.

» Louis. »

A. Amelot.

Ainsi le Roi a pleine confiance en son ambassadeur, il se fie en sa sagesse; il lui demande même des avis et fonde ses décisions sur les conseils qu'il les donnera.

Cela certes est la meilleure preuve que l'on puisse donner de la grande opinion que le vieux Roi avait du marquis Amelot; car jusque-là Louis XIV n'avait jamais consulté ses Ministres et il les croyait dignes, non de le conseiller et de l'éclairer de leurs lumières, mais seulement de faire exécuter les décisions que lui seul se jugeait capable de prendre.

Tel était l'homme d'État que le grand Roi avait envoyé à Lisbonne pour y négocier le double mariage du Roi et de l'Infante.

Voici dans quels termes Saint-Simon devant qui si peu de gens ont pu trouver grâce parle de lui : « C'estoit un homme d'honneur, de grand sens, de grand travail et d'esprit. Il estoit doux, poli, liant, assez ferme, de plus un homme fort sage et modeste. Il avoit esté ambassadeur

en Portugal, à Venise, en Suisse et avoit eu d'autres commissions au dehors; partout il avoit réussi s'estoit fait aimer et avoit acquis une grande réputation. »

Amelot maria sa fille à Tavannes, l'aîné de sa maison, qui depuis a commandé longtemps en Bourgogne, et dont le frère est devenu Evêque, comte de Chalons, Archevêque de Rouen et grand Aumônier de la Reine. Amelot, illustre par le succès de ses ambassades, et adoré en Espagne, n'avait eu aucune récompense de ses travaux que la charge de président à mortier pour son fils après tant de réputation et de si justes espérances. Il tenta la grandesse dont sa robe l'excluait, pour Tavannes, lors de ce mariage. Il y trouva toute la facilité à laquelle il devait s'attendre de la Cour d'Espagne, que Madame des Ursins gouvernait si despotiquement. Mais le Roi n'y voulut jamais consentir. Ce n'était plus ici le temps d'Amelot. Son mérite avoit trop effrayé, malgré sa sagesse et sa modestie.

Les prétendants à la main de l'Infante étaient:

Le prince de la Roche-sur-Yon, qui devint prince de Conti par la mort de son frère aîné.

Le comte de Vermaudois.

Le prince de Toscane.

Le prince de Parme.

Le fils du Roi de Pologne.

Lorsqu'il fut question du prince de Conti (prince de la Roche-sur-Yon), le marquis d'Aronches, conseiller d'État, dit que si ce prince venait à Lisbonne pour épouser l'Infante, les pavés des rues s'élèveraient contre lui. On sait que le chef de la maison de Conti, Armand de Bourbon, du Grand-Condé, avait épousé une nièce de Mazarin.

Les fils issus de ce mariage, Louis-Armand de Bourbon, et son frère, le prince de la Roche-sur-Yon, furent quelque temps en disgrâce. L'aîné, prince de Conti, exilé de la cour pour ses désordres, demanda la permission d'aller faire une campagne en Hongrie; le Roi la lui refusa, en lui faisant dire : « Prenez patience, je vous en ferai voir assez. » Conti prit la fuite, et entraîna avec lui son frère, le prince de la Roche-sur-Yon. On sait l'histoire de leurs lettres saisies, lettres dans lesquelles ils ne ménageaient ni le Roi ni madame de Maintenon.

La mort de l'aîné laissa le nom et la fortune de Conti au cadet; mais ni ce nom ni cette fortune ne purent le faire agréer comme mari de l'Infante. C'est ce prince qui devint le héros de sa branche, fut élu roi de Pologne, sans pouvoir régner à Varsovie, et revint en France mourir d'une maladie de langueur à quarante-cinq ans.

« Sa figure avait été charmante. Jusqu'aux défauts de son corps et de son esprit avaient des grâces infinies. Galant avec toutes les femmes, amoureux de plusieurs, bien traité de beaucoup, il était encore coquet avec tous les hommes. Il prenait à tâche de plaire au cordonnier, au laquais, au porteur de chaise comme au ministre d'État, au général d'armée, et si naturellement, que le succès en était certain. Il fut aussi les constants délices du monde, de la cour, des armées, la divinité du peuple, l'idole des soldats, le héros des officiers, l'espérance de ce qu'il y avait de plus distingué..... C'était un très bel esprit, lumineux, juste, exact, étendu, d'une lecture infinie, qui n'oubliait rien, qui possédait les histoires générales et particulières, qui connaissait les généalogies avec leurs chimères et leurs réalités, qui savait où il avait appris chaque chose et chaque fait, qui en discernait les sources,

et qui retenait et jugeait de même ce que la conversation lui avait appris, sans confusion, sans mélange, sans méprise, avec une singulière netteté..... M. le Prince, le héros, ne se cachait pas d'une prédilection pour lui au-dessus de ses enfants ; il fut la consolation de ses dernières années. Il s'instruisit dans son exil et sa retraite auprès de lui ; il écrivit sous lui beaucoup de choses curieuses. Il fut le cœur et le confident de M. de Luxembourg dans ses dernières années..... Il avait l'esprit solide, infiniment sensé ; il en donnait à tout le monde. Il se mettait sans cesse et merveilleusement à la portée et au niveau de tous, et parlait le langage de chacun avec une facilité non pareille. Tout en lui prenait un air aisé..... Malgré la crainte servile, les courtisans mêmes aimaient à s'approcher de ce prince. On était flatté d'un accès familier auprès de lui. Le monde le plus important, le plus choisi, le courait. Jusque dans les salons de Marly, il était environné du plus exquis. Il y tenait des conversations charmantes sur tout ce qui se présentait indifféremment..... Ce n'est point une figure, c'est une vérité cent fois éprouvée qu'on y oubliait l'heure des repas. » Et cependant, s'il faut en croire l'auteur de ce brillant portrait, cet homme, dont la cour et la ville raffolaient, cet homme si charmant, si aimable, n'aimait rien. « Il avait et voulait des amis comme on veut et comme on a des meubles. Le monde, dit encore le duc de Saint-Simon, savait pourtant ce qu'il était. On n'ignorait pas qu'il n'aimait rien, ni ses autres défauts ; on les lui passait tous, et on l'aimait véritablement, quelquefois jusqu'à se le reprocher, toujours sans s'en corriger. ».

Le comte de Vermaudois était ce fils de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière, dont la mort, arrivée au milieu de ces négociations de mariage, fit dire à sa mère ce

mot célèbre : « Pourquoi ai-je à pleurer sa mort avant d'avoir eu assez le temps de pleurer sa naissance (1). »

Le prince de Conti, repoussé sous prétexte de la mésalliance de son père, mari de la nièce de Mazarin, le comte de Vermaudois mort, Louis XIV mit en avant le prince de Toscane, fils aîné du grand-duc de Florence, Cosme III de Médicis, ce prince grossier et d'humeur violente, qui s'associait aux haines de sa mère contre son père, et qui épousa, en 1688, Violante de Bavière, sœur de la dauphine.

La grande duchesse de Toscane (morte à 77 ans en 1721), était fille aînée du second mariage de Gaston, frère de Louis XIII, avec la sœur de Charles IV, duc de Lorraine. Très-belle, grande et très-bien faite, bonne et de peu d'esprit, obstinée ; elle épousa, en 1661, Cosme de Médicis, grand duc de Toscane, avec un esprit de retour que rien ne pût amortir. Elle vécut fort mal avec le grand duc, dont la patience et les soins pour la ramener furent continuels, plus mal encore avec sa belle-mère. (Saint-Simon.)

Elle avait trois enfants : l'aîné, Ferdinand, qu'on voulut marier à l'infante Isabelle, et qui épousa une fille du duc de Bavière.

A force d'éclats, elle obtint de revenir en France, sous des conditions sévères que le Roi fit observer rigoureusement. Elle dut vivre dans un couvent hors de Paris, n'y venir que rarement, n'y coucher jamais, ne paraître à la cour que sur l'ordre ou l'autorisation du Roi.

Il n'est mention ici que pour mémoire des trois derniers prétendants à la main de l'Infante : le duc de Modène,

(1) Né en 1667, légitimé en 1669, nommé grand-amiral de France en remplacement du duc de Beaufort, mort en 1683.

François II d'Este, fils de Laure Martinozzi, que sa mère rendait inacceptable aux yeux de la cour de Portugal ;

Le duc de Parme, Reinuce II Farnèse (de 1646 à 1694), ou son successeur François ;

Et le fils du roi de Pologne, Jean III Sobieski.

Voici pour les prétendants à la main de l'Infante. Les princesses proposées au Roi pour lui-même étaient : Anne de Neubourg, qu'il épousa, et dont on a vu le portrait tracé par Amelot ; mademoiselle de Bourbon et les princesses de Lislebonne. Il est une seule fois fait mention de l'une des filles de la princesse douairière de Hanovre.

Mademoiselle de Bourbon était la petite-fille du Grand-Condé, et le Roi promettait d'ajouter à la dot de 100,000 écus donnés par le père, une pension annuelle de 100,000 liv., que le Roi déclarait « ne vouloir donner qu'en cas qu'elle épouse le roy de Portugal, et seulement en faveur de ce mariage, et non d'autres. »

A l'une de mesdemoiselles de Lislebonne, le Roi aurait donné la même pension. Saint-Simon revient plusieurs fois sur ces deux sœurs, dont l'existence avait quelque chose de singulier :

« Mlle de Lislebonne..... étoit une personne douce, belle qui n'avoit d'esprit que ce qu'il lui en falloit pour aller à ses fins, mais qui l'avoit au dernier point, et qui jamais ne faisoit rien que par vues ; d'ailleurs naturellement bonne, obligeante et polie. — Sa sœur, Mme d'Espinoi avoit tout l'esprit, tout le sens et toutes les sortes de vues qu'il est possible ; élevée à cela par sa mère, et conduite par le chevalier de Lorraine, avec lequel elle étoit si anciennement et si étroitement unie qu'on les croyoit secrètement mariés. On a vu en plus d'un endroit ces mémoires quel homme c'étoit que ce Lorrain, qui,

du temps des Guise, eut tenu un grand coin parmi eux, Mlle de Lislebonne ne lui étoit pas inférieure, et sous un extérieur froid, indolent, paresseux, négligé, intérieurement dédaigneux, brûloit de la plus vaste ambition avec une hauteur demesurée mais qu'elle cachoit sous une politesse distinguée, et qu'elle ne laissoit se déployer qu'à propos.

» Sur ces deux sœurs étoient les yeux de toute la Cour. Le désordre des affaires et de la conduite de leur père, frère du feu duc d'Elbeuf, avoit tellement renversé leur marmite, que très souvent elles n'avoient pas à dîner chez elles. M. de Louvois leur donnoit noblement de l'argent que la nécessité leur faisoit accepter. Cette même nécessité les mit à faire leur cour à Mme la princesse de Conti, d'avec qui Monseigneur ne bougeoit alors ; elle s'en trouva honorée, elle les attira fort chez elle, les logea, les nourrit à la Cour, les combla de présents, leur procura tous les agrèments qu'elle put, que toutes trois surent bien suivre et faire valoir, Monseigneur les prit toutes trois en affection puis en confiance ; elles ne bougèrent plus de la Cour, et comme compagnie de Monseigneur, furent de tous les Marlys, et eurent toutes sortes de distinctions. La mère âgée et retirée de tout cela avec bienséance, ne laissoit pas de tenir le timon de loin, et rarement venoit voir Monseigneur, pour qui c'étoit une fête. Tous les matins il alloit prendre du chocolat chez Mlle de Lislebonne. Là se ruoient les bons coups : C'étoit à cette heure là un sanctuaire où il ne pénétrait personne que Mme d'Espinoy. Toutes deux étoient les dépositaires de son âme, et les confidentes de son affection pour Mlle Choin, qu'elles n'avoient eu garde d'abandonner, lorsqu'elle fut chassée de la Cour, et sur qui elles pouvoient tout.

» A Meudon, elles étoient les reines : tout ce qui étoit la cour de Monseigneur la leur faisoit presque avec le

même respect qu'à lui ; ses équipages et son domestique particulier étoient à leurs ordres. Jamais Mlle de Lislebonne n'a appelé du Mont monsieur, qui étoit l'écuyer confident de Monseigneur et pour ses plaisirs, et pour ses dépenses, et pour ses équipages, et l'appeloit d'un bout à l'autre d'une chambre à Meudon, où Monseigneur et toute sa Cour étoit, pour lui donner ses ordres, comme elle eut fait à son écuyer à elle; et l'autre avec qui tout le monde jusqu'aux princes du sang, comptoit à Meudon, accouroit et obéissoit avec un air de respect, plus qu'il ne faisoit à Monseigneur, avec lequel il avoit des manières plus libres, et les particuliers, longtemps si secrets de Monseigneur et de Mlle Choin, n'eurent dans ces premiers temps pour tiers que ces deux sœurs. Personne ne doutoit donc qu'elles ne gouvernassent après la mort du Roi, qui lui-même les traitoit avec une distinction et une considération la plus marquée, et Mme de Maintenon les ménageoit fort (1).

. . . . . .

» Mme de Lislebonne avoit l'esprit habile, et tout tourné pour faire un grand personnage dans sa maison, si elle eût vécu au temps de la ligue. Sa fille aînée avec un air tranquille et indifférent au dehors, avec beaucoup de politesse, mais choisie, et mesurée, et avec les pensées les plus hautes, les plus vastes et tout le discernement et la connoissance nécessaire pour ne les pas rendre châteaux en Espagne, avoit naturellement une grande hauteur, de la droiture, savoit haïr et aimer, moins de manége que de ménagements et de suite, infatigable avec beaucoup d'esprit, sans bassesse, sans souplesse, mais maitresse

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édition Cheruel, pages 194, 196, 197, t.

d'elle-même pour se rabaisser quand il étoit à propos, et assez d'esprit pour le faire même avec dignité, et en faire sentir le prix à ceux dont elle avoit besoin, sans les blesser et se les rendre favorables.

» Sa sœur, avec peu d'esprit, souple, et assez souvent basse, non faute de cœur et de hauteur, mais d'esprit, l'avoit tout tourné au manége avec une politesse moins ménagée que sa sœur, et un air de bonté qui faisoit aisément des dupes. Elle savoit servir et s'attacher des amis.

» Leur vertu et leur figure étoient d'ailleurs imposantes. L'ainée très simplement mise et sans beauté, inspiroit du respect; la cadette, belle et gracieuse, attiroit; toutes deux fort grandes et fort bien faites, mais à qui avoit du nez, l'odeur de la ligue leur sortoit par les pores; toutes deux point méchantes pour l'être, et se conduisant au contraire de manière à en ôter le soupçon; mais, lorsqu'il y alloit de leurs vues et de leur intérêt, terribles.

» Outre ces dispositions naturelles, elles en avoient bien appris de deux personnes avec lesquelles elles furent intimement unies, les deux de la Cour les plus propres à instruire par leur expérience et leur genre d'esprit. Mlle de Lislebonne et le chevalier de Lorraine étoient de toute leur vie tellement un, qu'on ne doutoit pas qu'ils ne fussent mariés. On a vu en son lieu quel homme étoit le chevalier de Lorraine. Il étoit par conséquent, dans la même union avec Mme d'Espinoy. C'est ce qui les avoit si fort liés avec le maréchal de Villeroy, l'ami intime et très humble du chevalier de Lorraine, et c'étoit par le maréchal de Villeroy que le Roi si jaloux de tout ce qui approchoit Monseigneur, non seulement n'en avoit point conçu contre ces deux sœurs, mais avoit pris confiance en elles, étoit bien aise de ce commerce si intime de son fils avec elles,

et leur marquoit en tout une considération si distinguée, qui dura la même après la mort de Monseigneur ; d'où il faut conclure que les deux sœurs, au moins la cadette firent toute leur vie auprès de Monseigneur le même personnage secret à l'égard du Roi que le chevalier de Lorraine se trouva si bien toute sa vie de faire auprès de Monsieur qui gouverna toujours. C'étoit un exemple qu'il étoit à portée de leur confier, et elles de suivre, et dont le maréchal de Villeroy put être aussi quelquefois le canal (1).

. . . . . .

» Du côté de Monseigneur, leur règne sur son esprit étoit sans trouble. Mlle Choin, sa Maintenon de tous points excepté le mariage, leur étoit dévouée sans réserve. Elle n'oublioit pas que Mme de Lislebonne et ses filles devant tout, leur subsistance, leur introduction dans l'amitié de Monseigneur, le commencement de leur considération à madame la princesse de Conti, elles n'avoient pas balancé de la lui sacrifier sans y avoir été conduites par aucun mécontentement, mais par la seule connoissance du goût de Monseigneur, et l'utilité d'avoir seules d'abord avec lui la confiance de leur commerce après la sortie de Mlle Choin de la cour. Elle avoit été trop longtemps témoin aussi de cette confiance et de cette amitié de Monseigneur pour ces deux sœurs, chez qui il allait tous les matins passer en tiers une heure ou deux avec elles, pour se heurter à elles, pour ne leur demeurer intimement unies, et Mme la duchesse, dont l'humeur égale et gaie et la santé toujours parfaite, la rendit toujours la reine des plaisirs, chez qui Monseigneur s'étoit réfugié, chassé par le mésaise que l'aventure de la Choin d'abord, l'ennui ensuite et

T. V, pages 426, 427.

l'humeur de Mme la princesse de Conti avoit dérangé de chez elle, et réduit aux simples bienséances, Mme la duchesse, dis-je, qui n'avoit ni humeur ni jalousie, et à qui cette habitude et cette familiarité de Monseigneur à venir chez elle n'étoit pas indifférente pour le présent contre les fougues et les sorties de M. le duc et de M. le prince même, et moins encore pour le futur, n'avoit garde de choquer ces trois personnes, les plus confidentes et les plus anciennes amies de Monseigneur. (1) » . . . . . .

. . . . . .

« Telles étaient ces liaisons et leurs puissants appuis, lors de l'arrivée de M. de Vaudemont en France, dont ses nièces ne lui laissèrent rien ignorer, et dans lesquelles elles l'initièrent le plus tôt qu'elles le purent. Elles en avoient de grandes avec M. de Vendôme. On a vu ailleurs que le prince de Conti et lui partageoient la faveur et la cour la plus particulière de Monseigneur. Mlle Choin avoit fait assez d'efforts pour rendre entre eux la balance du moins égale. Ses deux amies, qui pour elle ou plutôt pour l'intérêt qu'elles y trouvèrent, avoient abandonné la princesse de Conti en sauvant toujours les apparences tant qu'elles le purent, et toujours assez pour éviter brouillerie, étoient par là même entraînées vers M. de Vendôme. D'ailleurs le sang de Lorraine, si ce n'est par force, ne fut jamais pour aimer, encore moins pour s'attacher au sang de Bourbon (2). »

. . . . . .

« Mlle de Lislebonne, pénétrée d'une si profonde chûte personnelle et commune (la chûte de Vaudemont, après la découverte de la conspiration tramée en Franche-Comté),

(1) T. V, p. 430.
(2) T. VI, p. 2.

trop sûre de sa situation avec Mme la Dauphine et avec tout ce qui approchoit intimement le dauphin, n'étoit pas pour se pouvoir résoudre, altière comme elle étoit, à traîner dans une cour où elle avoit régné toute sa vie. Son oncle et elle prirent donc le parti d'aller passer l'été en Lorraine, pour se dérober à ces premiers temps de trouble, et se donner celui de se former un plan de vie tout nouveau.

» La fortune secourut cette fée. La petite vérole enleva tout de suite plusieurs enfants à M. de Lorraine, entre autres une fille de sept ou huit ans, qu'il avoit fait élève abbesse de Remiremont, il y avoit deux ans, après la mort de Mme de Salm. Cet établissement parut à l'oncle et à la nièce une planche après le naufrage, un état noble et honnête pour une vieille fille, une retraite fort digne et sans contrainte, une espèce de maison de campagne pour quand elle y voudrait aller, sans nécessité de résidence assidue, ni d'abdiquer Paris et la cour, et un prétexte de l'en tirer à sa volonté, avec quarante mille livres de rente à qui en avoit peu et se trouvoit privée des voitures de Monseigneur et de toutes les commodités qu'elle en tiroit. Elle n'eut que la peine de désirer cet établissement ; tout en arrivant en Lorraine, son élection se fit aussitôt.

» Sa sœur, mère de famille, plus douce et plus flexible, ne se croyoit pas les mêmes raisons d'éloignement ; son métier d'espionne de Mme de Maintenon, dont on a vu d'avance un étrange trait, lui donnoit de la protection et de la considération, dont le ressort étoit inconnu, mais qui étoit marquée. Elle ne songea donc pas à quitter la cour, ce qui entroit aussi dans la politique de sa sœur et de son oncle. Mme d'Espinoy donna plutôt part qu'elle ne demanda permission de Remiremont pour sa sœur, laquelle passa avec la facilité pour eux ordinaire (1). »

(1) T. IX, p. 273.

. . . . . .

« Plusieurs personnes moururent à peu près en ce même temps (1720) : la comtesse de Lislebonne, qui avoit pris depuis plusieurs années le nom de princesse de Lislebonne, mourut à quatre-vingt-deux ans ; elle étoit bâtarde de Charles IV, duc de Lorraine, si connu par ses innombrables perfidies, et de la comtesse de Cantecroix, et veuve du frère cadet du duc d'Elbeuf. Il y a eu occasion de parler ici d'elle quelquefois et de la faire assez connoître pour n'avoir plus besoin de s'y étendre ; avec beaucoup de vertu, de dignité, de toute bienséance, et non moins d'esprit et de manège, elle ne cède à aucun des Guise en cette ambition, et cet esprit qui leur a été si terriblement propre, et eut été admise utilement pour eux aux plus profonds conseils de la Ligue. Aussi mademoiselle de Guise, le chevalier de Lorraine et elle n'avoient-ils été qu'un ; aussi donna-t-elle ce même esprit à Mme de Remiremont, sa fille aînée, et Mme d'Espinoy, sa cadette, y tourna et y mit tout ce qu'elle en avoit. Cette perte fut infiniment sensible à ses deux filles, à Vaudemont, son frère de même amour, encore plus dangereusement Guisard, si faire se pouvoit. Aussi logeaient-ils tous ensemble, à Paris, dans l'hôtel de Mayenne, ce temple de la ligue, où ils ont conservé ce cabinet appelé *de la Ligue,* sans y avoir rien changé, par la vénération, pour ne pas dire le culte d'un lieu où s'étoient tenus les plus secrets et les plus intimes conseils de la Ligue, dont la vue continuelle entretenoit leurs regrets et en ranimoit l'esprit, ce que prouvent les faits divers qui ont été rapportés d'eux en tant d'endroits de ces mémoires, et tout le tissu de leur conduite ; ainsi on ne leur prête rien. Mais comme toute impunité, et au contraire toute considération étoit devenue de si longue main leur plus constant apa-

nage, la pension de douze mille livres qu'avoit Mme de Lislebonne, fut donnée à Mme de Remiremont (1). »

. . . . . .

Telle était la princesse que le roi voulait faire reine de Portugal.

La fierté du grand Roi se révèle par ce passage de ses instructions à son nouvel ambassadeur : « Ledit sieur Amelot sait bien qu'il doit maintenir en toutes rencontres la préséance qui est due aux ambassadeurs de Sa Majesté, et maintenir cet avantage même au péril de sa vie, sans admettre aucun expédient qui puisse y donner la moindre attention. »

Le marquis Amelot arriva à Lisbonne le 20 août 1685, et fut reçu avec le cérémonial convenu.

Il trouvait un Roi peu désireux de se remarier, encore moins désireux d'avoir un gendre auprès de lui. Des ministres ou conseillers d'État, plus disposés pour l'alliance espagnole que pour la France, enclins vers un double mariage avec la maison de Neubourg, surtout depuis que l'Electorat l'avait agrandie.

Il n'avait, pour l'aider, que l'ancien confesseur de la Reine, le Père Pommereau, devenu celui de l'Infante, un conseiller d'État, don Joao de Royas, le confesseur du Roi et les dames Duverger.

Le Père Pommereau, jésuite français, était fort suspect au duc de Cadaval, parce qu'il avait été cause de sa rupture avec la feue Reine ; aussi pour ne pas donner d'ombrage au ministre, le Père devait annoncer son départ, mais en même temps se faire retenir par sa pénitente. On verra, dans la correspondance, qu'il inspirait peu de

T. XVII, p. 439.

confiance aux ambassadeurs, que M. Amelot n'en eût que fort tard.

Le Père d'Orléans, auteur de la *Vie de la Reine*, raconte ainsi l'arrivée du Père Pommereau à la cour de Lisbonne, à la suite d'une grave maladie de la Reine :

« Cet estat périlleux l'obligea à renouveller les instances qu'elle faisoit depuis long-temps par de fréquentes lettres qu'elle écrivoit en France, auprès du père Pommereau, pour l'engager à aller prendre la place du père de Ville son oncle, quand Dieu en auroit disposé. Le père Pommereau avoit résisté aux sollicitations de la Reine, et s'estoit excusé jusques-là de se charger d'un Ministère où il se figuroit des difficultez plus grandes qu'il ne les trouva en effet. Les dernières lettres de la Princesse luy firent changer de résolution. Il se sentit inspiré en les lisant d'accepter l'employ que Dieu luy présentoit, et ayant laissé libre à la Reine d'agir auprès de ses supérieurs pour obtenir leur consentement, il passa en Portugal au mois d'avril de l'an mil six cent quatre-vingt-un.

» La Reine n'eut pas long-temps pratiqué ce père, qu'elle reconnut que c'estoit le guide, que la providence luy avoit destiné pour la conduire dans le chemin de la perfection où Dieu l'appeloit. Les paroles de ce nouveau confesseur firent tout d'un coup impression dans l'esprit de sa pénitente. A l'occasion d'un jubilé elle luy fit une confession générale, dont elle sortit si contente, qu'insensiblement ses peines se dissipèrent, et que bien tost elle en fut quitte. »

Le seul partisan de la politique française, Joan de Roxas, était aussi du conseil secret. Il était secrétaire de

la maison de Bragance, chancelier et conseiller du Dezembargo do Paço. Il avait été longtemps secrétaire d'ambassade en France, et en d'autres cours. C'était un homme sage, modeste et véritablement attaché à la maison royale. Sa longue expérience lui faisait connaître que le véritable intérêt du Portugal est de conserver précieusement l'amitié de la France. Mais son grand âge le faisait se retirer tant qu'il pouvait des affaires.

Je n'ai rien pu découvrir sur la dame Du Verger, française comme son nom l'indique, et probablement amenée par la reine Marie d'Aumale : elle avait un fils et une fille. Cette fille vivait dans l'intimité de l'Infante et tenait sa mère au courant de tout ce qui se passait autour de cette Princesse, et la mère en rendait compte à l'ambassadeur. Peu à peu ces dames devinrent les intermédiaires d'une correspondance mystérieuse entre M. Amelot et la Princesse : celle-ci demandant l'appui de Louis XIV pour obtenir une alliance qui assurât son sort, celui-ci pour entretenir la Princesse dans ses sentiments français.

Cette intervention de la dame Du Verger était complètement désintéressée ; elle ne recevait aucune subvention de la Cour de France, et ne paraît pas même avoir obtenu un bénéfice sollicité vivement par M. Amelot pour son fils, étudiant à Nevers. Seulement, lorsque M. Amelot quitta Lisbonne et mit ses équipages en vente, il sut que le gendre de Madame Du Verger voulait acheter un de ses carrosses, et il parvint à le lui faire accepter.

C'étaient les seuls appuis de l'Ambassadeur : nous l'avons dit, il ne trouvait aucune sympathie pour les mariages de France.

La couronne de Portugal semblait mise aux enchères. L'Espagne offrait trois cent mille cruzades pour les deux

mariages de Neubourg. Aux trois cent mille livres de dot de la princesse de Bourbon, Louis XIV ajoutait cent mille livres de pension ; il les promettait aussi pour Mlle de Lislebonne.

Mais c'était en vain, il ne pouvait pas davantage effrayer la cour de Lisbonne en parlant de l'abandonner ; en vain il faisait pressentir les vengeances de l'Espagne aux fidalgues, fils des auteurs de l'acclamation de 1640. On le savait forcé de rester fidèle à une alliance nécessaire à ses vues ; on savait pouvoir conserver l'indépendance la plus complète dans cette affaire des mariages, parce que la France ne pourrait jamais laisser la maison d'Autriche reprendre le Portugal.

De nouvelles combinaisons furent mises en avant dès le mois de novembre 1685. Il s'agissait d'un prince et d'une princesse de la maison de l'Electeur de Bavière. Les politiques de transaction y voyaient un moyen de ne pas mécontenter Louis XIV en prenant des princes d'une maison où il avait choisi la Dauphine. Le Roi trouvait dans la jeunesse de ces princes une garantie contre les cabales qu'il redoutait de voir troubler son repos.

Mais les événements avaient changé la nature des rapports entre Versailles et Munich ; la ligue d'Augsbourg se préparait et la Bavière y entrait. Aussi Louis XIV déclarait que les mariages de Neubourg pouvaient seuls lui être plus désagréables que ceux de Bavière.

Au mois de novembre, don Pedro manifesta à sa fille le désir d'abdiquer, et aussitôt Louis XIV recommande d'insister auprès de la Cour de Lisbonne sur la convenance et les avantages du mariage de l'Infante avec le prince de la Roche-sur-Yon, surtout depuis que la mort de son frère, le prince de Conti, a augmenté de beaucoup ses revenus. Peu de jours après il n'était plus question de ce projet

d'abdication, mais bien du mariage de Neubourg, à ce point que le duc de Cadaval en donna communication à l'Infante à défaut de son père qui n'avait pas pu se décider à lui en faire l'aveu.

Le 19 décembre 1685, l'Ambassadeur fit son entrée solennelle et eut audience du Roi et de l'Infante.

En ce moment il était averti de la ligue que l'Espagne voulait former contre la France en y entraînant le Portugal. Mais le premier ministre lui donnait l'assurance que le Roi n'y consentirait point; le Roi lui-même lui déclara qu'il n'entrerait jamais dans rien de contraire au roi Louis XIV, et il tint parole. On sait que ce fut seulement don Joao son fils et successeur qui, malgré sa sympathie pour la France, la combattit pendant la guerre de la succession d'Espagne.

Dans les premiers mois de 1686, tout indique que les mariages de Neubourg se feront. L'ambassadeur en parle au Roi, qui ne lui répond qu'en termes généraux, et le duc de Cadaval déclare que son maître ne veut pas entendre parler d'une autre alliance.

Ici se présente un épisode, nouveau détail de la persécution contre les protestants. Il y a quelques marchands protestants en Portugal: Louis XIV les y fait poursuivre; le Roi de Portugal ne se prête que difficilement à ces rigueurs. Il met dans toute cette affaire une modération qui eût pu servir de leçon à son puissant allié. A force de menace, on obtient la conversion de trois ou quatre marchands, deux ou trois autres s'embarquent pour la Hollande.

Dès le mois d'avril, il n'est plus douteux que le Roi se mariera avec la princesse de Neubourg. Le projet de ligue ne semble encore à Louis XIV qu'un moyen inventé par l'Espagne pour mettre le Portugal à même d'offrir à son

allié, en compensation d'un mariage qui lui déplaît, le refus de se liguer avec ses ennemis. Alors il parle de réclamer les sommes qu'il a prêtées au Portugal pour la guerre de l'indépendance, ce qui doit excéder de beaucoup la dot de la future Reine.

Mais il faut se hâter de dire que ce moyen de pression, si souvent employé par l'Angleterre et encore tout récemment envers l'Espagne, ne paraît que fugitivement dans la diplomatie du grand Roi. Il en parle une ou deux fois, et puis il n'en est plus question.

Une note remise à don Pedro par l'ambassadeur français, pour exposer combien son maître serait blessé par une alliance toute contraire à ses vues, lui valut une réponse évasive, qui cependant ne lui laissait aucune espérance, et servit de prétexte à dire que le casus belli étant posé, la cour de Lisbonne entrerait de suite dans la ligue offerte par les Espagnols, et le marquis Amelot fut obligé de réduire l'interprétation de sa note à une simple protestation.

Louis XIV, convaincu de l'inutilité de ses efforts pour empêcher le mariage de don Pedro, les dirigea vers l'union de l'Infante avec le prince de Conti, pour contrebalancer le triomphe de l'influence espagnole. Mais peu de temps après tout semblait remis en question, le Roi en revenait à sa répulsion pour un second mariage; et le désir que Louis XIV avait d'enlever le Portugal à l'influence de la maison d'Autriche lui faisait trop facilement accepter les espérances les plus légères d'une rupture du mariage allemand. Le maréchal de Schombert, proscrit comme protestant et réfugié à Lisbonne, avait sans doute cru faire sa cour en parlant à don Pedro des princesses françaises. Il avait fait luire une lueur d'espoir, et Louis XIV, trompé par lui, écrit de suite à son ambassadeur de revenir à la

charge, de mettre en avant la princesse de Conti d'abord, et enfin mademoiselle de Lislebonne, dont la mère demande qu'on fasse la proposition formelle « sans craindre le » desplaisir d'un refus. Enfin faites en sorte, par votre » adresse, que celle qui sera préférée m'en ait toute l'obli- » gation. » 12 juillet 1686.

Pour faire une concession et prouver qu'il ne s'agit pas d'une alliance plus étroite avec l'Espagne, le duc de Cadaval propose de faire faire la demande de la princesse de Neubourg par l'ambassadeur de France, et d'en faire le mariage sous les auspices de Louis XIV, qui rejette cette ouverture.

Une difficulté plus puissante venait de la répugnance de don Pedro, pour enchaîner sa liberté. La raison d'État seule lui faisait accepter de se remarier. Rendu à lui, il ne voulait dans son palais ni une femme ni un gendre.

Pour retarder son mariage, il prétendait vouloir marier en même temps l'Infante. Or, il écartait le prince Charles de Neubourg, frère de la future Reine; il ne voulait pas d'un prince de Conti, à cause du mélange du sang des cardinaux de Richelieu et de Mazarin. Le prince de Parme était compté pour rien; et dans le prince de Toscane, il redoutait le génie d'intrigue des Italiens et dédaignait la maison de Médicis.

C'est à ce moment que se présente un incident extraordinaire, que nous livrons aux historiens du Portugal, sans pouvoir en garantir l'authenticité. Voici dans quels termes le raconte M. Amelot :

« La dame Du Verger m'avoit écrit il y avoit plus de trois semaines qu'elle cherchoit l'occasion de me voir, ayant quelque chose à me dire qu'elle n'osoit confier au papier; mais elle m'a mandé ce matin que n'en ayant pu

trouver les moyens, elle s'estoit résolue de m'écrire ce qu'elle avoit à m'apprendre. Voicy les termes de sa lettre : Le duc vint il y a quelque temps trouver l'Infante, et la mena dans son cabinet où il lui fit ce discours : Je viens vous parler de la part de la plus grande partie de la noblesse, qui m'a pressé plusieurs fois de vous déclarer leurs intentions, puisqu'ils ne peuvent vous approcher pour vous les dire eux-mesmes. Ils se mettent à vos pieds pour prier Votre Altesse qu'elle aye pitié de ses sujets, dont elle est toute l'espérance, qu'ils n'en ont plus du costé du Roy, puisqu'il ne cherche que leur perte et celle du royaume ; qu'ils en sont tellement rebutez qu'ils sont tout prests à faire de lui comme ils ont fait de son frère, qu'ils vous veulent acclamer pour leur Reine, estant tous d'accord et n'attendant que vostre consentement et que vous pouvez demeurer en repos et les laisser faire. L'Infante fut fort surprise de ce discours et fit d'abord cette réponse : Qu'elle estoit fort obligée à toutes ces personnes du zèle et de l'affection qu'elles avoient pour elle ; mais qu'elle ne consentiroit jamais à cette proposition, qu'elle n'avoit aucun sujet de se plaindre du Roy, dont elle recevoit toute l'amitié qu'elle pouvoit attendre après avoir perdu la Reine, sa mère. Le duc lui dit encore mille raisons là-dessus, qu'il n'y avoit rien de plus facile et qu'elle ne s'en mit pas en peine. Mais elle le rebuta toujours et le pria de ne lui plus parler de telle chose. Après l'avoir quitté, elle nous vint dire ce qui s'estoit passé, et nous lui dismes d'abord que peut-estre le duc lui estoit venu faire ce discours pour la sonder et voir quels seroient ses sentiments, nous la loüames fort d'avoir si sagement répondu. Le duc ne laisse pas de tems en tems de lui faire de grandes plaintes contre le Roy de ce qui ne peut demeurer dans aucune résolution stable. C'est ce que j'avois à dire à M. Amelot.

» Il paroist bien difficile, Sire, de juger d'une telle proposition pour la vérité du fait, on n'en peut douter après l'expérience des autres choses que l'on a sües par ce canal, mais de savoir le vray motif d'une ouverture aussi extraordinaire ; c'est ou se rencontre beaucoup d'embarras et de confusion ; mais à raisonner sur l'estat présent de ce gouvernement ; quelque mal réglé qu'il soit, il est constant que le duc y trouve de grands avantages, ayant plus de part que personne dans les affaires et trouvant tous les jours des occasions d'enrichir sa maison, interrest auquel assurément il n'est pas insensible. Ce seroit d'ailleurs s'exposer terriblement que de confier un dessein de cette nature à une jeune princesse de dix-sept ans, timide de son naturel, sans l'avoir prévenue et préparée de longue main, ainsi ce qui me paroist en cela de moins croyable, c'est que le duc eust fait tout de bon une pareille proposition. Quoi qu'il en soit, la feinte mesme est d'une étrange espece. V. M. en jugera. »

Cet incident n'a plus de suite dans le manuscrit de M. Amelot.

Mais lorsque le Roi demande à sa fille de faire son choix dont il exclut les Princes français, Cadaval représente à la Princesse qu'elle ne peut prendre le prince de Florence, parce que si elle sort de Portugal, la couronne est perdue pour elle, et qu'elle doit demander le prince de Neubourg. Aussitôt le Roi refuse de céder à cette demande et insiste auprès de sa fille pour le prince de Florence. (Août 1686.)

En même temps l'Ambassadeur faisait mettre sous les yeux de l'Infante un mémoire pour le prince de Florence, et Louis XIV recommandait de tâcher, au moyen de cette combinaison, d'éloigner encore de cinq ou six mois le

mariage du Roi, en lui faisant entrevoir l'entier assentiment de la Cour de France, s'il donnait sa fille au prince de Toscane.

Amelot a peine à démêler quelle est la vraie pensée de don Pedro dans cette affaire. Peut-être désirait-il au fond être pressé pour cette alliance avec le prince Ferdinand, pour repousser les instances du prince palatin en faveur de son fils Charles, d'un gendre qu'il faudrait avoir auprès de soi; peut-être voulait-il amuser Louis XIV, le contenter en apparence sur un point pour achever sans obstacle le mariage de Neubourg, et puis trouver des difficultés sans fin à celui de Florence.

Pour le mariage de Toscane, des difficultés nouvelles surgissaient des deux côtés, Louis XIV avait peine à concilier des parties aussi peu désireuses l'une que l'autre d'arriver à une conclusion, si bien qu'il finit par y renoncer lui-même. Il prescrivit alors à Amelot d'appuyer les prétentions du prince de Modène si la nouvelle reine d'Angleterre sa sœur le présentait, et d'empêcher en tout cas le mariage avec le prince Charles de Neubourg. (22 fév. 1687.)

Cependant le Roi avait épousé la princesse de Neubourg. La nouvelle Reine, pleine d'attentions et de soins pour l'Infante, donnait de nouvelles forces aux partisans de la double alliance ambitionnée par sa maison.

Mais Amelot parvint à l'empêcher, et don Pedro, fidèle à sa parole, resta étranger aux ligues nouées par la maison d'Autriche et le prince d'Orange contre le Roi de France.

Quant à l'Infante, elle mourut peu d'années après le mariage de son père, sans avoir été mariée elle-même. Elle tomba malade au mois de septembre 1689. Menée sur les bords de la mer, puis à Salvatere, elle lutta quelque temps contre un mal qui resta inconnu pour ses médecins,

et bientôt annonça sa fin prochaine. Elle cessa alors de voir les personnes de la Cour, enfermée avec ses plus intimes et avec le Père Pommereau, elle mourut à vingt-deux ans, le 21 octobre 1690, et fut mise auprès de la Reine sa mère dans le Couvent des Capucines françaises.

Après trois années de séjour à la Cour de Lisbonne, le marquis Amelot demanda son rappel et l'obtint. Il avait accompli une mission pénible auprès du Roi de Portugal et en obtint cependant un témoignage flatteur d'estime, une lettre à Louis XIV, dont nous donnons ici le texte et la traduction:

Ao muito alto, muito poderoso e christianissimo Principee D. Luis Rey de França, de Navarra etc. meu bom Iremao e primo.

Muito alto, muito poderoso e christianissimo principe meu bom irmao e primo Eu D. Pedro pro graça de Deos Rey de Portugal et dos Algarves daquem e dalem mar em affrica, senor de Guiné e da conquesta, navegaçào e commercio de Œtiopia, Arabia, Persia et da India etc. Envio muito sandar a V. M. Como aquelle que muito amo e preso. Recolhese o Marquez de Amelot embaxador extraordinario nesta corte em virtude da ordem que me participou avia recebido V. M. e deixa neste Reino tâo vivas expressoes de sue bondade que justamente se fez merceedor da confianca e estimacâo de V. M. pelle singular prudencia com que se portou em todos os negocios que tratou é Espeero que em retribuiçâo do agrado de que me foi a soa pessoa faça a V. M. Certissima representaçâo da minha singular observancia e intentissimo desejo para com V. M. e Para todo o que tocara seus enteresses muito alto,

muito poderoso, christianissimo principe meu bom Irmão e primo.

Nosso senhor hajà a pessoa de V. M. e seu real estado em seu santa guarda. Eserita em Lisboa a 6 de settembro de 1688.

Bom Irmao e primo de V. M.

El Rey.

Au très-haut, très puissant et très chrestien prince D. Louis roy de France et de Navarre etc., etc., mon bon frère et cousin.

Très haut et très puissant et très chrestien Prince, mon bon frère et cousin, moy D. Pedro par la grâce de Dieu Roy de Portugal et des Algarves de çà et de là la mer en Afrique, Seigneur de Guinée et de la Conqueste navigation et commerce d'Etiopie, Arabie, Perse, des Indes etc., j'envoye a V. M. tout salut comme a celuy que j'aime et que j'estime fort. Le marquis Amelot, ambassadeur extraordinaire en cette Cour se retirant auprès de V. M. suivant les ordres qu'il en a receus et dont il m'a fait part, laisse dans le Royaume de si éclatans témoignages de son mérite qu'il s'est rendu justement digne de la confiance et de l'estime de V. M. par la singulière prudence avec laquelle il s'est conduit dans toutes les affaires qu'il a traitées, j'espère qu'en reconnaissance de la distinction que j'ai toujours marquée pour sa personne, il ne manquera pas de représenter très efficacement a V. M. le singulier respect et la très forte passion que j'ay pour V. M. et pour tout ce qui regarde ses interest, très haut, très puissant et très chrestien prince mon frère et cousin.

Dieu ait en sa sainte garde la personne de V. M. et son royal estat. Escrit à Lisbonne le 6 septembre 1688.

Bon frère et cousin de V. M.

Le Roy.

Cette citation ne suffit pas pour faire connaître le diplomate auquel Louis XIV avait confié de si délicates négociations. Qu'on nous permette de prendre ailleurs d'autres faits, d'autres appréciations qui mettront au jour toute sa valeur qui est restée absorbée dans le glorieux rayonnement du siècle de Louis XIV.

Ce qui suit a été écrit pour la publication des lettres de Louis XIV à M. Amelot, alors son ambassadeur en Espagne, on pourrait dire son vice-roi.

Voici dans quels termes Saint-Simon annonce le choix qui fut fait de lui pour *régner* en Espagne avec la princesse des Ursins, de 1705 à 1709 :

« Le duc de Grammont demandoit son retour (de l'ambassade d'Espagne) ; la reyne d'Espagne le pressoit avec ardeur. Le Roy et madame de Maintenon, intérieurement blessés contre lui, et peu contents de sa gestion en ce païs-là, ne s'y opposoient pas, mais il falloit choisir un ambassadeur. Amelot fut choisi. C'estoit un homme d'honneur, de grand sens, de grand travail et d'esprit. Il estoit doux, poli, liant, assez ferme ; de plus, un homme fort sage et modeste. Il avoit esté ambassadeur en Portugal, à Venise, en Suisse et avoit eu d'autres commissions au dehors. Partout il avoit réussi, s'estoit fait aimer et avoit acquis une grande réputation. »

On a dit qu'il ne suivait que les inspirations de madame

des Ursins, et cependant il est resté seul à Madrid du mois de mai au mois d'août ; pendant cet intervalle, Louis XIV le félicitait de la clarté de sa correspondance, de son exactitude, et le chargeait de faire recomposer le despacho, lui laissant le choix absolu d'une partie des ministres.

Amelot seul avait su se concilier la confiance du Roi et de la Reine, et Louis XIV le louait de répondre si bien à ses vues pour le bien des deux monarchies et d'avoir introduit de l'ordre dans les affaires.

Or voici dans quel état étaient les affaires d'Espagne à la fin du mois de mai 1703 :

« Il n'y avoit pas un sol dans les coffres du Roi catolique. Il estoit deu huit ou dix mois de paye à ses deux régiments des gardes espagnoles et valonnes, à ses gardes du corps et généralement à toutes ses troupes. Son infanterie, qui estoit en 1704 de quarante bataillons bien complets, se trouvoit réduite à moins de 3,000 hommes. Une bonne partie de sa cavallerie desmontée, ainsi que des gardes du corps sans armes, sans habits et manquant généralement de toutes les choses nécessaires. Ses places délabrées et dégarnies de munitions de guerre. Cadix mesme, la clef de l'Espagne, absolument hors d'estat de deffense, sans batteries, sans munitions, sans argent et sans autre garnison pour la ville, pour les forts et pour l'isle de Léon, que 800 à 900 hommes, tout nuds, qui estoient les restes de quatorze bataillons; les officiers de guerre, les plus attachés au Roy, mystifiés et maltraittés de toutes manières. Le gouvernement, sur un pied qu'il sembloit qu'on eust d'autre intention que d'anéantir les gardes du corps, détruire absolument des troupes, de dissiper des revenus et de mettre par là ce prince dans la triste nécessité de s'enfermer dans son palais

sans oser se montrer, et, qui pis est, peut-être, de se voir bientost obligé d'abandonner l'Espagne à l'archiduc ; que si les choses eussent duré encore trois mois sur ce pied, c'estoit une affaire absolument finie, et le roi Philippe V seroit redevenu M. le duc d'Anjou. »

Les discours qui se tenaient publiquement à Madrid ne permettaient pas de douter d'une révolution prochaine, pour peu que l'archiduc eût pénétré en Espagne. On avait perdu le respect dû à la majesté royale, et le mal était répandu dans les principales provinces, où les discours insolents, les libelles injurieux et les pasquinades ne faisaient que trop voir les mauvaises dispositions des esprits. En cet état, Amelot, chargé de l'exécution des ordres de Louis XIV en Espagne auprès du Roi son petit-fils, commença par travailler à la sûreté de ce prince contre les complots formés en divers endroits. Il prit des mesures promptes pour rétablir les gardes du corps et les régiments des gardes. Il fit nommer un trésorier général pour la guerre, et fit rentrer dans la caisse tous les fonds destinés pour cette dépense, à condition de n'être distribués que sur les ordres du roi d'Espagne. L'arrestation du marquis de Leganez avait déconcerté des projets et bien des intrigues ; avait fait cesser l'inquiétude et les murmures dont Madrid était agité ; avait affermi l'autorité royale et avait fait sentir aux grands, aussi bien qu'au peuple, que le roi était décidé à se maintenir à la tête de la nation qui l'avait appelé.

Amelot avait ensuite cherché les moyens de rétablir les troupes, de les armer, de les habiller et de leur payer tout ce qui leur était dû. Cadix, qui était le principal objet des grands desseins des ennemis et de leur redoutable flotte, demandait des secours prompts et considérables. Il avait

fait trouver dans Cadix 13,000 hommes de troupes réglées et des milices incorporées dans les régiments, beaucoup de vivres et de munitions de guerre; on avait mis toutes les batteries en état, on avait fait des retranchements dans tous les endroits nécessaires. Le contat s'était trouvé défendu par les galères d'Espagne et par tout ce qu'on avait pu ramasser de vaisseaux sous les ordres de M. Ducasse. Tout cela, mis en mouvement par des fonds considérables envoyés à Cadix avec un homme de confiance, pour en faire la distribution; en sorte que quand les ennemis parurent, au commencement de juillet, avec une partie considérable de leur armée navale, montant à plus de 70 voiles, et qu'ils voulurent s'approcher des postes les plus avancés, ils virent de leurs propres yeux toutes choses en si bon état et dans un si bon ordre, qu'il leur fut impossible de rien entreprendre, et qu'ils se maintinrent plus de trois semaines dans les mêmes parages et se montrant presque tous les jours sans tenter la moindre chose.

Sur la frontière portugaise les ennemis étaient contenus.

A l'égard de la cavalerie, elle était complète d'hommes, de chevaux, d'armes et d'équipages, et elle avait été augmentée d'un régiment de Catalans et d'un régiment de dragons irlandais de douze compagnies nouvellement levées : quarante bataillons étaient dans Barcelone et dans les autres places de Catalogne; trois régiments avaient été levés par les états de Navarre, d'autres par le royaume d'Aragon. Les régiments des gardes espagnole et vallonne avaient été mis à quatre bataillons chacun, au lieu de deux, qui avaient été presque ruinés au siége de Gibraltar.

Il avait donné des ordres pour l'artillerie et pour les fabriques d'armes et de poudre; en sorte qu'avec un peu

de temps l'on en aurait des quantités suffisantes pour les besoins de la guerre. On avait aussi fait travailler aux fortifications de Badajoz et d'Alcantara, et quelque chose à Ciudad Rodrigo, qui n'avait que des murailles.

A l'égard des finances, il avait fait entrer réellement dans les coffres du trésorier les revenus ordinaires, se montant à 12 millions, destinés pour la guerre, au lieu qu'ils étaient auparavant distribués sans règle et sans ordre ou à toute autre chose qu'à leur destination. Il avait satisfait à toutes les dépenses, et toutes les troupes étaient entièrement payées tant du passé que du courant.

Le roi d'Espagne avait auprès de lui la valeur de trois bataillons de ses gardes espagnole et vallonne.

Il n'avait, au reste, fait d'autres changements dans le gouvernement que la nomination d'un secrétaire des dépêches pour la guerre et pour les finances, et le congé que le roi d'Espagne avait accordé au comte de Monterey et au duc de Montalto.

Pour exercer le pouvoir absolu dans de telles circonstances, Amelot avait besoin de toute la confiance des deux rois. Lorsque la princesse des Ursins écrit ses ennuis à madame de Maintenon et y comprend « une infinité de gens qui, à tort et à travers, blasment tout ce qu'on fait, et d'autres qui escrivent de France ici et d'ici en France, toujours et dans la vue de tout brouiller; tout cela n'est que trop capable de renverser une teste qui seroit meilleure que la mienne. » Lorsque la princesse écrit ainsi, elle parle comme l'ambassadeur. Amelot avait fait les mêmes plaintes au Roi, et Louis XIV le rassurait en ces termes :

« Quoique les choses que j'apprendray d'ailleurs soient véritables, mon intention est, me confiant, comme je fais,

en vostre sagesse, de fonder mes décisions sur le compte que vous me rendés, et j'y ajoute d'autant plus de foy, que je vois que l'intelligence continue d'être parfaite entre la princesse des Ursins et vous, et vous estes suffisamment instruit de l'opinion que j'ay de son esprit, de son mérite et de ses bonnes intentions. »

Plus tard, il lui renouvelle l'assurance de la confiance qu'il a en lui :

« Vous ne devés pas douter de la confiance que j'ay dans les avis que je reçois de vous, et je crois vous en donner une marque en vous communiquant ceux qui me viennent d'ailleurs, et suspendant mon jugement sur ces derniers jusqu'à ce que vous me les ayez confirmés. Il est essentiel, pour mon service, de savoir la vérité ; et souvent il est impossible, ayant autant d'affaires que vous en avés, que vous puissiés me rendre compte de plusieurs particularités, qu'il est cependant nécessaire que je sache. L'expérience me le fait voir. S'il y a de la malignité, comme vous le dites, dans les avis que l'on me donne, il vous est aisé de la rendre inutile, puisque je ne décide qu'après que vous m'avés éclairé : vous devés donc cesser d'estre en peine et de vous plaindre de ces sortes d'avis, puisqu'ils ne me font impression qu'après que vous les avés autorisés, et que je vous crois préférablement à ceux qui les donnent. Continués seulement à me rendre compte, le plus exactement que vous le pourrés, de tout ce qui aura rapport à nos intérests et à ceux du roy mon petit-fils, et regardés comme une marque de ma confiance et de la satisfaction que j'ay de vos services, la communication que je continueray de vous donner des circonstances essentielles que j'apprendray, que peut-estre vous n'aurez pas sües ou qui

vous auront échappé dans le temps que vous formés nos dépesches. »

Lorsqu'il est question de donner l'un des plus grands emplois du gouvernement, Louis s'en remet en ces termes à son ambassadeur :

« Mais je connois aussi les inconvénients que le changement entraîne, principalement quand on manque de sujets propres à remplacer ceux que l'on retire des grands emplois. Il seroit difficile de ne me pas tromper, si je voulois décider sur cette affaire de loin, et sans avoir les connoissances nécessaires pour donner au roy d'Espagne un bon avis, dans une occasion où il ne doit pas se déterminer légèrement. Vous estes sur les lieux, vous connoissés les raisons qui doivent engager à laisser le marquis de Villadarias dans le poste qu'il occupe, ou bien à l'en retirer; ainsi je me rapporte entièrement aux conseils que vous donnerés sur ce sujet au Roy mon petit-fils, et aux résolutions qu'il croira devoir prendre pour le bien de son service. »

De son côté, la princesse des Ursins rendait hommage aux précieuses qualités d'Amelot.

Elle écrivait à Madame de Maintenon :

« Je n'ai pas manqué, Madame, comme vous pouvez croire, de dire à M. Amelot tout ce que vous me mandez d'obligeant de la part du Roy pour lui; il en a esté touché comme il devoit. C'est avec raison que vous croyés qu'il seroit à souhaitter qu'il fust venu plutost ambassadeur en cette cour, puisque certainement sa sagesse, son zèle, sa perpétuelle et unique application aux affaires auroient empesché la plus grande partie des désordres que

nous ne voyons que trop dans ce païs-ci, et qu'il est presque impossible de raccommoder (1). »

. . . . . .

« Cet ambassadeur se tue à force de travailler. Dieu et son zèle le soutiennent; sans cela il périroit. Il est impossible de pouvoir se représenter les perpétuelles fatigues qu'il a de corps et d'esprit, n'ayant pas le temps de dormir ni presque de manger. Il est très certain que deux années de service en cette cour, de la manière dont sont les choses en ce païs-ci, ayant à contenter la France et l'Espagne, quasi toujours opposées en maximes, et faisant plutost les fonctions d'un premier ministre que celles d'un ambassadeur, se doivent bien plus compter que dix d'un travail moins tuant. Permettez-moi, Madame, de vous supplier très humblement d'avoir quelque attention à lui; il mérite assurément quelques preuves de la générosité du Roy qui le consolent et qui fassent voir que sa Majesté est contente de lui. Le public a besoin de connoistre par des effets la bonne volonté du maistre pour son ministre, pour l'estimer et le respecter. M. Amelot avoit désiré, avant de partir de France pour venir à Madrid, où vous savez, Madame, qu'il ne vînt que par pure obéissance, que le Roi lui fist la grâce de lui promettre de lui donner la première des deux places qui viendroit à vaquer de conseiller au conseil royal. Seroit-ce une chose qui pust se faire présentement ? En vérité je crois que si cela se peut sans que le service de Sa Majesté en souffre, il seroit très à propos de le faire.

(1) Extrait de la correspondance inédite de la princesse des Ursins, publiée par M. Geffroy, page 245. (Lettre de juin, 1760.)

C'est vous parler librement; j'espère cependant que vous me le pardonnerez (1). »

. . . . . .

« M. l'ambassadeur auquel j'ay cru devoir dire ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander dans votre dernière, touchant la difficulté qu'il y avoit à lui donner la consolation qu'il désire, m'en a paru si touché, que j'en ay eu de la peine. Il s'expliqua sur ce sujet avec douleur, me disant plusieurs raisons qui me parurent en sa faveur. Je le priay de me les écrire, dans le dessein de vous les envoyer, Madame, afin que, s'ils vous paraissent bonnes, vous en fassiez l'usage que vous jugerez à propos. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet ambassadeur sert très-bien et très-utilement, qu'il le fait dans un temps et des circonstances qui sont d'une importance infinie pour les deux monarchies, et que je ne sais si tout autre que lui feroit ce qu'il fait. Croyez-moi, Madame, les sujets aussi sages et aussi rompus au métier qu'il fait, aussi zélés et aussi passionnés que l'est M. Amelot pour la vérité, sont bien rares; ainsi, il mérite qu'on adoucisse ses peines. Soyez persuadée, je vous conjure, qu'en vous parlant avec cette liberté, c'est bien moins comme son amie que comme une personne qui souhaitte que le roi soit bien servi. Il est trop attaché à Sa Majesté, et trop honnête homme pour manquer à son devoir quand il n'en recevroit aucune grâce; mais la mélancolie dans les hommes, malgré eux, leur abat l'esprit et détruit leur santé, et le service en souffre. Si je prends trop de liberté en vous mandant ceci, grondez-moi, je vous en remer-

(1) Lettres inédites de la princesse des Ursins, publiées par M. Geffroy, pages 252 et 253.

cierai de tout mon cœur, aimant de vous jusqu'à votre colère (1). »

. . . . . .

« Je ne sais comment il peut résister à tout ce qu'il fait : depuis le départ d'Orry, il a fallu encore qu'il se chargeast des finances, c'est-à-dire du soin de faire agir ceux qui s'en meslent, et d'entrer dans un infinité de détails pour empescher qu'on en fist un mauvais usage. J'ai desja eu l'honneur de vous escrire, Madame, que cet ambassadeur mérite quelques grâces du Roi qui le soutiennent; car j'ai peur, à la fin qu'il ne résiste pas à tant de fatigues. Vous auriez pensé a le remplacer s'il manquoit, très certainement, et il faut, s'il vous plaist, le conserver (2). »

Lorsque Amelot est revenu à Versailles, la princesse invoque le témoignage d'un homme « dont les intentions sont droictes, et dont l'esprit est aussi bon que le cœur (3). »

C'est à son ambassadeur que Louis XIV réservait la communication des secrets d'État les plus délicats, l'autorisant à les communiquer à la princesse des Ursins, s'il le juge convenable. Il écrit le 25 juillet 1707 : « Il seroit à désirer que la paix fust conclue à ces conditions. Ce sont les seules qui paroissent supportables ; elles ne le seroient pas, si elles n'estoient devenues nécessaires.

(1) Lettres inédites de la princesse des Ursins, page 272.

(2) *Id.*, p. 281. Lettre à Madame de Maintenon, 17 septembre 1706.

(3) *Id.*, p. 382. Lettre à la maréchale de Noailles, du 28 octobre 1709.

Comme il n'y a présentement aucune proposition, ni même de relation pour les traités, vous pourriez réserver pour vous seul ce que je vous mande sans aucun ménagement et en faire usage lorsque vous en jugerez à propos. Je crois madame des Ursins assez attachée au Roy pour garder le secret, si vous lui en faisiez confidence. »

Tant de services méritaient de bien hautes récompenses, mais Amelot, qui avait su si bien servir, ne savait pas demander. Saint-Simon nous a laissé le récit de son retour à Versailles, et de l'oubli où on le laissa. Ce personnage qui « avait en effet régné en Espagne » redevint simple conseiller d'État en France ; seulement, le Roi lui accorda une charge de président à mortier pour son fils dans ces termes flatteurs :

« Quoique je n'accorde point de grâce pareille à celle que vous me demandez en faveur de vostre fils, je veux bien cependant faire pour vous ce que je n'ay fait encore pour personne, et vous donner par avance mon agrément pour lui d'une charge de président à mortier en mon parlement de Paris, lorsque vous trouverez occasion d'en traiter.

» Je ne puis mieux faire connoistre la satisfaction que j'ay des services importants que vous me rendez, et je suis persuadé que votre fils suivant votre exemple, et profitant de vos instructions, remplira très exactement les devoirs de son estat. »

Le 20 février 1708, Amelot recevait le témoignage honorable de la satisfaction du Roi. « Je connois le bon service que vous m'avez rendu en y mettant (dans les dépenses du Roy d'Espagne) un ordre qui n'y estoit pas lorsque je vous ay envoyé en Espagne. »

. . . . . .

« Je remarque votre parfait désintéressement, et que vous cherchez uniquement ce qui peut convenir au bien de mon service. »

Amelot était depuis trois ans en Espagne, et son zèle ne s'était pas ralenti, pour que Louis XIV l'en remerciât ainsi :

« J'ay vu avec beaucoup de plaisir que l'Espagne ait esté en estat de fournir des secours aussi considérables que ceux qu'elle a donnés pour la réduction de Tortose. Cet estat, si différent de celui où elle estoit il y a quelques années, fait voir combien de ressources on trouve, lorsqu'on travaille à les chercher avec le soin, les lumières et l'ordre que vous y avez apportés depuis que vous estes à Madrid, et vous ne devez pas douter que je ne remarque avec beaucoup de satisfaction tout ce que vous faites pour mon service et pour celui du Roy mon petit fils. (1). »

. . . . . .

« Continuez au reste à donner vostre application ordinaire aux affaïres dont vous estes chargé ; croyez aussi que je suis persuadé que nulle autre vue que celle du bien de mon service ne sera jamais capable de vous conduire, et que vous suivez autant votre inclination que votre devoir en vous attachant uniquement à ce que vous croyez conforme à mes intérests et a ceux du Roy, mon petit-fils (2). »

Saint-Simon parle plusieurs fois d'Amelot avec estime ; il constate son entier succès dans son ambassade d'Espagne :

(1) Lettre du 6 août 1708.
(2) Lettre du 28 janvier 1709.

« Amelot estoit à la teste de toutes les affaires pour la princesse-des Ursins ; mais si bien avec elle, et si capable, que, pour ce qui estoit affaires, il faisoit tout.

» Le retour d'Amelot..... parut une bombe en l'air qui les menaçoit tous (les ministres). — Il y avoit esté à la teste de toutes les affaires, qu'il avoit trouvées dans le plus grand chaos, et dans un épuisement estrange ; il gouverna les finances, le commerce, la marine, avec tant d'application et de succès, que, malgré le malheur de la guerre il les restablit dans le plus grand ordre, les augmenta considérablement, acquitta une infinité de choses, régla les troupes, les rendit plus belles, plus choisies, plus nombreuses, les paya exactement, et peu à peu remplit toutes les sortes de magasins. Cela parut une création, et, ce qui ne fut pas moins merveilleux, c'estoit avec une fermeté que rien n'affaiblissoit et qui se faisoit perpétuellement obéir. »

Pour compléter cette notice sur l'ambassadeur Amelot, nous donnons ici les renseignements que nous avons pu recueillir sur sa famille.

Jacques Amelot, seigneur de Carnetin, suivit le barreau sous le règne de François Ier, et se rendit célèbre ; il mourut le 7 mars 1579. Il avait épousé Jeanne Vialard, sœur d'Antoine, Archevêque de Bourges, enseveli dans la cathédrale de cette ville, où son corps a été retrouvé intact il y a une vingtaine d'années, et fille de Jean Vialard, conseiller au parlement et procédant aux enquêtes. Jean Amelot, seigneur de Carnetin, son fils, fut pourvu d'un office de maître des réquêtes, le 15 juillet 1573, et d'un office de président aux requêtes du parlement la même année.

Il avait épousé Marie de Saint-Germain, qui se remaria, en 1601, à Michel de Marillac, garde des sceaux.

Jean Amelot eut trois enfants de Marie de Saint-Germain, savoir :

Jacques, auteur de la branche des marquis de Maugard;

Jean, auteur de la branche des marquis de Gournay;

Denis, auteur de la branche des marquis de Chaillou, la seule existante aujourd'hui.

Branche de Mauregard.

La branche de Mauregard se distingue par deux premiers présidents de la cour des aides, Jacques et Charles Amelot, son fils. Jacques Amelot a été fort célèbre du temps de la Fronde, et les mémoires du temps en font mention. C'est pour lui que la terre de Mauregard a été érigée en marquisat par lettre du mois d'août 1651.

Cette branche a fini en la personne de Charles Amelot, marquis de Combronde et de Mauregard. Il avait épousé Antoinette de Brion, fille de Jean, marquis de Combronde, baron de Salucet, conseiller au parlement, et il mourut sans enfants en son château de Salucet en Auvergne, le 5 novembre 1726.

Branche de Chaillou.

Denis Amelot, seigneur de Chaillou-Beaulieu, était le troisième fils de Jean Amelot et de Marie de Saint-Germain; il fut maître des requêtes, le 13 novembre 1610; intendant de Limoges, en 1616; de Saintonge, Aunis, Poitou et de la Rochelle, en 1623. Etant doyen des maîtres des requêtes, en 1655, il résigna cette charge, et fut retenu conseiller d'État ordinaire. Il mourut le 7 février 1655. Le 12 septembre 1604, il avait été marié à Marguerite Dudrac, et,

en secondes noces, à Louise de l'Hôpital, veuve de Henri de Vaudetor, baron Persan, et fille de l'Hôpital, marquis de Vitry, chevalier des ordres, capitaine des gardes du corps.

Il eut de Marguerite Dudrac :

1° Jean-Baptiste ;

2° Antoine-Jacques ;

3° Anne-Marie, mariée à Charles de Béon de Luxembourg, marquis de Boutteville, dont elle resta veuve en 1671 ; elle mourut le 15 janvier 1702.

Jean-Baptiste, vicomte de Bisseuil, épousa Charlotte Brulard. Il en eut plusieurs filles, et un fils mort à onze mois.

Antoine-Jacques, son frère, continua la branche ; il fut maître des requêtes, conseiller d'État, et mourut à Paris, le 19 octobre 1699, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Il eut de Marie Valence L'Escuyer, qu'il avait épousée le 15 juin 1655, Denis-Jean Amelot, maître des requêtes, et pourvu, en 1708, d'une des six charges d'intendant du commerce créées par Louis XIV. Il épousa, le 21 avril 1688, Philiberte de Barillon, fille de Paul de Barillon d'Armancourt, conseiller d'État, ambassadeur en Angleterre. C'est depuis ce mariage que la seigneurie de Chatillon-sur-Indre passa dans la famille Amelot.

Il eut de Philiberte de Barillon :

1° Jean-Jacques, qui fut ministre des affaires étrangères sous Louis XV ;

2° Michel-Denis de Chaillou, seigneur de Châteauneuf du Guépéan, qui fut colonel d'un régiment du nom de Chaillou. Il naquit le 20 avril 1696 ;

3° Marie-Philiberte, née le 7 mars 1692, mariée, en octobre 1715, à Henri Humbert d'Étampes, marquis de Valençay.

Jean-Jacques, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, eut pour fils Antoine-Jean, qui fut ministre de Paris et de la maison du roi sous Louis XVI.

Antoine-Jean, ministre de Paris, eut pour fils, Antoine-Léon-Anne, qui fut intendant de Bourgogne.

Michel-Denis, frère du ministre des affaires étrangères, colonel d'un régiment du nom de Chaillou, eut trois enfants :

Denis-Jean, marquis de Châteauneuf, conseiller au parlement de Paris, est mort sans avoir été marié;

Sébastien-Michel, évêque de Vannes; sacré le 23 avril 1775, il quitta son diocèse en 1792 et n'y est plus revenu. Il est mort à Paris, le 2 octobre 1829 et y fut inhumé.

On lit son nom dans son ancienne Cathédrale, sur une inscription gravée sur le tombeau en marbre rouge avec panneaux et table en marbre noir, élevé à saint Vincent-Fevrier par le Chapitre de Vannes, en 1777, lors de la translation de ses reliques de la chapelle voûtée sous le chœur, actuellement détruite, dans la chapelle Nord du transept. Cette inscription est ainsi conçue :

ANNO SALUTIS MDCCLXXVII
MONUMENTUM HOC, PRIUS IN SACELLO
SUB CHORO HUJUS ECCLESIÆ CONSTRUCTO, POSITUM;
AD S^tI VINCENTII DECENTIOREM CULTUM, IN HAC-CE PARTE,
SUMPTIBUS CAPITULI VENETENSIS RESTITUTUM FUIT;
SEDENTE ILLUSTRISSIMO AC REVERENDISSIMO
D.D. SEBASTIANO-MICHÆLE AMELOT
VENETENSI EPISCOPO.

René-Michel, marquis du Guépéan, puis de Châteauneuf par la mort de son frère aîné, Denis-Jean. Il fut capitaine au régiment du Roi, cavalerie, ensuite lieutenant-colonel, et laissa pour seul héritier Edmond.

Branche de Gournay.

La branche de Gournay commence à Jean Amelot, second fils de Jean et de Marie de Saint-Germain. Il épousa Catherine de Creil, qui lui apporta la terre de Gournay.

Il eut de ce mariage : Charles, qui va suivre;

Michel, archevêque de Tours en 1674, dont le tombeau se voit encore dans une chapelle à droite du chœur de la Cathédrale de Tours, avec cette inscription :

CI-GIT MESSIRE MICHEL AMELOT,
CONSEILLER DU ROY EN TOUS SES CONSEILS
ET D'HONNEUR EN TOUS SES PARLEMENTS ; LEQUEL,
APRÈS AVOIR ÉTÉ TROIS ANS ÉVÊQUE DE LAVAUR
ET QUATORZE ANS ARCHEVÊQUE EN CETTE ÉGLISE,
MORT A TOURS, LE 17 FÉVRIER 1687,
AGÉ DE SOIXANTE-TROIS ANS.

Marie, qui épousa, le 14 octobre 1627, Antoine de Nicolaï, premier président de la cour des comptes.

Charles, le premier nommé, fut maître des requêtes, président au grand conseil, et mourut à Paris le 12 février 1671. C'est de sa mort que madame de Sévigné rapporte les circonstances dans une de ses lettres.

Il avait épousé Marie de Lyonne.

Voici les enfants, nés de ce mariage, qui sont indiqués par les généalogistes :

1° Michel, qui fut ambassadeur;

2° Charles, abbé, baron d'Hiron, sur la démission de son oncle l'archevêque de Tours ; il mourut à Paris, le 10 mars 1694 ;

3° Jean-Jacques, reçu chevalier de Malte au grand prieuré de France, le 24 septembre 1688 ; mort jeune ;

4° Catherine Amelot, mariée, le 23 octobre 1680, à Louis-Claude d'Aussonville de Nettancourt, comte de Vanhecourt, morte veuve, sans enfants, le 16 avril 1710.

Michel, le premier nommé, fut ambassadeur dans plusieurs cours de l'Europe, et se rendit célèbre. La terre de Gournay fut érigée pour lui en marquisat, par lettres du 26 avril 1693. Il épousa Catherine Le Pelletier de la Houssaie. Il en eut Michel-Charles, qui suivra; Ours Victor, seigneur de Brunelles, tué à la chasse à l'âge de seize ans, le 6 septembre 1707; Marie-Anne-Céracle, mariée, le 3 mars 1712, à Henri-Charles de Saula, comte de Cauxanes, son cousin issu de germain. Elle mourut à Dijon, le 12 janvier 1741.

Michel-Charles, le premier désigné, fut président à mortier au parlement de Paris, le 18 janvier 1712. Il mourut subitement à Paris, le 25 décembre 1730, âgé de cinquante ans.

Il eut pour fils Michel-Marie-Noël, né le 12 décembre 1713, lequel épousa Anne de Belley, et mourut sans enfants, à Paris, en 1784; c'est le dernier de la branche des Gournay.

La branche des marquis de Mauregard s'est donc éteinte en 1726;

Celle des marquis de Gournay, en 1784;

Celle des marquis de Guépéan, sous la Restauration.

Il ne reste que la branche des marquis de Chaillou, réunissant les marquisats de Mauregard, Gournay, Guépéan et Combronde.

C'est à l'amitié du chef de la maison, M. le marquis Amelot de Chaillou, que nous devons la communication des manuscrits que nous publions ici, et des trois pièces qui termineront la présente introduction.

LETTRES DE LOUIS XVI A M. AMELOT.

Versailles, le 12 may 1776.

M. de Lamoignon de Malesherbes, qui remplissait la place de mon ministre et secrétaire d'État au département de ma maison, m'ayant fait agréer sa démission de cette place, je vous préviens que c'est vous, Monsieur, que j'ai choisi pour le remplacer au département de ma maison. Je connais le zèle et la capacité dont vous avez fait preuve à mon conseil d'État, dans les finances et dans l'intendance de Bourgogne, et je sçai que je puis compter sur vous.

LOUIS.

Versailles, ce 8 juin 1783.

Il y a longtemps, mon cher Amelot, que je veux vous donner un témoignage signalé de ma satisfaction pour les bons et loyaux services que vous rendez à ma couronne depuis plus de trente ans. Fidèle aux exemples de vos ancêtres, et spécialement d'Amelot, marquis de Combronde votre père, qui, sous le feu roy, s'est honoré par un désintéressement et une capacité au-dessus de tout éloge, vous avez porté à l'État et à moi-même l'appui de vos conseils et de vos talents. Il m'est bien agréable de vous récompenser en érigeant vos biens en marquisat, et en vous conférant, pour vous et vos enfants, le titre de marquis de Chaillou; j'en signerai avec plaisir les lettres patentes, que j'ai recommandées à Vergennes et à Miromesnil; trouvez, mon cher Amelot, dans cette occasion et dans cette lettre, ce qui est en mon cœur, mon estime et mon amitié pour vous.

LOUIS.

Amelot, secrétaire d'État de ma maison.

LETTRE D'ÉRECTION DU MARQUISAT DE CHAILLOU.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. — La persévérance de plusieurs générations dans la fidélité et le zèle des mieux soutenus pour notre service et celui des rois nos prédécesseurs, signalée par des actions mémorables en exerçant de grandes charges et en remplissant des places de la plus haute importance, justifie sans doute des prétentions aux titres et dignités proportionnés au mérite distingué, nous imposant, en pareille occurrence, l'obligation de le reconnaître, le favoriser, le récompenser par des marques éclatantes de justice et de bienfaisance transmissibles à la postérité. Par ces considérations, nous nous portons bien volontiers à accorder à notre très-amé et féal Antoine-Jean Amelot de Chaillou, notre conseiller en tous nos conseils, secrétaire d'État et de nos commandements et finances, commandeur de nos ordres, le témoignage le plus honorable de la satisfaction que nous avons des services qu'il nous rend depuis plus de trente ans dans les charges de notre conseiller-avocat pour nous au Châtelet et siége présidial de Paris, dont les fonctions, qu'il acquitta avec autant de probité et de désintéressement que d'intelligence et d'application, le rendirent capable de remplir l'état et office de notre conseiller en nos conseils, maître des requêtes ordinaires de notre hôtel, duquel, au moyen de la dispense de l'âge et du service requis qui lui fut accordé, il obtint, en mil sept cent cinquante-trois, des lettres de provision; ses talents et l'assiduité de son travail lui méritèrent la place de commissaire départi pour l'intendance de Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey et Geix, d'où nous l'appelâmes pour remplir une des charges de notre conseiller en notre conseil d'État et privé intendant de nos finances, de

laquelle il s'est acquitté de manière à mériter notre choix pour la charge éminente qu'il continue d'exercer avec le zèle et l'application désirables, en suivant les exemples de défunt notre amé et féal Jean-Jacques Amelot, son père, marquis de Combronde, lequel, après avoir fait, en mil sept cent huit, avec distinction, les fonctions des offices d'avocat général aux requêtes de notre hôtel, d'intendant et commissaire départi en la généralité de La Rochelle, ensuite d'intendant des finances et conseiller d'État ordinaire, et de ministre et secrétaire d'État au département des affaires étrangères, et l'un des quarante de l'Académie des sciences, ses services, dans ces différentes charges et place, lui firent mériter l'agrément de la charge de commandeur, prévost et maître des cérémonies de nos ordres. Il était fils de Denis-Jean Amelot, seigneur de Châtillon et autres lieux, conseiller au parlement de Paris et maître des requêtes de notre hôtel en mil six cent quatre-vingt dix, gendre du sieur Barillon d'Amoncourt, conseiller d'État ordinaire, ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Il était fils de Jacques Amelot, chevalier, seigneur de Chaillou, conseiller d'État ordinaire, doyen des maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, lequel était fils de Denis Amelot, seigneur de Chaillou-Bisseuil, la Cour Neuve et autres lieux, maître des requêtes et conseiller d'État au commencement du seizième siècle. Celui-ci était fils de Jean Amelot, conseiller du roi en ses conseils, président au parlement de Paris, et de Marie de Saint-Germain, qui épousa en secondes noces Michel de Marillac, chevalier, garde des sceaux de France; de manière que, sans remonter plus loin, la famille du sieur Amelot, divisée en trois branches, dont l'aînée, à présent éteinte, connue sous le titre de marquis de Maure-
roduit deux premiers présidents de la cour des
ivement, et s'est alliée avec les maisons d'Au-

mont et de l'Hôpital-Vitry ; la seconde, décorée du titre de marquis de Gournay, distinguée principalement par les dignités d'ambassadeur à Venise, en Portugal, en Suisse et en Espagne, et conseiller d'État, de président à mortier, d'archevêque de Tours, et par un chevalier de l'ordre de Malte, ainsi que par les alliances avec les maisons de Saulx-Tavanes, d'Aussonville-Nettancourt, de Lyonne, de Nicolaï, de Briconnet ; et la troisième branche, qui est celle dudit sieur Amelot de Chaillou, est alliée avec les maisons d'Étampes, de Beon, de Brulart, de Bourgouin, de Fanlines et du Deffand de La Lande : cette famille réunit en la personne dudit sieur Amelot l'avantage de l'illustration. Il y joint la propriété et la possession des terres, seigneuries et justices hautes, moyennes et basses des villes, faubourgs et banlieue de *Châtillon-sur-Indre*, en Berry, mouvantes et relevantes de nous à cause de notre domaine et château de Tours, laquelle consiste en plusieurs baux, droits seigneuriaux, et de laquelle dépendent les seigneuries, justices hautes, moyennes et basses, et châtellenie *de Chaillou*, où il y a un château et des possessions très étendues ; et *de La Voûte*, mouvante et relevante de ladite *baronnie de Châtillon*, ainsi que cinquante-huit fiefs, dont il en possède *vingt-quatre* patrimonialement. Le ressort de la justice de Châtillon s'étend sur quatre cent cinquante feux au moins en sept paroisses, dont il est seigneur avec tous les droits honorifiques ; il l'est aussi de plusieurs seigneuries, tels que celle *de la Motte, de la Marchelle, de la Roche-bien-Ami, de Mongenault* et *de Villedomain*. Il est propriétaire jouissant de cinq terres et seigneuries sans justice, savoir : *du Pui Chanchignan* et *de La Lande*, dont les justices ont été unies à celles *de Saint-Mars, des Fourneaux* et *de la Cailletière*, lesquelles terres sont voisines les unes des autres. Le tout compose

huit justices et sept paroisses, dans un pays fertile produisant un revenu considérable et suffisant pour soutenir décemment le titre et la dignité de marquisat dont nous voulons le décorer, en faveur dudit sieur Amelot, de sa postérité, pour encourager son fils unique, déjà maître des requêtes, à entretenir en lui la noble émulation de ses ancêtres, et pour l'exciter à marcher sur leurs traces pour notre service et pour celui de l'État.

Voulant en même temps procurer aux justiciables desdites terres et seigneuries l'avantage d'un seul degré de juridiction par l'union desdites justices, pour être exercées sans distraction de ressort par les mêmes officiers en la ville et baronnie de Châtillon-sur-Indre, où il n'est pas difficile de trouver des gens de loi capables; il y a aussi un auditoire et des prisons. A ces causes, et pour marquer audit sieur Antoine-Jean Amelot de Chaillou la satisfaction que nous avons de ses services et de ceux de ses ancêtres, dont l'honneur et la vertu sont recommandables, et pour lui donner et à sa prospérité mâle un témoignage éclatant de notre bienveillance et autres considérations à ce nous mouvant : Nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, créé, érigé et élevé, créons, érigeons et élevons par ces présentes, signées de notre main, en titre, nom, prééminence et dignité de marquisat, sous le nom de Chaillou, lesdites terres et seigneuries de la baronnie, ville, faubourgs et banlieue de Châtillon-sur-Indre en Berry, sans que le nom de cette ville puisse être changé avec la châtellenie *de Chaillou* et *la seigneurie* et *justice de La Voûte*, y compris tous les fiefs et autres seigneuries, justices hautes, moyennes et basses, appartenantes audit sieur Amelot, ainsi qu'elles sont ci-dessus désignées et qu'elles se poursuivent et comportent dans les pt paroisses dont il est seigneur, mouvantes et relevantes

de nous à cause de notre domaine et château de Tours ; à l'effet de quoi, voulons et nous plaît qu'elles soient à l'avenir tenues et possédées comme un seul et même domaine par ledit sieur Amelot, ses enfants, postérité et descendants mâles, nés et à naître en légitime mariage, sous le nom, titre et dignité de marquisat de Chaillou ; leur permettons de se dire, nommer et qualifier marquis de Chaillou en tous actes, tant en jugement que dehors, et qu'ils jouissent des mêmes droits, honneurs, titres, prérogatives, autorités, prééminence, dignités, rang, franchises et libertés, armes et blasons, tant en fait de guerre, assemblée d'État et de noblesse qu'autrement, ainsi que de tous autres avantages et priviléges dont jouissent et ont coutume de jouir les autres marquis de notre royaume, bien qu'ils ne soient plus particulièrement spécifiés et exprimés par ces présentes. Voulons que tous les commissaires, vassaux, arrière-vassaux, justiciers et autres tenants noblement ou en roture, mouvants et dépendants dudit marquisat, reconnaissent ledit sieur Amelot, ses enfants, postérité et descendants mâles pour marquis de Chaillou, leur fassent les foi et hommages, fournissent leurs aveux, déclarations et dénombrements, le cas y échéant, sous le nom, titre et qualité de marquis de Chaillou, et que les officiers exerçant la justice desdites terres et seigneuries, intitulent à l'avenir leurs sentences, jugements et autres actes dudit nom, titre et qualité de marquis de Chaillou, sans toutefois aucune mutation ni changement du ressort, ni que, pour raison de la présente érection, ledit sieur marquis, ses enfants et descendants soient tenus de nous payer ni aux rois, nos successeurs, aucune finance ni indemnité, ni qu'ils soient assujettis, envers nous et leurs vassaux ou tenanciers envers eux à autres et plus grands droits et devoirs que ceux dont ils

sont actuellement tenus, et sans innover, nuire ni préjudicier en rien aux droits et devoirs qui pourraient être dus à d'autres qu'à nous, si aucun y a ; à la charge toutefois par ledit sieur Amelot, ses enfants et postérité, descendants mâles, seigneurs et propriétaires de ladite terre, seigneurie et marquisat de Chaillou, de relever de nous en une seule foi et hommage, et de nous payer, et aux rois nos successeurs, les droits ordinaires et accoutumés, si aucuns sont dus pour raison de la dignité de marquisat, tant que lesdites terres et seigneuries s'en trouveront décorées ; et qu'au défaut d'hoirs et descendants mâles en loyal mariage, lesdites terres et seigneuries retourneront au même et semblables état et titres qu'elles étaient avant la présente érection, condition sans laquelle elle n'eût été faite ; et voulant aussi pourvoir au soulagement de nos sujets justiciables desdites terres et seigneuries, nous avons joint, uni et incorporé, joignons, unissons et incorporons les justices et juridictions desdites terres et seigneuries, baronnie et et châtellenie *de Châtillon-sur-Indre, de Chaillou, de La Voûte,* ainsi que les fiefs et seigneuries en dépendant et autres appartenances, comme elles se poursuivent et comportent à ladite justice haute, moyenne et basse de la baronnie de Chatillon-sur-Indre, pour être, lesdites justices et juridictions, à l'avenir exercées et administrées conjointement et sans distinction en ladite ville *de Châtillon-sur-Indre,* comme une seule et même justice, par les mêmes officiers ; auquel lieu nous transférons lesdites justices hautes, moyennes et basses desdites seigneuries et terres, avec levrs appartenances et dépendances, à la charge que lesdites justices réunies continueront néanmoins de ressortir au siége où elles ressortissaient avant la présente union, et qu'il sera tenu, à cet effet, des registres

bailliage de *Châtillon-sur-Indre*, et pour celles qui ressortissent au bailliage de Loches, et sans que, pour raison de la présente union desdites justices, les vassaux et tenanciers desdites terres et seigneuries soient tenus à autres et plus grands droits que ceux qu'ils doivent à présent, ni établir rien de contaire aux us et coutumes des lieux, à condition que l'audience sera tenue régulièrement les jours accoutumés de chaque semaine en ladite ville de *Châtillon-sur-Indre*, et que les officiers résidants ne pourront, en cas de transport dans lesdites justices réunies, se taxer plus grands droits que ceux qui sont dus pour une seule et même justice.

Si donnons en mandement à nos amis et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement en notre chambre des comptes à Paris, présidents, trésoriers de France, et généraux de nos finances ès généralités de Bourges et Tours, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, chacun en droit soi, que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer, et du contenu en icelles jouir ledit sieur Amelot, ses enfants, postérité et descendants mâles en légitime mariage, paisiblement et perpétuellement, sans leur faire mettre ni donner aucun trouble, ni empêchement contraire; et en les faisant cesser nonobstant tous édits, ordonnances, déclarations, arrêts et règlements à ce contraires auxquels et aux dérogatoires, nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, sauf en autre chose notre droit, et l'autrui en tout, car tel est notre plaisir.

Et afin que ce soit chose ferme et stable à tou-

jours, nous avons fait mettre notre scel à ces dit
présentes.

Donné à Versailles, au mois de juin, l'an de grâ
mil sept cent quatre-vingt-deux, et de notre règne
neuvième.

Signé Louis.

Par le Roi :

Gravier de Vergennes.

CORRESPONDANCE

DE LOUIS XIV

AVEC LE MARQUIS AMELOT

SON AMBASSADEUR EN PORTUGAL

1685-1688

PUBLIÉE ET ANNOTÉE PAR LE B^on^ DE GIRARDOT.

MARIAGE DU ROI DON PEDRO II.

N° I.

15 MAI 1685.

MÉMOIRE pour servir d'instruction au sieur Amelot, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, s'en allant en Portugal en qualité d'ambassadeur ordinaire de Sa Majesté.

Le Roy ayant permis au sieur de Saint-Romain, son ambassadeur extraordinaire en Portugal de revenir en France, et Sa Majesté voyant bien qu'il est d'une très grande conséquence pour le bien de son service que dans la conjoncture des mariages du Roy et de l'Infante de Portugal, cette couronne ne prenne point d'engage-

ments contraires à ses véritables intérêts, qui ne se peuvent jamais trouver que dans une parfaite correspondance avec la France. Sa Majesté a jugé à propos de remplir cette ambassade d'un sujet qui ait toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement d'un si important emploi.

Et comme ledit sieur Amelot a desjà donné des preuves de sa capacité, de son zèle et de son affection pour le service de Sa Majesté, aussi bien que de sa bonne conduite dans l'ambassade qu'il vient d'exercer à Venise, elle l'a nommé pour son ambassadeur ordinaire en Portugal, et elle lui ordonne de partir incessamment pour se rendre à La Rochelle, où il s'embarquera sur le vaisseau que Sa Majesté a fait équiper tant pour son passage que pour le retour dudit sieur de Saint-Romain; et, pour informer ledit sieur Amelot des principales affaires qu'il aura à traiter, et la conduite qu'il aura à tenir dans l'exécution des ordres de Sa Majesté, elle lui fait premièrement remettre entre les mains la copie de l'instruction qui fut donnée audit sieur de Saint-Romain, lorsqu'il partit pour aller à Lisbonne.

Mais comme la feue Reyne de Portugal vivait pour lors et qu'il ne s'y agissait que du mariage de l'Infante de Portugal, Sa Majesté fait encore adjouter à cette première instruction la copie de deux dépesches qu'elle a écrittes au sieur de Saint-Romain les 10 mars et 16 juillet 1684, pour l'informer de ses intentions au sujet du mariage du Roy de Portugal, et

[illegible]tes ces pièces ledit sieur Amelot reconnoistra

que l'intention de Sa Majesté a toujours été et est encore de faire préférer le prince de la Roche-sur-Yon à tous les autres partis qui s'y présentent pour l'Infante ; et au cas qu'on ne puisse réussir à ce mariage, et qu'il ne soit plus question que de choisir entre les princes de Neubourg, de Toscane et de Parme, appuyer plustost le choix de ce dernier que d'aucun des deux autres, et si celui-ci ne peut encore réussir, faire connoistre à toute extrémité que celui de Florence sera moins désagréable à Sa Majesté que celui d'un prince de Neubourg ou de quelque autre aussi dévoüé aux intérests de la maison d'Autriche.

Ledit sieur Amelot sera aussi informé par les susdites lettres, que le Père Pomereau, confesseur de la feüe Reyne de Portugal, a longtemps flatté l'Infante de l'espérance d'épouser Sa Majesté : mais comme elle en doit estre à présent désabusée par tout ce qui a esté écrit sur ce sujet audit sieur de Saint-Romain, il y a bien de l'apparence que le Roy son père et ses ministres se détermineront bientost à quelqu'un des princes dont il vient d'estre parlé, et il sera de la prudence et de l'adresse dudit sieur Amelot de bien ménager les esprits de cette cour pour les porter à ce que Sa Majesté désire.

Il se servira pour cet effet non-seulement des connoissances qu'il pourra prendre dans un mémoire qu'elle lui fait donner des qualités, inclinations, génies et différens intérests des ministres de cette cour, mais aussi des lumières qu'il pourra tirer de l'expérience consommée dudit sieur de Saint-Romain, principalement dans les affaires de

Portugal. Il concertera avec lui la conduite qu'il aura à tenir pour réussir dans ces négociations, tant en ce qui regarde le mariage de l'Infante de Portugal qu'au sujet de celui du Roy son père.

Quant à ce dernier, il verra aussi par la copie des lettres de Sa Majesté, que son intention serait de disposer le Roy de Portugal à prendre la résolution de se marier, et celle de préférer mademoiselle de Bourbon à tous les autres partis qu'on lui pourroit proposer, auquel cas Sa Majesté ajouteroit à la somme de cent mille écus, à laquelle M. le Duc veut borner la dote de la princesse sa fille, une pension de cent mille livres, que Sa Majesté s'est néantmoins déclarée ne vouloir donner qu'au cas qu'elle épouse le Roy de Portugal, et seulement en faveur de ce mariage, et non d'autres.

Que si néantmoins l'inclination dudit Roy de Portugal le portoit au choix d'une princesse de Lislebonne, soit l'aisnée ou la cadette, Sa Majesté veut bien encore en faveur de ce mariage, accorder à celle des deux qui épousera ledit Roy, la mesme pension de cent mille livres.

Et en troisième lieu, si le choix de ce prince se déterminoit à une des filles de la princesse douarière d'Hannover, Sa Majesté y consentiroit pareillement, mais sans donner aucune pension pour ce sujet.

Ledit sieur Amelot concertera ainsi qu'il a esté dit avec ledit sieur de Saint-Romain, tout ce qu'il y aura à faire pour le succès de l'une ou de l'autre de ces propositions, et se servira pour les faire réussir de toutes les connoissances que ledit sieur de Saint-Romain a acquises, et des

correspondances qu'il a établies tant auprès du Roy de Portugal que de l'Infante, en sorte que, s'il ne peut disposer la cour de Portugal à ce qui convient le plus aux intérests de Sa Majesté, il la détourne au moins de prendre les résolutions qui lui seroient les plus désagréables.

Il assurera le Roy et l'Infante de Portugal de la continuation de l'estime et de l'affection de Sa Majesté, par les expressions les plus obligeantes et les plus capables de les en bien persuader, en ajoutant à ce que contient sur ce sujet l'instruction dudit sieur de Saint-Romain, tout ce qu'ils croiront ensemble le plus convenable à la disposition présente de la cour de Portugal, et le plus propre à inspirer auxdits princes et princesses les sentimens que Sa Majesté désire d'eux.

Ledit sieur Amelot sait bien qu'il doit maintenir en toutes rencontres la préséance qui est düe aux ambassadeurs de Sa Majesté, et maintenir cet avantage mesme au péril de sa vie, sans admettre aucun expédient qui y puisse donner la moindre atteinte.

Il est aussi informé de toutes les cérémonies qui se pratiquent entre les ambassadeurs et ministres étrangers, et à l'égard des visites qu'il pourra recevoir ou rendre aux conseillers d'État et aux personnes titrées ou fidalgues, il sera pareillement instruit par ledit sieur de Saint-Romain de l'usage de la cour de Portugal, et se conformera à ce que ledit sieur de Saint-Romain a fait.

Ledit sieur Amelot entretiendra une bonne correspondance avec les ambassadeurs et autres ministres de Sa Majesté dans les cours étrangères, et principalement avec le marquis de Feuquières, ambassadeur du Roy à Madrid, afin de se pouvoir informer réciproquement de tout ce qui est nécessaire qu'ils sachent pour bien régler la conduite

qu'ils ont à tenir, et prendre de justes mesures pour le succès des affaires que Sa Majesté leur confie.

Sa Majesté fait remettre deux tables de chiffres entre les mains dudit sieur Amelot, dont il pourra remettre l'une entre les mains de son secrétaire, pour s'en servir ordinairement; mais il gardera l'autre lui-mesme et ne s'en servira que pour des matières importantes, et qui demanderont un grand secret pour les déchiffrer lui-mesme.

Ledit sieur Amelot fera pendant son séjour à Lisbonne des relations fidèles de tout ce qu'il apprendra; tant des Indes que d'Angola, du Mosambic et autres païs d'Afrique dans lesquels les Portugais sont établis aussi bien que de ce qui regarde le Brésil.

Outre ce qui est contenu dans la présente instruction des avis ordinaires que le Roy veut, que ledit sieur Amelot lui donne de tout ce qui se passera dans ladite cour de Portugal, l'intention de Sa Majesté est que tous ses ambassadeurs et ministres au dehors, lui rapportent au retour de leurs emplois, une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important dans les négociations qu'ils auront conduites, de l'état des cours et des païs où ils auront servi, des cérémonies qui s'y observent, soit dans les entrées, soit dans les audiences, ou dans tout autre rencontre, du génie et des inclinations des princes et de leurs ministres, et enfin de tout ce qui peut donner une connoissance particulière des lieux où ils auront esté employés, et des personnes avec lesquelles ils auront négocié. Ainsi ledit sieur Amelot aura soin de préparer un mémoire de cette sorte en forme de relation, de l'employ que Sa Majesté lui confie, pour le mettre à son retour entre les mains de Sa Majesté.

Fait à Versailles, le 15e jour de may 1685.

Signé : Louis, et plus bas Colbert, etc.

N° II.

25 MAY 1683.

COPPIE de l'Instruction de M. de Saint-Romain, ambassadeur extraordinaire en Portugal, du 25 may 1683.

Comme Sa Majesté ne pouvoit point jeter les yeux pour remplir l'ambassade extraordinaire de Portugal, sur aucun de ses sujets, qui ait une plus parfaite connoissance de l'estat des affaires dudit païs que le sieur de Saint-Romain, qu'elle a choisi pour cet effet, et que les services qu'il lui a desjà rendus dans cette cour, ne laissent à Sa Majesté aucun lieu de douter, qu'il n'ait joint à une fidélité inviolable et à une affection très zélée pour le service de Sa Majesté, toute l'expérience, l'adresse et l'insinuation nécessaire pour le bon succès de l'importante négociation qu'elle lui confie, elle a cru qu'il seroit fort inutile de l'informer de l'intérest qu'elle a toujours pris et qu'elle continue de prendre à tout ce qui peut affermir cette couronne, et oster aux Espagnols l'espérance qu'ils conservent encore d'y mettre par leurs intrigues, tant de trouble et de division, qu'il leur soit enfin facile de s'en rendre les maistres, et de la réunir à la monarchie d'Espagne.

Ledit sieur de Saint-Romain sait que depuis la paix des Pirenées, ils ont inutilement employé et la force et les caballes pour venir à bout de leurs desseins, et il peut bien juger que dans l'occasion présente du mariage de l'Infante de Portugal, ils n'obmettront rien pour fixer le choix de la Reyne, du Prince Regent et de ceux qui ont le plus de part au gouvernement de cet État, sur un Prince attaché aux intérests de la maison d'Autriche.

Celui qu'ils ont appuyé jusqu'à présent avec le plus de chaleur, est le Prince de Neubourg, qui ne pouvant subsister que de ce qu'ils voudront bien lui accorder, et étant d'ailleurs attaché avec toute sa maison par beaucoup d'autres liens aux intérest de l'Empereur, sera entièrement soumis aux ordres du Conseil de Madrid et de la Cour de Vienne.

Au refus de ce premier ils ont assés fait connoistre, qu'ils seroient bien aises que le Prince de Bavière leur füt redevable de son établissement en Portugal : mais comme il est trop jeune pour estre marié, il n'y a aucune apparence qu'il soit préféré.

Pour ce qui regarde les princes de Toscane, on sait l'attachement que les grands ducs ont toujours eu a l'Espagne, depuis que Philippe second leur a donné l'investiture de Sienne (1), et qu'ils se sont obligés d'assister cette Monarchie dans ses besoins de quatre cents chevaux, et de quatre mille hommes de pied à leurs frais au cas qu'elle soit attaquée ou dans le royaume de Naples ou dans le duché de Milan ; ainsi il ne faut douter que le Ministre d'Espagne ne seconde de ses offices les offres que le grand duc a faites avant le traité du mariage avec le duc de Savoye, et qu'il renouvelle à présent.

Le quatrième des prétendants qui pourrait être aussi au gré des Espagnols, est le prince de Parme, et il y a présentement à Lisbonne, un envoyé du duc son père appelé le comte Simonetti qui tasche de faire valoir les

(1) Placée entre les influences française et espagnole, la maison de Médicis avait fini sous le 2e grand duc, François, par se livrer à cette dernière, après la reconnaissance de sa dignité grand ducale achetée 100,000 ducats à l'empereur Maximilien.

droits que la maison de Parme a sur la couronne de Portugal : mais quoy qu'il soit appuyé du Confesseur du Prince Régent ; ses prétentions n'ont pas été bien recües des Portugais, et apparemment n'auront aucun succès (1).

Comme tous ces Princes auront leur principal attachement à la maison d'Autriche, il est très important au service de Sa Majesté, de leur faire donner l'exclusion et de faire enfin tourner le choix de la Cour de Portugal ou sur M. le prince de la Roche-sur-Yon ou sur M. le comte de Vermandois.

L'intérest qu'a la Reyne de se conserver l'amitié de Sa Majesté, la doit porter à recevoir de sa main un mary pour la Princesse sa fille. C'est aussi ce qui a fait que cette Princesse a empesché jusqu'à présent qu'on n'ait pris aucune résolution en faveur d'aucun des Princes suspects à Sa Majesté, et quoi qu'elle n'ait osé faire aucune démarche ni opposition qui lui puisse attirer le ressentiment d'aucun d'entre eux, au cas que malgré elle il vienne à estre choisi, néantmoins elle a toujours fait assurer Sa Majesté de ses bonnes intentions, et après avoir représenté toutes les difficultés qu'elle prevoyoit à porter les Portugais au choix d'un des Princes qui sont proposés par Sa Majesté, elle a promis d'employer sincèrement ses soins et son crédit auprès du Prince Regent, pour faire préférer le prince de la Roche-sur-Yon à tout autre.

C'est dans cette confiance, que Sa Majesté ayant résolu d'envoyer incessamment auprès de cette Princesse un Ministre qui lui soit agréable, et dont les sages conseils lui puissent faciliter le bon acheminement et l'heureuse

(1) Le comte Simonetti resta cinq ans à Lisbonne sans rien obtenir et y mourut ; son fils, qui était avec lui, fut alors rappelé.

conclusion de cette affaire, elle ordonne audit sieur de Saint-Romain de se rendre à la Rochelle dans la fin de ce mois pour s'embarquer sur le vaisseau que Sa Majesté a fait équiper tant pour son passage que pour celui de la comtesse de Ribeira, et en partir au premier bon vent.

Aussitôt que ledit sieur de Saint-Romain sera arrivé à Lisbonne, et qu'il aura esté informé par le marquis d'Opede, suivant l'ordre que Sa Majesté en donne à cet Ambassadeur, de la disposition présente des affaires de Portugal, il fera ses diligences pour obtenir ses audiences particulières, tant du prince régent que de la Reyné, dans la première, ledit sieur de Saint-Romain accompagnera de toutes les expressions qu'il sait devoir estre les plus agréables à ce Prince, les assurances que Sa Majesté lui donne par sa lettre de créance de la continuation de son amitié. Il lui fera connoistre que Sa Majesté s'intéresse toujours très sincèrement à tout ce qui le regarde et à la couronne de Portugal, qu'elle n'ordonne rien aussi expressement audit sieur de Saint-Romain, que de contribuer par ses soins et son application, à tout ce qui en peut procurer les avantages, et en éloigner le dommage, et qu'il sait bien ne pouvoir rien faire qui soit plus agréable à Sa Majesté, que de bien persuader ce Prince de cette vérité par la conduite qu'il prétend tenir pendant son ambassade et par tout ce qu'une longue expérience des affaires de Portugal accompagnée de beaucoup de zèle pour le service de ce Prince et de la Reyne de Portugal lui pourra inspirer de plus utile et de plus convenable au bien dudit Royaume, et au moyen d'une parfaite intelligence entre Sa Majesté et ledit Prince.

Il pourra parler dans ce même sens à la Reyne de

Portugal, lorsqu'il sera admis à son audience; il doit mesme se servir d'expressions encore plus vives, et des assurances d'autant plus particulières de la confiance de Sa Majesté pour elle, que cette Princesse y a toujours très bien répondu, et comme elle ne peut jamais avoir d'occasion plus favorable de donner des marques effectives de sa reconnoissance que celle qui se présente aujourd'hui du mariage de la Princesse sa fille, ledit sieur de Saint-Romain lui doit faire connoistre dès la première audience, que Sa Majesté ne peut douter que son inclination et son intérest ne la portent à employer efficacement ses soins et son crédit pour faire préférer à tous les Princes qui ont quelque attachement directement ou indirectement à la maison d'Autriche, ceux que Sa Majesté veut proposer et qui ayant l'honneur d'estre de son sang, ne peuvent jamais avoir de sentiments, qui ne soient entièrement conformes aux véritables intérests de la couronne de Portugal et à ceux de cette Princesse, qui ne soient aussi par conséquent soumis à ses volontés, et qui ne tendent non seulement à maintenir son autorité, mais aussi à augmenter son crédit auprès du Prince et auprès de la nation portugaise; en sorte qu'il ne puisse rien arriver qui puisse troubler son règne; qu'aussi Sa Majesté étant pleinement persuadée de ses bonnes intentions, elle a jugé que pour les faire réussir heureusement, elle devait faire choix d'un Ministre qui lui fut agréable et en qui elle put prendre une entière confiance. Ledit sieur de Saint-Romain pourra y adjouter tout ce qui peut porter cette Princesse à lui communiquer ses pensées, et la confirmer dans la bonne opinion qu'elle a toujours eue de sa discrétion.

Après ces premières audiences, il doit s'appliquer à bien ménager et à se concilier parfaitement l'amitié du

père Pomereau, confesseur de cette Princesse, car comme elle est fort dans la dévotion et que ce religieux s'est acquis un grand crédit auprès d'elle, il est bon qu'outre le devoir de bon sujet que son caractère ne peut effacer, ledit sieur de Saint-Romain, lui donne encore lieu de se pouvoir flatter du principal mérite du succès de cette affaire. Après ces premiers pas, ledit sieur de Saint-Romain doit concerter secrètement tant avec la Reyne qu'avec ledit père Pomereau, ceux qu'il conviendra de faire pour disposer les principaux du Gouvernement à ce que Sa Majesté désire. Et comme il est arrivé quelques changements depuis que ledit sieur de Saint-Romain est revenu, Sa Majesté a estimé qu'il ne serait pas inutile de luy donner une connoissance succincte de la situation présente des affaires de cette Cour, et des intérests et attachements de ceux qui ont part au Gouvernement.

Le conseil d'état dont le Prince prend les avis dans les affaires importantes, est composé de dix Seigneurs titrés, qui sont le marquis de Gonéa, l'archevesque de Braga, le comte d'Ericeira, le comte de Valdereys, le grand Inquisiteur, le viscomte de Ponte de Lima, le marquis d'Aronches, l'archevesque de Lisbonne, son frère, le comte de Villamayor et le duc de Cadaval.

Le marquis de Gonéa est grand maistre de Portugal, et ses amis ont été d'autant plus suspects, qu'on a eu raison de le croire attaché à l'Espagne.

L'archevesque de Braga a été fait conseiller d'état au retour de son ambassade de Rome, et sa famille a toujours esté soupçonnée de conserver des liaisons avec les Espagnols.

Le comte d'Ericeira a témoigné ci-devant estre dans les intérests de Sa Majesté; mais on croit présentement qu'il pourrait bien s'opposer au choix d'un Prince français.

Le comte de Valdereys, a été nommé grand maistre de la maison de l'Infante, et comme il est selon son devoir entièrement devoué à la cour de Portugal, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne se conforme aux sentiments du Prince régent et de la Reyne.

Il en sera de même du grand Inquisiteur, qui est encore plus attaché aux intérests de cette Princesse.

Le viscomte de Ponte de Lima a toujours fait profession d'avoir les inclinations françoises, il y a bien de l'apparence que pour peu qu'il soit ménagé, il sera bien aise de voir qu'un Prince du sang de Sa Majesté épouse l'Infante.

Le marquis d'Aronches et l'archevesque de Lisbonne son frère, qui est grand aumônier et encore plus considérable par sa dignité d'archevesque de Lisbonne, sont fort unis ensemble et ont fait paraître leur inclination pour la France, par le mariage de leur neveu avec Mlle de Soubize, en sorte qu'il y a lieu de croire qu'ils se conformeront aux intentions de la Reyne qui a fait ce mariage, et qui a même disposé ledit Marquis à marier à un des sujets de Sa Majesté sa petite fille qui est son unique héritière, en sorte qu'il y a lieu de se promettre qu'ils emploieront sincèrement tous deux leur conseil et leur crédit, en faveur d'un des Princes que Sa Majesté appuye de sa protection.

Le comte de Villamayor, qui est camériste ou premier gentilhomme de la chambre du Prince, a aussi son entière confiance, et quoiqu'il ait affecté une espèce de neutralité entre les intérests de la France et ceux d'Espagne, il est soupçonné de pencher davantage vers ce dernier parti.

On ne peut rien dire du duc de Cadaval, dont le sieur de Saint-Romain ne soit déjà informé, sinon que comme

il a rompu le mariage du duc de Savoye, il a donné lieu de croire que le dessein qu'il peut avoir de marier sa fille avec le second fils du duc d'Arcos, grand d'Espagne, l'obligeait d'avoir des égards pour les Espagnols; mais comme il est facile de lui faire connoistre qu'un Prince françois convient mieux à la couronne de Portugal qu'aucun autre de ceux qui se présentent, il a d'assez bonnes intentions pour appuyer le bon parti, surtout quand on le flattera du principal mérite du succès.

Cette succincte information de la disposition présente des Ministres de Portugal, servira au sieur de Saint-Romain à se mieux éclaircir sur les lieux de leurs sentiments, et à se faire un plan de la manière qu'il doit parler et se conduire tant envers les bien intentionnés pour les confirmer dans le parti que Sa Majesté désire, qu'envers les autres pour les y ramener; mais quoiqu'il n'ait pas lieu de douter que le Prince ne prenne les avis de son conseil d'Etat pour le mariage et qu'ils ne soient tous consultés, néantmoins il y a bien de l'apparence que la résolution ne se prendra qu'avec la Reyne, le duc de Cadaval et quelques autres plus confidents Ministres entre lesquels pourrait bien être le comte de Villamayor; en un mot l'inclination et la détermination de la Reyne aura la plus grande part à ce choix.

Ainsi la plus grande application dudit sieur de Saint-Romain doit être à bien persuader cette Princesse, qu'elle doit préférer le prince de la Roche-sur-Yon à tout autre et qu'elle y réussira infailliblement si elle l'entreprend avec toute la chaleur et toute la fermeté que Sa Majesté attend d'elle.

Cette première partie peut estre facilement soutenue tant par les raisons générales et particulières d'exclusion contre ceux que la maison d'Autriche propose, que par

les avantages de la naissance du prince de la Roche-sur-Yon, les qualités de l'esprit et du corps, et les moyens qu'il a tant de son patrimoine que des grâces de Sa Majesté de soutenir par lui-même une dépense convenable à sa dignité.

Quant aux raisons générales d'exclusion contre les Princes ci-dessus nommés, et principalement contre ceux de Neubourg, il n'y a point de bons Portugais qui ne tombent facilement d'accord, que comme les Espagnols attribuent entièrement l'affaiblissement de leur monarchie au détachement du Portugal, il n'y aura jamais de Ministre d'Espagne habile et zélé pour les intérests de son maître, qui n'ait en vue de réunir cet état par quelque moyen que ce puisse estre à ceux du Roi catholique, et que le conseil d'Espagne ne laissera rien d'intenté pour parvenir à l'exécution de ce dessein, qu'ainsi rien ne peut être plus contraire à la sureté du Portugal, que de vouloir donner pour mary à l'Infante, un prince cadet de Neubourg, qui n'a pour tout bien qu'un entier dévouement à la maison d'Autriche, et si la proposition de se donner au Roy catholique doit passer à Lisbonne pour une trahison contre le Prince et contre la patrie, on peut dire que celle du mariage d'un prince de Neubourg avec l'Infante, ne doit pas estre autrement qualifiée, puisque ce serait un acheminement fort prochain à faire subir aux Portugais le joug de la domination espagnole, et quelque intérest qu'ait Sa Majesté de l'empescher, tant que les Portugais répondront aux bons sentiments qu'elle a pour eux, il est bon d'insinuer adroitement à la Reyne et mesme à quelques-uns des Ministres les mieux intentionnés et qui en pourront faire un bon usage. Ils peuvent bien juger que s'ils faisaient assez peu de cas de la continuation de son affection, pour ne pas préférer dans cette occasion

un Prince de son sang à ceux qui sont attachés aux intérests de la maison d'Autriche, Sa Majesté pourrait avec honneur et de très grands avantages pour sa couronne entrer dans les accommodements que celle d'Espagne lui proposerait indubitablement, si elle voyait jour à pouvoir détacher entièrement Sa Majesté des intérests de la couronne de Portugal. Enfin quand on fera bien considérer au prince régent et à son conseil qu'ils ne doivent rien appréhender que du costé de l'Espagne, et qu'ils ne peuvent espérer de solides assistances dans leurs pressants besoins que du costé de la France qui ne leur manquera pas tant qu'ils voudront entretenir une bonne intelligence avec elle, il n'y a pas d'apparence qu'ils puissent balancer entre le parti de plaire aux Espagnols en offensant Sa Majesté, et celui de la contenter, sans avoir égard à ce qu'on désire à Madrid qui ne tend qu'à la ruine du Portugal.

Ces raisons générales d'exclusion serviront non seulement contre un prince de Neubourg, mais aussi contre tous les autres qui sont appuyés directement ou indirectement par la maison d'Autriche.

Les raisons particulières qu'il y a contre ce premier, ont déjà fait beaucoup d'impression sur les Portugais et les derniers avis qu'on a reçus de Lisbonne, portent qu'on y a bien considéré qu'un cadet de cette maison y en attirerait plusieurs autres d'Allemagne, qui n'ayant aucun bien, viendraient chercher de quoi subsister en Portugal, et qu'ils seraient sans doute préférés dans la distribution des grâces, que celui même qui épouserait l'Infante n'ayant aucun établissement serait fort à charge au Royaume, surtout si la Reyne venait à mourir et que le Prince eût des enfants d'un second mariage, on y ajoute même raison générale que la maison de Neubourg ayant des

alliances si étroites avec celle d'Autriche, ce serait choquer directement la France, que de préférer un prince opposé à ses intérests. D'ailleurs la protection de la Reyne mère d'Espagne, qu'on asseure qui faisoit solliciter fortement pour ce Prince, a défillé les yeux aux Ministres de Portugal qui ont seulement dit, que si les princes de Neubourg passaient à Lisbonne pendant qu'ils voyagent, on auroit le temps de les examiner de près. Cependant ledit sieur de Saint-Romain ne doit rien négliger pour les faire entièrement exclure, et comme le nonce du Pape est fort dans leur intérest, il doit estre fort en garde contre ce Ministre et bien observer quelle est sa conduite sur ce sujet pour la traverser.

Ledit sieur de Saint-Romain doit estre aussi averti que le fils aisné du grand Duc est le vœu du peuple, qui s'est persuadé que ce Prince feroit passer ses richesses en Portugal, et on croit mesme que la Reyne le préféreroit aux autres, pour voir un établissement sûr à l'Infante sa fille, si elle ne pouvoit pas faire agréer un Prince françois. Cependant le grand Duc a seulement foit dire par un négociant florentin, agent des affaires de ce Prince à Lisbonne, qu'on savoit les propositions qu'il avoit faites avant le traité du mariage avec le Duc de Savoye (1); mais

(1) La Reine de Portugal, de la maison de Savoye, avait négocié le mariage de sa fille avec le jeune duc de Savoye Victor-Amédée. En faveur de cette alliance, les Etats du royaume portugais avaient révoqué une des lois fondamentales de Lamego, faites en 1145, et qui défendaient aux filles, héritières de la couronne, de se marier hors du royaume. Le Pape avait accordé la dispense de parenté et les vaisseaux portugais étaient à Nice pour conduire le duc à Lisbonne (1683). Mais Louis XIV qui avait d'autres vues, fit rompre le mariage et donna au duc de Savoye sa nièce, Anne-Marie de Valois.

outre qu'on ne lui a encore rien répondu, Sa Majesté est informée que la plupart des Ministres donnent des appréhensions au Prince régent de la politique des Florentins, et disent que s'ils étaient une fois en Portugal, de quelque manière que les affaires tournassent, ils s'assureraient de la couronne, et qu'un Prince souverain ne convient pas au Portugal, parce qu'il y attireroit ses sujets naturels qui auraient tout le crédit, les principaux emplois et les bienfaits, à l'exclusion de la noblesse portugaise, et engageroit les Portugais dans les fascheux démeslés des Estats de ce Prince. C'est aussi cette dernière raison qui a obligé les partisans du grand Duc, de proposer son frère ou son second fils, si on ne vouloit pas l'aisné; et comme il ne foit aucune offre qui puisse contenter les Portugais, il n'y a pas lieu de croire que cette cour veuille préférer un prince de Toscane à ceux que Sa Majesté propose.

Ceux de Bavière et Parme, feront encore moins d'obstacle selon toutes les apparences au désir de Sa Majesté, pour les raisons qui ont été ci-dessus dites, et parce que le dernier ne s'appuye que sur ses droits à la succession de Portugal qui sont fort contraires à ceux du Prince régent et à l'esprit des Portuagais. Enfin quoique chacun de ces Princes ait ses partisans dans le conseil de Portugal, ils se sont détruits l'un par l'autre, en publiant réciproquement tout ce qui pouvoit estre désavantageux à leurs concurrents, en sorte qu'il y a lieu de croire que ledit sieur de Saint-Romain n'aura pas de peine à leur faire donner l'exclusion par le Prince et la Reyne de Portugal : mais comme ce qui pourroit apporter le plus de difficulté au choix du Prince de la Roche-sur-Yon est l'alliance des Martinozzi qui déplait aux Portugais, ledit sieur de Saint-Romain doit s'étudier à leur faire voir qu'une possession de plus de huit cents ans de royauté incontestable dans la

maison dont le prince de la Roche-sur-Yon est sorti, rend sa naissance si illustre, que l'éclat n'en peut être terni par le mélange d'une famille, dont on n'aurait pas de peine à prouver la noblesse, et qui pourrait bien mesme donner des Roys à l'Angleterre.

Ledit sieur de Saint-Romain est assez informé de toutes les bonnes qualités de l'esprit et du corps que ce prince possède, et il le fera valoir autant qu'elles le méritent, mais il doit sur toutes choses, lorsqu'il en parlera aux Portugais, lui donner dans ses discours un caractère de douceur, de modération, que les Portugais souhaitent; leur faire mesme connaître qu'ils ne peuvent pas faire un choix qui assure davantage le repos et la paix dont la couronne de Portugal jouit à présent, et que comme Sa Majesté ne souhaite rien d'eux sinon qu'ils veuillent oster aux Espagnols toute espérance de se pouvoir jamais rendre maistres de ce royaume. Elle sera satisfaite quand ils leur en auront entièrement fermé la porte par ce mariage, et sera bien aise qu'ils demeurent toujours dans une parfaite tranquillité.

Outre ce qui a esté dit ci-dessus des moyens que ledit prince aura de s'entretenir selon ce qu'il convient à la grandeur de sa naissance, tant par son patrimoine dont il pourra librement disposer et en faire passer le revenu en Portugal lorsqu'il y sera entièrement établi, que par la grâce que Sa Majesté lui fera d'augmenter sa pension jusqu'à quarante mille écus. Ledit sieur de Saint-Romain pourra aussi faire entendre aux Portugais qu'ils doivent estre aussi bien éloignés d'appréhender la même chose de lui que d'un cadet de prince d'Allemagne, et qu'au contraire celui-ci n'aura jamais de parents en France qui n'y trouvent par la qualité de prince du sang de Sa Majesté, des avantages et des établissements beaucoup plus consi-

dérables qu'ils n'en pourroient jamais trouver dans quelque cour que ce soit de l'Europe, quelque désir qu'on put avoir de les y bien traiter.

Toutes ces considérations doivent faire beaucoup d'impression sur l'esprit des ministres de Portugal ; mais ce qui doit estre encore plus puissant auprès de la Reyne, c'est qu'elle ne peut rien faire qui soit plus agréable au Roy, et qui assure davantage à cette princesse l'amitié constante et sincère de Sa Majesté et son puissant appuy dans tous les besoins qu'elle en aura.

Que d'ailleurs elle ne sauroit choisir pour la princesse sa fille un prince mieux fait et d'esprit et de corps, et d'un sang si illustre, puisqu'il a l'honneur d'estre de celui de Sa Majesté.

A l'égard de la déférence aux volontés de la Reyne, de son attachement à lui plaire et de sa parfaite reconnoissance des obligations qu'il lui aura, Sa Majesté veut bien en estre garant, et qu'ainsi elle reconnoistra dans ce choix tout ce qui peut faire la véritable satisfaction au lieu que si par faiblesse ou par mauvaise volonté, ce qu'on ne peut croire, elle souffre que les Espagnols viennent à bout de leurs desseins, et que le Portugal préfère un prince de leur faction à ceux que Sa Majesté désire on ne doit pas croire qu'elle considère fort à l'avenir les intérests de la couronne de Portugal, ni ceux d'une princesse qui aura si peu fait pour la satisfaction de Sa Majesté.

Ledit sieur de Saint-Romain adjoutera dans les entretiens particuliers qu'il aura avec ladite Reyne tout ce qu'il jugera estre le plus capable de la disposer à ce que Sa Majesté désire. Et comme cette princesse s'est laissée entendre que son inclination la porteroit plustost à attendre

. le duc de Bourbon fût en âge qu'à se déterminer au

de M. le prince de la Roche-sur-Yon, il doit la dé-

tourner de songer au premier par les raisons de la faiblesse de son âge, qui même est encore plus avancé que sa taille et ses forces. Enfin il ne doit laisser aucune espérance de ce mariage.

Mais si contre l'opinion de Sa Majesté, il trouvoit une impossibilité manifeste à faire réussir celui du prince de la Roche-sur-Yon, et qu'au contraire la Reyne de Portugal se conformât aux sentiments des Portugais qui commencent à témoigner plus d'inclination à M. le comte de Vermandois, Sa Majesté veut bien en ce cas qu'après que le sieur de Saint-Romain, aura fait inutilement tout ce qui lui sera possible, en faveur du prince de la Roche-sur-Yon, il tasche de faire agréer le comte de Vermandois, il y a mesme lieu de croire qu'il y trouvera d'autant plus de facilité, qu'outre tout ce qu'il peut dire d'avantageux de ce prince, les Portugais savent assés par leur histoire que ce royaume n'a pas esté moins bien gouverné par des princes bastards lorsqu'ils sont parvenus à la couronne, que par ceux qui sont venus d'un légitime mariage, et qu'ainsi, ils auront d'autant moins de répugnance à en recevoir un qui a l'honneur d'estre fils du plus grand Roy de la chrestienté.

Sa Majesté se réserve à donner encore des instructions plus précises audit sieur de Saint-Romain après qu'il aura informé Sa Majesté de la disposition où il aura trouvé la Reyne de Portugal, le prince régent et les principaux ministres, et que par les entretiens qu'il aura avec cette princesse, il aura pu concerter avec elle la conduite qu'il y aura à tenir pour faire réussir cette importante affaire à la satisfaction de Sa Majesté.

Fait à Versailles, le 25e mai 1683.

La Reine de Portugal mourut le 27 décembre 1683, et aussitôt le parti français chercha à décider le Roi à un second mariage; mais un parti plus puissant, d'accord avec ses propres goûts, l'éloignait de ce projet et l'engageait de marier l'Infante au prince de Neubourg.

N° III.

COPPIE de la lettre du Roy à M. de Saint-Romain, du 10e mars 1684.

Le sieur Argout, que vous m'aués depesché, m'a apporté vos lettres des 28 januier, 13 et 18 féurier; elles me font toutes voir une disposition dans la cour ou vous estes si contraire aux véritables intérests de la couronne de Portugal, qu'il y auroit lieu de croire que ceux qui la gouuernent auroient desjà oublié qu'ils se sont soustraits de la domination des Castillans, et que plus eux et leurs prédécesseurs se sont acquis de gloire en maintenant leurs droits et leurs libertés par la force des armes, plus ils encoureroient de blâme si par leur foiblesse ou par leur imprudence ils facilitoient au Roy catolique les moyens de se remettre sans peine en possession de ce royaume.

C'est néantmoins à quoy aboutiront infailliblement les desseins de ceux qui adhérant à la répugnance que le Roy de Portugal témoigne à se marier, veulent donner pour mary à l'Infante un prince aussi déuoüé aux interests de la maison d'Autriche que l'est incontestablement et le doit estre le prince Charles de Neubourg.

Pour empescher le succès de ce projet, vous deués employer tous vos soins à faire premiérement réussir le mariage du Roy de Portugal avec ma cousine de Bourbon;

et comme il me paroist par toutes vos lettres, et par ce que j'aprens de l'estat présent de la cour de Portugal, qu'elle est partagée en deux factions, dont la première et la plus considérable, tant par les titres que par les rangs, entrées et confiance du prince, est celle du duc de Cadaual joint avec le marquis de Villamajor, le secrétaire d'État et leurs adhérans, et l'autre qui est directement opposée aux intérests de ce premier et ennemy du duc de Cadaual, est composée de l'archeuesque de Lisbonne, du marquis d'Aronches, son frère, et de tous ceux qui suivent ce parti. Il seroit à propos de tenter premièrement le duc de Cadaual, et de lui faire entendre secrètement, et par quelque personne qui lui soit agréable, qu'outre l'auantage qu'il auroit de suiure les véritables maximes de la couronne de Portugal en disposant le Roy son maistre à épouser une princesse de mon sang et à affermir par cette alliance les liaisons qu'il a toujours eües depuis longtemps entre ma couronne et celle de Portugal; il y trouueroit aussi son intérest particulier tant par le nouvel appui qu'il tireroit de cette alliance que par le fondement certain qu'il pourroit faire à l'auenir sur les effets de mon estime, et que mesme vous pouriés l'assurer dès à présent d'une gratification annuelle de dix mil écus, pour en disposer en la manière et en faveur de qui bon lui sembleroit; et au cas qu'il l'accepte, vous retrancherés cette somme des vingt mil écus que je vous ay donné pouuoir d'employer pour une fois seulement, et en cas de succès de vostre négociation. Cependant, comme vous savés que rien n'a tant contribué à broüiller ledit duc de Cadaual auec la feüe Reyne de Portugal, que la confiance qu'elle prenoit au Père Pomereau, et la juste deffiance qu'elle témoignoit auoir des intentions dudit duc de Cadaual, qu'il fait mesme encore tous ses efforts pour éloigner ledit

Père Pomereau de l'Infante, et qu'il appréhendera auec beaucoup de raison que si ma cousine de Bourbon étoit Reyne de Portugal, elle se serviroit aussi dudit Père Pomereau et lui donneroit toute sa confiance, vous deués examiner auec ledit Père ce qu'il y a à faire pour oster audit duc de Cadaual cette appréhension qui seroit capable de l'obliger à faire tous ses efforts pour empescher ce mariage ; ainsi il est bon que dans cette vüe ledit Père Pomereau continue à faire comme il a commencé toutes les démonstrations de vouloir reuenir au plus tost, et néantmoins qu'il se laisse encore retenir par le moyen de l'Infante au moins aussi longtemps que vous le jugerés nécessaire au bien de mon seruice. Je m'assure que si vous pouués gagner le duc de Cadaual, il ne vous sera pas impossible d'attirer aussi par son moyen dans mes intérests le comte de Villamajor. Quoi qu'il ait beauconp d'attachement à ceux d'Espagne, et que le secrétaire d'État n'aura pas de peine ensuitte à embrasser le mesme parti, auquel cas il vous seroit facile de faire résoudre au plustost ce mariage.

Mais si au contraire vous voyés qu'il ne soit pas possible de les destacher des intérests de l'Espagne, vous deués tascher de porter l'archeuesque de Lisbonne, le marquis d'Aronches et tous leurs amis à faire de nouueaux efforts pour ruiner le crédit du duc de Cadaual ; mais comme aucun d'eux n'auroit l'entrée chés le Roy de Portugal, et qu'ils ont aussi fort peu de crédit auprès de lui, vous ne deués auoir recours à ces derniers qu'au cas qu'il ne vous reste aucune espérance de réussir auprès des premiers, et comme les uns et les autres pouroient trouuer dans l'esprit dudit Roy une répugnance inuincible à se marier, qu'ainsi toute vostre négociation se réduiroit au seul mariage de l'Infante, vous deués en ce cas vous seruir

aussi des mesmes voyes que je viens de vous expliquer pour faire préférer le prince de la Roche-sur-Yon à ceux de Neubourg, Tòscane et Parme, et si vòus ne pouués rien faire en faueur de ce premier, vous deués appuyer le choix de Parme par préférence aux deux autres, et celui de Florence après. Mais quand mesme les Portugais se détermineroient à Neubourg, vous ne deués user d'aucunes menaces contre eux, ni leur faire appréhender mon ressentiment par vostre retraitte. Je ne prétens pas néantmoins vous faire demeurer en Portugal, après que la négociation pour laquelle je vous ay enuoyé sera finie d'une manière ou d'autre, et je nommeray celui qui vous doit succéder aussitost que vous m'aurez averti de la conclusion du mariage ou de l'Infante ou du Roy de Portugal.

Je laisse cependant à vostre discrétion de prendre la qualité de mon ambassadeur et la suitte conuenable dans les complimens que vous serés obligé de faire de ma part sur l'un ou l'autre de ces mariages, ou de vous acquitter de cette cérémonie de la mesme manière que vous aués fait dans les compliments de condoléance au Roy de Portugal et à l'Infante.

Enfin comme vous jugés bien que j'ay un très grand intérest de ne pas abandonner la couronne de Portugal au mauuais parti qu'elle témoigne vouloir prendre, et d'employer toute sorte de moyens pour empescher que le Roy catolique ne puisse rentrer dans la possession d'un royaume si capable de réparer le mauvais estat de la monarchie d'Espagne, je m'assure que vous apporterés tous vos soins et toute vostre addresse pour mettre dans le bon chemin ceux qui ont à présent le plus de crédit auprès du Roy de Portugal, et leur inspirer le désir de le porter par leurs conseils à se donner au plustost des successeurs par un

mariage qui conuienne à ses véritables intérests, tel qu'est celui de ma cousine de Bourbon.

N° IV.

COPPIE de la lettre du Roy à M. de Saint-Romain, du 16e juillet 1684.

Vostre lettre dn 31 may m'informe des premières propositions qui ont esté faites par l'ambassadeur d'Espagne à la cour ou vous estes, et de l'espérance que vous aués que le dessein qu'il témoigne auoir d'engager quelque négociation contre les intérests de ma couronne n'aura aucun succès.

Je ne fais pas de doute qu'il n'offre ainsi que vous me l'écriués une pension de trois cent mil croisades pour un double mariage avec la maison de Neubourg; mais comme il est constant que l'Espagne n'a pu donner pendant le cours de cette guerre aucun subside aux princes qui estoient les plus déuoués à ses intérests, on doit bien croire au lieu où vous estes que toutes les promesses qu'elle fera ne seront suivies d'aucun effet, surtout lorsqu'il sera question d'assister une couronne qu'il est de son intérest d'affoiblir par tous les moyens possibles.

Pour ce qui regarde la dot de ma cousine de Bourbon, l'intention de mon cousin le duc d'Enghien, son père, n'est pas de lui donner plus de cent mil écus, et comme ma fille la dauphine n'en a pas eu dauantage, et que, dans les mariages de cette considération on ne doit pas faire beaucuup de réflexion sur le plus ou sur le moins, j'ay lieu de croire qu'on se contentera de cette dot au lieu où vous estes,

d'autant plus que cette alliance m'engagera encore plus fortement à procurer les auantages de la couronne de Portugal et à lui donner dans ses plus pressants besoins les secours qu'elle poura raisonnablement désirer; vous pouués néantmoins promettre encore de ma part cent mil livres de pension, soit pour ma cousine de Bourbon, soit pour l'une des princesses de Lislebonne; mais vous ne ferés cette offre qu'au cas que vous soyés assuré qu'elle sera bien reçüe, et qu'elle terminera cette affaire à ma satisfaction, ne voulant pas m'engager à cette pension en faveur d'aucune de ces princesses, si elle ne deuient reyne de Portugal.

N° V.

LETTRE de créance pour M. Amelot.

Très haut, très excellent et très puissant prince, notre très cher et très amé bon frère et cousin. Nous n'auons pas plustost pensé à rappeller le sieur de Saint-Romain auprès de nous que nous auons aussitost fait choix du sieur Amelot, marquis de Gournay, conseiller en nos conseils et maistre des requestes de nostre hostel pour lui succéder en qualité de nostre ambassadeur ordinaire auprès de Vostre Majesté, affin qu'il n'y eut point d'interruption dans les liaisons d'union que nous souhaittons toujours d'entretenir auec Vostre Majesté. Nous ordonnons particulièrement audit sieur Amelot de l'assurer de nostre estime et cordiale amitié, et comme nous ne doutons point que Vostre Majesté ne lui donne entière créance, nous ne ferons la présente plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait,

très haut, très excellent et très puissant prince, notre très cher et très amé bon frère et cousin en sa sainte et digne garde.

Écrit à Versailles, le 28e jour de may 1685.

Votre bon frère et cousin,

LOUIS.

Et plus bas,

COLBERT.

N° VI.

6 SEPTEMBRE 1685.

Ire LETTRE de Louis XIV à M. Amelot,

MONSIEUR AMELOT,

J'ay encore receu par cet ordinaire une lettre du sieur de Saint-Romain du 31e juillet, et côme je ne doute point qu'il ne soit à présent parti de Lisbonne et que vous n'ayez déjà commencé à faire les fonctions de mon Ambassadeur, je vous adresse cette lettre seulement, pour vous informer que j'aprens par celle dudit sieur de Saint-Romain, qu'on ne peut faire aucun fondement certain sur ce qu'on dit de la santé du Roy de Portugal, et comme je ne doute pas que dans la juste apréhension qu'elle doit donner, on ne fasse beaucoup de réflexion sur les mesures qu'on pourroit prendre pour empescher que la couronne de Portugal ne retombe sous la puissance du Roy catolique; vous deuez aporter tous vos soins à pénétrer quelles sont

les vues des Portugais sur ce sujet, et il est bon de leur insinuer qu'ils ne peuvent rien faire de mieux pour se garantir de ce malheur, que de marier l'Infante à un Prince qui n'ait aucun attachement aux intérests de la maison d'Autriche. Observez bien cependant tout ce qui se passera sur ce sujet, pour m'en rendre un compte exact. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. Amelot, en sa sainte garde.

Ecrit à Chasteaudun, le 6e septembre 1685.

Le 20 septembre 1685, le marquis Amelot arriva à Lisbonne et fut reçu avec le cérémonial convenu.

No VII.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'arriuay en cette ville le 20e de ce mois. Auant que d'entrer dans la riuière, je receus par une chaloupe de Cascais, un billet de M. de Saint-Romain, par lequel il m'informait de la manière dont il estoit demeuré d'accord auec cette Cour, que les saluts seroient doresnauant receus et rendus par les Ambassadeurs de France, venant icy dans les vaisseaux de Vostre Majesté, et suivant cela, le sieur Audiffredi qui commande l'*Emerillon*, sur lequel j'estois, enuoya auertir le commandant du fort Saint-Julien, qu'il amenoit à Lisbonne le nouvel Ambassadeur de France, et ensuite il salua le fort de sept coups, et on lui en rendit deux moins. Incontinent après, le fort salua de treize coups l'Ambassadeur de Votre Majesté, le

fort de Bougis qui est vis à vis en fit autant, et nous rendismes pour tous les deux un seul salut de treize coups. Après estre entrez dans la riuière qui fut le 19e après midi, nous vinsmes mouiller un peu en de là de la tour de Belem ou le mesme ordre fut pratiqué à l'égard de cette forteresse et de la tour vieille qui est vis à vis.

Le soir du mesme jour, un mestre de camp nommé Gonsalvo da Costa, vint me faire un compliment sur mon arriuée, de la part du roy Dom Pedro; le lendemain le comte da Ponte vint au nom du mesme Roy me prendre dans ses brigantins, me mena jusqu'au port de la ville d'ou il me conduisit dans les carosses de Sa Majesté portugaise, jusques à la maison de M. de Saint-Romain, qui est présentement la mienne. Dans le vaisseau de Vostre Majesté et dans ma maison, je donnay toujours la main à l'un et à l'autre de ces deux fidalgues, et le dernier me fit aussi les honneurs dans les brigantins et dans les carosses du Roy son maistre.

C'est de cette manière, Sire, que le cérémonial est à présent établi pour la réception de vos Ambassadeurs en cette Cour. Le lendemain de mon arriuée, j'enuoyay suiuant l'ordre accoutumé en donner part au Nonce, à l'Ambassadeur d'Espagne, à l'envoyé d'Angleterre et aux residens de Hollande et de Parme, qui me sont tous venus voir le jour mesme ou le lendemain. Le duc de Cadaual, le comte de Ribera et plusieurs autres fidalgues me sont aussi venus rendre visite, et j'ay déjà commencé à en rendre quelques-unes des principales.

M. de Saint-Romain a commencé à m'informer de toutes les choses qui peuuent m'esclaircir du véritable estat de cette Cour, et qui regardent le service de Vostre Majesté. Il m'a fait voir le dernier billet de la dame Du Verger : mais comme il l'envoye à Vostre Majesté et qu'il

lui rend compte de la santé du roy Dom Pedro, il ne me reste qu'à assurer Vostre Majesté, du zèle extrême et du profond respect avec lequel je suis,

SIRE,

De Vostre Majesté,

Le très humble, très obeissant, et très fidele serviteur et sujet.

N° VIII.

7 OCTOBRE 1685.

IIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'apprens par vostre lettre du 28e aoust que vous auez recu à vostre arriuée à Lisbonne, les mêmes honneurs et traitemens dont on est convenu auec ceux qui vous ont précédé, et que le sieur de Saint-Romain vous a instruit de tout ce qui peut faciliter vostre négociation. Il me paroist aussi par le compte qu'il me rend de ce qui s'est passé dans ses audiences de congé que le Roy n'a pas encore pensé sérieusement à de secondes noces pour lui ni mesme à marier l'Infante. Mais comme Dom Antonio de Freitas, son envoyé est à présent à la Cour de Neubourg, il y a bien de l'apparence que le penchant du Roy sera plustost du costé de cette maison, quoique fort attachée aux intérests de la maison d'Autriche, que pour aucune autre qui ait des liaisons auec moy. Il m'assure néantmoins que vous employerez tous vos soins et toute vostre adresse pour détourner la Cour ou vous estes, d'entrer dans des

engagements qui puissent troubler la bonne correspondance que je désire entretenir auec cette couronne.

Sur ce, etc.

A Fontainebleau, le 7 octobre 1685.

N° IX.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

M. de Saint-Romain s'embarca le 5e de ce mois, et mit dès le lendemain matin à la voile. Il m'a fait part de ses lumières auec beaucoup d'ouuerture, et j'ay tasché dans les entretiens que j'ai eus avec lui de ne rien oublier de toutes les choses sur lesquelles j'ay crû nécessaire d'auoir ses auis. Je l'ai particulièrement pressé de me dire ainsi que mon instruction le porte, son sentiment sur la conduite que je dois garder touchant l'affaire des mariages, et nous sommes conuenus ensemble, que dans l'estat ou sont les choses dont Vostre Majesté est très informée et après tout ce qui a esté dit et redit icy sur cette matière, il seroit inutile de marquer beaucoup d'empressement : mais qu'il est plus à propos dans les commencemens d'escouter ce qui se dira, et de parler des auantages qui se trouuent pour le Portugal dans les alliances de France, seulement dans les occasions, et lorsque le silence de votre Ambassadeur pourroit faire croire que Vostre Majesté n'y prend plus de part. C'est aussi la conduite, Sire, que je crois deuoir suivre, à moins que Votre Majesté ne m'en prescriue une autre; et j'apporteray cependant toute l'application dont je suis capable, à estre informé de ce qui se passera.

Par tout ce que j'ai appris depuis mon arriuée il me

paroist, et M. de Saint-Romain mesme, et le père Pommereau sont conuenus ensemble devant moy, que le roy Dom Pedro, n'a point encore pris de résolution quoy qu'on ait cru qu'il penchoit pour les mariages de Neubourg : mais qu'il est très possible que ce Prince qui ne fait rien que par caprice, passe tout d'un coup, des irrésolutions dans lesquelles il est depuis si longtemps à une volonté déterminée de prendre l'un des partis qu'on lui propose : en sorte que ses Ministres mesme auxquels il a fort peu de confiance, n'en seront pas plustost instruits que le public. Sa santé est toujours au mesme estat, il ne se laisse voir à personne et ne signe point les expéditions ordinaires. Il a fait cependant l'effort samedi 1er de ce mois, de donner une audience particulière à M. de Saint-Romain, dans laquelle il fit de grandes honnestetés à ce Ministre, et l'assura auec les plus belles paroles du monde qu'il ne feroit jamais rien qui ne fut le meilleur pour son estat et pour lui mesme, ni contraire à la satisfaction de la France, et à la reconnaissance qu'il deuoit à Votre Majesté. M. de Saint-Romain, l'ayant pressé de s'expliquer un peu plus précisément, il répondit en riant, par de nouvelles expressions qui ne contenoient que le mesme sens et aussi générales que les premières.

Le nonce Durazzo eut son audience de congé le lendemain de celle qu'eut M. de Saint-Romain, et il partit le 4e de ce mois pour Madrid. L'enuoyé extraordinaire d'Angleterre qui passe en Espagne l'eut pareillement mercredi dernier. La dame Du Verger dit à M. de Saint-Romain la surveille de son départ, que le P. Pommereau auoit de nouueau témoigné à l'Infante qu'il souhaittoit de se retirer en France, que cette Princesse lui auoit fort dit qu'il ne falloit pas qu'il y songeast, mais que nonobstant cela, le Père auoit esté trouuer le Roy pour lui demander son

congé, et que ce Prince lui auoit répondu qu'on estoit bien aise de le voir icy et qu'il ne deuoit point penser à quitter le Portugal. Cependant le Père n'a parlé de rien à M. de Saint-Romain ni a moy, sinon qu'il me dit hier qu'il ne pouuoit pas demeurer encore longtemps icy. Il s'est d'ailleurs efforcé de me persuader dans les conuersations que nous auons eues ensemble, qu'il auoit les meilleures intentions du monde, et que s'il n'auoit pas fait tout ce qu'on aurait pû souhaiter de lui, c'est qu'il n'estoit pas en place de pouuoir plus que ce qu'il faisoit. Je ne lui ay point témoigné sauoir ce que M. de Saint-Romain pense sur son sujet, ni ce qu'il en a mandé à Vostre Majesté, et j'ay tasché au contraire de lui marquer de la confiance afin de l'obliger d'en prendre en moy.

La mesme dame Du Verger dit à M. de Saint-Romain, que le duc de Cadaual parlant il y a quelque temps au Roy sur les mariages de Florence, ce Prince lui auoit dit, puisque vous en auez si enuie, voyez ce qu'on veut faire; que la dessus le Duc auoit repris : mais, seigneur, il faudrait donc rapeler Freitas Branco d'Allemagne, et que le Roy auoit répondu que cela n'estoit pas nécessaire.

Le mesme Duc estant venu dire adieu à M. de Saint-Romain, lui dit en le quittant, que présentement la conjoncture estoit bonne sans qu'il s'expliquast sur quoy ni comment. Dans les visites qu'il m'a faites et que je lui ai rendues, il a fort affecté de me dire qu'il estoit bon serviteur de la France et de la famille Françoise, et s'est fort dechaisné contre les Espagnols, sans que cela fust trop à propos. Aucun des autres Conseillers d'Estat ne m'est venu voir, et ils demeurent dans leur prétention d'estre visitez les premiers par un concert pris entre eux sans s'en expliquer autrement, et sans donner lieu par

conséquent à chercher des expédiens, l'Ambassadeur d'Espagne a aussi esté visité le premier du seul marquis de Gouée, qui passe pour un fièffé Castillan, comme je l'ai esté du duc de Cadaual, et du reste il n'a veu aucun des autres Conseillers d'Estat, que lorsqu'il a eu à traiter avec quelques uns pour les affaires dont il est chargé, quoiqu'à son égard l'usage de Madrid pût faire une loy pour un traitement réciproque. M. de Saint-Romain et moi estions conuenus que si quelques uns de ces Messieurs fussent venus lui dire adieu, je m'y serois trouué auec lui et prenant en parti la visite pour moy, je serois allé les voir ensuite en les en remerciant. Je ne say s'ils ont craint qu'on ne fit le tour, mais pas un d'eux à la réserve du Duc n'est venu voir M. de Saint-Romain, quoiqu'il les eust tous été voir le dernier. Comme Vostre Majesté ne m'a point donné d'ordre précis sur ce sujet, et que si d'un costé il est fascheux de n'auoir point de commerce auec les principaux Ministres d'une Cour dont l'on peut avoir affaire, il seroit d'ailleurs contraire à la dignité de vos Ambassadeurs, d'estre les premiers à essayer un pareil changement. Il est difficile de trouuer des tempéramens sur tout auec des gens qui ne s'expliquent point ouuertement, et j'attendrai les ordres de Vostre Majesté dont j'ay desjà prié M. de Croissy auant de partir de la Rochelle de vouloir m'informer. M. de Saint-Romain et moy auons crû que la chose demeurant indécise, l'Ambassadeur de France pourroit aller voir les Conseillers d'Estat, s'il se présentoit quelque occasion de leur faire quelque compliment de tristesse ou de joie afin d'entrer par là en commerce avec eux ou si estant dans la suite nommez commissaires, il y auoit sujet de leur aller parler d'affaire.

M. de Saint-Romain, Sire, m'a laissé entre les mains la valeur d'environ 900 livres de France, du reste de l'ar-

gent que Vostre Majesté, lui auoit fait remettre pour employer à des gratifications enuers les personnes dont on peut tirer quelque seruice. Comme il y a icy peu de gens affectionnez, et qu'on ne doit guère espérer d'en trouuer qu'en les intéressant, si Vostre Majesté juge à propos de me faire remettre quelque fond, pour cela je tascherai de l'employer utilement auec la somme que M. de Saint-Romain m'a laissée soit pour conseruer les correspondances que ce Ministre auoit en cette Cour ou pour en acquérir de nouvelles.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 11 septembre 1685.

N° X.

21 OCTOBRE 1685.

IIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 11 septembre, m'informe du projet que vous auez fait auec le sieur de Saint-Romain auant son départ de Lisbonne, pour la conduite des principales affaires que vous auez à traiter au lieu ou vous estes, et dans le grand penchant que le Roy de Portugal témoigne pour une double alliance dans la maison de Neubourg, vous deuez plustost vous appliquer à traverser et rompre ce dessein, qu'à rien proposer et soutenir un Prince qui ne seroit pas agréable au Roy.

Je veux bien mesme que s'il ne vous reste aucune espérance de faire agréer le prince de la Roche-sur-Yon, pour mari de l'Infante et qu'au contraire vous voyiez de la disposition à accepter les offres qui doiuent estre faites

de la part du Roy de Pologne, en faveur du Prince son fils, vous lui rendiez tous les bons offices qui dépendront de vous pour le faire préférer à tout autre, et que vous témoigniez que le choix m'en seroit agréable.

Il est bon de ménager le duc de Cadaual et de lui faire connaistre que j'ai toujours beaucoup de confiance aux bonnes intentions que je say qu'il a pour le maintien d'une parfaite correspondance entre ma couronne et celle de Portugal.

J'ai bien voulu remettre à la décision du Pape, les différens qu'a fait naistre la succession palatine, afin de ne laisser aux Princes et Estats de l'Empire, aucun sujet de croire que je veuille rien entreprendre qui soit contraire au traité de trèue.

L'application que je donne depuis si longtemps à la conuersion de mes sujets, ayant eu par la bénédiction que Dieu y a donnée, tout le succès que j'en pouuois désirer, en sorte que par les avis que je reçois de toutes mes provinces, il y en a desjà près de cinq cent mille qui ont abjuré leur erreur, j'ai sujet de croire que la pluspart des autres qui ne montent pas à cent mille personnes suiueront bientost ce bon exemple. C'est ce qui m'a fait prendre la résolution d'interdire tout exercice de la religion prétendue réformée, par l'édit dont je vous ai enuoyé copie qui sera incessamment porté dans tous mes parlemens pour y estre enregistré, et il y aura d'autant moins de difficulté dans son exécusion que le peu d'opiniastres qui demeureront dans leur erreur ne peut plus estre d'aucune considération, ni faire le moindre obstacle à la réunion de tous mes sujets à la religion catholique, apostolique et romaine. Vous pourrez faire part de cette nouuelle à ceux qui vous témoigneront s'y intéresser.

Sur ce, etc.

A Fontainebleau, le 21e jour d'octobre 1685.

Le 25 septembre 1685, Amelot écrivit au Roi que la santé de Dom Pedro était menaçante; que la sœur de S. M., la reine douairière d'Angleterre, demandait à rentrer en Portugal. L'entourage du Roi cherchait à prévenir ce retour.

Il annonçait l'arrivée de la flotte du Brésil, pauvrement chargée de 16,000 coffres de sucre, au lieu de 35,000, comme les années précédentes. Les arrivages de tabac étaient réduits d'un tiers, un seul navire venait des Indes.

N° XI.

2 NOVEMBRE 1685.

IVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Je vois par vostre lettre du 23e septembre, que les fluxions dont le Roy de Portugal est continuellement incommodé, ne l'ont pas obligé jusqu'à présent à s'abstenir de tout ce qui peut estre contraire à ses indispositions. Il paroît cependant, par tous les auis que je reçois, qu'il s'est entièrement déterminé à choisir, dans la maison de Neubourg, une femme pour lui et un mari pour l'Infante; et comme l'exécution de ce projet engage entièrement la couronne de Portugal dans les intérests de la maison d'Autriche, vous jugez bien que vous ne deuez rien obmettre pour en faire voir les inconuéniens aux Ministres qui ont le plus de crédit dans les Conseils dudit Roy, et les porter à donner plustost leurs suffrages au Prince de Pologne et mesme à la maison de Toscane, que de faire une démarche si contraire à la bonne correspondance qu'ils ont toujours entretenue auec moy, et qui leur a esté si utile dans leurs plus pressans besoins.

Je vous enuoie une lettre de change de mille escus, dont vous pourrez disposer pour la continuation des petites gratifications que le sieur de Saint-Romain a commencées, et que vous croirez absolument nécessaires pour vous faciliter l'exécution de mes ordres. La conuersion de mes sujets de la religion prétendue réformée continue auec le mesme succès que je vous ai cy-devant escrit, et Dieu bénit si visiblement les soins que j'y apporte, que j'ay sujet de me promettre que ce grand ouurage aura bientost sa dernière perfection par l'entière réunion de ceux qui demeurent encore dans l'erreur. Le marquis de la Feuquière a obtenu du Roy catholique la satisfaction que je pouuois désirer sur les différens qu'il y auoit entre mes sujets et ceux dudit Roy, touchant la liberté de pescher et de nauiguer auec toutes sortes de bastimens, tant dans la riuière de Bidassoa et son embouchure, que dans les mers voisines; et, par le traité prouisionnel que ledit sieur de Feuquière a fait avec les Commissaires espagnols, il est conuenu que les sujets, de part et d'autre, joüiront également, pendant le temps de la trèue, de cette liberté, sans y pouuoir estre troublez.

Sur ce, etc.

A Fontainebleau, le 2e nouembre 1685.

La santé du Roi continue à être mauvaise; il ferme ses fenêtres le jour et passe la nuit sans lumière. Le duc de Cadaval promet toujours son appui aux mariages français; mais il n'en est pas question avec le Roi. Les Portugais ne se préoccupent que de ce mariage-là; mais Roc Monteiro lui a fait entendre que la naissance d'un héritier de la couronne pourrait amener des désirs de changements.

N° XII.

18 NOVEMBRE 1685.

Ve LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Je vois par vostre lettre du 8e octobre aussi bien que par vos précédentes et par le rapport que le sieur de Saint-Romain m'a fait à son retour de l'estat des affaires de Portugal, que le Roy et ses Ministres concourent à tout ce qui peut causer la perte de cette couronne et la réunir à celle d'Espagne. Et, en effet, soit que le Roy suiue le penchant qu'il témoigne auoir à demeurer dans l'estat où il est à présent et à ne point marier l'Infante, soit qu'il se détermine à prendre une Princesse de la maison de Neubourg, il y a bien de l'apparence que la maison d'Autriche y trouuera tout l'auantage qu'elle désire.

J'aprens mesme qu'on enuoie à l'ambassadeur d'Espagne les ordres et pouuoirs nécessaires pour conclure une ligue auec le Portugal, et vous ne deuez rien obmettre en cette occasion pour estre bien informé de tout ce qui se passera et faire connoistre, tant au Roy qu'aux ministres et conseillers d'Estat de la Cour où vous estes, combien cette association auec l'Espagne leur peut porter de préjudice et l'intérest qu'ils ont de ne me point donner un si juste sujet de mécontentement.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 18 nouembre 1685.

23 octobre 1685. — Les conseillers d'Etat n'ont aucun attachement pour le Roi de France. La force extraordinaire du roi Dom Pedro peut seule le faire résister à sa

maladie. Le duc de Cadaval a remis un mémoire au Roi pour le décider à porter ses troupes de dix mille hommes à vingt mille hommes. On croit que la reine douairière d'Angleterre reviendra au printemps prochain. Le roi Dom Pedro ne veut pas entendre parler des mariages de Florence. Ceux de Parme ont peu de partisans. Les partisans de la famille de Neubourg prennent grand avantage de ce qu'elle vient d'être élevée à l'Electorat.

Henri Henriquez de Miranda, qui partageoit la faveur du feu roi Dom Alfonse avec le comte de Castelmelhor, et qui fut mis en prison lorsque ce comte fut chassé de la Cour, a été, depuis peu, mis en liberté par un jugement qui le rétablit dans ses biens et dans ses charges.

N° XIII.

2 DÉCEMBRE 1685.

VIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 23 octobre me fait voir que ceux qui ont le plus de part au gouuernement de la couronne de Portugal, n'ont ny assez de fermeté pour représenter au Roy, leur maistre, les raisons qui le doiuent obliger à assurer sa succession par une double alliance qui ne soit point contraire à la bonne correspondance qu'il doit entretenir avec moy, ny assez d'indifférence pour les intérests de l'Espagne, pour vouloir donner à ce Prince un conseil si salutaire. Vous deuez, néantmoins, continuer à les ménager auec toute l'adresse possible, et ne pas désespérer que ce Prince, auançant en âge, ne fasse à la fin de plus sérieuses réflexions sur le grand intérest qu'il a de se donner au plustost des successeurs capables de main-

tenir une couronne qui ne peut plus retourner au pouuoir du roy d'Espagne, sans que les descendans de ceux qui l'ont arrachée des mains des Castillans n'en soient entièrement oprimés. Et quoi que je sois assez porté à donner à cette couronne les assistances dont elle pourroit auoir besoin tant qu'elle répondra de sa part à mes bonnes intentions, on peut néantmoins faire enuisager aux ministres que je pourrai prendre d'autres partis aussi avantageux pour moy, s'ils négligeoient de prendre les mesures les plus convenables à leur conseruation, et qu'ils préférassent l'alliance du Roy catholique à la mienne.

Obseruez toujours bien tout ce qui se passera sur ce sujet, et continuez à m'en rendre un compte exact.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 2e jour de décembre 1685.

No XIV.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'enuoyay la semaine passée chez le secrétaire d'Estat pour sauoir la réponse sur l'audience que j'auois demandée. Il estoit au lit, malade, et répondit que le roy Dom Pedro l'auoit chargé de me dire que sa santé ne lui permettoit pas encore de luy pouuoir donner audience, et qu'aussitost qu'il seroit en estat de cela, il m'en feroit auertir. Ainsi, je suis toujours aussi incertain qu'auparavant du tems auquel je pourray l'obtenir; la santé de ce Prince est meilleure, à ce que disent tous ceux qui fréquentent le Palais; il a mesme signé beaucoup d'expéditions, et a permis que le gouuerneur de Fernambouc et le capitaine des gallions, qui arriuerent la semaine passée, le soient venus saluer, mais dans un lieu dont les fenestres

estoient fermées. Du reste, il ne change rien à sa manière de vie, et bien loin de témoigner aucun désir de sortir de sa retraite, on a toujours sujet de croire qu'il s'y plaist, et ne la quittera qu'auec beaucoup de peine. On m'a assuré que l'enuoyé de Bauière, qui a esté depuis peu à Madrid, y a veu celuy de Portugal, et qu'il luy a parlé des mariages du prince et de la princesse de Bauière, pour le Roy et pour l'Infante, comme d'une chose qu'on souhaitteroit fort à la Cour de l'Electeur. Le Portugais l'a escrit icy, à ce que j'ay sû, et le roy Dom Pedro, à ce que j'ay sû, a tesmoigné de l'inclination pour ces alliances, outre qu'il a certainement du penchant pour l'Allemagne. L'extrême jeunesse du prince et de la princesse de Bauière, bien loin d'estre un obstacle dans son esprit, est au contraire regardée de luy comme une chose très conforme à ses vües; premièrement, parce que ce luy peut estre un prétexte plausible d'esloigner la conclusion, principalement à l'égard du prince de Bauière, et en second lieu, parce que de fort jeunes personnes l'obligeront à bien moins d'égards et de contraintes, et lui osteront, au moins pendant quelques années, tout soupçon de cabales et d'intrigues. On sçait, d'ailleurs, que Freitas Branco a esté à Munich, quoique sans aucun ordre de négocier, et il pourroit estre que les choses tourneroient de ce costé-là, si le Roy prenoit une fois résolution de se marier ou de marier l'Infante. Cette Cour même, qui ne peut ignorer que les mariages de Neubourg seroient très désagréables à Vostre Majesté, ne manqueroit pas de dire, en faisant ceux de Bauière, qu'elle auroit crû s'unir par-là plus estroitement auec la France, et ne pouuoir jamais mieux faire pour plaire à Vostre Majesté, qu'en s'alliant dans une maison qu'elle a jugé digne de donner une Princesse pour femme à Mgr le Dauphin.

Quoiqu'il n'y ait rien de nouueau, Sire, qui puisse faire croire que l'on prenne bientost icy quelque résolution sur les mariages, j'ay crû néantmoins deuoir représenter cecy à Vostre Majesté, afin qu'elle voye si elle juge à propos de me donner quelque ordre sur ce sujet.

Le comte de Castelmelhor arriua mardi à Cascais sur un vaisseau anglois, et il en repartit samedi pour se rendre à la terre de Pombar, qui luy a esté marquée par le roy Dom Pedro pour le lieu de sa demeure. Il a receu des présents considérables du roy et de la reine douairière d'Angleterre. Ses deux fils, qui sont reuenus avec luy, vinrent auant-hier saluer l'Infante.

N° XV.

17 DÉCEMBRE 1685.

VIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vostre lettre du 5e nouembre auec la copie du Mémoire que vous auez présenté au roy de Portugal, touchant les violences qui ont esté faites au Consul françois, et je m'assure que ce Prince ne laissera pas cette action impunie et qu'il empeschera que mes sujets ne reçoiuent à l'auenir d'aussi mauuais traitemens que ceux dont uous uous plaignez par ledit mémoire (1).

Pour ce qui regarde les mariages qu'on propose à pré-

(1) Cette affaire, aujourd'hui sans intérêt, est l'objet d'un rapport de M. Amelot et d'une correspondance assez active entre l'ambassade et le conseil d'Etat. Il s'agissait de violences exercées contre le Consul au sujet de droits indûment perçus sur un navire français.

sent à la Cour où vous estes, des prince et princesse de Bauière, comme vous sauez que l'Electeur de Bauière est présentement fort attaché aux intérests de la maison d'Autriche, vous deuez faire tout ce quy vous sera possible pour détourner ledit Roy de faire des alliances si préjudiciables à la bonne intelligence qu'il y a toujours eue entre ma couronne et celle du Portugal ; et de tous les partis qu'on peut prendre au lieu où vous estes, il n'y a que la préférence de la maison de Neubourg qui me puisse estre plus désagréable que Bauière.

Je n'ay cependant rien à changer à ce que je vous ay escrit sur tous les autres mariages, et si celuy de mon cousin le prince de Conti et de ma cousine de Bourbon auec le roy de Portugal ne peuuent réussir, vous deuez apuyer celuy du roy de Pologne avec l'Infante, et au desfaut de ceux-là, faire connoistre que j'aurois moins de répugnance à ceux de Parme et de Florence ; enfin, à tous autres Princes ou Princesses qui auront moins d'attachement à la maison d'Autriche que ceux de Bauière et de Neubourg.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 17 décembre 1685.

19 novembre 1685. — Nouvelle indisposition du roi Dom Pedro. Il a déclaré au duc de Cadaval ne pas vouloir se marier ni songer au mariage de l'Infante. L'Infante le savait par le confesseur de son père, qui l'avait dit au Conseil d'Etat, et la dame Du Verger le savait par sa fille, confidente de l'Infante. Le P. Pommereau prétendait n'en rien savoir. Le duc de Cadaval venait d'avoir un fils. Le lendemain, Amelot croit encore que le jeudi précédent le Roi a fait appeler l'Infante et lui a manifesté le désir

de lui remettre le gouvernement du royaume entre les mains, que pour lui il songeait à se retirer.

N° XVI.

30 DÉCEMBRE 1685.

VIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'aprens par vostre lettre du 19 nouembre et par le billet qui y estoit joint, la résolution que le Roy estoit sur le point de prendre de se démettre entièrement du gouuernement en faueur de celuy qui épousera l'Infante. J'ay néantmoins encore peine à croire qu'il prenne un si méchant parti, et pour peu qu'il fasse de réflexions sur tous les sujets qu'il pourroit auoir de s'en repentir, il y a bien de l'apparence qu'il se gardera bien d'en venir effectiuement à cette abdication. Si, néantmoins, contre mon opinion il ne changeoit pas de sentiment, vous jugez bien que vous deuez encore redoubler vos soins et vostre aplication pour persuader ce Prince et son Conseil de l'auantage qu'ils trouueroient à préférer mon alliance à toute autre. Et outre les raisons que contient vostre instruction en faveur du prince de la Roche-sur-Yon, la mort du prince de Conti, son frère, sans enfans, vous en donne encore de nouuelles, ses reuenus estant fort augmentés par cette succession, et lui, devenu l'aisné et le seul héritier de sa maison.

Vous deuez mesme insinuer au duc de Cadaual qu'en se rendant le principal promoteur de ce mariage, il en auroit tout le mérite auprès du Prince et de la Princesse, et qu'il se conserueroit d'autant plus leur confiance et la plus grande part dans l'administration des affaires de

cette couronne, que j'aurois moy-mesme beaucoup d'intérest de le maintenir dans cette considération et d'empescher par toutes sortes de moyens qu'elle ne pust receuoir la moindre diminution.

Quoiqu'il ne me paroisse pas par vos lettres et par le rapport que m'a fait le sieur de Saint-Romain que le P. Pommereau se soit bien conduit pour porter l'Infante à ce mariage, néantmoins je ne laisseray pas de le faire encore auertir de son devoir pour l'obliger à seconder vos soins en cette occasion.

Taschez aussi de bien ménager la personne qui vous donne des auis et assurez-la d'une récompense proportionnée aux services qu'elle pourra rendre dans cette affaire. Continuez aussi à m'informer avec la mesme exactitude de tout ce qui se passera de plus considérable.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 30 décembre 1685.

4 décembre 1685. — Le bruit de l'abdication ne s'est pas confirmé; mais on fait courir celui de la conclusion du mariage du Roi avec la princesse de Neubourg.

« Dans la visite que je fis il y a trois jours au duc de Cadaual, après luy auoir parlé du bruit qui couroit et luy auoir représenté fortement toutes les raisons qui deuoient détourner le roy Dom Pedro de s'allier dans la maison de Neubourg, il me répondit que certainement il n'y auoit rien de fait; mais qu'il ne voudroit pas répondre que dans la suite la chose ne se pût faire, que pour lui il auoit toujours esté du sentiment des mariages de France, et qu'il estoit conuaincu que c'estoit le véritable intérest du Portugal, qui, s'estant bien trouué de la première alliance, ne deuoit jamais, suivant les règles du bon sens,

en aller chercher ailleurs; mais qu'on estoit entesté icy de ne s'allier qu'auec des enfants de princes souverains, et que l'on estoit persuadé que les mariages ne changeoient point les inclinations ni les intérests des couronnes, et que quand mesme le roy de Portugal prendroit une femme à Madrid, les Portugais n'en deuiendroient pas plus Espagnols, comme les François ne le sont pas deuenus pour auoir eu deux reynes espagnoles. Comme j'ay voulu lui faire voir l'extrême différence qu'il y auoit dans cette comparaison et destruire cette raison chimérique de souueraineté par la véritable grandeur d'un prince du sang de France et par l'assurance qui se trouuoit dans une telle alliance, de l'amitié et des secours de Vostre Majesté, il s'est mis le premier à traiter ces prétendues raisons des Portugais de fantastiques, et à me dire qu'on deuoit toujours se deffier des Espagnols et ne pas se flatter qu'on peût n'avoir jamais besoin de secours contre eux. Il a adjousté que s'il en estoit consulté, il le diroit encore comme il auoit déjà fait; mais il m'a donné à entendre en mesme tems, et il l'auoit dit deux jours auparauant plus clairement à Desgranges, qu'il n'y auoit rien à espérer pour les mariages de France. J'ay fini par lui dire que n'y ayant encore rien de conclu, comme il m'en assuroit, un ministre aussi en droit de parler qu'il l'estoit, pourroit au moins insinuer ce qui estoit de moins mauuais et de moins contraire aux intérests du Portugal; que ses bonnes intentions étaient connues, mais qu'on pourrait attendre quelque chose de plus d'un homme comme lui. »

Le marquis Amelot avait eu occasion de parler de mariage à des seigneurs qu'il avait tous trouvés désireux de n'avoir pour reyne que la fille d'un souverain.

Le grand Inquisiteur a demandé à faire imprimer l'édit de révocation de l'Edit de Nantes.

N° XVII.

13 JANVIER 1686.

IXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 3e décembre me fait voir que les auis qui vous auoient esté donnés de la résolution prise par le Roy de marier l'Infante et remettre le gouuernement entre les mains de celui qui l'épousera, n'ont eu aucune suite, et j'ay bien cru aussi que pour peu qu'il fist de reflexion aux inconuenients que pourroit auoir cette abdication, il se garderoit bien de la faire. Il me paroist, par vostre lettre, qu'il n'a temoigné auoir ce dessein que pour cacher ses veritables pensées et amuser cette princesse.

Je vois cependant auec peine que son inclination et celle de ses Ministres et de sa noblesse, les porte à préférer l'alliance de Neubourg à toute autre ; et comme il ne faut pas douter que l'Espagne n'en tire de tres grans auantages, et ne se facilite, par ce mariage, les moyens de réunir quelque jour cette couronne à celle du Roy catholique, vous deuez faire connoistre que cette alliance est incompatible auec la bonne intelligence qui a toujours esté entre moy et la couronne de Portugal; et si vous jugez qu'il ne suffise pas de le dire aux Ministres auec lesquels vous auez le plus de correspondance, vous pouuez nettement le déclarer au roy de Portugal.

J'approuue tout ce que vous auez fait pour rendre publique la révocation de l'Edit de Nantes, et l'heureux succès de mes soins pour la conuersion de mes sujets.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 13e jour de januier 1686.

N° XVIII.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Depuis la lettre que je me suis donné l'honneur d'escrire à Vostre Majesté le 9e de ce mois, j'ay eu de nouueaux éclaircissemens sur l'affaire du mariage de Neubourg, dont j'ay cru deuoir rendre compte à Vostre Majesté sans attendre le jour de l'ordinaire de France, espérant que celuy qui part demain par le courrier d'Italie pourra rejoindre à Bayone, comme il arrive quelquefois, celuy qui partit pour France la semaine passée.

Voici un billet que je receus, il y a quatre jours, de la Du Verger :

« La pauvre Infante a esté bien joüée par le duc de Cadaual; il l'a amusée tous ces jours-cy en luy disant de ne point parler au Roy des nouuelles que l'on disoit par la ville. Hier au soir, l'Infante alla voir le Roy, sans doute que le Roy et luy auoient résolu que le Roy diroit à l'Infante la résolution qu'il a prise; mais le Roy prit par trois fois la main de l'Infante sans luy pouuoir dire un mot. Le Duc voyant qu'il ne disoit rien, alla dans un cabinet attendre l'Infante, et luy dit à son arriuée que le Roy auoit dessein de lui parler de son mariage et qu'il ne sauoit pourquoi il s'estoit retenu, qu'il n'estoit plus tems de lui cacher cela, et que le Roy auoit fait choix de la princesse de Neubourg. Le Duc lui dist cela assez cruement. L'Infante a donc seû que c'est le comte de Villarmayor et le Duc qui ont fait consentir le Roy à se

marier, qui, d'ailleurs, a toujours eu du penchant du costé d'Allemagne.

» A Lisbonne, le 6 décembre 1685. »

J'ay veu depuis la Du Verger aux Capucins, où nous nous sommes trouués par différentes portes. Elle m'a confirmé tout ce que porte son billet, et m'a dit, de plus, que l'Infante auoit dit la chose au P. Pommereau, que le Père lui auoit répondu que c'estoit une nouuelle bien fascheuse pour Son Altesse; mais que peut-estre n'estoit-elle pas sans remède et qu'on pouuoit encore espérer du changement, qu'il lui auoit conseillé là-dessus de parler au Roy de la feu Reyne, et de la faire ressouuenir de ce qu'elle lui auoit recommandé auant sa mort afin d'attendrir ce Prince, qui, effectivement, a toujours tesmoigné de l'amitié à l'Infante, que l'Infante l'a fait, et que le Roy a beaucoup pleuré auec elle sans s'ouurir sur le sujet de son mariage auec la princesse de Neubourg. La Du Verger m'a adjouté que le Roy auoit cédé aux importunitez de Villarmayor et du Duc, qu'il n'y auoit pourtant rien de conclud ni d'arresté, qu'on ne parloit à l'Infante d'aucun mariage pour elle, et que depuis deux jours le Duc craignant qu'elle ne fist peut-estre changer le Roy, ne les laissoit point seuls ensemble, et disoit en particulier à l'Infante qu'il n'estoit pas encore seur que le Roy se mariast, aparemment dans le dessein d'empescher qu'elle ne trauaillast à l'en détourner.

Suivent des détails très circonstanciés sur les efforts tentés par l'Ambassadeur pour déterminer le Confesseur à pousser l'Infante à faire revenir le Roi sur le parti pris par lui, et sur les preuves qu'on a eues de l'exactitude des renseignements fournis par la dame Du Verger, tout confirmait que le mariage de Neubourg était probable,

mais qu'il n'y avait encore aucun ordre positif de donné à Freytas Branco, le négociateur de cette union.

Le roi Dom Pedro a reparu en public à la chapelle, à la chasse d'Alcantara, aux courses de taureaux.

17 décembre 1685. — Averti par M. de Feuquières d'un projet de ligue conçu par la cour de Madrid contre la France, et où l'on veut faire entrer l'Angleterre et le Portugal, Amelot en a parlé au duc de Cadaval pour lui représenter combien une pareille ligue était contraire à tous les intérêts de la Cour portugaise. Le Duc a paru comprendre ses raisons, et il y a tout lieu de ne rien redouter de ce côté.

N° XIX.

27 JANVIER 1686.

Xe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Je vois, par vos lettres des 11 et 17 décembre, que les auis qu'on vous donne de jour à autre, vous persuadent que le roy Dom Pedro a effectivement pris la résolution d'épouser une princesse de la maison de Neubourg, et que le duc de Cadaual agit de concert auec le comte de Villamayor pour conclure ce mariage.

J'aprouue ce que vous auez insinué sur ce sujet dans le discours que vous nous proposiez de faire au roy de Portugal, à la première audience qu'il vous deuoit donner; mais il est bon de parler encore plus clairement sur cette matière, ainsi que je vous l'ay prescrit par ma précédente dépesche, et vous ne deuez rien obmettre pour empescher

la Cour où vous estes d'entrer dans de si grans engagemens avec la maison d'Autriche.

Quoiqu'on vous assure qu'on est fort éloigné d'un traitté de ligue auec les Espagnols, néantmoins vous deuez toujours employer vos soins à pénétrer ce qui se traitera avec eux, et faire vos diligences lorsque vous le jugerez nécessaire, tant auprès du Roy que de ses Ministres, pour les empescher de faire aucune alliance qui soit contraire à la bonne intelligence qu'il y a toujours eu entre moy et la couronne de Portugal.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 27 januier 1686.

N° XX.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Je fis, le 19 de ce mois, mon entrée publique en cette ville, et eus ma première audience du roy Dom Pedro. Il répondit à mon discours que j'enuoyay, dès l'ordinaire passé, à Vostre Majesté, par des honnestetez générales et par expressions pleines de reconnaissance par Vostre Majesté et à un désir extrême de conserver une sincère correspondance avec elle. Je fus ensuite à l'audience de l'Infante, que j'assuray, suiuant mes instructions, de l'amitié et de l'estime de Vostre Majesté pour la maison royale de Portugal et en particulier pour sa personne. Elle répondit à mon compliment en des termes très honnestes.

Je joins icy une petite relation des cérémonies qui se sont faites en cette occasion, et j'y ay adjouté aussi la

manière dont vos Ambassadeurs sont receus à Lisbonne à leur première arriuée.

L'ambassadeur d'Espagne, Sire, enuoya un de ses carosses à mon entrée, ce que je n'attendois pas ; car, comme ils n'osent concourrir auec ceux des Ambassadeurs de Vostre Majesté, les Ministres du Roy catholique prennent ordinairement le parti de ne les faire paroistre en aucunes fonctions publiques. Cette démarche a esté d'autant plus remarquable, qu'il y aura bientost l'occasion de l'entrée du nouveau Nonce, où il faudra que l'ambassadeur d'Espagne change de méthode, n'y ayant pas d'aparence qu'il veuille se commettre, ce qui sera un avantage qu'il aura donné à celui de France. En tous cas, cependant, je prendray les mesures nécessaires pour que les choses se passent de la manière qu'elles doivent estre.

Le comte d'Ericeyra, conseiller d'Estat, qui m'auoit conduit à l'audience, me dit au retour, en entrant chez moy, qu'il me prioit de receuoir cela comme la première visite qu'il me rendoit. Je lui répondis que j'acceptois de bon cœur son honnesteté et que j'irois l'en remercier. Je lui avois tesmoigné, dans la conuersation que nous eusmes pendant le chemin, que j'estois très fasché des difficultez qui empeschoient que je ne pusse auoir commerce auec lui, et comme il me donna ensuite occasion de le commencer, je crus deuoir m'en seruir, l'intérest du service de Vostre Majesté me le faisant désirer et cela ne pouuant faire de conséquence pour les autres conseillers d'Estat.

Le duc de Cadaual, Sire, me vînt voir le lendemain de mon entrée, et je luy parlay de la ligue que les Espagnols veulent faire proposer icy. Il rejette ce projet bien plus positivement qu'il n'auoit fait la première fois, m'assurant très fortement qu'on ne devoit jamais rien appré-

hender sur ce sujet, et que l'ambassadeur d'Espagne n'avoit encore parlé de rien, ce qui me fait juger qu'assurément il en avoit entretenu le Roy, et que ce qu'il me disoit estoit concerté. Je fis demander, deux jours après, une audience particulière au roy Dom Pedro, et je l'eus le lundi matin, veille de Noël. Je lui dis que Vostre Majesté estoit informée que, nonobstant la trèue générale conclue à Ratisbonne, le Conseil de Madrid n'auoit pas laissé de faire en plusieurs Cours des propositions de ligue contre la France; que ces démarches, qui faisoient voir les mauuaises intentions des Castillans dans le mesme temps que leur faiblesse est si connue, donnoient peu d'inquiétude à Vostre Majesté, puisque, outre qu'il n'y auoit nulle apparence qu'aucun prince de la chrestienté voulust sacrifier son repos à la passion des Espagnols après les justes expériences que leurs alliez ont fait d'un tel engagement, Vostre Majesté estoit d'ailleurs plus que jamais en estat de dissiper ces injustes projets; qu'elle auoit eu nouuellement des auis certains que l'ambassadeur d'Espagne, en cette Cour, estoit chargé d'ordres et de pouvoirs pour proposer ici une pareille ligue; que Vostre Majesté estoit très esloignée de croire que le roy Dom Pedro y pût jamais entrer, ni mesme en escouter tranquillement la proposition; que comme rien ne seroit plus capable de rompre la bonne intelligence qui est entre vos Majestez, les véritables intérests du Portugal, mais plus encore la sincère correspondance que Vostre Majesté auoit toujours esprouuée en lui, vous répondoient assez du contraire; que je ne venois donc pas à son audience pour tascher de le détourner d'un engagement avec l'Espagne, estant persuadé que cela n'estoit nullement nécessaire, mais seulement pour luy donner part d'un auis que Vostre Majesté auoit receu, afin qu'il en fust informé par auance, en cas

que l'ambassadeur d'Espagne n'eût encore fait icy aucune ouuerture sur ce sujet; que j'espérois que, répondant à la confiance que Vostre Majesté prenoit en son amitié, il voudroit bien me faire sauoir les démarches que cet Ambassadeur feroit auprès de lui en cette occasion, afin que j'en pusse rendre compte à Vostre Majesté, et que je l'en suppliois très instamment.

Il me répondit que Vostre Majesté deuoit estre très persuadée de sa reconnoissance pour toutes les obligations dont le Portugal estoit redeuable à la France, qu'il ne souhaittoit rien dauantage que de conserver son amitié, que les intérests de sa Couronne l'engageoient assez à ne rien faire qui pust altérer la bonne intelligence auec Vostre Majesté, et qu'il l'assuroit qu'il n'entreroit jamais dans rien qui pust estre contraire à ce qu'il lui deuoit; que pour ce que je lui disois du dessein des Espagnols, il n'en auoit aucune connoissance, et qu'il ne croyoit pas mesme qu'ils s'auançassent de lui faire une proposition qu'on ne pouuoit douter qui ne lui fust très désagréable.

Le secrétaire d'Estat auquel j'ay communiqué le sujet de cette audience, dit à peu près les mesmes choses que le duc de Cadaual; qu'on a eu quelques auis sur cette prétendue ligue, mais qu'il ne croit pas que l'ambassadeur d'Espagne ose faire la proposition. Il n'y a pas, effectivement, lieu de croire que ce Ministre en aye parlé ouuertement. Il peut estre qu'il aye seulement cherché à pressentir les dispositions de cette cour, et que ne les trouuant pas favorables aux intentions du conseil de Madrid, cela fasse changer ses ordres. Mais quoiqu'il en soit, il me semble, Sire, que l'on doit estre fort en repos de ce costé-là.

XXI.

10 FÉVRIER 1686.

XIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vostre lettre du 30 décembre, auec la relation de tout ce qui s'est passé tant à vostre entrée que dans vos audiences publiques, et quoique l'Ambassadeur d'Espagne vous ait enuoyé un de ses carosses, il y a bien de l'apparence qu'il n'entreprendra pas de concourir auec vous, soit à l'entrée du Nonce du Pape, ou dans aucune autre fonction publique. Mais en tout cas je m'assure que vous saurez bien prendre vos mesures pour empescher qu'il n'arrive rien qui puisse préjudicier au rang qui est deu à vostre caractère, et qui ne peut plus estre contesté par les Ministres du Roy catolique.

Le Roy de Portugal ne pourroit rien faire qui fust plus contraire à ses véritables intérests, que d'entrer dans ses liaisons auec le Roy catolique : ainsi j'ay lieu de croire que c'est bien sincèrement qu'on vous assure que les propositions n'en seront pas seulement écoutées.

Je suis bien aise d'aprendre que celle du mariage du Roy auec une Princesse de Neubourg, ne font pas de progrez et vous deuez toujours employer vos soins pour en empescher la conclusion.

Pour ce qui regarde le mariage de l'Infante, je vous confirme encore l'ordre que je vous ay cy deuant donné d'appuyer en tout ce qui dépendra de vous le dessein du Roy de Pologne, lorsque vous n'espèrerez plus de faire préférer le prince de Conti au prince de Neubourg.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 10e jour de feurier 1686.

14 janvier 1686. — Le Roi de retour de la campagne, a été le 1er jour de l'an à la chapelle, où le prédicateur lui remontra l'obligation où il était d'assurer promptement la succession de la couronne.

La dame Du Verger savait de l'Infante que l'Ambassadeur d'Espagne avait fait une proposition de ligue contre la France, et que le conseil d'Etat avait été d'avis de la repousser.

Les princes de Radziwill, neveux du roi de Pologne, sont arrivés à Lisbonne le 11 janvier.

XXII.

29 FÉVRIER 1686.

XIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Je vois par ce que contient vostre lettre du 14 januier, qu'il n'y a pas à craindre que la couronne de Portugal entre dans aucune ligue deffensiue auec l'Espagne contre moy, et cette proposition est si directement contraire à ses véritables intérests, qu'il n'y a pas d'apparence qu'elle la veuille jamais écouter : mais je vois bien qu'il n'en sera pas de mesme des mariages qu'on propose de faire auec la maison de Neubourg. Et qu'encore que ce Prince soit entièrement déuoué aux intérests de la maison d'Autriche, et qu'ainsi l'alliance ne m'en soit pas moins désagréable que la conclusion d'une ligue avec l'Espagne. Néantmoins la Cour où vous estes ne laissera pas de passer par dessus toutes sortes de considérations pour faire ces mariages. Vous deuez toujours faire tout ce qui vous sera possible pour l'empescher en faisant connoistre, que si dans une affaire de cette importance la couronne de

Portugal auoit si peu d'égard à tout ce qui peut maintenir la bonne intelligence entre moy et elle. Elle pourroit bien me forcer à la fin à prendre des mesures qui ne luy seroient pas auantageuses. Mais enfin quelque résolution que cette couronne puisse prendre, je ne veux pas que vous fassiez aucune démarche qui puisse m'engager à rompre auec elle. Et vous vous contenterez de me donner part de ce qui sera arriué et d'attendre mes ordres.

J'approuve la gratification que vous auez faite au premier commis du Secrétaire d'Estat, et si vous estes bien assuré que le sieur de Saint-Romain m'ait engagé à lui faire toucher des deniers que je vous feray remettre pour cet effet.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 29e jour de feurier 1686.

N° XXIII.

28 JANVIER 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'eus l'honneur de marquer à Vostre Majesté, par ma dernière dépesche, que je n'auois aucune lumière nouuelle sur le mariage du roy Dom Pedro auec la princesse de Neubourg. Deux jours après, je fus auerti que le duc de Cadaual auoit esté deux fois chez l'ambassadeur d'Espagne depuis peu de tems et que le comte de Villarmayor lui auoit fait aussi plusieurs visites assez longues. Ce sont, comme Vostre Majesté sait, les deux seuls ministres qui ayent présentement part aux affaires. Pour le comte de

Villarmayor, je ne fus pas estonné de son commerce auec l'ambassadeur d'Espagne, sachant que celui-cy l'a esté souvent voir ; mais pour le duc de Cadaual, qui ne l'auoit jamais veu et qui, à son égard, estoit, jusqu'à présent, demeuré dans la prétention des Conseillers d'Estat, cette démarche m'a paru plus extraordinaire. Il est vray que l'ambassadeur d'Espagne alla le jour de Nœl dernier voir la duchesse de Cadaual, sur je ne say quel prétexte d'une lettre qu'elle lui auoit enuoyée pour la reine d'Espagne ; mais le Duc n'estoit point obligé de rendre les visites qu'on fait à sa femme, ainsi qu'il le dit lui-mesme à des Granges qui se trouua ce jour là chez lui ; et cela d'ailleurs ne pouuant passer pour une simple ciuilité, puisque la visite a esté réitérée ; je suis demeuré persuadé que ces fréquentes entreuües des deux principaux ministres de Portugal auec celui d'Espagne ne pouuoient auoir d'autre suget que la négociation du mariage ; car pour la ligue, je ne croy pas, après ce que j'ay eu l'honneur de mander à Vostre Majesté, qu'il y ait aucun lieu de rien aprehender. Cela, Sire, me fit résoudre à toucher quelque chose des mariages au roy Dom Pedro, auant son départ pour Saluaterre. Car il est certain que ce que l'on dit seulement à ses ministres est presque inutile, ne lui estant souuent point raporté ou l'estant d'une manière qui le rend sans effet ; soit parce qu'ils apréhendent de choquer ce Prince, dont ils ont éprouué plus d'une fois l'emportement, ou par la crainte d'augmenter ses irrésolutions naturelles sur une affaire pour laquelle il a plus de penchant que pour aucune autre.

J'eus audience le jeudi 17 de ce mois, et après lui auoir parlé de son voyage, je lui dis que Sa Majesté se souuenoit sans doute qu'elle auoit fait l'honneur à M. de Saint-Romain de lui dire que lorsqu'elle seroit résolue de songer

tout de bon aux mariages, l'ambassadeur de France en seroit le premier auerti ; que Vostre Majesté, Sire, s'assurant sur les effets de cette promesse, ne pouuoit donner foy aux bruits qui auoient couru dans cette Cour ; qu'elle ne pouuoit croire, par l'estroite correspondance qui est entre vos couronnes, que le roy de Portugal voulust prendre des engagements qui y seroient tout à fait contraires, en s'alliant dans une maison absolument déuouée et dépendante de l'Autriche pendant qu'il se présentait tant d'autres alliances plus auantageuses et où l'on ne pouuoit pas dire qu'il se rencontrast d'aussi extrêmes inconueniens que j'estois persuadé qu'il trouueroit bon ce que je prenois la liberté de lui représenter : puisqu'il deuoit croire que c'estoit par le seul motif du sincère interrest que la France prendrait toujours aux biens et aux auantages du Portugal.

Là-dessus il me répondit qu'il estoit vray qu'il auoit dit à M. de Saint-Romain qu'il auroit toujours de grands égards pour tout ce qui pouuoit estre de la satisfaction de Vostre Majesté, que dans l'affaire des mariages, il ne feroit jamais rien de ce qui seroit de meilleur pour lui-mesme, pour son honneur et pour le bien de son royaume, et qu'il chercheroit toujours à contenter Vostre Majesté et à répondre à toutes les obligations qu'il lui auoit et qu'il me le répétoit encore, et il me le répéta effectiuement jusques à trois et quatre fois pendant un assez long tems se seruant des paroles les plus honnestes, comme de dire qu'il n'auoit rien plus à cœur que de plaire à Vostre Majesté ; que l'affaire de son mariage estoit d'une extrême conséquence et pour sa personne et pour tout le Portugal, qu'il ne se porteroit jamais qu'à ce qui seroit le plus conuenable à l'un et à l'autre, et agréable à Vostre Majesté. Enfin, il sembloit par ses répétitions et ses redites qui rouloient toujours sur

les mesmes choses qu'il craignoit qu'en finissant, il ne me donnast lieu de la presser dauantage. Après qu'il eut acheué de parler je repris qu'assurément Vostre Majesté ne désiroit que ce qui pouuoit estre le meilleur et le plus agréable pour lui et qu'elle en seroit toujours contente pourueu qu'il ne fit point d'alliance auec vos ennemis comuns ou avec une maison qui leur fust entièrement attachée. Il recommença encore les mesmes discours sans entrer dauantage dans le particulier et je me retiray en lui disant que sa prudence répondoit à Vostre Majesté des effets de tout ce qu'il me disoit.

J'ay cru, Sire, qu'après les notions que j'auois de ce qui se passoit, cette démarche estoit absolument nécessaire, et qu'elle pouuoit faire quelque impression sur l'esprit du roy Dom Pedro qui est naturellement irrésolu et très changeant et qui dans le fond n'a nulle inclination à se marier. L'après-disnée du mesme jour le duc de Cadaual vint chez moy, je lui parlay de l'audience que j'auois eüe le matin et de ce qui estoit passé : j'adjoustay que tout ce que j'aprenois me faisoit voir que les choses s'acheminoient fort au mariage avec Neubourg, que je me souuenois bien de ce qu'il m'auoit dit sur ce sujet : mais qu'enfin il estoit estrange qu'en conuenant de toute la reconnoissance que le Portugal deuoit à la France, on fist icy peu d'attention à ce qui pouuoit la désobliger et que dans le tems qu'il y auoit tant d'autres alliances plus auantageuses pour le Portugal que celle de Neubourg, on s'attachoit précisément à celle là que les Espagnols proposoient, et qui estoit la plus désagréable à Vostre Majesté.

Il me répondit à peu près comme il auoit desjà fait une autre fois, qu'il conuenoit, qu'il n'y auoit aucun auantage dans l'alliance de Neubourg ; mais que le mariage

du Roy ne se feroit pas par raison, qu'on ne leur demandoit point leur auis sur ce qui estoit de meilleur et que le Roy auoit tant d'éloignement à se résoudre que dès qu'on lui voyait du penchant pour quelque endroit, ils ne pouuoient tous que lui dire qu'il faisoit bien. Je lui répliquay qu'il me paraissoit, au contraire, puisque le Roy auoit tant de peine à se résoudre au mariage, qu'il falloit donc que ce fussent ses ministres qui lui en fissent venir l'enuie : mais que si l'on ménageoit si peu l'amitié de la France, et que le Portugal changeast tellement les maximes dont il s'est bien trouué jusqu'à présent, la France pourroit aussi changer les siennes à son tour et peut-estre auec plus d'auantages pour ses propres intérests.

Le Duc me dit là-dessus que l'amitié de la France se conserueroit toujours, quoique auec plus ou moins d'agrément, et c'est une chose dont les Portugais sont tellement préuenus par l'intérest qu'ils croyent que la France trouue dans leur conseruation qu'il est très-difficile de leur faire apréhender qu'on puisse les abandonner; joint que d'ailleurs leur insuportable vanité les persuade qu'ils sont présentement au-dessus de tout et qu'ils n'auront jamais besoin de personne.

Quelques gens ont dit que si le mariage de Neubourg se faisoit, Vostre Majesté pourroit bien demander au Portugal de venir à compte, et le payement des sommes qu'il lui doit; peut estre ne seroit-il pas hors de propos de faire courir ce bruit ; et Vostre Majesté fera réflexion que, si l'on ne fait quelque peur à ses gens-cy, il est presque certain que l'affaire de Neubourg s'achèuera.

Les princes de Radziuilz, Sire, auoient fait demander audience dès le 13e de ce mois ; mais on a attendu jusqu'à la veille du départ du Roy à leur rendre réponse, et cette réponse a esté un reffus, fondé sur ce que dans la lettre

que l'enuoyé portugais, qui est reuenu depuis peu de Pologne, a apportée de ce Roy, celui de Portugal n'estoit pas traité de la mesme manière qu'on a sçû que l'estoit celui d'Espagne. Et voicy comment dans la lettre que le roy de Pologne escrit au roy de Portugal, il y a, en tête, *Joannes III, rex Poloniæ ser^mo principi Dom Pedro, regi Portugalliæ, etc.*, et dans celle que les princes de Radziuilz ont présenté au roy d'Espagne, dont on a eu icy la copie, il y auoit : *Ser^mo principi Dom Carolo, regi Hisp. Joannes III, rex Polon.*

Les Portugais, qui veulent en tout un traitement égal à celui qu'on fait à l'Espagne, ont esté fort scandalizez de ce que le roy de Pologne se nomme deuant le roy de Portugal, et en mesme tems après celui d'Espagne.

Les Polonais, de leur costé, sont fort en colère du refus de l'audience, et disent que, si on eut voulu éclaircir plustost la chose, il auroit esté facile de réparer ce qui a pu fascher les Portugais. Ces jeunes princes, outre une lettre de compliment en latin qu'ils auoient à rendre, estoient chargez d'une autre lettre italienne en créance sur eux et sur le sieur Razniski, leur gouuerneur, et ils auoient ordre de proposer le fils aisné du roy de Pologne pour l'Infante.

Le sieur Razniski mesme, qui auoit aussi une lettre du roy de Pologne pour Monsieur de Cadaual, l'estant allé voir auant d'auoir la réponse sur l'audience, lui glissa quelque chose sur le sujet du prince de Pologne ; mais le Duc ne fit pas semblant d'entendre, et dit en sortant, à des Granges qui auoit serui d'interprète à Razniski, que ce n'estoit pas un parti à proposer pour l'Infante, que le fils d'un Roy électif qui, au premier jour, ne seroit plus qu'un simple gentilhomme, et qu'un prince de Bauière ou de Neubourg valoit beaucoup mieux. Le refus de

l'audience estant venu en suite et le voyage de Saluaterre en mesme tems, les Polonais se le sont tenus pour dit, et n'ont pas crû deuoir insister dauantage ni commettre leur Roy, après les manières dont on en usoit auec eux. Ils m'ont informé de tout cela ; je leur ay témoigné les ordres que j'auois de Vostre Majesté sur ce sujet, et je les ay prié de l'escrire au roy de Pologne. Ils partirent hier pour s'en retourner en France.

Je n'ay eu, Sire, aucune réponse sur l'affaire du consul de Porto et sur celle de la juridiction du Conseruateur, quoique j'eusse fait une dernière instance quatre jours auant le voyage de Saluaterre, pour presser le Roy d'exprimer l'une et l'autre affaire auant son départ. Cette négligence paroit inexcusable.

Il m'est reuenu aujourd'hui, Sire, que l'audience dont j'ay rendu compte cy-dessus à Vostre Majesté auoit desjà eu quelque effet, que le roy Dom Pedro en auoit parlé à ceux qui l'approchent et auoit témoigné qu'il falloit prendre garde à ne pas choquer la France. Je n'ay point receu de lettre de Vostre Majesté, cet ordinaire, le courrier n'estant point encore arriué.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 28e januier 1686.

XXIV.

10 MARS 1686.

XIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 28 januier m'informe des justes sujets de soupçon que vous ont donné les fréquentes visites que

le duc de Cadaual et le comte de Villamayor ont faites à l'Ambassadeur d'Espagne, et vous auez tant de raison de croire que ces deux Ministres appuyent autant qu'il leur est possible la préférence d'une princesse de Neubourg auprès du Roy que vous ne sauriez apporter trop de soins à trauerser leurs desseins.

C'est aussi ce qui me fait d'autant plus aprouuer la résolution que vous auez prise, de demander audience au Roy, et je ne suis pas moins satisfait de ce que vous lui avez dit sur ce sujet, que de la réponse qu'il vous a faite et répétée plusieurs fois, qui me paroistroit estre un grand engagement à ne point faire d'alliance auec la maison de Neubourg, puisque vous auez assez fait connoistre qu'il n'y en a point qui me puisse estre plus désagréable.

Vous ne deuez pas cependant désabuser ceux qui croyent que si ce mariage se faisoit, je pourrois bien redemander à la couronne de Portugal, les sommes d'argent dont je l'ay assistée dans ses besoins : mais je ne désire pas que vous n'en fassiez aucune menace.

Vous auez très bien fait de faire connoistre au prince de Radziuilz et à son gouuerneur, l'ordre que je vous auois donné d'appuyer ses propositions : mais comme elles ne sont pas agréables à la Cour où vous estes vous n'y deuez plus insister.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 10 mars 1686.

XXV.

11 FÉVRIER 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Je receus quelques jours après le départ du dernier courrier la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 30e de ce mois. Elle m'a fait voir qu'elles estoient ses intentions au sujet du prétendu dessein du roy Dom Pedro, de remettre le gouuernement à l'Infante ; mais, comme cet auis ne s'est trouvé que sur la dissimulation de ce Prince, Vostre Majesté aura esté informée par l'ordinaire suiuant des notions certaines que j'ay eües presque aussitost du contraire.

Je ne manqueray pas, ainsi qu'elle me l'ordonne, de me seruir dans l'occasion, en ce qui regarde Mgr le prince de Conti, des nouueaux auantages que ce prince a receus de la succession qui lui escheue, et j'en auois desjà mesme parlé sur ce pied à plusieurs personnes. Je n'oublieray pas non plus d'employer, auec le duc de Cadaual, les veües de son intérest particulier et du mérite qu'il se feroit auprès de la France, en faisant réussir ce mariage, suiuant ce que Vostre Majesté me prescrit par sa despesche.

Pour ce qui est du père Pommereau, Sire, j'ay eu l'honneur de mander à Vostre Majesté qu'il commençoit à auoir auec moy plus d'ouuerture, et que le soin que j'auois pris de lui marquer une entière confiance de ma part n'auoit pas esté tout-à-fait inutile : ainsi il ne seroit pas, ce me semble, à souhaitter qu'il pust croire que

l'ambassadeur de Vostre Majesté se plaignist de sa conduite.

Je puis mesme dire, par la connoissance que j'ay des dispositions de cette Cour, que l'on ne peut presque attendre d'autres seruices de ce Père, dans l'estat présent des choses, qu'une communication distincte et sincère des lumières qu'il peut auoir, ou par la confiance de l'Infante, ou par ses autres habitudes, les sentimens qu'il pourroit inspirer à cette Princesse ne deuant guères, à ce qu'il semble, être consultez sur l'affaire des mariages.

Je tasche aussi de ménager auec soin la Du Verger, et je lui feray encore connoistre plus particulièrement, suiuant les intentions de Vostre Majesté, qu'elle peut estre assurée d'une récompense proportionnée aux seruices qu'elle rendra.

L'on m'a confirmé, Sire, que la négociation auec l'ambassadeur d'Espagne sur le mariagé de Neubourg auait esté fort auancée.

Il m'est reuenu en mesme tems, de plusieurs endroits, que la conuersation que j'auais eüe auec le roy Dom Pedro sur cette alliance auoit eu tout l'effet que j'en pouuois attendre, et que comme on n'auoit point encore parlé si nettement sur ce sujet, le Roy et ceux de son conseil secret demeuroient en suspens par la crainte de choquer Vostre Majesté. J'ay donc cru qu'il estoit à propos de retourner une seconde fois à la charge, afin que le repos de Saluaterre leur donnast tout le loisir d'y faire des réflexions; et dans cette veüe j'allay, il y a dix jours, voir le Secrétaire d'Estat qui a pris le tems du voyage de la Cour, pour aller songer à sa santé dans un couuent qui est à une lieüe de Lisbonne. Je commençay par lui dire que j'estois bien aise de l'informer moy-mesme de ce qui s'estoit passé dans la dernière audience que j'auois eüe du Roy; il me

témoigna qu'il l'auoit desjà seu de lui. Je l'entretins ensuite fort longtems, et lui fis connoistre, le plus fortement qu'il me fut possible, tous les inconuéniens d'une telle alliance tant ceux qui se rencontrent dans l'affaire mesme, que ceux qu'elle peut produire par la suite, en dégoustant Vostre Majesté; qu'on ne pouuoit point dire, ainsi que quelques gens auoient fait, lorsqu'on commença à parler des mariages, que la France vouloit auec hauteur, et comme par force, faire faire les mariages de Portugal à son gré, puisqu'on en a de sa part toujours parlé avec beaucoup de discrétion, et qu'encore aujourd'hui, si les alliances de France n'estoient pas du goust des Portugais, quoiqu'il y eut dans le fond toutes sortes de raisons de les préférer aux autres, Vostre Majesté ne trouueroit point mauuois que cette Couronne en prist ailleurs, pourueu que ce ne fust point des maisons aussi déuouées aux Espagnols qu'est celle de Neubourg. Le Secrétaire d'Estat ne peut disconuenir que tout ce que je lui disois ne fut vray et très raisonnable. Il m'assura que son sentiment auoit toujours esté que toutes les conuenances du Portugal vouloient qu'on s'alliast en France, et qu'il croyoit que le Roy son maistre ne se porteroit jamais à rien qui pust la chagriner. Je lui répliquay alors ce que je lui auois desjà dit, que Vostre Majesté auoit assez marqué ses sincères intentions pour les auantages du Portugal, mais qu'enfin si l'on croyoit ici en receuoir toujours des preuues et n'y répondre que par des alliances auec ses ennemis, l'on se trompoit fort, et qu'il seroit juste que la France prist aussi d'autres mesures et peut estre y trouueroit-elle ses conuenances plus qu'on ne pensoit. Et afin que nostre conférence ne demeurast pas inutile pour l'effet que je m'estois proposé, je l'engageay d'en rendre compte au Roy, ce qu'il me promit.

Il m'a semblé, Sire, qu'il estoit tems de faire entendre

l'ambassadeur de Vostre Majesté se plaignist de sa conduite.

Je puis mesme dire, par la connoissance que j'ay des dispositions de cette Cour, que l'on ne peut presque attendre d'autres seruices de ce Père, dans l'estat présent des choses, qu'une communication distincte et sincère des lumières qu'il peut auoir, ou par la confiance de l'Infante, ou par ses autres habitudes, les sentimens qu'il pourroit inspirer à cette Princesse ne deuant guères, à ce qu'il semble, être consultez sur l'affaire des mariages.

Je tasche aussi de ménager auec soin la Du Verger, et je lui feray encore connoistre plus particulièrement, suiuant les intentions de Vostre Majesté, qu'elle peut estre assurée d'une récompense proportionnée aux seruices qu'elle rendra.

L'on m'a confirmé, Sire, que la négociation auec l'ambassadeur d'Espagne sur le mariage de Neubourg auait esté fort auancée.

Il m'est reuenu en mesme tems, de plusieurs endroits, que la conuersation que j'auais eüe auec le roy Dom Pedro sur cette alliance auoit eu tout l'effet que j'en pouuois attendre, et que comme on n'auoit point encore parlé si nettement sur ce sujet, le Roy et ceux de son conseil secret demeuroient en suspens par la crainte de choquer Vostre Majesté. J'ay donc cru qu'il estoit à propos de retourner une seconde fois à la charge, afin que le repos de Saluaterre leur donnast tout le loisir d'y faire des réflexions ; et dans cette veüe j'allay, il y a dix jours, voir le Secrétaire d'Estat qui a pris le tems du voyage de la Cour, pour aller songer à sa santé dans un couuent qui est à une lieüe de Lisbonne. Je commençay par lui dire que j'estois bien aise de l'informer moy-mesme de ce qui s'estoit passé dans la dernière audience que j'auois eüe du Roy ; il me

témoigna qu'il l'auoit desjà seu de lui. Je l'entretins ensuite fort longtems, et lui fis connoistre, le plus fortement qu'il me fut possible, tous les inconuéniens d'une telle alliance tant ceux qui se rencontrent dans l'affaire mesme, que ceux qu'elle peut produire par la suite, en dégoustant Vostre Majesté; qu'on ne pouuoit point dire, ainsi que quelques gens auoient fait, lorsqu'on commença à parler des mariages, que la France vouloit auec hauteur, et comme par force, faire faire les mariages de Portugal à son gré, puisqu'on en a de sa part toujours parlé avec beaucoup de discrétion, et qu'encore aujourd'hui, si les alliances de France n'estoient pas du goust des Portugais, quoiqu'il y eut dans le fond toutes sortes de raisons de les préférer aux autres, Vostre Majesté ne trouueroit point mauuois que cette Couronne en prist ailleurs, pourueu que ce ne fust point des maisons aussi déuouées aux Espagnols qu'est celle de Neubourg. Le Secrétaire d'Estat ne peut disconuenir que tout ce que je lui disois ne fut vray et très raisonnable. Il m'assura que son sentiment auoit toujours esté que toutes les conuenances du Portugal vouloient qu'on s'alliast en France, et qu'il croyoit que le Roy son maistre ne se porteroit jamais à rien qui pust la chagriner. Je lui répliquay alors ce que je lui auois desjà dit, que Vostre Majesté auoit assez marqué ses sincères intentions pour les auantages du Portugal, mais qu'enfin si l'on croyoit ici en receuoir toujours des preuues et n'y répondre que par des alliances auec ses ennemis, l'on se trompoit fort, et qu'il seroit juste que la France prist aussi d'autres mesures et peut estre y trouueroit-elle ses conuenances plus qu'on ne pensoit. Et afin que nostre conférence ne demeurast pas inutile pour l'effet que je m'estois proposé, je l'engageay d'en rendre compte au Roy, ce qu'il me promit.

Il m'a semblé, Sire, qu'il estoit tems de faire entendre

que Vostre Majesté donneroit les mains à d'autres alliances que celles de France, sans renoncer néantmoins à les porter dans la suitte, afin de donner plus d'ouuerture à rompre celle de Neubourg, joint que d'ailleurs si celle-cy est une fois rompue, il y a tant d'opposition aux mariages de Florence, de Parme, dans l'esprit des Portugais et dans celui du Roy mesme, qu'après les auoir tous mis sur le tapis, il n'est pas impossible, nonobstant l'estrange préuention de ces gens cy, que l'on ne reuienne à ceux de France, contre lesquels on ne peut alléguer que des raisons de caprices ni parler que par un entêtement ridicule. J'ay engagé le père Pommereau à escrire à l'Infante le sujet de l'audience que j'auais eüe du Roy la veille de son départ, et le Père m'a assuré qu'il l'auoit fait de la manière que nous en estions conuenus ensemble. Comme peut estre le Roy et le duc de Cadaual l'auront caché à cette Princesse, j'ai cru qu'il estoit bon qu'elle en fust sûrement informée.

Comme j'estois sur le point de fermer cette lettre, je viens de receuoir celle dont Vostre Majesté m'a honoré le 13 du mois dernier. Je vois que les démarches que j'ay faites au sujet du mariage de Neubourg, dont j'ay rendu compte à Vostre Majesté par ma dernière dépesche et par celle-cy, sont entièrement conformes à ses intentions, et qu'elle jugeoit à propos que je fisse connoistre nettement au roy Dom Pedro que cette alliance seroit très désagréable à Vostre Majesté, et incompatible avec la bonne intelligence qui a toujours esté entre la France et le Portugal. Je continueray, Sire, à exécuter les ordres de Vostre Majesté le plus efficacement qu'il me sera possible et suiuant les lumières que je receuray de l'estat des choses.

Je suis, etc.

A Lisbonne, ce 11e feurier 1686.

XXVI.

16 MARS 1686.

XIVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Je suis bien aise de voir par vostre lettre du 11 feurier, qu'encore que la négociation de l'Ambassadeur d'Espagne pour le mariage auec la maison de Neubourg eust desjà fait de grands progrez, néantmoins, ce que vous auez représenté au Roy, auoit changé la face de cette affaire, et que le conseil du Prince craignoit de faire quelque chose qui pust m'estre désagréable. Je ne doute pas que vous ne sachiez bien profiter de cette conjoncture, pour détourner entièrement ce Prince et ses ministres de cette alliance, et mesme pour leur insinuer celle que je désire le plus. Si néantmoins vous y trouuez trop de répugnance, mon intention est que vous rendiez à la Princesse de Lisbonne, tous les bons offices qui dépendent de vous. Et comme le maréchal de Schomberg, qui se retire en Portugal pour y demeurer jusqu'à ce qu'il ait plû à Dieu de le ramener à la religion catolique, s'est chargé de parler en faueur de cette Princesse, vous agirez en cela de concert auec lui et ferez tout ce qui peut dépendre de vous pour en faire réussir la proposition (1).

(1) Schombert, allemand de naissance, était passé au service de France. Mazarin l'avait autorisé à joindre l'armée de l'indépendance portugaise avec quatre-vingts officiers. Il passa d'abord en Angleterre, pour déterminer Charles II à épouser l'Infante de Bragance et y réussit malgré l'ambassadeur d'Espagne. Il prit

Je suis bien aise d'apprendre que vous commenciez à estre satisfait de la conduite du P. Pommereau, et je m'assure qu'il continuera de sa part à faire tout ce que vous jugerez conuenir aux négociations dont vous êtes chargé.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 16 mars 1686.

N° XXVII.

25 FÉVRIER 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Un religieux dominicain vint il y a quelques jours me dire de la part des inquisiteurs, qu'ils estoient auertis qu'il estoit arriué à Lisbonne, un Ministre de la religion prétendue réformée fugitif de France, que comme l'on n'en souffrait point icy, ils me prioient de le faire sortir au plustost de Lisbonne, ou de ne pas trouuer mauuais s'ils y mettoient ordre eux mesme ainsi qu'ils y estoient obligez. Je dis à ce Religieux, que je lui rendrois réponse le lendemain afin d'auoir le temps d'examiner les termes de l'édit de Vostre Majesté, et comme j'ai trouué qu'il enjoint aux Ministres qui ne voudront pas se conuertir de sortir dans

part aux glorieuses batailles d'Ameixial et de Montesclaros, remporta encore une grande victoire, devint général en chef et duc. On sait que plus tard Louis XIV le fit maréchal de France. Exilé après la révocation de l'édit de Nantes, comme protestant, il se réfugia d'abord à la cour de Portugal.

vingt cinq jours du royaume, il m'a paru que celui qui s'étoit refugié icy, n'auoit pas contreuenu aux ordres de Vostre Majesté, et qu'ainsi, je n'estois pas en droit de l'en faire sortir. Mais comme j'ay crû en mesme tems que l'intention de Vostre Majesté n'estoit pas de les protéger dans les païs estrangers, mais au contraire d'empescher qu'ils ne s'y establissent, afin de les obliger de retourner en France et de rentrer dans l'Eglise catolique, j'ay dit au Religieux dominicain, que ce Ministre comme les autres qui ne s'estoient pas conuertis estant bannis de France, je ne pouuois pas l'empescher de se retirer en Portugal ou ailleurs : mais qu'on pouuait juger par le zèle que Vostre Majesté faisoit voir pour la destruction de l'hérésie que son intention n'estoit point de favoriser leur establissement dans les autres païs et qu'ainsi Messieurs les Inquisiteurs pouuoient se seruir sans scrupule de leur autorité à l'égard de ce Ministre, et que je les remerciois de leur honnesteté. Ce Religieux me répondit qu'il allait porter ma réponse aux Inquisiteurs, et qu'on feroit rembarquer incessamment le Ministre.

Comme il peut arriuer, Sire, que plusieurs des huguenots qui sortent de France, se viendroient retirer en Portugal, je ne sais si Vostre Majesté ne jugera point à propos que l'on prist icy quelques mesures pour l'empescher, ce qui ne seroit pas difficile dans un païs d'inquisition, tant à l'égard de ce tribunal qu'auec le Roy mesme. Il se trouue aussi plusieurs François caluinistes establis de longues mains dans Lisbonne parmi lesquels il y a sept ou huit des principaux marchans. J'ay parlé aux plus raisonnables d'entr'eux pour les porter à suiure l'exemple d'un si grand nombre de leurs frères, qui se sont conuertis par les soins de Vostre Majesté. Mais ça esté jusqu'icy inutilement, car il n'y a eu que quelques matelots de

passage qui ont fait abjuration. Si Vostre Majesté trouuoit pareillement à propos d'obliger ces François huguenots à rentrer dans l'Eglise, sous quelque peine qui touchast leur commerce ou de telle autre manière qu'il vous plaira, il y a toute apparence qu'il ne s'en trouueroit guère d'opiniastres, et je crois mesme deuoir dire à Vostre Majesté, qu'il semble que les Portugais attendent cela de l'estendue de sa piétié : plusieurs fidalgues m'ayant demandé si on n'obligeroit pas ces François aussi bien que les autres à quitter leur hérésié, j'attendray sur tout cela, Sire, les ordres de Vostre Majesté et j'ay cru deuoir les lui demander présentement, estant à craindre que le nombre des huguenots ne s'augmente en ce pays ci par la fuite de France des plus obstinés, et parce qu'il est presqu'impossible que ceux de cette religion qui se trouuent en Portugal dans les conjonctures présentes, ne témoignent indiscrétement leur déplaisir, et ne soient d'assez mauuais François.

Le Roi reuenu de Saluaterre va réunir une junte de ses plus affidés, le duc de Cadaual, le comte de Villarmayor, Roc Monteiro, George da Franco, Manuel de Galnaô, Jean de Roxas, pour y parler de son mariage.

N° XXVIII.

28 MARS 1686.

XVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 25e feurier m'informe de la mauuaise disposition ou se trouuoit pour lors le Roy de Portugal et de l'assemblée qu'il deuoit faire d'un conseil secret, composé de ses plus confidens Ministres, pour y délibérer sur

l'affaire de son mariage sans néantmoins qu'on soit persuadé qu'on y prenne aucune résolution.

Vous auez cependant très bien fait de le faire ressouuenir dans cette conjoncture, de ce que vous lui auez dit de mes sentiments sur son alliance, dans vostre audience précédente, et il ne faut pas laisser croire à la Cour où vous estes, que celle de Neubourg me puisse jamais estre agréable.

J'aprouve fort la conduite que vous auez tenue au sujet du ministre de la religion prétendue réformée qui s'est retiré à Lisbonne, et il seroit bon que ceux de cette religion receussent dans tous les païs estrangers, un traitement qui leur fit voir qu'il n'y a point de bonheur pour eux ni en ce monde ni dans l'autre, que dans un prompt retour en France et à la religion catolique.

Vous deuez mesme faire connoistre aux marchands françois qui sont encore caluinistes, qu'ils ne doiuent espérer de ma part aucune protection s'ils demeurent encore dans leur erreur, et si vous ne pouuez par douceur ou par menaces les en retirer, vous deuez les abandonner à toutes les recherches que les inquisiteurs en voudront faire.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 28e jour de mars 1686.

XXIX.

11 MARS 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'eus audience du roy Dom Pedro le 28e du mois passé,

et après lui auoir fait un compliment sur son retour de la campagne, je lui dis que depuis que j'auois eu l'honneur de le voir à son départ pour Saluaterre et de lui représenter quels estoient les sentimens de Vostre Majesté sur l'alliance auec la maison de Neubourg, j'auois receu de nouueaux ordres qui m'enjoignoient encore de lui bien faire connoistre que cette alliance estoit absolument incompatible auec l'amitié de la France, que je ne lui répétois point ce que j'auois desjà eu l'honneur de lui dire sur ce sujet que je ne doutois pas que le Secrétaire d'Estat ne lui eut rendu compte de la conuersation que j'auois eu auec lui à Benfica, et qu'ainsi j'attendois quand il plairoit à Sa Majesté de me faire sauoir ses intentions.

Il me répondit qu'il se souuenoit fort bien de ce que je lui auois dit, et que le Secrétaire d'Estat l'auoit informé de toutes les autres choses dont je m'estois expliqué auec lui; qu'il connoissoit bien toutes les conséquences de l'un et de l'autre, qu'il y auoit desjà fait et qu'il y feroit encore toutes les réflexions conuenables; qu'il me confirmoit de nouueau tout ce qu'il m'auoit desjà dit sur ce sujet, et que Vostre Majesté pourroit s'assurer qu'il ne feroit jamais rien qui fut contraire à vostre satisfaction. Je répliquay que la manière dont il vouloit bien s'expliquer auec moy dans le tems que je lui faisois connoistre les sentimens de Vostre Majesté, estoit pour vous une assurance qu'il ne prendroit point d'alliance qui ne vous fust agréable et que je ne manquerois pas de vous en rendre compte.

Quoique l'on ne doiue pas, Sire, faire un fond certain sur les réponses de ce prince, et qu'il puisse, dans la suite y donner tel sens qu'il voudra, on peut cependant remarquer qu'elles sont fort différentes de celles de ses

ministres, car il ne dit point comme eux cette fois cy non plus que la première, qu'il n'a pas encore pris de résolution, mais que, quelque alliance qu'il fasse, il ne changera jamais de maximes ni d'intérests, que les mariages ne peuuent produire cet effet, et qu'il espère que rien ne pourra altérer la bonne intelligence de la France auec le Portugal.

Il se tient, à la vérité, sur des discours qui paroissent généraux, et ne dit point précisément qu'il ne fera pas le mariage de Neubourg, mais aussi il ne cherche pas, comme ses ministres, à le soutenir ni à l'excuser en cas qu'il se pust faire, et disant qu'il ne fera jamais rien qui soit contraire à la satisfaction de Vostre Majesté, lorsque je lui déclare nettement de sa part que cette alliance est absolument incompatible auec l'amitié qui est entre Vostre Majesté et le Portugal, c'est, ce me semble, tout ce qui se peut dire de plus fort en ne promettant pas nommément de ne pas se marier dans la maison de Neubourg, et on est en droit, après cela, de lui demander l'exécution de sa parole.

Je crus, Sire, auant que sortir de l'audience, le deuoir presser sur les deux affaires du consul de Porto et de la juridiction du Conseruateur, sur lesquelles j'ay donné depuis si longtems des mémoires et escrit diuers billets au Secrétaire d'Estat, inutilement.

Je lui dis donc que ses officiers n'auoient encore donné aucune satisfaction sur l'une et sur l'autre, qu'il me sembloit que la nation françoise estoit en droit d'attendre de Sa Majesté, et justice dans ses affaires et protection dans la conseruation de ses priuiléges et que je le supliois d'y vouloir bien y donner ordre au plustost. Il me répondit qu'il donneroit toujours auec joye des marques de l'estime qu'il auoit pour la nation françoise, que j'auois toutes

sortes de raisons d'en appuyer comme je faisois les intérests, et qu'incessamment il me feroit donner satisfaction sur l'une et sur l'autre affaire.

Ces belles paroles n'ont pas eu plus d'effet qu'auparauant sinon que j'ay seu que les papiers touchant la juridiction du Conseruateur ont esté enuoyés au Conseruateur mesme pour auoir son auis. Les lenteurs de ce Gouuernement, qui sont égales en toutes matières, mettent tout le monde à bout, rien ne s'expédie, et toutes les affaires demeurent des années entières ou dans l'oubli ou dans des longueurs de consultations sur consultations dont on ne voit point la fin.

J'ay fait dire à l'Infante, par le P. Pommereau, le sujet de la dernière audience que j'auois eüe du Roy son père, dont elle a témoigné de la joye et m'a fait faire des remerciements par ce religieux.

J'ay eu depuis peu de jours, Sire, une assez longue conuersation auec le P. Manuel Fernandez, confesseur du Roy ; il est comme Vostre Majesté l'aura desjà sû fort porté pour les mariages de Parme, et presque le seul de ceux qui aprochent du Roy, qui soit dans ce sentiment : nous nous entretinsmes à fond sur l'alliance de Neubourg, et comme il n'y est nullement porté, il me dit fort, qu'il estoit très aise des demarches que j'auois faites auprès du Roy et qu'il n'auoit jamais trouué de conuenances pour le Portugal dans ce mariage ; et, comme je lui dis que de la manière dont Sa Majesté m'auoit répondu, j'auois lieu de croire que cette affaire ne s'acheueroit pas, il reprit qu'il estoit persuadé que le Roy m'auoit parlé sincèrement et que ce prince ne se resoudroit jamais à rien faire qui pust donner du dégoust à Vostre Majesté. Il adjouta que les choses estoient encore toutes entières, et que personne ne pouuoit dire jusqu'à présent de quel costé elles tourneroient.

C'est à peu près le discours qu'ils tiennent tous sur ce

dernier point, et Roc Monteiro à qui j'en ay fait parler par des Granges, comme pour lui communiquer ce que j'auois dit au Roy, lui répondit de la mesme manière, soit qu'effectiuement les choses n'ayent pas esté aussi auancées qu'on a eu lieu de le croire, ou qu'ils soient tous d'accord à s'en expliquer ainsi peut estre pour ne pas laisser voir qu'ils se sont arrestez tout court, et peut estre aussi pour pouuoir acheuer l'affaire auec moins d'opposition.

Quoiqu'il en soit, comme on ne peut s'assurer sur tout ce qui vient de la part du Roy, ni de ses Ministres, je redoubleray mon aplication pour pénétrer ce qui se passe et pour estre en estat d'agir utilement suiuant les ordres de Vostre Majesté.

La Du Verger m'escrit que le Duc dit fort à l'Infante, qu'il n'y a rien encore d'assuré, mais que cette princesse ne s'y fie pas trop, que le conseil d'Estat a escrit au Roy pendant qu'on estoit à Saluaterre, pour lui représenter que Sa Majesté ne deuoit pas faire voir à l'Infante les lettres des Ministres qu'il tient dans les cours étrangères, parce qu'on ne peut presque douter que la princesse les monstrant au P. Pommereau, ce Père n'informe l'Ambassadeur de Vostre Majesté, de ce qu'elles contiennent; ou que le Roy deuoit obliger le P. Pommereau de se retirer; mais que ce prince n'a encore rien résolu la dessus. La Du Verger adjoute, que l'Infante a esté fort aise de ce que le P. Pommereau lui a fait sauoir de ma part, touchant les ordres que j'aueis sur le mariage de Neubourg, et que si cette princesse y pouuoit quelque chose, elle feroit son possible pour l'empescher. Je viens de receuoir, Sire, la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 10e du mois passé.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 11 mars 1686.

XXX.

21 AVRIL 1686.

XVIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'aprens par vostre lettre du 11e mars que vous auez réitéré vos instances auprès du Roy de Portugal pour l'empescher de consentir au mariage proposé en faueur de la maison de Neubourg et je vois auec plaisir que la réponse s'accorde toujours auec ses véritables intérests et qu'il reconnoist bien que cette alliance est incompatible auec mon amitié qui lui doit estre plus chère et qui lui sera toujours beaucoup plus auantageuse qu'une telle liaison auec la maison d'Autriche.

Continuez aussi de vous seruir auec prudence et adresse des différentes vues des Ministres et du confesseur du Roy pour empescher qu'il ne se prenne aucune résolution qui me puisse déplaire, et tascher de profiter de leur intérest particulier pour faire donner l'exclusion à tout autre parti qu'à celui qui me peut estre agréable.

Il y a lieu de croire aussi que la repugnance que l'Infante doit auoir au mariage de Neubourg pourra contribuer au bon succès de vostre négociation.

Je ne doute point que vous n'apportiez tous vos soins à la faire réussir.

L'Empereur ayant donné une déclaration qui assure les droits de ma belle sœur sur la succession palatine nonobstant la prise de possession de l'Electeur, j'ay bien voulu m'en contenter et laisser au Pape comme médiateur le soin de terminer ce différent pour oster aux princes et

estat de l'Empire tout sujet de craindre qu'il ne puisse troubler la paix.

Je m'assure aussi que celui que j'ay auec l'Espagne au sujet des saisies faites aux Indes des marchandises manufacturières dans mon royaume sera bientost terminé à ma satisfaction, et vous en serez encore plustost informé au lieu où vous estes par les lettres de Madrid que je ne pourrai vous le faire sauoir. J'ay bien voulu cependant vous instruire de cette bonne disposition à l'affermissement de la paix de toute l'Europe pour en faire au lieu où vous estes l'usage que vous croirez estre le plus conuenable à mon service.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 21e avril 1686.

N° XXXI.

25 MARS 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Depuis le dernier ordinaire, j'ay receu deux billets de la Du Verger; par le premier elle me mande que l'Ambassadeur d'Espagne auoit proposé deux choses comme des conditions du mariage du roy Dom Pedro auec Neubourg, l'une la ligue contre Vostre Majesté, et l'autre une assurance qu'on ne marieroit point l'Infante en France, qu'à l'égard de la première elle auoit d'abord esté rejettée ainsi que j'ay eu l'honneur de la mander à Vostre Majesté, et que pour la seconde on auoit répondu qu'on auoit nulle inclination de marier l'Infante en France,

mais que néantmoins on ne voulait point s'engager, que c'estoit là l'estat de l'affaire, lorsqu'on partit pour Saluaterre. Le second billet porte qu'au retour l'Ambassadeur auoit dit au comte de Villarmayor, qu'il attendoit réponse d'Espagne sur ces difficultez, que depuis il l'auoit receue, et qu'il auoit reueu Villarmayor pour lui dire qu'on ne parleroit plus de ligue; mais que le roy Dom Pedro l'assuroit par escrit qu'il ne marieroit point la princesse en France, qu'auec cette condition. L'Espagne s'engageoit de faire la dépense du voyage de la princesse de Neubourg, de la doter et d'accorder tout ce qu'on pourroit désirer dans cette affaire, que Villarmayor en auoit fait son rapport au conseiller d'Estat, et qu'il y auoit esté résolu de présenter au Roy, qu'il ne lui estoit point auantageux d'auoir obligation à l'Espagne pour une chose aussi aisée comme l'estoit d'enuoyer des vaisseaux quérir la princesse de Neubourg, et qu'au moins il ne seroit point obligé de faire des promesses qui estoient contre la dignité et contre les intérests de l'Infante. Que le roy Dom Dedro auoit répondu qu'il ne vouloit rien promettre au roy d'Espagne, la Du Verger adjoute qu'elle ne sauroit pas encore si la réponse du Roy auoit esté faite par Villarmayor à l'Ambassadeur d'Espagne, ni ce que l'Ambassadeur auoit dit la dessus et que c'est le Duc qui auoit informé l'Infante de tout cela. Les mesmes choses m'ont esté entièrement confirmées par le P. Pommereau, et que le conseil d'Estat auoit esté d'auis qu'on ne deuoit point s'arrester aux oppositions de la France; après cela l'on ne peut douter que le mariage ne se traite actuellement, et que tout ce qui reuient de diuers endroits ne soient des discours concertés pour oster la défiance et pour insinuer comme une raison inuincible la pressante nécessité où se trouue le Portugal d'assurer la succession de ses Roys.

Vostre Majesté voit donc, Sire, que ce que j'ay déclaré par ses ordres assez nettement et au Roy et aux Ministres, ne leur a pas donné assez de crainte pour surmonter leur orgueil qui souffre à se voir contrarier ni pour empescher le cours de la négociation du mariage qui selon toutes les aparences s'achèuera, le Roy y paroissant absolument déterminé quoiqu'il ne consente pas à toutes les propositions des Espagnols.

Ce fut auant hier, Sire, que je sceu du P. Pommereau ce que j'ay marqué cy dessus à Vostre Majesté. Aujourd'hui il m'a encore confirmé les mesmes choses et a adjouté que c'estoit de la part de l'Infante qu'elle l'auoit chargé hier de m'en informer, et de me dire, que le Roy son père ne s'arrestoit nullement à ce que je lui auois représenté par ordre de Vostre Majesté, qu'il estoit aheurté à faire le mariage de Neubourg, que ses Ministres n'y auoient pas moins d'inclination.

N° XXXII.

23 AVRIL 1686.

XVIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'aprens par vostre lettre du 25e mars, que nonobstant toutes les remonstrances que vous auez faites au roy de Portugal, pour l'empescher d'épouser une princesse de Neubourg, et les paroles qu'il vous a données de ne point faire d'alliance qui ne puisse déplaire, il a néantmoins résolu de conclure au plustost celle cy. Il y a bien

de l'aparence que la ligue dans laquelle on prétend que le Roy catolique veut engager le Portugal contre moy et l'obligation de ne pouuoir marier l'Infante, sont plustost des conditions inuentées pour me faire ualoir le refus qu'on en aura fait et adoucir par là le mécontentement qu'ils jugent bien que me donnera cette alliance que des difficultez capables d'en empescher la conclusion. Quoy qu'il en soit je vois bien tant par les auis que vous me donnez que par ceux que je reçois d'ailleurs, qu'il ne faut plus espérer que la couronne de Portugal veuille entretenir toujours une bonne intelligence auec moy, pour que l'espoir d'un puissant secours au cas que le Roy catolique soit quelque jour en estat de renouveller la guerre contre elle, soit capable de reculer cette alliance, c'est ce qui m'a obligé de dépescher ce courier à Madrid, pour vous informer plus promptement de ce que vous aurez à faire au cas que cette dépesche vous soit rendue assez tost, et qu'il soit encore temps de se seruir du moyen qu'on nous a proposé, qui est de donner une juste crainte au conseiller du roy Dom Pedro, et de lui faire viuement aprehender que je ne demande à cette couronne tout ce que m'ont cousté les secours que je lui ay donnez dans ses besoins.

Vous jugez bien premièrement que si ce mariage est tout à fait résolu auant que vous receuiez cette lettre et qu'il ne reste plus aucune difficulté sur cette affaire qui donne lieu à de nouvelles délibérations, il seroit non seulement inutile de donner de semblables apréhensions: mais mesme qu'elles seroient capables de porter la couronne de Portugal à entrer dans des engagements directement contraires à mes intérests, pour se pouuoir garantir de mon ressentiment; ainsi vous n'aurez rien à dire si cette affaire est entièrement terminée lorsque vous receurez

ma dépesche : mais si le roy de Portugal estoit encore dans l'incertitude, il seroit bon que vous entretenant auec ses principaux Ministres ou Conseillers, vous leur insinuyez adroitement et comme de vous mesme combien il leur est important de se précautionner toujours contre les ruses des castillans et de menager mon amitié tant par le besoin qu'ils en peuuent auoir à l'auenir que par la considération de ce que j'ay fait par le passé, et que quelque confiance qu'ils puissent prendre en ma générosité, il vous semble qu'il n'est pas de leur prudence de me forcer par le peu d'égard qu'ils auroient à ce que je désire d'eux, auec tant de justice et de raison, à leur demander toutes les grandes sommes que j'ay employées à leur secours, qu'il pourroit bien arriver que plus j'ay eu de plaisir à leur donner en toutes rencontres des marques de mon affection, tant qu'ils y ont répondu de leur part plus j'aurois d'empressement à me faire rendre ce qu'ils me doiuent lorsque je les croiray estroitement unis auec la maison d'Autriche, et que tout ce que j'ay contribué au repos et à la sureté du royaume de Portugal, ne seruiroit plus qu'à l'agrandissement de celle d'Espagne. Enfin, sans faire aucune déclaration formelle de ma part, vous pourrez dans les entretiens familiers que vous aurez auec lesdits Ministres, parler comme de vous mesme dans le sens que je uous ay dit, en sorte qu'ils soient persuadez et par eux le roy de Portugal, que la dot que le Roy catolique veut donner à la princesse, ne sera pas si effectif que la restitution que je leur demanderay de ce qui m'est deu. Je laisse néantmoins à vostre prudence de ne faire en cela que ce que vous jugerez deuoir estre le plus conuenable au bien de mon seruice.

Menagez toujours auec adresse les auis qui vous sont donnez par la personne dont vous m'escriuez, et n'obmettez

rien pour empescher tout ce qui peut faciliter quelque jour la réunion du Portugal auec l'Espagne.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 23e auril 1686.

8 avril 1686. — Assuré que le mariage allait se faire, que le roi Dom Pedro acceptait que la Cour de Madrid fît venir la princesse de Neubourg, et qu'il était disposé à promettre à l'Espagne de ne pas marier l'Infante en France, l'Ambassadeur se décida à remettre au Roi lui-même un mémoire sur cette question. La réponse fut faite en conseil d'Etat.

L'Infante, sur l'avis du P. Pommereau, parla à son père des projets de mariage et n'en obtint qu'une réponse générale, lui promettant de la marier, s'il se mariait lui-même et qu'il était persuadé qu'elle était trop raisonnable pour ne pas bien vivre avec une belle-mère, si jamais il lui en donnait une.

Le P. Pommereau persuada à l'Infante qu'elle n'avait de ressources que dans son mariage avec le prince de Conti, qui lui assurerait un établissement considérable en France, si le Roi venait à avoir des enfants mâles, et le moyen de faire reconnaître ses droits contre l'Espagne, s'il n'avait que des filles.

XXXIII.

MÉMOIRE présenté au roy Dom Pedro le 30 *mars* 1686.

Sire,

L'Ambassadeur de France a eu l'honneur de parler dans deux audiences à Vostre Majesté touchant le mariage que l'on propose d'une princesse de Neubourg et de lui représenter auec toute la retenue et le respect qu'il doit, quels

estoient les sentiments du Roy son maistre sur ce sujet. Il a de plus expliqué au secrétaire d'Estat pour en rendre compte à Vostre Majesté les raisons qui font voir clairement que ce mariage n'est en aucune manière conuenable aux intérests du royaume de Portugal ni à la gloire de Vostre Majesté, mais au contraire qu'il est accompagné de très grans inconuéniens et qu'il pourroit auoir de périlleuses suites.

Le premier point a esté très facile à prouuer, puisque l'Electeur palatin estant un prince pauure chargé d'un grand nombre d'enfans, séparé du Portugal par de grans royaumes, son alliance ne peut estre que très à charge à cet Estat et sans espérance d'en tirer jamais aucun secours dans les occasions. La seule chose qui s'y rencontre est la parenté de l'Empereur; mais à cet égard ce seroit faire tort à la maison royale de Portugal descendue de tant de rois et alliée depuis plusieurs siècles aux premières maisons de l'Europe, que de compter cela pour un si grand auantage et de donner lieu par là de croire qu'elle en auroit besoin pour releuer son éclat. Il est mesme de la gloire et de la dignité de Vostre Majesté qu'elle ne paroisse pas rechercher par ce mariage l'honneur de l'alliance de l'Empereur, lorsqu'on sait que c'est le seul prince de la chrestienté qui refuse de reconnoistre les princes de la maison de Bragance pour légitimes possesseurs de cette couronne et qu'il est certain que les vrais Portugais ne peuuent jamais s'empêcher de voir en lui le fils et l'héritier de Ferdinand III qui de nos jours a vendu le sang du prince Dom Duarte (1) aux Espagnols. Après cela peut-on

(1) Dom Duarte était frère de Jean IV; à l'exemple d'un grand prince portugais, il alla offrir ses services à la Hongrie, et sa capacité, que redoutait l'Espagne, le rendit l'objet d'un affreux marché : par une odieuse convention, signée, dit-on, à Vienne,

dire que ce mariage aye quelque conuenance au bien du royaume ou à la gloire de Vostre Majesté.

Le second point qui renferme les inconuéniens de cette alliance est fondé sur des raisons qui ne sont pas moins éuidentes. Personne n'ignore les intentions des Castillans sur le Portugal : ce qu'ils ont tenté par des voyes les plus indignes en tems de paix et de guerre seroit capable d'ouurir les yeux aux moins clairuoyans. On ne peut donc douter qu'ils ne regardent le mariage proposé côme un chemin qu'ils s'ouuriront à rentrer dans le Portugal : les efforts et les offres que fait le conseil de Madrid pour presser la conclusion de cette affaire en sont des preuues qu'on ne peut contredire; leur monarchie est dans la foiblesse et dans l'abatement, et ils cherchent à se préualoir par les intrigues ne le pouuant par la force. Quand d'ailleurs on fera réflexion que de conclure ce mariage c'est s'unir à un prince qui est sur le point d'une rupture auec la France par l'injuste refus qu'il a fait d'accepter l'arbitrage du Pape,

le roi de Hongrie livrait son hôte moyennant 40,000 rixdalers. Le gouverneur des armées de Flandre et l'ambassadeur de Castille en Allemagne, se rendirent complices de cet acte indigne. Ce prince infortuné, qui se vit enlever sa liberté au mépris de toutes les lois, était non seulement un homme de guerre expérimenté mais aussi un poète habile. Emprisonné en 1641, traîné de forteresse en forteresse pour complaire au roi d'Espagne, il mourut à l'âge de quarante-quatre ans, dans la tour de Roqueta, près de Milan, à la même époque que Pinto Ribeiro. On a publié sous le nom de son secrétaire, Joano Bautista de Leon, des poésies imprimées à Milan. C'était un homme d'une instruction peu commune, et il a laissé en manuscrit plusieurs ouvrages. Les circonstances de son emprisonnement ont été racontées dans un livre devenu assez rare : *El principe vendido*, 1643.

(Hist. de Portugal, par Denis.)

que c'est s'attacher à la maison d'Autriche dont celle de Neubourg est absolument dépendante, que c'est ouurir la porte de ce royaume aux Castillans vos implacables ennemis et que c'est en mesme tems par une union incompatible auec l'amitié de la France vouloir la forcer à changer ses mesmes. Quand on fera ces réflexions il sera certainement difficile que l'on se porte à choisir ce parti, surtout si l'on considère que de tous les mariages qui se présentent soit en France, soit en Italie, il n'y en a point qui ne soit plus auantageux, plus honorable, plus sur, plus facile et plus promt à s'acheuer. Ce sont là les raisons, Sire, qui ont esté expliquées au secrétaire d'Estat et que l'estroite et sincère correspondance de la France auec le Portugal ne permet pas de dissimuler. Et comme la dernière fois l'Ambassadeur de France parla sur cette affaire à Vostre Majesté, elle lui fit l'honneur de lui dire qu'elle ne feroit point de mariage qui ne fust du goust et de la satisfaction du Roy son maistre, et qu'il pouuoit l'en assurer ; il a cru, Sire, pouuoir faire fond sur la parole royale de Vostre Majesté, et il en a rendu compte au Roy son maistre. Cependant les partisans de la Castille rependant de tous costez qu'ils sont surs de cette alliance et qu'il n'y a rien qui la puisse empescher ledit Ambassadeur est obligé de nouueau de supplier Vostre Majesté de vouloir bien lui confirmer plus particulièrement et par la voye qui lui sera plus agréable la parole qu'elle lui a donnée. C'est ce qu'il a ordre du Roy son maistre de demander à Vostre Majesté.

XXXIV.

TRADUCTION littérale de la lettre du secrétaire d'Estat en réponse.

Excellentissime Seigneur,

Sa Majesté que Dieu conserue ayant considéré le mé-

moire que Vostre Excellence lui présenta dans son audience du 30 mars, elle m'ordonne de vous faire sauoir que les raisons d'amitié et d'intérests auec le Roy très chrestien, lui sont très présentes aussi bien que la mémoire des auantages que ce royaume en a receus ; en sorte que dans l'occasion de son mariage, elle fera toutes ses reflexions par le désir qu'elle a que ce soit sans mécontentement du Roy très chrestien, mais qu'on deuoit supposer qu'auant toutes choses, Sa Majesté auroit égard à ce qui pouuoit estre utile à ses Estats et important à sa gloire, répétant qu'elle auroit en tout tems beaucoup d'attention à ce qu'elle verroit estre de la satisfaction du Roy très chrestien, en préférant toujours à tout, ce qui touchoit son royaume et l'autorité de Sa Majesté, que c'est précisément ce que Sa Majesté a dit à l'Ambassadeur prédécesseur de Vostre Excellence et à Vostre Excellence, dans les deux audiences quelle a eües auant et depuis le voyage de Saluaterre ; et que c'est là la réponse au mémoire que Vostre Excellence a remis en ses royales mains.

Dieu conserve Vostre Excellence longues années.

Du palais, ce 3e auril 1686.

18 avril. — Le 9, le secrétaire d'Etat est venu dire, qu'en présence des armements considérables qui se font en Angleterre, en Hollande et en France, le Gouvernement portugais est décidé à maintenir la neutralité de ses ports, et à empescher de dépasser le nombre de vaisseaux que chaque nation belligérante peut y faire entrer.

Le duc de Cadaval vint aussi dire que le conseil d'Etat refusait d'entrer dans une ligue avec l'Espagne, mais qu'il ne pouvait lutter contre le désir du Roi de s'allier en Allemagne. Mais le mémoire de M. Amelot changeait la

situation : il semblait faire un cas de guerre des mariages de Neubourg, et dès lors, il valait mieux entrer de suite dans la ligue, à moins que l'Ambassadeur ne dit qu'il n'avait pas entendu déclarer la guerre, ce qu'il n'eut pas de peine à faire ; en effet, les instructions du Roi lui recommandaient expressément de ne jamais l'engager à une rupture, tant en faisant le nécessaire pour empêcher les mariages qu'il croyait contraires à sa politique.

Le roi Dom Pedro avait déclaré son mariage à l'Infante et avait témoigné en termes très forts à cette princesse qu'il aurait toujours une répugnance inuincible pour les mariages de France, à cause du mélange du sang de Richelieu et de Mazarin, dans les branches de Condé et de Conti.

Dans cet état de choses, l'Ambassadeur demandait des instructions sur ce qu'il aurait à faire dès que le mariage serait déclaré, et s'il devait s'associer, ainsi que les Français de Lisbonne, aux fêtes qu'il était d'usage de donner en pareil cas. Chaque nation qui y est établie est obligée de faire des arcs de triomphe et de donner d'autres marques d'allégresse publique, ainsi qu'il a été pratiqué au mariage de la feue reine.

N° XXXV.

13 MAI 1685.

XVIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu par la voye ordinaire vostre lettre du 8e auril et par l'arriuée de vostre secrétaire celle du 18 du mesme mois.

Tout ce qu'elles contiennent ne me laisse aucun lieu de douter que le mariage du Roy de Portugal auec la princesse de Neubourg ne soit entièrement résolu, et comme cette couronne ne pouuoit point faire d'alliance plus contraire à la reconnaissance qu'elle deuoit auoir des secours que je lui ay donnez dans ses besoins, et mesme plus directement opposée à ses véritables intérests, vous auez très bien fait dans le tems que vous auez crû que cette matière estoit en délibération de faire une dernière tentatiue, et de représenter par escrit aussi viuement que vous auez fait toutes les raisons qui doiuent détourner la Cour où vous estes de ce mariage.

Il paroist bien cependant tant par la réponse qu'on vous a faite que par les éclaircissements qu'on vous a demandez qu'elles n'ont point eu l'effet qu'on en deuoit espérer, et que les Ministres de la couronne de Portugal, concourrent à présent auec autant d'empressement à la ruine de cette monarchie, que leurs prédécesseurs ont aporté de soin à la restablir et à se précautionner contre les desseins des Castillans, en sorte que ceux cy sont sur le point d'obtenir de plus grands auantages sur les Portugais par ce mariage que ces derniers n'en ont remporté par la guerre et par mon appuy sur la couronne de Castille. Mais comme après une démarche si peu conuenable au bien de ce royaume et aux règles d'une bonne politique, ils pourroient bien en faire de plus mauuais si on leur donnoit de justes sujets d'apréhender mon ressentiment, vous auez prudemment fait de désabuser le duc de Cadaual de l'interprétation captieuse que l'on a voulu donner à vostre mémoire, et le parti que vous auez à prendre doresnauant pour le bien de mon seruice, est de continuer à témoigner, jusqu'à ce qu'on vous ait déclaré la résolution du mariage que je suis toujours persuadé que le roy Dom

Pedro ne fera point une alliance si contraire à ses véritables intérests, ni si fauorable aux desseins qu'ont les Castillans, de paruenir par leurs intrigues et par leurs artifices à ce qu'ils ne pourroient jamais espérer par la guerre, tant que la couronne de Portugal voudra entretenir une bonne correspondance auec moy. Mais du moment que vous aurez perdu toute espérance de détourner ce mariage, vous ne deuez plus vous appliquer qu'à faire connoistre au roy Dom Pedro et à ses Ministres, qu'il leur importe doresnauant de me faire voir et mesme à toute l'Europe, que bien loin que cette alliance les doiue unir auec les Espagnols, elle les portera encore dauantage à rechercher mon amitié, et leur insinuer en mesme tems que les seules preuues qu'ils m'en peuuent donner quant à présent c'est non seulement de rejetter la ligue deffenciue que les Castillans leur proposent et à laquelle sans un entier aueuglement ils ne peuuent donner les mains : mais aussi de marier l'Infante auec le prince de Conti, afin de contrebalancer par ce moyen les auantages que les Castillans tirent de ce mariage, et l'espérance qu'il va donner à tous les partisans d'une prochaine réunion de la couronne de Portugal auec la Castille. Seruez vous pour ce sujet de tous les moyens que je vous ay donnez par vostre instruction et par mes ordres postérieurs. Mais quand mesme vous ne pourriez réussir, ni à empescher le mariage dudit Roy auec la princesse de Neubourg, ni à faire celui du prince de Conti auec l'Infante, mon intention n'est pas que vous usiez d'aucune menace et vous ne deuez pas faire de difficulté d'en user de la mesme manière que le Nonce du Pape, dans tous les complimens qui se feront au sujet de ce premier mariage. Vous deuez mesme ordonner aux François habitant à Lisbonne de donner les mesmes témoignages

de joye qui sont accoutumez dans les cas semblables.

Je feray auertir le maréchal d'Estrées de ce qui vous a esté dit par le secrétaire d'Estat, afin qu'il éuite les occasions de donner de l'inquiétude et de l'embarras aux Portugais.

Je suis bien aise d'apprendre que le P. Pommereau contribue autant que vous le pouuez désirer au succès de vostre négociation et que l'Infante mesme soit bien persuadée qu'il n'y a point de mariage qui lui soit plus conuenable que celui d'un prince françois. J'ay lieu de croire qu'une si bonne disposition de ce costé là, vous facilitera les moyens de réussir dans le second point de vostre négociation.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 13 mai 1686.

N° XXXVI.

22 AVRIL 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Pour satisfaire, Sire, aux ordres de Vostre Majesté, j'ay fait hier assembler chez moy les marchands françois caluinistes qui sont à Lisbonne. Après auoir auparauant parlé à quelques-uns en particulier, je leur ay déclaré que j'auois receu des ordres de Vostre Majesté sur ce qui les regardoit touchant la religion; qu'ils sauoient bien que Vostre Majesté ne souffroit plus de prétendus réformez dans son royaume; que tous, à la réserue d'un très petit nombre, estoient rentrez d'eux mesmes dans le sein de l'Eglise, et qu'ainsi n'y ayant plus en France d'autre

religion que la catolique, Vostre Majesté ne vouloit plus que son autorité et sa protection seruissent à ceux de ses sujets qui sont establis dans les païs estrangers catoliques pour viure et demeurer dans leur erreur; que s'ils ne vouloient d'eux mesmes se conformer aux intentions de Vostre Majesté, je serois contraint de prendre icy des mesures pour les y obliger; que j'estois bien aise auparauant de les en auertir; que je les priois sérieusement d'y faire réflexion, et que les choses se pussent terminer entre nous auec douceur; que s'ils auoient quelque doute, on leur fourniroit des moyens aisez de s'éclaircir; qu'enfin, le tems estoit venu de prendre un parti; qu'ils auoient dû préuoir qu'on viendroit à eux; qu'ils songeassent présentement à me rendre une réponse positiue, parce que c'estoit une affaire que je ne pouuois laisser traîner.

Quoiqu'ils eussent déjà su que je les auois mandez pour cela, ils m'ont paru assez consternez, et m'ont répondu seulement qu'ils verroient ce qu'ils pourroient faire.

Je n'oublieray rien, Sire, pour tascher de les faire rentrer d'eux mesmes dans le bon chemin auant que de prendre d'autres voyes. Comme tous leurs effets et leur commerce sont icy, ils auront peine à les abandonner. J'ay proposé au Père Pommereau de voir et d'entretenir ceux qui témoigneront de la disposition à s'instruire; ce Père s'y est offert aussi auec joye.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 22 auril 1686.

N° XXXVII.

26 MAI 1686.

XIXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'aprens par vostre lettre du 22e auril, qu'à peine vous a-t-on fait, et aux austres Ministres estrangers la déclaration touchant le nombre des vaisseaux de guerre qui peuuent entrer dans les ports du royaume de Portugal, que l'on auoit commencé à s'en repentir sur la réflexion que l'on a faite, que cette démarche marqueroit plus de peur qu'il ne conuient à la fierté de la nation. J'ay cependant fait escrire au mareschal d'Estrées de se conformer à ce qui vous a esté dit, et de ne donner aucun sujet de crainte ni de jalousie au lieu où vous estes. Pour ce qui regarde l'affaire du consul de Porto, il me paroist qu'elle ne mérite pas de plus grandes poursuites que celles que vous auez faites, et qu'il peut bien y auoir eu quelque emportement de la part dudit Consul, puisqu'on a voulu vous en faire juge; mais, quoiqu'il en soit, je ne désire pas que vous m'engagiez dauantage dans cette affaire.

Je suis satisfait de ce que vous auez dit aux marchands françois de la religion prétendue réformée qui sont à Lisbonne, et je serai bien aise d'apprendre par vos premières quelle aura esté leur résolution, qui leur attirera, si elle est bonne, toute sorte de protection de ma part, et si elle est mauuaise, un entier abandonnement.

Conduisez-vous enuers les Aronches selon la connoissance que vous auez de leur entier déuoüement aux intérests des Espagnols, et continuez d'auoir une semblable

réserve pour tous les autres Ministres que vous sauez estre dans les mesmes engagemens.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 29e may 1686.

N° XXXVIII.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Depuis la déclaration que je fis, il y a 15 jours, suiuant les ordres de Vostre Majesté, aux marchands françois caluinistes qui sont à Lisbonne, j'ay sû qu'ils auoient consulté entr'eux sur ce qu'ils pourroient faire pour se maintenir icy de l'aueu du roy de Portugal, ou du moins pour obtenir de lui une année de temps pour mettre ordre à leurs affaires. Ils remirent effectiuement une requeste sur ce sujet entre les mains du secrétaire d'Estat, pour la présenter au Roy à son retour de Saluaterre. Comme j'en fus aussitôt auerti, j'allay voir le secrétaire d'Estat et lui dis les ordres que j'auois receus de Vostre Majesté, suiuant lesquels j'auois fait entendre ses intentions aux François caluinistes; que je croyois deuoir informer Sa Majesté portugaise de ce qui se passoit, et que comme je serois obligé d'auoir recours à elle en cas que nos huguenots ne se portassent pas d'eux mesmes à prendre le bon parti, je le suppliois par auance de faire réflexion sur cette affaire, et de me faire sauoir de quelle manière elle receuroit la démarche publique que je serois peut estre contraint de faire auprès d'elle, afin que je pusse me régler en conformité et ne rien faire que de concert et de l'agrément de Sa dite Majesté; que Vostre Majesté ayant

destruit absolument l'hérésie dans son royaume, ne pouuant plus souffrir qu'elle fut tolérée ailleurs par l'effet de sa protection, que j'estois persuadé que le roy Dom Pedro entreroit dans les mesmes sentimens, et que s'il faisoit connoistre icy qu'il n'y auoit rien à attendre de sa part ni de délais à espérer, il estoit presque assuré que nos caluinistes se réduiroient à la religion catolique. Le secrétaire d'Estat me dit qu'il en rendroit compte au Roy son maistre. A son retour, il me parla de la requeste qu'on lui auoit apportée, et me témoigna fort qu'il estoit persuadé que Sa Majesté portugaise se porteroit auec joye à tout ce que je pouuois désirer dans ce rencontre.

Ce fut le dimanche au matin 18e d'auril. Le roy Dom Pedro arriua le soir de Saluaterre, et le secrétaire d'Estat vint chez moy le mercredi suiuant me dire, de la part de ce prince, qu'il loüoit et estimoit infiniment le zèle et la piété de Vostre Majesté; qu'il concoureroit de son costé à tout ce qui pourroit en faire réussir les desseins, et que lorsque je croirois que quelque chose de sa part y fut nécessaire, je n'auois qu'à parler. Je répondis que je me seruirois dans les besoins de la liberté que Sa Majesté portugaise vouloit bien me donner, et que je ne manquerois pas de rendre compte à Vostre Majesté de la manière dont cette Cour entroit dans cette affaire.

Les principaux de nos caluinistes prennent, Dieu mercy, le bon chemin. Un d'entr'eux, appelé Dauid Godefroy, de la Rochelle, homme âgé, fait aujourd'hui abjuration; Jacques Godefroy, son frère, le plus riche des marchans françois qui sont icy, est sur le point d'en faire autant; quatre ou cinq autres demandent à s'éclaircir, et ne disputent le terrain que faiblement. C'est ce qu'il y auoit icy de gens accommodez. Trois ou quatre vagabons qui y estoient depuis peu de temps, ont eu peur et se sont

embarquez sur un vaisseau anglois auec un marchand appelé (le nom n'est pas écrit). Ainsi, j'espère pouuoir mander à Vostre Majesté, par le premier ordinaire, qu'il n'y aura plus de caluinistes françois à Lisbonne, sans diminution que d'une seule maison de marchand, qui, mesme a été plus pressé par l'estat de ses affaires que par celui de sa conscience. L'espoir qu'on leur a osté d'aucun secours de la part du roy de Portugal, a certainement produit un bon effet.

N° XXXIX.

16 JUIN 1686.

XXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Il me paroist, par vostre lettre du 6e de may, que la négociation du mariage de Neubourg n'estoit plus si viue, et qu'on recommençoit mesme à parler de celui de Florence; mais que vous estes persuadé que ce n'est qu'une feinte pour mieux couurir le dessein que l'on a de conclure le premier.

Comme vous sauez que ce second est moins contraire à mes intérests, vous pouuez faire entendre qu'il ne me sera pas si désagréable quand vous verrez qu'il n'y a plus d'autre moyen d'empescher l'alliance auec la maison de Neubourg.

J'apprens auec plaisir que vos remonstrances et exhortations à mes sujets de la religion prétendue réformée, habituez à Lisbonne, ayent eu un succès fauorable, et je m'assure que vos premières lettres m'apprendront leur entière conuersion, en conséquence de laquelle je désire

que vous leur donniez toute sorte de protection, et que vous les appuyez de vos offices dans toutes les affaires où vous jugerez qu'ils ont raison.

Vous pourrez aussi témoigner au roy de Portugal ou à ses Ministres, que je suis très satisfait de la manière dont ce prince en a usé en cette occasion.

Vous aurez déjà appris la bonne disposition qu'il y a à un prompt accommodement du différend qu'a fait naistre l'imposition faite au Mexique sur les marchandises de mes sujets, et je m'assure que vous saurez la conclusion de cette affaire auant que cette lettre vous soit rendue.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 16e de juin 1686.

20 mai 1686. — L'ambassadeur d'Espagne a fait de nouvelles insistances sur le mariage de Neubourg. Le duc de Villarmayor lui propose le prince Charles de Neubourg, frère de la future Reine, pour mari de l'Infante; mais le Roi est encore retenu et par les observations qui lui sont faites par Louis XIV, et par son penchant qui l'éloigne d'un second mariage.

Quatre français huguenots se sont convertis.

M. de Schomberg est arrivé; il a eu une audience du Roi le 15, qui a duré une heure entière.

N° XL.

30 JUIN 1686.

XXIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 20e may me fait voir qu'il n'est plus

question à présent pour la conclusion du mariage du Roy avec la princesse de Neubourg, que de sauoir si ce sera l'Electeur palatin son père, ou le Roy catolique, qui fera la dépense de la conduire à Lisbonne; et qu'à l'égard du mariage de l'Infante, on ne fait plus difficulté de donner des assurances qu'elle ne sera point mariée dans mon royaume, et mesme qu'il conuient au Portugal qu'elle épouse le prince Charles de Neubourg. Dans cette disposition d'affaires qui ne laissent aucun lieu d'espérer que, quand mesme la Cour où vous estes changeroit de sentimens, elle songe à faire alliance dans mon royaume, vous n'auez plus d'autre parti à prendre que de tascher à destruire le mariage de Neubourg par quelque autre qui puisse porter plus d'auantage à la couronne de Portugal; et comme ceux de Toscane lui seroient plus utiles et ne seroient pas d'ailleurs si contraires à mes intérests que le premier, vous pourrez faire entendre à ceux qui sont chargés, au lieu où vous estes, des affaires du duc de Florence, que je vous ay ordonné de favoriser ses desseins, et que je seray très aise qu'ils réussissent, ne doutant point que suiuant les assurances que ce prince m'a fait donner, les prince et princesse, ses enfants, ne témoignent toujours plus d'affection à mes intérests qu'à ceux de la maison d'Autriche. Enfin, je vous permets de faire connoistre aux Ministres portugais que non-seulement je consentirois à ces mariages, mais mesme qu'ils me seroient agréables. Et si vous auez jugé à propos de leur faire appréhender que je ne vous ordonne de demander de ma part la restitution de toutes les dépenses que j'ay faites pour le bien et l'auantage de cette couronne, vous pourriez les rassurer sur ce point à condition qu'on préfère les mariages de Florence à ceux de Neubourg; et vous ne manquerez pas de bien faire valoir aux Ministres de Florence les ordres que

je vous donne, afin qu'il m'en ait toute l'obligation que j'en dois attendre. Vous ne ferez pas néantmoins ces auances, que lorsqu'il ne vous restera plus d'espérance de faire réussir la proposition du mariage du prince de Conti auec l'Infante de Portugal.

Je m'assure que vous auez esté auerti par le marquis de Feuquières de l'entière satisfaction que le Roy catolique m'a donnée sur l'affaire du Mexique; et comme je ne doute pas que la promesse que lui en a faite par écrit le marquis de los Balbares au nom dudit Roy ne soit ponctuellement exécutée dans le temps prescrit, je puis vous dire aussi que le mareschal d'Estrées n'aura point fait de difficulté de se mettre à la voile suivant mes ordres, auec la plus grande partie des vaisseaux qu'il commande, pour reuenir dans mes ports.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 30e juin 1686.

3 juin 1686. — Le mariage semble ajourné. Le Roi repousse avec chagrin les conversations qui y ont trait.

Il ne reste plus que deux huguenots à Lisbonne.

Même jour. — Lettre à M. de Croissy. La dame Du Verger demande un bénéfice pour son fils qui fait ses études en France.

N° XLI.

12 JUILLET 1686.

XXIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Je suis bien aise d'apprendre, par vostre lettre du 3e

juin, que le roy Dom Pedro ne témoigne plus d'empressement pour conclure son mariage auec la princesse de Neubourg, et qu'au contraire il fait paroistre un extrême chagrin contre ceux qui lui en parlent. Je m'assure aussi que le mareschal de Schomberg vous aura informé de la manière dont ce prince a receu tout ce qu'il lui a dit en faueur de la princesse de Lislebonne; et comme dans le mesme tems que la princesse de Soubise a receu la lettre que ledit Mareschal lui a escrit sur ce sujet, l'enuoyé de Portugal lui a fait entendre que si on proposoit au Roy, son maistre, une princesse bien faite, elle pourroit bien estre préférée à celle de Neubourg. Je remets à vostre prudence de bien examiner si cette proposition seroit agréablement receue et pourroit détruire tout ce qui a esté auancé jusqu'à présent pour l'alliance de Neubourg, que vous sauez estre de toutes celles qui peuuent estre faites par le roy de Portugal, la plus contraire à mes intérests. Mais quoique la princesse de Lislebonne me prie instamment de vous ordonner de ne pas apporter de retardement à nommer formellement sa fille sans craindre le déplaisir d'un refus, néantmoins comme la crainte du mécontentement que j'en pourrois témoigner seroit capable d'engager le Portugal dans les intérests de l'Espagne, je désire qu'auant de vous expliquer bien clairement sur ce point, vous me fassiez sauoir quel succès vous croyez que pourra auoir cette proposition. S'il ne vous reste aucune espérance de pouuoir réussir à celle de ma cousine de Bourbon, que vous deuez toujours préférer à toute autre; et si après elle vous trouuez plus de disposition, néantmoins au mariage de Florence qu'à celui de la princesse de Lislebonne, vous ne deuez pas manquer de l'appuyer suiuant mes derniers ordres; et en troisième lieu, vous deuez proposer ladite princesse de Lislebonne, quand mesme vous

sauriez qu'elle seroit refusée; enfin, faites en sorte par vostre adresse que celle qui sera préférée m'en ait toute l'obligation. Mais sur toutes choses, continuez d'employer vos soins à empescher le mariage de Neubourg.

Je suis fort content du bon succès qu'a eu vostre application à procurer la conuersion de mes sujets de la religion prétendue réformée qui se sont establis en Portugal, et je m'assure que les trois marchans qui persistent encore dans leur opiniâtreté, suiuront bientost l'exemple des autres.

Le sieur Foran, qui commande une escadre de mes vaisseaux, n'estant pas encore bien informé de l'accommodement fait à Madrid par le marquis de Feuquières touchant les cinq cent mille escus qui doiuent estre rendus à mes sujets, a fait rencontre, vers les costes de Biscaye, de deux gallions d'Espagne, armez de soixante pièces de canon chacun, qu'il a attaquées; et après un combat fort opiniastre qui a duré un jour et demi, il s'en est rendu maistre en présence du comte de Stirum, commandant neuf vaisseaux de guerre hollandois et accompagné de vingt austres, lequel estant pressé par ledit sieur Foran de se déclarer, dit qu'il n'auoit point d'ordre de ses maistres de se mesler de ce différend; et après auoir salué mes vaisseaux, se retira. J'ay déjà enuoyé mes ordres à la Rochelle pour relascher incessamment ces deux gallions, m'assurant que cet incident n'apportera aucun changement à l'accommodement, d'autant plus qu'il seruira encore à faire voir aux Espagnols que toutes les précautions estoient bien prises pour leur causer des dommages infiniment plus considérables, s'ils ne les auoient pas préuenus par la satisfaction qu'ils m'ont donnée.

Les gratifications que vous ferez de ma part à la dame Du Verger, n'empescheront pas que si son fils a du

mérite, je n'y aye égard dans les occasions qui s'en présenteront.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 12e de juillet 1686.

N° XLII.

17 JUIN 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu par le retour de mon secrétaire la lettre dont Vostre Majesté m'a honnoré le 13e du mois passé. Je vois que ses intentions sont que je continue jusques au bout; que Vostre Majesté est persuadée que le roy Dom Pedro ne se résoudra jamais à faire une alliance aussi contraire à ses intérests que celle de Neubourg; qu'en cas que ce mariage se déclare, je dois faire uniquement mes efforts pour porter ce prince à celui de M. le prince de Conti auec l'Infante, par la considération de contrebalancer les auantages que les Espagnols retireront du premier, outre toutes les raisons qui rendront ce parti auantageux; qu'en tout cas, je dois en user de la mesme manière que le nonce du Pape pour les complimens qu'il conuiendra de faire et ordonner aux François establis à Lisbonne, de donner les témoignages de joye accoutumez dans les occasions de cette nature. C'est à quoy, Sire, je ne manqueray pas de me conformer auec toute l'exactitude et l'application dont je suis capable. J'ay receu aussi la dépesche de Vostre Majesté du 24e mai, qui n'adjoûte rien aux ordres qu'elle me donne par la précédente.

Il arriua, il y a 15 jours, un courrier que Taborda a dépesché icy, par lequel il assure le roy Dom Pedro qu'il peut faire son mariage sans rien craindre du costé de la France. Les ministres ont pris cette occasion pour presser de nouueau ce prince de le terminer, en lui représentant que ces dispositions pouroient changer, et qu'il en falloit profiter présentement en acheuant l'affaire dans laquelle on estoit si fort auancé. Il a répondu qu'il falloit aussi songer à marier l'Infante; et le duc de Cadaual ayant retourné une seconde fois à la charge, le Roy lui dit qu'il falloit donc voir. Le Père Pommereau l'a sû de l'Infante, à qui le Duc l'auoit ainsi conté. Il peut estre que ce ministre ne parle pas en tout sincèrement à l'Infante; cependant ce que j'ay sû par cette voye s'est jusqu'à présent trouué vray, et s'il lui cache une partie de ce qui se passe, il semble du moins, l'estat des choses estant encore incertain, qu'il veut ménager sa confiance en ne lui disant rien de contraire à la vérité.

L'ambassadeur d'Espagne se plaignoit il y a quelque tems qu'il n'estoit point payé de ses apointemens, et qu'il estoit résolu de retrancher son train. Il a effectiuement renuoyé ces jours-ci dix laquais, et cherche à vendre ses cheuaux, ce qui a fait courir le bruit qu'il s'en alloit. J'ay sû par un de ses domestiques, que le comte de Villarmayor fut auant-hier une heure chez lui.

En l'absence du secrétaire d'Estat, qui est pour quelque tems à la campagne, j'ay parlé au secrétaire das Merces, et le priay de dire au roy Dom Pedro que comme j'ignorois absolument ses intentions touchant les François huguenots qui restent icy, n'ayant eu nulle réponse à ce que j'auois proposé sur le nommé de Baussay, qui s'en est allé, je le suppliois de me faire sauoir si ce parti ne lui agréoit pas, quelle estoit au moins sa résolution sur

ce sujet, afin que j'en pusse rendre compte à Vostre Majesté. Le secrétaire das Merces m'escriuit le lendemain, qui fut auant-hier, pour me demander de la part du Roy son maistre, les noms de ces huguenots, afin de pouuoir agir contre eux, et je les lui enuoyay aussitost.

Le duc de Cadaual, qui m'estoit venu chercher hier et auant-hier sans me trouuer, est venu chez moy ce matin et m'a dit qu'il auoit ordre du Roy son Maistre de me communiquer la résolution que ce prince auoit prise touchant les François huguenots establis à Lisbonne, qui estoit de passer un décret pour leur enjoindre de sortir dans quinze jours du royaume s'ils ne se conuertissaient pas, mais de les faire appeler auparauant par le secrétaire d'Estat pour leur proposer de se faire instruire; et en cas de refus, leur déclarer l'ordre de leur bannissement. J'ay dit au duc de Cadaual que j'auois toujours bien crû que le roy Dom Pedro, suiuant les mouuements de sa piété, ne donneroit aucune protection dans ses Estats à ces hérétiques, mais que peut estre cette démarche auroit esté plus efficace et plus utile dans le tems que j'en auois parlé. Le Duc m'a répondu à cela que je sauois bien comme les choses se faisoient icy. Il m'a demandé ensuite quelles nouuelles j'auois de France et si mon Secrétaire estoit reuenu. Je lui ay dit qu'il estoit de retour depuis huit jours, et qu'il m'auoit appris le voyage de Vostre Majesté. Après auoir un peu parlé sur ce sujet, il m'a demandé en quel estat estoit l'affaire de Monsieur auec le duc de Neubourg, et si Vostre Majesté auoit un ministre à Heidelberg. Je lui ay dit là-dessus ce que Vostre Majesté m'a fait l'honneur de m'en escrire, et que l'abbé Morel auoit eu ordre d'en reuenir il y a quatre ou cinq mois. Je n'ay pas eu de peine à connoistre où le duc de Cadaual en vouloit venir, et pour le préuenir, je lui ay

demandé à mon tour des nouuelles du mariage. Il me dit alors, comme si nous eussions esté bien éloignés de cette cette matière : quoy, de nostre mariage? je ne sais encore qu'en dire; mais à vous parler sincèrement, je voudrois bien que cette affaire fust hors des mains des Espagnols. Je lui répliquay qu'il estoit vray que ce qui estoit mauuais en soy estoit bien pire en passant par un tel canal. C'est, m'a-t-il dit, par cette raison que je vous demandois s'il y auoit un ministre de Sa Majesté très catolique à Heidelberg, car il seroit bien mieux pour nous que cette affaire se fist par l'interuention de la France. J'ay répondu que puisque l'affaire n'estoit point faite, je ne pouuois croire qu'elle s'acheuast; que je pouuois dire que Vostre Majesté estoit dans la mesme pensée, et qu'après ce que j'auois expliqué à diuerses fois de ses sentimens au roy Dom Pedro sur cette alliance, je ne comprenois pas qu'on pust imaginer que la France voulust acheuer l'ouurage des Espagnols; que c'est tout ce qu'elle pourroit faire si elle auoit entrepris de trauailler à la réunion du Portugal à la Castille, et que quand mesme les Ministres de Vostre Majesté n'auroient jamais fait connoistre ce qu'elle pensoit sur une alliance si peu conuenable et si dangereuse pour le Portugal, on ne deuroit pas présumer qu'entrant, comme elle a toujours fait, dans les intérests de cette couronne, elle voulust lui rendre un aussi mauuois seruice. Il m'a dit, là-dessus, que le mariage n'estoit point fait; mais que si le roy Dom Pedro demandoit au duc de Neubourg la princesse, sa fille, il ne croyoit pas qu'on la lui refusast. J'ay repris qu'assurément on trouueroit beaucoup de facilité du costé de cet Electeur, et j'ay encore répété en cet endroit que le roy Dom Pedro et son Conseil estoient trop éclairez pour conclure une affaire qui estoit accompagnée de mille inconuéniens et de nul auantage.

Nous en sommes demeurez là, et je lui ay demandé ensuite s'il estoit vray que l'ambassadeur d'Espagne se retirast bientost, comme on le publioit ; il m'a répondu qu'il auoit sû hier positiuement qu'il n'en estoit rien, et j'ay compris qu'il en estoit instruit par le raport que le comte de Villarmayor aura fait de sa visite à l'Ambassadeur.

Vostre Majesté jugera sans doute, Sire, que l'empressement que le duc de Cadaual auoit de me voir n'estoit pas seulement pour l'affaire des huguenots, mais qu'il auoit enuie de me faire parler sur le retour de mon secrétaire. Il semble, selon ses discours, que l'on voudroit chercher à conclure l'affaire par d'autres voyes que par celle des Espagnols, et cela s'accorderoit auec ce que j'ay mandé à Vostre Majesté, que l'ambassadeur d'Espagne ne rendroit point de réponse, ce que le Père Pommereau m'a confirmé aujourd'hui ; si cela estoit, l'affaire ne seroit pas encore proche de sa conclusion. J'aporteray tous mes soins pour démesler le véritable estat de cette négociation.

Il arriua la semaine passée trois vaisseaux de guerre hollandois dans ce port, du nombre desquels est celui qui a combattu contre M. de Belisle et qui paroist fort maltraité. Les officiers racontent le fait de la mesme manière que M. le maréchal d'Estrées me l'escrit. Ils disent que le capitaine qui a esté tué estoit yure, et le blasment eux-mesmes d'auoir fait fausse route pendant la nuit, après auoir dit qu'il alloit à Cadis. Ces trois vaisseaux attendent le comte de Stirum, qui doit bientost se rendre dans ces mers auec douse nauires de guerre, et ont ordre de se joindre à lui.

Le Nonce eut, le 8e de ce mois, audience particulière du roy Dom Pedro ; il la demandoit, à ce qu'il me dit,

depuis plus de 6 semaines, et son bref, qu'il a fait remettre, il y a plus de deux mois et demi, entre les mains du secrétaire d'Estat pour estre veu au Conseil, suiuant la coutume, ne lui a pas encore esté rendu, quoiqu'il ne contienne que les clauses ordinaires et que l'on n'y fasse aucune difficulté. Il est fort estonné de ces manières. Elles font connoistre le génie de cette cour et se raportent parfaitement à ce que l'on éprouue icy dans toutes sortes d'affaires.

Le consul de Porto m'escrit que de deux marchans françois huguenots qui estoient establis dans cette ville, l'un, le plus riche, nommé Jacques Brosses, se conuertit, et l'autre, appellé Jean Perreau, s'est embarqué pour la Hollande.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 17e juin 1686.

N° XLIII.

28 JUILLET 1686.

XXIII LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 17e juin m'informe des assurances qui ont esté données au roy Dom Pedro par le sieur Taborda, son enuoyé auprès de moy, que je n'aurois aucun ressentiment de son mariage auec la princesse de Neubourg. Mais outre que ce qui lui a esté dit de ma part lui a pû donner des pensées bien contraires à cette confiance, il a toujours témoigné lui mesme estre persuadé que cette alliance seroit fort préjudiciable aux intérests du Portugal.

Quels que puissent estre ses sentimens, je suis bien aise

d'apprendre que le Roy son maistre ne témoigne plus d'empressement de conclure cette affaire; et j'ay sujet de croire que plus il y fera de réflexion, et plus il reconnoistra qu'il ne lui conuient point d'entrer dans une liaison si déclarée auec la maison d'Autriche.

Vous estes d'ailleurs assez instruit de mes intérests sur tous les partis auxquels vous pourriez consentir, pour ne me pas laisser lieu de douter que vous ne fassiez toutes les démarches nécessaires pour faire réussir celui qui sera le moins contraire à mes intérests si vous ne pouuez pas procurer le plus auantageux.

J'approuue aussi la réponse que vous auez faite sur ce sujet au duc de Cadaual, et vous deuez toujours détromper tous les Ministres de l'espérance qu'ils pourroient auoir que je sois capable d'agréer le mariage du Roy leur maistre avec une princesse de Neubourg.

J'apprens auec plaisir que vous ne négligez rien pour obliger mes sujets de la religion prétendue réformée, qui sont dans le royaume de Portugal, à se conuertir, et je ne doute point que vos soins n'ayent dans peu tout le succès que j'en désire.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 28 juillet 1686.

N° XLIV.

1er JUILLET 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Sur ce que j'auois pressé la dame Du Verger de tascher

à s'informer du sujet de la dernière visite que le comte de Villarmayor a faite à l'ambassadeur d'Espagne, elle m'escriuit la semaine passée que le comte auoit encore esté demander la réponse qu'on attend depuis si long-temps d'Espagne, et que l'Ambassadeur auoit répondu qu'il n'en auoit receu aucune et qu'il n'en esperoit point puisque l'on ne vouloit pas accepter les conditions proposées par le Roy catolique, touchant une ligue, et la promesse de ne point marier l'Infante en France, que le roy Dom Pedro ne s'estoit point expliqué sur le rapport que lui en auoit fait Villarmayor, et que le Duc auoit dit à l'Infante que toute fois que l'on pressoit ce prince d'achever son mariage auec la princesse de Neubourg, il répondoit qu'il falloit aussi songer à sa fille et examiner le parti qui lui conuiendroit le mieux, que cela commençoit à faire croire aux Ministres que le roy Dom Pedro estoit retombé plus que jamais dans ses irrésolutions et que peut estre la crainte de choquer la France auoit fait plus d'impression sur son esprit qu'il n'auoit voulu laisser paroistre et qu'enfin ils estoient tous bien empeschez à démesler ses véritables intentions.

Quoique l'on ne puisse pas, Sire, s'assurer entièrement sur ce que le duc de Cadaual dit à l'Infante, il n'est pas ce me semble hors de la vraisemblance que le conseil de Madrid fasse difficulté d'engager la couronne d'Espagne dans les dépenses considérables pour le mariage d'une princesse de Neubourg sans estre certain des auantages qu'il en a prétendu retirer sur tout connoissant que l'inclination du roy Dom Pedro est tellement tournée du costé de l'Allemagne qu'on ne peut presque pas attendre, s'il a à se marier, qu'il prenne une autre alliance. Et l'estat d'ailleurs où se trouue présentement la maison royale de Portugal qui se voit sans successeur estant tel-

lément conuenable aux veues des Espagnols qu'ils ne sauroient souhaitter rien de mieux que de le voir durer.

A l'égard de ce que le roy Dom Pedro témoigne vouloir faire le mariage de l'Infante en mesme tems qu'il fera le sien, on ne peut conclure que l'exécution de ce dernier est encore très éloignée, si c'est là effectiuement ce qui témoigne de ses intentions à ses Ministres, et s'il persiste dans ce dessein. Car il est certain, Sire, que le mariage de la princesse est très difficile dans la disposition où sont les choses. Il est constant que le roy Dom Pedro ne veut point auoir icy de gendre, par les terribles conséquences qu'on lui a fait craindre et qui lui sont demeurées fortement dans l'esprit. Cette raison combat l'inclination et l'espèce de conuenance qu'il y auroit pour le prince Charles de Neubourg, si sa sœur deuenoit reyne de Portugal, estant absolument nécessaire qu'il vint demeurer à Lisbonne, joint que ce prince ne pouuant tirer de sa maison de quoy s'entretenir icy selon son rang, ce seroit une augmentation considérable de dépense pour ce royaume cy, qui ne peut qu'auec peine fournir à celles qui sont ordinaires. Pour ce qui est de Mgr le prince de Conti, Vostre Majesté est informée des opositions qui se trouuent sur son sujet dans l'esprit du roy Dom Pedro et des Portugais et elles sont à un point qu'elles paroissent presque insurmontables.

Le prince de Parme est icy dans un mépris général, et n'est compté pour rien. Le prince de Florence auroit ses partisans, si l'on comptoit les voix: mais le Roy craint terriblement l'humeur et le génie des Italiens. Il a naturellement en horreur les vices dont on accuse cette nation, et on lui a fort dénigré l'origine de la maison de Médicis. Outre les difficultés qui se trouuent du costé de Portugal

contre cette alliance, il y faut adjouter que le prince de Toscane a toujours témoigné et très fortement qu'il ne vouloit point songer à ce mariage, le grand Duc l'a escrit icy, le P. Pommereau en a veu les lettres entre les mains du Père aueugle; comme Vostre Majesté l'aura sû sans doute autant que je vinsse en Portugal. Il y a par dessus tout cela une difficulté générale, en mariant l'Infante à un prince estranger, c'est la nécessité d'assembler les Estats pour dispenser par leur consentement de la loy de Lamego qui ne permet pas de marier les infantes hors du royaume, ce qui ne peut se faire qu'auec bien du tems.

Mendo de Foyos reuenu depuis peu d'Espagne où il a esté dix ans enuoyé de Portugal, a esté déclaré secrétaire d'Estat. C'est un homme de nulle naissance, plein de visions, et qui passe pour n'auoir d'autre mérite que d'escrire d'un stile ampoulé qui a plû au roy Dom Pedro. M. de Feuquières m'a toujours escrit qu'il estoit fort castillan et très attaché au comte d'Oropeza. Il estoit allé fort gueux à Madrid, il y a fait de la dépense, est reuenu auec de la vaisselle d'argent et beaucoup de tableaux, et depuis son retour il a acheté une maison de campagne, cela joint à la manière auantageuse dont les Espagnols parlent de lui et à celle dont il parle des Espagnols, fait croire et dire à bien des gens qu'il est leur pensionnaire, aussi ce choix a fort surpris, et quoiqu'il eût esté nommé il y a trois ans pour adjoint de l'ancien secrétaire d'Estat, le tems qui s'est passé depuis son retour sans le voir confirmer dans cet employ, la voix publique qui lui estoit contraire et l'oposition des principaux Ministres, faisoit penser que la première nomination n'auroit point lieu; cependant le goust du Roy toujours jaloux de son autorité et de ne rien faire qu'à sa teste l'a emporté. Les Aronches grans

Espagnols, et les comtes d'Ericeira, gens très visionnaires, ont apuyé la chose, le reste du conseil d'Estat, et presque toute la cour y estoit contraire. Le duc de Cadaual sur tout, et le comte de Villarmayor, y estoient entièrement oposez et paroissent fort mortifiez. L'ancien secrétaire d'Estat demeure toujours dans sa charge; mais le dégoust qu'il aura d'avoir un tel compagnon et ses infirmitez seront cause, à ce que l'on croit, qu'il ne fera plus guères de fonction.

Il y a, Sire, depuis plus d'un mois, deux frégates armées dans le port prestes à sortir pour conduire de nouueaux gouuerneurs dans les capitanies du Brésil. Mais la crainte de rencontrer des vaisseaux de Vostre Majesté, les retient jusqu'à ce que l'on sache que M. le maréchal d'Estrées ait repassé pour aller désarmer dans les ports de Ponent.

Le marquis de Marialue enuoya auant hier prier Gennori, florentin et correspondant du grand Duc de le venir voir, et après lui auoir parlé d'une petite affaire dans laquelle il souhaittoit la faveur du Nonce, dont Gennori est parent et ami, il lui demanda des nouuelles de Florence et lui témoigna à plusieurs reprises souhaitter que le mariage du prince Ferdinand se pust faire auec l'Infante; Gennori qui est bien informé de la répugnance du prince dont j'ay parlé cy dessus à Vostre Majesté, répondit fort froidement comme n'ayant aucune lumière ni ordre sur cette affaire. Il vint le soir mesme, rendre compte au Père aueugle de cette conuersation et le Père aueugle le dit au père Pommereau dont je l'ay sû.

Comme il ne paroist pas vraisemblable que le marquis de Marialue aye parlé sans ordre, et qu'il n'a rien dit du tout de la princesse de Florence, il semble que ce soit là une suite du dessein que le roy Dom Pedro témoigne auoir, en voulant toujours se marier à la princesse de Neubourg,

de songer aussi à establir l'Infante, soit que cette résolution soit feinte ou effectiue.

Le Nonce, Sire, que j'allay voir la semaine passée, me dit qu'au lieu de son bref qu'on lui retient depuis près de trois mois, il auoit receu une lettre du secrétaire d'Estat qui lui marquoit plusieurs restrictions, que le roy Dom Pedro prétendoit faire aux facultez portées par le bref et lui demandoit réponse. Il me parut très mal content de ce procédé, disant que ces gens-cy le traittoient comme un aprentif et qu'ils vouloient lui faire signer sa condamnation. Je lui demanday si l'on n'auoit rien fait de semblable à l'égard de son prédécesseur, et il me dit qu'en lui renuoyant son bref on lui auoit bien escrit une pareille lettre touchant quelques articles de ses facultez qu'on ne prétendoit pas admettre; mais que l'on en estoit demeuré là, et que ce que l'on faisoit présentement en augmentant la restriction en beaucoup de chefs et en demandant réponse auant que rendre le bref, estoit une nouueauté à laquelle il n'auoit garde de donner les mains, quelque retardement que cela pust aporter à son entrée publique et à l'exercice de sa nonciature.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 1er juillet 1686.

N° XLV.

11 AOUT 1686.

XXIVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'aprens par vostre lettre du 1er juillet, que l'Ambas-

sadeur d'Espagne s'est en quelque façon désisté de la proposition du mariage d'une princesse de Neubourg, auec le roy Dom Pedro sur le prétexte d'un refus qu'on fait au lieu où vous estes, d'accepter les offres du Roy son maistre touchant une ligue, et de promettre qu'on ne mariera point l'Infante à aucun prince de mes sujets. Ce ministre auroit pu encore demander en mesme tems la cession du royaume de Portugal en faveur du Roy catolique, les deux premières propositions n'estant guères moins préjudiciables que la dernière aux intérests du roy Dom Pedro et je ne suis pas aussi surpris de l'irrésolution où elle met ce prince.

J'aurois mesme lieu de croire que s'il y a fait de justes réflexions, il se gardera bien de faire une alliance si contraire à ses intérests et qui le jetteroit dans des engagements si dommageables au bien de sa couronne qui ne se trouvera jamais bien assurée que par une étroite correspondance auec moy.

Je vois bien cependant que la cour où vous estes n'est pas si honteuse, ni si difficile sur le choix d'une princesse pour le Roy, et d'un prince pour l'Infante, et qu'elle pourra bien enfin donner aux Espagnols la satisfaction qu'ils désirent qui est de ne point donner d'héritiers au Portugal ou d'en donner qui soient entièrement à leur dévotion.

Vous sauez quelles sont mes intentions sur tous les sujets proposez et je ne doute pas que vous ne continuiez à faire tout ce qui pourra dépendre de vous pour faire agréer les mariages ou les plus conuenables ou les moins contraires à mes intérests.

Le choix qui vient d'estre fait d'un secrétaire d'Estat si passionné pour les intérests de l'Espagne, fait assez connoistre le grand penchant de la Cour où vous estes

pour cette couronne. Mais comme il est fort desaprouué par le duc de Cadaual et par plusieurs autres de ceux qui ont le plus de part au gouuernement, je m'assure que vous vous seruiriez utilement du peu d'estime qu'ils ont pour ce sujet à empescher que ses sentiments ne soient suiuis dans les occasions qui regarderont le bien de mon service. Informez moi de la suite qu'aura le demeslé qu'il y a présentement avec le nonce du Pape et faites moy sauoir aussi la conduite que tient le maréchal de Schomberg, au lieu où vous estes et s'il ne témoigne aucune disposition à se conuertir.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 11e jour d'aoust 1686.

N° XLVI.

15 JUILLET 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honnoré le 26e du mois passé. La fluxion qui retint, l'année passée, le roy Dom Pedro, si longtems enfermé, lui est reuenue auec violence il y a 12 jours sur le même œil ; il s'est fait appliquer plusieurs fois des sansues ; il ne voit plus personne et ne signe plus aucunes expéditions. La cause de ce mal qui lui cause en mesme tems des ulcères, dont il a les jambes pleines, est d'une nature à ne pas faire attendre que cette nouuelle indisposition finisse promptement. La dame Du Verger m'a escrit, dans les premiers jours du mal du Roy, qu'il auoit peu auparauant déclaré de nouueau aux conseillers

d'Estat que son dessein estoit de ne se point marier sans marier en mesme tems l'Infante, et qu'ils songeassent à lui dire ce qu'ils croiroient de plus conuenable pour le bien de sa fille ; qu'ils auoient tous répondu, hors le duc de Cadaual, que le Roy deuoit premièrement acheuer son mariage, et qu'ensuite il penseroit à loisir à celui de la princesse ; que le Duc seul auoit dit qu'il lui sembloit à propos de marier l'Infante au prince de Neubourg, puisque le Roy estoit résolu d'épouser la sœur, et qu'ainsi l'on feroit les deux mariages à la fois ; mais que le Roy n'auoit aprouué ni l'un ni l'autre de ces auis, et qu'il s'estoit expliqué qu'il croyoit plus auantageux pour sa fille d'épouser le prince de Florence, qui auoit des Estats où elle pourroit se retirer en cas qu'il vint des enfans masles du second mariage du Roy son père, et que le Conseil d'Estat se deuoit tenir sur ce sujet. C'est le duc de Cadaual qui a dit tout cela à l'Infante : ce qui s'accorde, Sire, auec ce que je mandois il y a quinze jours à Vostre Majesté du marquis de Marialue, et il peut bien estre que tout cecy soit un artifice du Roy, qui sait l'oposition qui se trouue dans le prince de Florence, le Père Pommereau en ayant, à ce qu'il m'a dit, conuaincu il y a longtems le duc de Cadaual par les lettres mesme du grand Duc, afin que l'on n'entrast point dans une affaire, et que l'on n'amusast point l'Infante d'une proposition dont l'issue ne pouuoit estre que désagréable pour cette princesse.

Le Père Manuel Fernandez, confesseur du Roy, que je vis il y a quatre ou cinq jours, me dit encore très affirmatiuement, en parlant du mariage, qu'il n'y auoit rien de fait, ou tant que les choses seroient en cet estat, il pouuoit arriuer qu'il se romproit. Je lui répondis suiuant les ordres de Vostre Majesté, qu'elle estoit fort persuadée que l'on n'acheueroit point une aussi mauuaise affaire. Le

mesme Père m'aprit que le roy Dom Pedro auoit encore accordé 15 jours aux deux huguenots françois qui restent icy pour mettre ordre à leurs intérests.

L'affaire du Nonce est dans le mesme estat que je mandois par le dernier ordinaire à Vostre Majesté. On ne lui renuoye point son bref, quoiqu'il se soit fait entendre, à ce qu'il m'a dit, qu'on ne deuoit pas croire qu'en le fatigant et en le priuant des émolumens de son employ, on pust le forcer à faire une chose qui estoit contraire à son honneur et à son devoir. Ainsi il demeure sans aucune fonction, et ne sait quand cela finira.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 15e de juillet 1686.

N° XLVII.

14 AOUT 1686.

LETTRE du secrétaire d'Estat.

EXCELLENTISSIME SEIGNEUR,

Ayant informé Sa Majesté que Dieu garde ce que Vostre Excellence m'a mandé du dessein qu'elle a d'écrire au consul de France à l'isle de Madère, qu'il déclare à quatre François calvinistes y demeurant, la volonté du Roy très chrestien sur le fait de la religion, et ayant pareillement représenté au Roy que Vostre Excellence demandoit qu'il pleust à Sa Majesté d'enuoyer en mesme tems ordre à ses Ministres dans ladite isle, d'appuyer cette affaire, Sa Majesté m'ordonne de mander à Vostre Excellence, qu'elle peut enuoyer les ordres du Roy très chrestien en ladite isle, et que Sa Majesté de son costé fera escrire au Gou-

uerneur qu'il procède contre lesdits François caluinistes de la mesme manière qu'il s'est fait ici contre ceux qui s'y sont rencontrez ; Sa Majesté désirant en toutes choses concourir à une œuure aussi pieuse et aussi catolique qu'est celle du Roy très chrestien, et comme Vostre Excellence m'a témoigné qu'elle désiroit enuoyer lesdits ordres par un vaisseau qui est prest à partir, je les adresse auec cette lettre à Vostre Excellence que Dieu garde beaucoup d'années.

14 aoust 1686.

N° XLVIII.

25 AOUT 1686.

XXVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 15 juillet m'aprend l'indisposition du roy Dom Pedro, et quoique ce ne soit qu'une fluxion qui aparemment n'aura point de fâcheuses suites, il y a néantmoins lieu de croire qu'elle aportera encore de nouueaux retardemens tant sur le prétexte de marier l'Infante en mesme tems, que sur celui de ses indispositions. Tâchez de profiter des conjonctures fauorables qui se pourront présenter pour faire réussir les mariages que vous sauez estre conuenables à mes intérests, et apliquez vous aussi à pénétrer quel seroit le succès de ceux de Florence, si je prenois la résolution de les apuyer de mes offices et de disposer le prince de Toscane à se marier malgré la répugnance qu'il y a témoignée jusqu'à présent. Mais comme je vous ay desja fait connoistre que je ne prendrois ce parti

qu'au cas que vous trouuez des obstacles insurmontables à faire réussir ceux du prince de Conti et de ma cousine de Bourbon, vous en deuez toujours faire vostre principale aplication, et sur tout d'empescher par toutes sortes de moyens les alliances auec la maison de Neubourg, qui sera toujours la plus opposée à mes intérests.

J'escris au duc d'Estrées en faueur des capucins françois établis à Lisbonne, et je m'assure qu'il ne se fera rien à leur préjudice qui soit contraire à ce qui a esté desja décidé en leur faueur par le chapitre général.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 25e jour d'aoust 1686.

N° XLIX.

28 JUILLET 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

L'on a dit ces jours cy que le roy Dom Pedro estoit fort soulagé de sa fluxion. Il a fait tenir en sa présence diuers conseils que l'on appelle icy juntes sur les affaires courantes : mais cependant il ne signe point encore et ne peut souffrir aucune lumière dans sa chambre ni le jour ni la nuit.

Freitas Branco a représenté très fortement par ses lettres qu'il ne lui estoit plus possible de rester honnestement à Heidelberg de la manière dont il y estoit, et qu'il falloit ou le rappeler ou lui enuoyer des ordres pour répondre à l'Electeur Palatin qui s'estoit declaré de ne pouuoir pas demeurer plus longtems dans l'incertitude et manquer par des retardemens perpétuels à establir les princesses ses

filles qui estoient recherchées par des princes d'Allemagne. Les Ministres du Portugal ont pris de là occasion de redoubler leurs instances auprès du roy Dom Pedro pour l'obliger à finir cette affaire et enfin on a dépesché un exprès à Freitas Branco auec ordre à cet enuoyé de s'en reuenir après auoir assuré l'Electeur que de ce costé cy l'on estoit résolu de faire le mariage et que le Roy enuoyeroit au plustost un ambassadeur pour le conclure. Le courrier partit il y a douze jours : mais l'on a su qu'il estoit tombé malade et demeuré auec ses lettres en deçà de Madrid. Le roy Dom Pedro là-dessus a consulté ses Ministres sur le renuoy d'un autre courrier. Ils ont tous dit qu'il le falloit expédier au plustost : mais que comme cet incident causoit encore un nouueau retardement, il leur sembloit à propos de nommer en mesme tems l'Ambassadeur afin que l'Electeur Palatin jugeast par là qu'on auoit effectiuement enuie de finir. Le Roy dit là-dessus qu'il y songeroit, sans s'expliquer autrement; et voilà l'estat où estoient les choses auant hier.

Il semble d'abord que cet enuoy d'un exprès estant un engagement formel marque une volonté déterminée d'acheuer le mariage : mais cette maladie du courrier venue si à point nommé et la froideur du Roy lorsqu'il est question d'accompagner cette première démarche d'une seconde peuuent faire douter que tout cela ne soit fait encore que pour amuser et que le Roy poussera la feinte tout le plus loin qui lui sera possible jugeant bien que s'il rompoit cette affaire il lui faudroit essuyer de nouuelles instances.....

Lisbonne, 28 juillet 1686.

N° L.

8 SEPTEMBRE 1686.

XXVIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 30e juillet (1) m'informe d'une proposition si extraordinaire que quelque réflexion qu'on y puisse faire il est bien difficile de comprendre le véritable motif de celui qui a osé faire une proposition si hardie et si contraire à la fidélité de sujet.

On auroit effectiuement peine à s'imaginer que le père ait voulu sonder par un moyen si dangereux les véritables sentimens de sa fille et il n'y a pas plus de raison de croire qu'un sujet aussi riche et aussi accrédité qu'est celui dont vous m'escriuez ait formé un si pernicieux dessein et encore moins qu'il ait l'imprudence de le confier à la fille de son Roy qui ne peut sans se rendre complice s'empescher de déclarer au plustost un secret si criminel.

Je m'assure que vos premières détermineront mon jugement sur un fait si singulier, et qu'une tentatiue de cette nature ne pourra pas demeurer longtems cachée. Il me paroist cependant que les Ministres du roy Dom Pedro n'obmettent rien pour déterminer ce prince aux mariages de Neubourg, et que comme cette affaire n'est plus retardée que par la maladie d'un courrier qui auoit esté dépesché

(1) Dans cette lettre du 30 juillet, dont la copie s'est égarée, le marquis Amelot rendait compte au Roi d'un récit de la dame Du Verger, suivant lequel le duc de Cadaval aurait proposé à l'Infante un coup d'Etat pour déposer le roi Dom Pedro et appeler cette princesse au trône. Comme il n'est plus question de ce prétendu complot dans la correspondance de l'ambassadeur français, il ne faut y voir qu'un de ces mille bruits mensongers qui surgissent dans toutes les cours.

en Allemagne, il leur sera fort facile de réparer cet incident par l'enuoy d'un autre courrier et mesme par celui d'un Ambassadeur. C'est ce qui vous doit obliger de vous conduire selon l'ordre que je vous ay donné par ma dépesche du 30e juin : Et quoique je vous aye recommandé de ne vous en seruir que lorsqu'il ne vous restera plus d'espérance de faire réussir la proposition du mariage du prince de Conti auec l'Infante, néantmoins vous pourrez à présent vous déclarer nettement en faueur des prince et princesse de Toscane, en la manière que je vous l'ay prescrit, n'y ayant plus d'apparence que vous puissiez faire agréer aucun autre mariage et estant bien aise de faire cette démarche assez à tems pour empescher l'alliance de Neubourg et obliger le duc de Toscane à m'estre redeuable de ce qui pourroit réussir en faueur de sa maison.

Continuez à ménager la dame qui vous donne auis de ce qui se passe de plus important et taschez de sauoir pour quel motif on consulte le comte d'Oropeza dans une affaire si importante à la couronne de Portugal et si elle lui seroit déférée par les Estas en cas d'extinction de la maison de Bragance ou s'ils lui préféroient le duc de Cadaual comme le principal seigneur qui réside dans le païs.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 8 septembre 1686.

Ma fille la Dauphine accoucha heureusement le 31 d'aoust dernier vers le midi d'un troisième fils auquel je fais porter le nom de duc de Berry et qui est en fort bône santé. Je vous enuoye la lettre que j'écris au roy de Portugal pour lui donner part de cette continuation de bénédictions de Dieu sur ma couronne.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 8e de septembre 1686.

N° LI.

12 AOUT 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Depuis ce que j'eu l'honneur de mander il y a 15 jours à Vostre Majesté, touchant le courrier qui auoit esté dépesché par le roy Dom Pedro, et qui estoit demeuré malade en deça de Madrid, le P. Pommereau dont j'auois su cette nouuelle m'a apris que le courrier s'estoit fait porter jusqu'à Madrid, d'où un autre auoit esté dépesché auec les paquets pour Heidelberg. Le retour de Freitas Branco m'a aussi esté confirmé d'ailleurs : mais ce qui regarde le dessein d'envoyer un ambassadeur est encore secret. Deux jours auparauant le départ du dernier ordinaire je sus que le duc de Cadaual et Villarmayor auoient esté deux fois en conférence chez l'archeuesque auec lui et le marquis d'Auronches son frère, et que ensuite Villarmayor auoit esté voir l'Ambassadeur d'Espagne; la dame Du Verger, à qui je l'auois écrit pour qu'elle taschast d'en découurir quelque chose, m'écriuait le 5e de ce mois que cette réponse d'Espagne que l'on attendoit depuis si longtems estoit enfin venue, que le Roy catolique continuoit à offrir de faire venir la princesse de Neubourg à ses dépenses et sans aucune condition contre la France, estant bien persuadé que l'on ne marieroit jamais l'Infante de ce costé là, qu'il proposait toujours le prince de Neubourg : mais en cas seulement que Sa Majesté portugaise y eût du penchant, et que comme il estoit informé que la proposition du prince de Florence

n'auoit pas déplu icy, il auoit fait escrire au grand duc pour sauoir ses dernières intentions, et si le prince son fils se résoudroit de venir en Portugal épouser l'Infante, que le roy Dom Pedro auoit communiqué cela à ses Ministres, et que quelques uns auoient dit que sans estre obligé au Roy catolique, et sans faire la dépense d'enuoyer des vaisseaux quérir la princesse, il falloit faire dire à l'Electeur Palatin qu'il demandast des vaisseaux au roy d'Angleterre, lequel assurément en presteroit volontiers, et qu'ainsi la chose se feroit bien plus honorablement et sans qu'il en coustast rien au Portugal. Le roy d'Espagne offre encore au roy Dom Pedro, la liberté de pouuoir enuoyer tous les ans deux nauires aux Indes d'Espagne pour y establir un comerce : mais cela à commencer seulement dans quatre ans, lorsque le présent bail des droits du Roy catolique sera fini. La dame Du Verger adjoute, que tout cela a esté raporté à l'Infante par le duc de Cadaual. Comme il paroist par là, Sire, que les Espagnols jugeant le mariage de l'Infante auec le prince de Florence plus faisable qu'aucun autre, veulent entrer dans cette affaire afin de s'en rendre les maistres, ou au moins d'en auoir le mérite auprès du grand duc, si elle venoit à se conclure, j'ay crû ne voyant aucune espérance de faire réussir le mariage de M. le prince de Conti, à moins d'un bouluersement général dans le gouuernement, que je ne deuois point perdre de tems à exécuter les ordres que Vostre Majesté me donne touchant les mariages de Florence par sa dépesche du 30 juin, et comme le Père aueugle est icy celui en qui le grand duc prent une entière confiance et auquel il escrit tous les ordinaires, je me résolus aussitost de lui parler : j'allay pour cela jeudi matin chez le P. Pommereau, et après lui auoir communiqué mon dessein, je le priay de faire venir dans sa chambre le Père

aueugle, afin que je pusse l'entretenir plus commodément et sans que l'on s'en aperceust, le logement du P. Pommereau, estant presque entièrement séparé du reste de la maison. Je dis au Père aueugle que j'auois souhaitté de le voir : parce que sachant la confiance que le grand duc auoit en lui, et estant d'ailleurs instruit des intentions de Vostre Majesté qui estoient entièrement fauorables au mariage du prince et de la princesse de Florence, j'auois crû ne pouuoir mieux faire que de commencer par sauoir au vray l'estat des choses et ce qui s'estoit passé dans l'affaire, que je le priois donc de vouloir s'ouurir à moy, et d'estre persuadé que je ne faisois cela que dans le dessein de pouuoir contribuer au succès de l'affaire par mes offices, comme j'en auois l'ordre exprès de Vostre Majesté. Le Père me parut receuoir auec joye ce que je lui disois et après m'auoir assuré qu'il me parleroit auec une entière confiance, croyant en cela faire seruice au grand duc, il me dit que dès que l'on auoit commencé à parler des mariages de Florence, le grand duc auoit témoigné qu'il ne sentit pas moins celui de son fils aisné auec l'Infante que celui de la Princesse auec le Roy : mais que le prince Ferdinand auoit deslors marqué de la répugnance en disant, qu'il ne vouloit pas encore se marier, que le duc de Cadaual auoit enuoyé quérir dans sa litière le Père aueugle, il y a enuiron quinze mois (et c'estoit justement le tems du départ de Freitas Branco pour Heidelberg), et qu'il lui auoit dit d'escrire au grand Duc, pour sauoir quelle dot il donneroit à sa fille, que ce n'estoit point de la part du roy Dom Pedro qu'il lui parloit : mais que lorsqu'on auroit la réponse, lui Duc, ajusteroit toutes choses auec le Roy, ce qu'il lui laissa par escrit dans ces mesmes termes, que la réponse du grand Duc, estant venue par laquelle il mandoit qu'il donneroit à sa fille

la mesme dot qu'auait apportée la feue Reine, lui Père aueugle l'écriuit au duc de Cadaual, qui depuis ce temps là éuita toujours de s'expliquer sur cette réponse du grand Duc, qu'enuiron vers les festes de pasques dernier, il vint voir lui Père aueugle, et lui demanda si le prince Ferdinand continuoit toujours dans son opposition au mariage, et s'il n'y auoit pas moyen de la surmonter; à quoy le Père répondit que les choses estoient dans le mesme estat et que la sincérité du grand Duc l'auoit toujours empesché de dissimuler. Le Père m'adjouta qu'au desfaut du prince aisné, on auoit offert le prince Gaston son cadet. Il m'assura que c'estoit là précisément toutes les démarches qui auoient esté faites de part et d'autre dans cette affaire. Qu'au reste le grand Duc auoit esté fort scandalisé, que dans le tems qu'on traittoit le mariage de la princesse de Neubourg, on luy eût fait demander ce qu'il donneroit en dot à sa fille pour seruir de prétexte à couurir l'autre négociation, qu'à l'égard de la répugnance que le prince Ferdinand témoignoit, le grand duc estoit conuaincu que cela venoit entièrement des conseils de Madame la grande Duchesse, qui gouuernoit absolument l'esprit de ce prince son fils, et qui le détournoit par ses lettres de s'engager dans cette alliance: mais que si la France vouloit leuer cet obstacle, il estoit persuadé que le mariage pourroit fort aisément s'acheuer. Je ne voulust point là-dessus m'engager d'en escrire à Vostre Majesté, mais je répondis seulement en général, que s'il ne se rencontroit point d'autres obstacles que du costé de la France, je ne doutois pas que le mariage ne s'acheuast. Après m'estre ainsi éclairci auec ce Père qui parut me parler de bonne foy, je crois qu'il est à propos de voir le duc de Cadaual, pour chercher à le faire aussi expliquer sur cette affaire, et

lui donner à connoistre des intentions de Vostre Majesté, ce qui me paroistra conuenable suiuant ce qu'il me dira. Je tascheray de le voir ces jours cy, quoiqu'il soit à une de ses maisons de campagne à deux lieues de Lisbonne, d'où il vient tous les jours chez le Roy.

Je ne me suis point serui, Sire, de la liberté que Vostre Majesté m'a donnée de faire entendre en cette cour come de moy mesme, que l'alliance de Neubourg pourroit bien leur attirer de la part de Vostre Majesté la demande des sommes qui ont esté employées à secourir ce royaume dans ses besoins, parce que comme les bruits ont fort couru dans le tems du mémoire que je donnay au roy Dom Pedro, comme les Ministres y sont présentement persuadez qu'ils n'ont rien à craindre de la part de Vostre Majesté, suiuant ce que Taborda leur a écrit, qu'ils sauent d'ailleurs les ordres que M. le maréchal d'Estrées a receus de ne point mouiller dans les ports de Portugal pour guérir cette cour de tout ombrage, il seroit ce me semble fort inutile et mesme hors de saison d'aller remettre une pareille chose sur le tapis à moins de déclarer tout de bon que c'est l'intention de Vostre Majesté, en cas que l'on passast outre, ce qui est très opposé aux ordres contenus dans sa dépesche du 13 may, qui m'ont esté rapportez par mon secrétaire et c'est ce qui m'a empesché jusqu'à présent d'en parler.

J'ay receu aujourd'hui, Sire, un second billet de la dame Du Verger, qui me mande que le Roy a eu une grande conuersation auec l'Infante, qu'il lui a dit qu'on le pressoit depuis longtems de se marier, qu'il auoit toujours différé jusqu'à présent, mais qu'on lui en faisoit un scrupule de conscience et qu'il voyoit bien qu'il lui falloit enfin prendre une résolution, faisant entendre que c'estoit auec la princesse de Neubourg, qu'il uouloit en mesme

tems songer à l'Infante dont le bonheur lui estoit plus cher que le sien propre, que l'on proposait les princes de Florence, de Neubourg et de Parme, que c'estoit donc à elle à consulter son inclination, et qu'elle prist quelques jours pour y penser, afin de lui dire ensuite son sentiment, que l'Infante ne répondit que par des protestations de soumission aux volontés du Roy son père, et d'une extrême enuie de demeurer toujours auprès de lui et qu'elle fut fort surprise de ce que le Roy ne fit aucune mention de la France.

Je verray dès demain, Sire, le P. Pommereau pour l'engager à porter l'Infante à répondre d'une manière conuenable à ses intérests et aux intentions de Vostre Majesté. Cependant cela fait voir que tout s'auance fort pour le mariage du Roy et qu'il n'y a plus que les longueurs de l'enuoy des vaisseaux et d'un ambassadeur qui puissent y faire espérer du changement. A l'égard du mariage de l'Infante, il y a apparence par les notions que j'ay sur ce sujet, que le Roy sera plustost porté pour Florence que pour aucun autre s'il a effectiuement dessein de marier sa fille, parce que la princesse pourroit y aller demeurer, et que le Roy se déliureroit par là de la présence d'un gendre qu'il appréhende sur toute chose. Ainsi Vostre Majesté fera s'il lui plaist réflexion sur ce que je lui ay marqué cy dessus de madame la grande Duchesse, afin de lui faire parler si Vostre Majesté le jugeoit à propos pour faciliter le succès de l'alliance du prince de Toscane.

Je viens de receuoir présentement, Sire, la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 14e du mois passé, et je ne manqueray pas de lui rendre un compte exact de ce qu'elle m'ordonne, par l'ordinaire prochain.

Je prens la liberté, Sire, de dire à Vostre Majesté,

que je ne crois pas en cas qu'elle fasse parler à madame la grande Duchesse qu'il fust à propos de lui faire connoistre de quel costé sont venues les lumières que j'ay eues sur ce sujet, ni que Vostre Majesté pensast que la répugnance du prince de Florence fust un effet des conseils de cette princesse : car il me semble que cela pourroit encore aigrir son esprit contre le grand Duc, et nuire au succès de l'affaire.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 12 aoust 1686.

N° LII.

19 AOUT 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Vostre Majesté me marque par sa dépesche du 12 juillet dernier, que dans le mesme tems qu'elle a appris que M. le maréchal de Schomberg auoit nommé Mademoiselle de Lislebonne au roy Dom Pedro, l'enuoyé Taborda, auoit témoigné à Madame la princesse de Soubise, que la proposition d'une princesse bien faite, du costé de France, pourroit estre agréablement receue icy, et acheuer de rompre le mariage de la princesse de Neubourg : Vostre Majesté adjoute à cela qu'encore que Madame de Lislebonne l'ait suppliée de faire nommer sans retardement la princesse sa fille au hasard d'un refus, vous désirez néantmoins, de peur que la crainte du mécontentement que Vostre Majesté en pourroit témoigner n'engageast le Portugal dans les intérests de l'Espagne,

qu'auant de m'expliquer clairement sur ce point, je fasse sauoir à Vostre Majesté quel succès il me paroist que pourroit auoir cette proposition.

Pour obéir, Sire, aux ordres de Vostre Majesté à la quelle je dois la vérité sans aucun déguisement, j'auray l'honneur de lui dire, qu'il n'est jamais sórti rien de fauorable ni du roy Dom Pedro, ni de ses Ministres sur le sujet des mariages de France à l'égard de celui de M. le prince de Conti, dont M. d'Opède parla le premier; dèslors le Roy dit à la feue Reine qu'il n'en vouloit jamais entendre parler, et qu'il estoit bon de désabuser cet Ambassadeur et de lui oster toute espérance. Depuis ce tems là, M. de Saint-Romain n'a parlé à la vérité qu'en général des partis de France, et dans le discours de sa première audience, et dans le mémoire par écrit qu'il laissa à ses commissaires. Mais dans le particulier il nomma et M. le prince de Conti, et Mlle de Bourbon, l'enuoyé d'Angleterre ensuite les a aussi nommés l'un et l'autre par l'ordre du Roy son maître, comme les partis que Sa Majesté britannique croyoit les plus auantageux. Tout cela, Sire, n'a serui qu'à faire éclater la fierté des Portugais en discours désagréables sans qu'il soit jamais rien reuenu sur ce sujet mesme de douteux de la part du roy Dom Pedro. J'ay trouué à mon arriuée les choses en cet estat, et ce prince dans une indisposition qui depuis a duré encore quatre mois. Aussitost qu'il est sorti de sa retraite, on a remis les fers au feu des mariages de Neubourg, j'en ay donné auis à Vostre Majesté et me suis appliqué suiuant ses ordres à en détourner la conclusion par les démarches dont je lui ay rendu compte; pendant ce tems je n'ay jamais nommé au roy Dom Pedro, aucun parti ni pour lui ni pour l'Infante, et je croirois auoir très mal serui Vostre Majesté, si dans la connoissance que

j'auois de tout ce qui s'estoit passé, j'auois sans un ordre exprès exposé à un refus certain, ou au moins à un silence presqu'aussi injurieux, les prince et princesses du sang ou de la cour de Vostre Majesté. J'ay seulement essayé dans les commencemens, en parlant aux Ministres et aux principaux fidalgues de les accoustumer à entendre dire les bonnes qualités de M. le prince de Conti et de Mlles de Bourbon et de Lislebonne : mais j'ay trouué une si étrange préuention dans leurs esprits que j'ay esté quelquefois obligé de changer de discours, pour ne pas entendre des choses désagréables et pour ne les pas laisser par là s'engager pour toujours à une constante négatiue : ainsi j'ay pris bientost le parti de garder le silence, estant d'ailleurs certainement instruit que les Ministres ne parloient jamais au Roy, que de ce qui les interresse fort ou de ce qu'ils croyent qui luy peut plaire, et que pour les autres fidalgues ils n'en approchent que pour le suiure à la chapelle ou à la chasse.

Au trauers de tout cela, Sire, il m'a paru que si jamais le roy Dom Pedro et les Portugais auoient pu incliner pour une princesse françoise, la qualité de princesse du sang de Vostre Majesté ne leur auroit pas permis de balancer, et auroit fait sans doute préférer Mlle de Bourbon : car enfin quelque illustre que soit la naissance de Mlle de Lislebonne, ils n'y mettent point de compétance et il suffit que le duc de Cadaual se soit par deux fois allié dans cette maison, pour qu'ils la jugent peu digne d'estre unie à leur Roy. Taborda se trompe fort à mon sens ou parle contre ce qu'il sait, quand il dit que le roy Dom Pedro veut une princesse bien faite. Il n'y a presque personne icy qui ne dise que ce prince ne s'en soucie point. Vostre Majesté se souuiendra s'il lui plaist que je lui ay toujours mandé que s'il se marioit ce seroit à Neubourg,

et qu'estre beau frère de l'Empereur lui paroissoit le plus grand auantage qu'il pût rencontrer. Aujourd'hui, Sire, tout s'achemine absolument à la conclusion, et il y a toutes sortes de raison de croire que le roy Dom Pedro est à bout de toutes ses finesses pour reculer.

On ne peut plus raisonnablement espérer de changement que par les longueurs des cérémonies qui doiuent précéder le mariage. Après auoir représenté à Vostre Majesté, Sire, dans la sincère vérité, l'estat où sont les choses et ce qui l'a deuancé par rapport aux alliances de France, je croirois assez inutile d'en tirer les conséquences sur le peu d'apparence qu'il y a au succès de la proposition que Vostre Majesté est suppliée de faire faire de Mlle de Lisbonne; et j'attendray les ordres qu'il plaira à Vostre Majesté me donner, pour les exécuter de la manière la plus conuenable qu'il me sera possible pour le bien de son seruice.

J'auois eu auis du consul de Madère qu'il y auoit là quatre François huguenots, et j'auois demandé par le secrétaire d'Estat un ordre au Gouuerneur d'appuyer le Consul, auquel j'enuoyais les ordres de Vostre Majesté touchant la religion.

Cependant, comme j'eus l'occasion auant-hier de voir le roy Dom Pedro pour lui faire un compliment sur le rétablissement de sa santé, je crû que ne lui ayant parlé de rien depuis toutes les suites qu'eût le Mémoire que je luy ay présenté, je deuois au moins, sans entrer autrement en matière, lui dire quelque mot qui marquast que Vostre Majesté ne consentoit nullement au mariage de Neubourg et qu'elle n'abandonnoit pas non plus ceux de France, afin qu'on ne pust dire dans la suite qu'on l'auoit crû ainsi. Je lui dis donc que j'auois à le remercier des ordres qu'il m'auoit enuoyez pour le gouuerneur de Madère

touchant les François huguenots qui s'y trouuoient establis, que Vostre Majesté receuroit très agréablement l'auis que je lui en donnerois; qu'elle seroit bien aise de voir que Sa Majesté portugaise contribuoit d'aussi bonne grâce à un si pieux dessein, et qu'elle seroit persuadée que comme les inclinations de Vos Majestez s'accommodoient parfaitement sur ce qui regardoit le bien de la religion, elles ne seroient pas non plus différentes dans les affaires qui estoient les plus importantes aux personnes de la maison royale et au royaume de Portugal, puisque les intérests estoient les mesmes et qu'on ne pouuoit douter que sa prudence ne la lui fit parfaitement connoistre. Il ne me répondit à cela qu'en louant la piété de Vostre Majesté et disant qu'il ne pouuoit se dispenser de l'imiter en ce qui dépendoit de lui. Ainsi, je repris que n'ayant pas eu depuis longtems l'honneur de le voir, je croyois deuoir lui répéter ce que M. de Saint-Romain et moy lui auions déjà dit, qu'il y auoit des partis en France très conuenables pour Sa Majesté et pour l'Infante, et que je lui en ferois la proposition et lui en expliquerois dans le détail tous les auantages lorsqu'il témoigneroit l'auoir agréable. Il m'a répliqué à cela qu'il m'auoit déjà répondu sur cette affaire, qu'il n'auoit rien de nouueau à me dire, que ses sentimens estoient toujours les mesmes et tels qu'ils les auoit expliquez dès le commencement, qu'il ne sauoit point varier ni se dédire, et qu'il estimeroit toujours infiniment et tascheroit de conserver l'amitié de Vostre Majesté. Je lui ay dit là-dessus que ce n'estoit aussi ni réponse ni explication que je lui demandois, mais que je lui représentois seulement qu'il y auoit des partis en France dont je lui ferois connoistre tous les auantages quand il marqueroit le trouuer bon. Après quoy je me suis retiré. Je n'ai pas crû, Sire, en deuoir dire

dauantage par les raisons que j'ay cy-dessus expliquées à Vostre Majesté; et il m'a paru que le roy Dom Pedro estoit un peu ému et embarrassé lorsque je lui ay nommé le mot de mariage. L'après disner du mesme jour, le duc de Cadaual, qui estoit reuenu la veille de la campagne, me vint voir, et je compris que le Roy l'enuoyoit pour découurir sur quoy estoit fondé ce que je lui auois dit le matin. C'est ce qui fit que pour leur laisser quelque embarras, si cela pouuoit leur en donner, je pris le parti de n'en point parler au Duc, et lui dis seulement que j'auois esté me réjoüir du rétablissement de la santé du Roy et le remercier sur l'affaire des huguenots. Le Duc feignit d'ignorer que j'eusse esté le matin au Palais, et me dit qu'il n'auoit esté qu'à l'appartement de l'Infante, mais qu'il n'auoit point veu le Roy, ce qui ne pouuant estre ainsi, me confirma qu'il sauoit ce qui s'estoit passé dans mon audience. Nous tombasmes ensuite sur les bruits qui courroient de nouueau, que le mariage se faisoit auec la princesse de Neubourg. Je lui dis que n'entrant pas dans le Conseil du Roy, je ne sauois que les nouuelles des rues, et qu'on voyoit Villarmayor aller souvent chez l'ambassadeur d'Espagne ; mais que je ne pouuois adjouter foy à toutes ces apparences, et que j'estois toujours persuadé que le Roy prendroit un meilleur Conseil. Il me dit là-dessus qu'il ne sauoit rien de nouueau que ce qu'il m'auoit déjà dit, que le duc de Neubourg vouloit l'affaire, que le Roy la vouloit aussi, et qu'ainsi il estoit persuadé qu'elle s'acheueroit tost ou tard. Je lui ay demandé là-dessus pourquoy, lui qui croyoit les mariages de Florence plus conuenables, n'auoit pas trauaillé à les auancer, sachant bien qu'ils estoient sans comparaison plus utiles au bien du royaume, et qu'ils pourroient estre agréables à tout le monde. Il m'a répondu à cela qu'il en auoit

parlé et que le grand Duc prenoit quelque confiance en lui ; mais que depuis que le duc de Cadaual auoit veu le Roy songer à Neubourg, il n'auoit pas ouuert la bouche de Florence. J'ay crû à cela qu'il me parloit sincèrement, et cela est assez de son génie. A l'égard du prince de Toscane, il m'a dit qu'on disoit qu'il estoit accordé à la petite Mademoiselle, fille de Monsieur, et que Mme la grande Duchesse auoit ménagé cette alliance. Je lui ay répondu que je n'en sauois rien, et que j'auois mesme des notions contraires à cela.

J'eus l'honneur de mander, il y a huit jours, à Vostre Majesté, que le roy Dom Pedro auoit parlé à l'Infante du choix des princes que l'on proposoit pour elle, et lui auoit dit de songer à lui faire sauoir dans peu de jours son sentiment : ce fut le lundi matin que je receus ces nouuelles. Le P. Pommereau, que je vis le lendemain, me les confirma sans que je lui témoignasse en rien sauoir, ce Père ignorant la correspondance que j'ay auec la dame Du Verger. Lorsque je lui demanday ce qu'il auoit conseillé là-dessus à l'Infante, il me répondit d'une manière douteuse et incertaine, et je ne lui trouuay pas toute la fermeté nécessaire pour porter l'Infante à parler de la manière que j'aurois désiré. Le soir, je receus un second billet de la dame Du Verger par lequel elle me donnoit auis que la princesse s'estoit trouuée extresmement embarrassée, que le duc de Cadaual lui disoit incessamment qu'il ne falloit point, à quelque prix que ce soit, qu'elle sortist du royaume ; que le Roy, son père, assurément, n'auroit point d'enfans, et que la princesse sortant de Portugal, la couronne estoit perdue pour elle ; que comme le prince de Florence ne vouloit point venir icy, il falloit prendre le prince de Neubourg ; et que si une fois le Roy se marioit sans marier en mesme tems l'Infante, elle

ne le seroit jamais; que cela auoit fait résoudre la princesse à témoigner au Roy, son père, que le plus grand malheur qui pût lui arriuer, estoit de le quitter; qu'elle lui demandoit en grâce de ne point sortir de Portugal, et qu'il pouuoit faire venir le prince de Neubourg auec la princesse, sa sœur; que le Roy lui auoit répondu qu'il estoit bien difficile qu'il pût s'accommoder d'un gendre dont il ne connoissoit point l'humeur, et qui, peut estre, pourroit attenter à sa vie pour monter plus tost sur le trosne; qu'il auoit donc jugé plus conuenable de la marier au prince de Toscane, qui auoit de grans Estats, et qu'elle pourroit partir pour y aller lorsque la princesse de Neubourg viendroit icy; que l'Infante auoit persisté à demander au Roy de ne le point quitter; et qu'après que tous deux eurent bien pleuré, le Roy auoit dit auec beaucoup d'assurances de tendresse pour sa fille, qu'il falloit encore y songer.

Cet auis, Sire, joint au peu de résolution qui me paroissoit dans le P. Pommereau (quoique d'ailleurs je sois persuadé de ses bonnes intentions), me fit songer de chercher un moyen de faire entendre à l'Infante tout ce que je croyois nécessaire à lui représenter dans cette conjoncture, et je pensay mesme que cela venant par une voye extraordinaire, seroit capable de faire plus d'effet. Pour cela, je fis conuenir la dame Du Verger que je lui escrirois une lettre, faite pour estre monstrée à l'Infante, que j'accompagnerois d'un mémoire en forme de lettre, écrite à M. le cardinal d'Estrées, dans lequel j'ay expliqué les raisons que j'ay crû plus propres à tourner l'esprit de cette princesse du costé de M. le prince de Conti, ou au moins du costé du prince de Florence, et à lui donner de l'éloignement pour celui de Neubourg. J'enuoye ces deux lettres à Vostre Majesté. Je fis rendre ce paquet jeudi au soir

15e de ce mois. Le mesme jour, la dame Du Verger m'escriuit encore pour m'auertir que le Duc pressoit toujours l'Infante de tenir bon pour ne point sortir du royaume; qu'il lui disoit que le Conseil d'Estat n'y consentiroit jamais, mais que le Roy persistoit aussi à ne vouloir point icy de gendre.

Hier je receu réponse à ce que j'auois escrit le jeudi. La dame Du Verger m'escrit en particulier que l'Infante a lu plusieurs fois mon mémoire auec plaisir, qu'elle est bien aise que j'aye pris cette voye, qu'elle est dans une estrange inquiétude de sa destinée, et que je puis continuer à lui donner les auis que je croiray nécessaires, cette princesse estant résolue de prendre toute confiance en moy. Ce billet estoit accompagné d'une autre lettre que la dame Du Verger me mande lui auoir esté dictée par l'Infante; voici ce qu'elle contient : Que l'Infante, après auoir lu auec beaucoup d'attention ma lettre à M. le cardinal d'Estrées, a commandé à la dame Du Verger de m'assurer de l'extrême joye qu'elle auroit de pouuoir persuader le Roy, son père, et les Ministres, autant qu'elle l'est elle-mesme, que les véritables intérests du royaume sont de faire les mariages de France, ou du moins de ne rien résoudre sans en auoir l'approbation et l'entremise; qu'elle reconnoist qu'il peut arriuer de grans inconuéniens du contraire, particulièrement dans le dessein où l'on est icy de faire des alliances par les mains de l'Espagne et dans une maison qui lui est aussi déuouée que celle de Neubourg; que la princesse n'est pas moins conuaincue de la puissante protection que Vostre Majesté lui donneroit dans les cas marquez dans ma lettre; qu'elle peut dire qu'elle la mérite, ayant hérité de la Reyne, sa mère, les mesmes attachemens que cette princesse auoit pour la personne royale de Vostre Majesté, une égale

affection pour les intérests de vostre couronne et un très grand désir de conseruer une estroite liaison auec elle; qu'il est vray que les Ministres, par la voye du duc de Cadaual, lui font de grandes instances pour qu'elle tasche de destourner le Roy, son père, du dessein de l'establir hors du royaume par les raisons dont je parle moy-mesme dans ma lettre; que l'Infante auoüe aussi qu'elle souhaitteroit fort de demeurer en Portugal, non tant par la crainte de ne pouuoir soutenir ses droits (l'espérance que je lui donne de la protection de Vostre Majesté diminuant fort son appréhension), comme par la tendresse qu'elle a pour le Roy, son père, et pour sa patrie; que c'est pour cette raison qu'elle a chargé le P. Pommereau de me dire qu'il falloit escrire en France pour sauoir de Mme la grande Duchesse les véritables dispositions du prince, son fils, et qu'elle m'auertissoit qu'il falloit le faire au plus tost, les affaires pressant fort; qu'elle tascheroit néantmoins de les tenir en suspens jusques à ce que la réponse fust venue sur ce sujet, n'ayant rien plus à désirer que d'estre establie d'une manière agréable à la France, ce qui lui sera plus facile si l'on peut résoudre le prince de Toscane à venir icy; qu'à mon égard, la princesse ordonne à la dame Du Verger de me marquer qu'elle m'est obligée de l'intérest que je prens à ce qui la touche; qu'elle est persuadée que c'est sincèrement, et que je dois juger de l'opinion qu'elle a de moy par la confiance auec laquelle elle me fait escrire ses véritables sentiments, ce qu'elle ne hazarderoit pas si elle n'estoit bien assurée du secret qu'elle me recommande et dont elle supplie Vostre Majesté. Elle adjoute que Taborda escrit fort que l'on ne songe plus en France à empescher les alliances de Neubourg.

Voilà, Sire, les mesmes termes de la lettre que j'ay rapportez à Vostre Majesté, et qui lui feront voir la dispo-

sition où est l'Infante, que les choses sont extrêmement auancées, et que si l'on n'agit auprès du prince de Florence, il est fort à craindre que les deux mariages ne se fassent auec Neubourg. J'entretiendray cependant le plus utilement qu'il me sera possible, l'ouuerture que j'ay présentement pour me faire entendre à l'Infante, et je ne laisseray pas aussi de me seruir du P. Pommereau en tout ce que je pourray tirer de lui. Il m'a dit de la part de l'Infante ce qui est marqué dans la lettre sur le sujet du prince de Toscane. J'attendray, Sire, les ordres qu'il plaira à Vostre Majesté me donner. Je lui demande pardon de la longueur de cette lettre; mais j'ay crû ne deuoir rien retrancher de tout ce qui est venu à ma connoissance et de ce qui se passe dans la conjoncture présente des affaires.

Je viens de receuoir, en acheuant cette lettre, un petit billet de la dame Du Verger qui me mande que le roy Dom Pedro a fait appeler tous les conseillers d'Estat pour leur annoncer son mariage. C'est une nouuelle démarche assez forte.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 19 aoust 1686.

LIII.

MÉMOIRE en forme de lettre, supposée écrite à M. le cardinal d'Estrées, en date du 13e *aoust* 1686.

Comme je say, Monsieur, l'extrême intérest que Vostre Eminence prend à ce qui regarde l'Infante, et que je ne puis d'ailleurs auoir plus de plaisir que de satisfaire à ce que Vostre Eminence désire de moy, je lui diray librement, et auec toute sorte de sincérité, ce que je pense touchant le mariage de cette princesse, dont le mérite est assurément au-dessus des couronnes.

Vostre Eminence a déjà sû l'étrange préuention qui règne dans l'esprit des Portugais contre l'alliance de M. le

prince de Conti. Elle est à un point qu'on ne la peut exprimer. Ils ne veulent pas entendre que ce prince est du sang de France, le plus auguste qui soit au monde, bien fait de sa personne, plein de bonnes qualitez et d'inclinations toutes royales, qui d'ailleurs a de grans biens de sa maison, surtout depuis la mort du prince, son aisné, et qui par conséquent peut soustenir de lui-mesme, par tout païs, son rang auec grandeur, sans compter les auantages que le Roy, nostre maistre, s'est déclaré qu'il lui feroit pour ce mariage, ce qui mettroit ce prince au-dessus de bien des souuerains pour la richesse et pour la facilité de ses reuenus. Toutes ces choses ont esté jusqu'à présent expliquées très inutilement; on s'attache toujours à dire que feu Mme la princesse de Conti estoit nièce du cardinal Mazarin, et que cette mésalliance est une tasche que rien ne peut réparer, comme si ce prince en estoit moins pour cela du sang de France, et comme si la grandeur et la noblesse de ce sang n'effaçoit pas entièrement l'inégalité d'une alliance auec une maison de gentilshommes romains, tels que sont les Martinozzi. La reyne d'Angleterre, qui est sortie d'une sœur de Mme la princesse de Conti, n'en donnera pas moins des roys à trois royaumes si le ciel bénit son mariage, et ces peuples si fiers ne se soumettront pas auec moins de respect à leurs légitimes princes.

Ces raisons ni ces conuenances n'ont pû entrer dans la teste des Portugais; ils ne considèrent point les auantages qu'ils ont retirez, ni ceux qu'ils pourroient attendre à l'auenir de leur union auec la France; et que ce seroit une extrême ingratitude de choisir les deux alliances qu'ils ont à faire, précisément dans une maison ennemie du Roy, nostre maistre, Sa Majesté surtout s'estant expliquée auec eux sur ce sujet en véritable ami; ils ne songent point qu'un puissant monarque ne sera pas insensible au peu de cas que l'on fait de son amitié et des seruices

essentiels qu'il a rendus à cette couronne; et quoiqu'il ne soit point question de guerre dont on a voulu mesme leur oster toute apréhension, je les tiendrois en vérité fort embarassez si le Roy redemandoit au Portugal, comme il le peut justement, les grandes sommes dont il les a secourus dans les pressans besoins. Ils ne veulent point voir non plus que si le royaume sortiroit de la maison de Bragance par le deffaut de successeurs mâles au roy Dom Pedro, cette couronne ne pourroit jamais mieux tomber qu'entre les mains d'un prince de l'auguste maison de France, dont celle de Portugal est une branche, sortie depuis 600 ans des premiers ducs de Bourgogne en la personne du comte Henry, père d'Alfonse Ier.

Si d'ailleurs il y auoit icy des gens bien atachez aux véritables intérests de la princesse, ne deuroient-ils pas faire réflexion que rien ne peut si certainement lui assurer son droit à la succession du royaume contre les desseins de l'Espagne et contre des filles d'un second lit, que cette alliance si digne et si conuenable. Cependant, Monsieur, on ne compte presque pas ce parti au nombre de ceux qui peuvent prétendre au mariage de l'Infante, et il semble aujourd'hui que ce bonheur regarde uniquement le prince de Toscane ou le prince Charles de Neubourg; ce dernier mesme est beaucoup plus, à ce qu'il paroist, du goust des ministres, qui supposent deux choses : l'une, que le prince de Florence ne viendra jamais icy; l'autre, que le prince de Neubourg ne peut jamais s'empescher d'y venir, n'ayant aucun austre établissement; et sur ce fondement joint au mérite d'estre proposé par les Espagnols, ils le préfèrent à tous, leur politique consistant à dire qu'il ne faut absolument point que l'Infante sorte du royaume, parce que le Roy, son père, n'aura point d'enfans, ou qu'ayant des filles, l'Infante, qui se trouueroit hors de Portugal, seroit exclue de la couronne et n'y pourroit jamais reuenir.

Cette dernière supposition est très mal fondée et directement contraire aux lois, qui, par tout païs, préfèrent toujours l'aisné. Mais ce qui est plus fort, c'est que si l'Infante auoit épousé M. le prince de Conti ou mesme le prince de Toscane auec l'agrément et l'entremise de la France, il est indubitable que le Roy l'assisteroit puissament pour la faire monter au trosne qui lui apartiendroit, non-seulement à cause de l'amitié qui se conserueroit par une telle alliance, mais aussi par le très grand intérest que la France auroit d'empescher que le Portugal ne retombast sous la domination des Espagnols ou entre les mains d'une pupille qui seroit en leur pouuoir, ce qui seroit la mesme chose.

Ce raisonnement ce me semble est très clair, et personne ne peut douter que la France ne fist tous ses efforts pour s'opposer à l'agrandissement de l'Espagne, en ayant une cause aussi juste que seroit la protection de la légitime héritière. Ainsi l'Infante s'assureroit par là, dans tous les cas, d'un puissant secours pour soutenir ses droits. D'ailleurs il est très possible et mesme vraisemblable que le roy nostre maistre agréant comme il fait les mariages de Florence, l'on fasse résoudre le prince à venir icy si le roy Dom Pedro pouuoit s'accommoder d'auoir un gendre auprès de lui. On sait assez que l'esprit de ce jeune prince est gouuerné par les conseils de Madame la grande Duchesse sa mère qui est en France et Vostre Excellence juge bien qu'il ne seroit pas difficile au Roy de la faire agir comme il faut, ce qui rendroit ce mariage très aisé et très promt à conclure.

Mais supposé que le roy Dom Pedro eût un fils, l'Infante se trouueroit au pis aller souueraine d'un grand et bel Estat très riche et très peuplé et que bien des gens au titre près estimeroient autant qu'un royaume. On flate la princesse quand on l'assure que le Roy son père n'aura

point d'enfans : car enfin qui le sait, il est d'un tempéramment très robuste, et quand il seroit, comme on le dit, d'une santé fort altérée, combien y a-t-il de gens qui dans cet estat mesme ont eu des enfans masles, témoin le roy d'Espagne d'aujourd'hui qui quoique né d'un père vieux et plein de mal, se voit néantmoins à l'âge de 25 ans se portant assez bien pour espérer de viure longtemps. Ce ne seroit donc pas un miracle si la fécondité d'une princesse allemande, faisoit naistre un fils au roy Dom Pedro. Où en seroit alors l'Infante et quelle étrange destinée seroit la sienne de se trouuer femme du prince Charles de Neubourg, prince sans bien et sans estats et dont plus de deux cents de ses pareils seruent dans les cours d'Allemagne, comme de simples gentilshommes. L'Infante en ce cas se verroit réduite à aller viure dans une des terres de la maison de Bragance (qui mesme ne lui appartiendroit pas), obligée d'y faire subsister son mari à ses dépens, ou de l'enuoyer chercher fortune en Allemagne, car l'électorat, c'est une chimère que de l'espérer, le prince Electeur Palatin estant jeune, et l'archiduchesse sa femme très en estat d'auoir des enfans, comme il a paru par sa dernière grossesse dont elle s'est blessée depuis peu ; outre qu'il reste un second prince aisné du prince Charles.

Enfin si le roy Dom Pedro n'a point de fils qui est le cas le plus fauorable sur lequel on veut que la princesse compte, comme si on en auoit eu une réuélation, à combien d'inconueniens et d'embuches sera-t-elle exposée, lorsque le parti espagnol, qui n'est desja que trop puissant dans cette cour sera fortifié d'une Reyne et d'un prince mari de l'héritière présomptiue, qui n'ont pour tout bien qu'un entier déuouement à la maison d'Autriche, et qui seront dirigés par les conseils de Madrid? Que ne peut-on point attendre de funeste dans de telles circonstances ? Que ne tentera t'on point ? Premièrement pour persuader un jeune

prince allemand sans expérience qui n'est pas en estat de soustenir de ses seules forces le poids d'une couronne et pour le porter à se contenter en échange des droits de sa femme, ou de l'isle de Sardaigne que l'on qualifie de royaume, ou de quelque autre principauté. Il n'y aura pour cela sorte de ruse, ni d'artifice qu'on n'employe. Mais je supose que le prince de Neubourg aura assez bon esprit pour éuiter ces piéges et que la générosité de l'Infante le soutiendra contre tous ces conseils insidieux; qui peut répondre, le roy Dom Pedro n'ayant point de fils qui est la perspectiue que l'on fait enuisager à l'Infante, qui peut répondre, dis-je, que lorsqu'il ne faudra plus qu'un crime pour recouurer un royaume, les Espagnols laissent perdre l'occasion d'acheter le Portugal à ce prix, eux dont la politique a toujours regardé comme légitimes les plus iniques moyens de régner. Les charmes, ni le mérite de l'Infante ne la sauroient garantir d'un fin prématurée qui arrachera peut estre au Portugal sa liberté et la princesse la plus digne qu'il ait jamais eu de lui commander.

Mais ne pénétrons point, Monsieur, dans un auenir si terrible (et pourtant vraisemblable), dont l'idée seule me fait frémir, arrestons nous à ce qui s'offre d'abord à l'esprit. Les alliances de Neubourg sont proposées par les Espagnols, ils offrent pour y paruenir, et la dot d'une Reyne, et une flotte pour la conduire, ils semblent vouloir dans un mesme tems mettre le roy Dom Pedro et l'Infante en estat de donner des successeurs au Portugal, eux qui ont tant d'intérest que ce royaume n'en ait point et qui n'ont jamais cessé d'auoir en teste la réunion de cette couronne comme d'un membre détaché qui doit estre un jour réuni à leur monarchie. Que veut dire cette politique? croira-t-on que, par un motif de charité chrestienne, ils ne songent aujourd'hui qu'à faire naistre des princes de

la maison de Bragance pour régner en Portugal? L'Espagne il est vray, a perdu une grande partie de sa puissance et de ses forces : mais elle n'a point assurément changé ses maximes ; elle n'a point oublié ses prétentions sur le Portugal, et l'on doit estre persuadé par mille preuues, qu'elle n'a rien diminué de la haine implacable et du désir de vengeance qu'elle a tant de fois essayé d'assouuir et qu'elle croit juste contre les peuples qu'elle traite de sujets réuoltez. Y a-t-il, Monsieur, un homme de bon sens qui y faisant réflexion, puisse n'estre pas conuaincu de ces véritez, et qui ne conclue auec certitude que les Espagnols ne feroient pas tant d'offres et ne se mettroient pas en de si grans frais pour les mariages de Neubourg s'ils n'y trouuoient d'extrêmes auantages, et s'ils ne regardoient ces alliances comme la clef des ressorts qu'ils ont préparez pour la destruction du Portugal. Auouez donc auec moy, Monsieur, que l'aueuglement des Portugais est bien déplorable de se liurer ainsi entre les mains de leur plus mortels ennemis. Je souhaitte de tout mon cœur que le ciel inspire à cette cour de plus sages conseils et qu'ils détournent de dessus la maison royale de Portugal les tragiques effets que produiront une aussi pernicieuse union. La sincère affection du Roy nostre maistre pour cette couronne m'y oblige; mais en vérité les qualitez inestimables dont l'Infante est remplie me font encore en particulier trembler pour elle et lui désirer tout le bonheur qu'elle mérite.

Je suis, etc.

N° LIV.

22 SEPTEMBRE 1686.

XXVIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 13 et 19 aoust, et je n'ay pas

été moins surpris de n'y voir aucune suite de la proposition dont vous m'auez informé par vostre précédente que cette première tentatiue m'auoit paru extraordinaire et contraire au deuoir et à la fidélité du sujet qui en estoit chargé.

Je vois bien à présent que le mariage du roy Dom Pedro auec la princesse de Neubourg est entièrement résolu et il n'y a guères d'aparences qu'on puisse l'empescher, ni mesme le retarder par la proposition des mariages de Florence, quand mesme le fils aisné du grand Duc seroit disposé à se marier. Je veux bien néantmoins pour ne rien négliger de ce qui peut procurer la satisfaction du grand Duc, employer mes offices pour faire prendre au prince son fils une résolution qui lui soit agréable : mais comme je suis bien éloigné de vouloir user de mon autorité auprès de ma cousine la grande Duchesse, dans une matière où je ne veux pas seulement contraindre la liberté de mes sujets, vous deuez faire entendre au duc de Cadaual et à ceux qui peuuent apuyer ce mariage que vous espérez qu'auec un peu de temps on y pourra disposer ledit prince, et qu'après auoir si longtemps différé le mariage dudit Roy, on peut bien donner encore cinq ou six mois de tems pour le faire plus auantageusement pour la couronne de Portugal et de mon consentement.

J'approuue cependant tout ce que vous auez communiqué par escrit sur ce sujet à la personne auec laquelle vous entretenez quelque correspondance, et je m'assure qu'estant aussi affectionnée qu'elle est aux intérests de l'Infante, elle n'aura pas de peine à lui faire voir que de tous les mariages qu'on peut proposer pour elle, il n'y en a pas non seulement de moins auantageux mais aussi de plus contraire et de plus préjudiciable à ses droits et au priuilèges et libertés des Portugais que celui

de Neubourg, à cause de l'entier déuouement de ces princes à la maison d'Autriche.

Les raisons qui vous ont empesché de proposer la princesse de Lislebonne, m'ont paru très bonnes et vous auez bien fait aussi de ne parler qu'en général des mariages qu'on pourroit faire en France, plus conuenables aux intérests du Portugal que celui de Neubourg, n'y ayant pas lieu de douter que si l'inclination dudit Roy se portoit à les préférer aux autres, on s'en seroit déjà expliqué auec vous sans atendre que vous en fissiez une proposition formelle: ainsi vous n'auez qu'à continuer la mesme conduite que vous auez tenue jusqu'à présent dans cette affaire et à m'informer de tout ce qui s'y passera.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 22 septembre 1686.

N° LV.

26 AOUT 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'eu l'honneur de mander, il y a 15 jours, à Vostre Majesté, que je n'auois pas cru jusques alors deuoir me seruir de la liberté qu'elle m'auoit donnée de faire enuisager aux ministres de cette cour, comme de moy-mesme, que Vostre Majesté pourroit peut-estre redemander au Portugal la restitution des sommes qu'elle a employées à le secourir, si l'on faisoit icy assez peu de cas de vostre amitié pour conclure des alliances auec la maison de Neubourg. Mais voyant à quel point les choses estoient auancées, et considérant que si cette démarche n'estoit pas fort utile il pouuoit estre du moins qu'elle seroit cause d'un nouueau retardement, je me résolus d'en parler

de manière que cela pust reuenir au roy Dom Pedro. Dans ce dessein, j'allay, mercredi 21e de ce mois, voir le Père Manuel Fernandez, son confesseur, qui n'a jamais esté porté pour les mariages de Neubourg, et que par conséquent je crus plus susceptible qu'un autre de l'impression que pourroit faire la crainte d'une pareille demande. Après lui auoir parlé des bruis qui couroient de la conclusion du mariage du roy Dom Pedro et lui auoir dit que Vostre Majesté persistoit à ne pouuoir croire que cette cour prist un aussi mauuois parti, il me donna l'occasion que je cherchois en me demandant comme en confidance si je croyois qu'effectiuement Vostre Majesté eut du ressentiment de cette alliance. Je lui répondis qu'il estoit impossible, après toutes les obligations dont le Portugal s'auouait redeuable à Vostre Majesté et toutes les inuincibles raisons qu'elle auoit fait représenter par son ambassadeur au roy Dom Pedro pour le détourner de ce mariage, que Vostre Majesté receut auec indifférence une preuue aussi conuaincante de l'aueuglement de cette cour et du peu d'égard qu'elle auoit pour conseruer l'amitié de la France; qu'à la vérité cela ne seroit pas capable d'attirer la guerre au Portugal, comme quelques gens l'auoient apréhendé ou imaginé sans fondement. Mais enfin, quelque généreuse que fust Vostre Majesté, les Portugais n'auroient pas sujet de se plaindre, si après cela elle leur redemandoit les grandes sommes qu'elle auoit employées pour conseruer un royaume qu'il sembloit aujourd'hui que l'on eut entrepris de faire rentrer sous la domination des Espagnols. Il me parut que le Père ne s'atendoit pas à ce discours, et il n'y répliqua qu'en conuenant que cela estoit à craindre et que le mariage de Neubourg pouuoit auoir d'estranges suites. Je lui dis que je n'auois point d'ordres de Vostre Majesté sur ce sujet,

et que ce que j'en disois n'estoit que par l'apréhension que cela n'arriuast, ayant de très justes fondemens comme il le voyoit bien lui-mesme. Je le quittay comme il estoit sur le point d'aller au palais.

Le lendemain, Sire, j'allay chez le duc de Cadaual, et la conuersation estant entièrement tombée sur le mariage du roy Dom Pedro, je l'assuray toujours que j'en douterois jusqu'à ce que je le visse, et que Vostre Majesté estoit persuadée que ce prince y feroit assez tost réflexion pour ne pas entrer dans une alliance aussi préjudiciable aux intérests de sa couronne. Le Duc me dit là-dessus qu'il sauoit bien que le Portugal ne pouuoit rien attendre de bon des Espagnols, et qu'il deuoit beaucoup au secours de la France; que c'estoit pour cette maison que le Roy, son maistre, qui se piquoit sur toutes choses de fidélité et de reconnoissance, auoit toujours constamment refusé toute proposition de ligue auec l'Espagne, principalement par la raison qu'il ne vouloit point estre ingrat enuers Vostre Majesté; qu'aujourd'hui, à la vérité, il songeoit à se marier à la princesse de Neubourg, mais qu'il ne vouloit point que ce fust par l'entremise de l'Espagne, ni accepter l'offre qu'elle faisoit de conduire icy à ses frais cette princesse; qu'on traitoit directement auec l'Electeur Palatin, prince allemand, souverain et indépendant, et qu'il y auoit depuis longtemps à sa cour un enuoyé de Portugal. Je l'interrompis là-dessus pour le faire souuenir qu'il m'auoit dit lui-mesme que Freitas Branco n'estoit à Heidelberg que pour escrire ce qu'il y verroit et pour faire des portrais, et qu'on ne pouuoit pas nier que la négociation ne se fist icy par l'ambassadeur d'Espagne, auec qui le comte de Villarmayor auoit de fréquentes conférences. A cela, le Duc me dit qu'il estoit vray; mais que l'Ambassadeur auoit des pouuoirs du duc de Neu-

bourg, et que c'estoit sur ce pied-là qu'on traitoit auec ce Ministre. Je répondis en riant que c'estoit une subtilité; que je ne croyois pas que lui, duc de Cadaual, me voulust donner pour argent comptant; qu'on sauoit bien que pour signer il falloit une procuration du père de la princesse, mais qu'enfin l'éuesque d'Auilla n'en estoit pas moins ambassadeur d'Espagne; qu'il n'en agissoit pas moins par les ordres du conseil de Madrid; que la proposition, la négociation et la conclusion, si l'affaire s'acheuoit, n'en seroit pas moins le pur ouurage des Espagnols, et que les suites, par conséquent, n'en exposeroient pas moins le Portugal aux embûches de ses mortels ennemis auxquels on donne par là des facilitez et des auantages que trente années de guerre n'auoient pu leur acquérir. Je continuay en disant que Vostre Majesté persistoit toujours dans les mesmes sentiments que j'auois expliqué, par son ordre, au roy Dom Pedro, et que bien que j'eusse esté quelque temps sans en faire ressouuenir ce prince, Vostre Majesté n'auoit pas pour cela changé d'auis. Le Duc me dit là-dessus que pour lui il auoit toujours crû qu'il n'y auoit que deux partis que Vostre Majesté pust prendre, supposant que le mariage se fist, qui estoient ou de rompre ouuertement auec le Portugal, ou de demeurer son ami comme auparauant. Je répliquay à cela que ces deux partis estoient précisément les deux extrémitez qui, en toutes matières, estoient séparez par de grans interualles, et qu'il y auoit des milieus. Je lui dis alors à peu près les mesmes choses que j'auois dit la veille au P. Manuel Fernandez touchant la restitution des sommes qui ont esté dépensées par Vostre Majesté pour la conseruation du Portugal; et j'y adjoutay qu'en tout cas la dot de la princesse de Neubourg ne pourroit estre mieux employée qu'à acquitter une partie de cette debte. Le Duc me répon-

dit que si Vostre Majesté faisoit cette demande, le roy Dom Pedro seroit prest d'y satisfaire, comme il auoit fait aux Anglois et aux Hollandois ; mais que la plus grande partie de l'argent de France ayant esté employée à faire la guerre, il ne croyoit pas qu'on pût en demander beaucoup de reste. Je répliquay que les Portugais ayant si promptement rompu le traité par la paix qu'ils firent sans la France, il sembloit que Vostre Majesté fût par là entièrement dégagée des conditions stipulées, et que par conséquent elle estoit en droit de tout redemander ; mais que c'estoit une affaire que je n'auois point examinée, n'en ayant aucuns ordres, et que je n'en parlois que comme d'une chose qui se présentoit naturellement à l'esprit et que l'on auoit lieu d'appréhender. Il me demanda ensuite, ainsi qu'il auoit fait une autre fois, en quel estat estoit l'affaire des prétentions de Madame, et je lui en expliquay aussi de nouueau ce que Vostre Majesté m'a fait l'honneur de m'en escrire ; et comme je tournay alors la conuersation sur les nouuelles de Hongrie, il reprit en me disant qu'il y auoit trois chemins que la princesse de Neubourg pouuoit prendre pour se rendre à Lisbonne, sauoir : par la Hollande ou par l'Italie en s'y embarquant, ou par terre en trauersant la France. Je lui répondis qu'apparemment on choisiroit la voye de la mer, qui estoit beaucoup plus commode, et que le roy Dom Pedro auoit des vaisseaux dont il lui estoit aisé de se seruir. Le Duc répliqua que si l'on prenoit celle de terre, Vostre Majesté ne refuseroit pas sans doute le passage à une princesse ; et je lui répétay qu'il n'y auoit pas d'aparence que l'on prist d'austre voye que celle de la mer, ou que peut-estre ce voyage ne se feroit point du tout.

Il leur faut beaucoup de tems et de dépense pour les armer, et l'on fut un an entier pour préparer ceux qui allèrent en Sauoye.

J'ay crû, Sire, que je deuois faire sauoir ces démarches à l'Infante. Elle a fait témoigner, par le P. Pommereau et par la dame Du Verger, qu'elle en estoit fort aise; et j'ay sû de sa part que le mesme jour que j'auois parlé au duc de Cadaual, elle auoit trouué le soir le Roy tout seul auec lui, d'un air sombre et pensif, et que lui ayant demandé ce qu'auoit Sa Majesté, il ne lui auoit rien répondu. J'ay appris d'ailleurs aujourd'hui, par une amie de Jean de Roxas, que ce ministre auoit dit que la France embarrassoit encore les mariages, et que l'Ambassadeur en auoit encore parlé au roy Dom Pedro.

Il est probable que ce léger mouuement n'aura pas de suite, et l'on ne peut nullement se promettre qu'il soit capable d'arrester une négociation aussi auancée que l'est celle du mariage. Cependant, comme il est possible que cette cour cherchera peut-estre à s'éclaircir auprès de Vostre Majesté de l'embarras que lui peut causer la crainte d'une restitution des millions employez à la deffence du Portugal, Vostre Majesté verra si elle juge à propos en ce cas d'entretenir cette apréhension.

J'escriuis hier un billet à la dame Du Verger par lequel je la priois de marquer à l'Infante la joye que j'auois de ce que Son Altesse aprouuoit les démarches que j'auois faites auprès du confesseur et auprès du duc de Cadaual, et je lui mandois ensuite que si le Roy reparloit à l'Infante du choix d'un prince pour elle auant qué l'on eût réponse sur le prince de Florence, il sembloit qu'elle pourroit lui répondre, qu'elle auoit bien pensé à cette affaire, dans laquelle il s'agissoit de sa destinée; qu'elle connoissoit bien que le Roy, son père, auoit raison de craindre icy la présence d'un gendre tel que le prince de Neubourg; qui, estant instruit par les Espagnols auxquels il deuroit sa fortune, et poussé par leurs conseils, pourroit se porter aux dernières extrémitez pour monter su

le trosne; que quand mesme cela n'arriueroit pas, les soupçons estant inéuitables, engendreroient des mécontentemens et des dégoustes entre le beau-père et le gendre, que l'Infante seroit obligée d'essuyer sans pouuoir prendre parti entre des personnes si proches, ce qui seroit capable de la rendre malheureuse en refroidissant la tendresse du Roy pour elle; et que cet inconuénient ne seroit pas également à craindre auec un prince qui auroit de grans établissemens ailleurs ou des Estats, et qui ne seroit point dépendant de la maison d'Autriche.

J'ay reçu, Sire, la lettre dont Vostre Majesté m'a honnoré le 28e du mois passé. On me vient d'aporter dans ce moment une réponse de la dame Du Verger, qui me mande que l'Infante suiura mon conseil si le Roy, son père, lui parle du choix d'un prince pour elle.

J'assistay hier, feste de Saint-Louis, au seruice qui se fait tous les ans à pareil jour, dans la chapelle des François. L'on y chanta un *Te Deum* en musique, en action de grâces de la destruction de l'hérésie en France par les soins et le zèle de Vostre Majesté; et le prédicateur, en faisant l'éloge du saint, s'estendit, comme il le deuoit, sur ce que la piété de Vostre Majesté a mérité de l'église et de la religion.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 26e aoust 1686.

No LVI.

2 SEPTEMBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Le P. Pommereau m'est venu dire de la part du Père aueugle, que Roc Monteiro, celui des ministres du second rang qui est dans la plus intime confiance du roy Dom

Pedro, auoit fait prier Gennori, correspondant du grand Duc, qu'il pust lui parler, que celui cy estant allé après auoir consulté le Père aueugle, Roc Monteiro lui auoit demandé quelles nouuelles il y auoit du prince Ferdinand, que c'estoit un mariage très conuenable pour l'Infante, et que l'on souhaittoit icy, qu'à l'égard de celui du Roy, c'estoit une affaire sur laquelle il ne falloit point compter, et que lui Gennori pouuoit parler auec toute sorte de confiance et d'ouuerture. Gennori répondit simplement, qu'il n'auoit aucuns ordres, et qu'il ne pouuoit rien dire de positif, mais qu'il atendoit des réponses du grand Duc dans trois semaines ou un mois. Roc Monteiro dit, que cela estant ainsi, l'on attendroit. Deux jours après il fit encore apeller Gennori, et lui tesmoigna qu'il lui parloit cette seconde fois de la part du Roy, que Sa Majesté vouloit faire absolument cette alliance, et que si le prince Ferdinand s'y résoluoit de quelque manière que ce fust, mesme pour demeurer en Toscane, c'estoit une affaire faite : mais que le roy Dom Pedro estoit extrêmement pressé de finir, et qu'il demandoit un secret impénétrable, n'ayant communiqué ses intentions à qui que ce fust qu'au seul Roc Monteiro, qui parloit et que c'estoit par cette voye qu'il prétendoit que tout passast. Gennori répondit comme la première fois, qu'il esperoit bientost des nouuelles de Florence, et que Roc Monteiro dit, qu'il falloit donc attendre ce tems là : mais que l'on songeast bien à garder le secret et qu'il n'y auoit point de moment à perdre.

Cela fait voir, Sire, que le roy Dom Pedro n'est nullement porté pour le prince Charles de Neubourg, qu'il a toujours fort auant dans la teste qu'il ne lui conuient pas d'auoir un gendre icy et qu'il est persuadé que si le prince de Toscane se ressout à se marier ce sera à condition de demeurer à Florence, que d'ailleurs

connoist que son conseil et ses principaux ministres ont d'autres veues touchant l'Infante comme je le say d'ailleurs, et comme j'ay eu l'honneur de le mander à Vostre Majesté. Il peut estre que par ces raisons il veut traiter cette affaire cy secrètement dans le dessein si elle venoit à manquer de faire voir qu'il n'a pas tenu à lui, et de laisser plustost sa fille sans établissement, que d'attirer icy un mari pour elle. Ainsi dans la disposition où sont les choses, si l'Infante n'épouse point le prince de Toscane, il y a toute aparence (veu l'extrême éloignement qui se trouue pour les autres partis), ou que le Roy se laissera aller à donner sa fille au prince de Neubourg, ou ce qui est aussi vraisemblable, que cette princesse ne sera point mariée présentement.

A l'égard du mariage du roy Dom Pedro avec la princesse de Neubourg, je n'en ay pas eu depuis lundi de notions particulières, et l'on n'a parlé de rien à l'Infante; mais dans le public il passe pour une chose faite et les principaux ministres s'en expliquent ouuertement. La publication cependant en est suspendue, et l'on ne voit point encore qu'il se fasse aucuns préparatifs, ni pour armer des vaisseaux, ni pour toutes les autres choses qui se pratiquent en de semblables occasions. C'est tout ce que j'en puis mander aujourd'hui, Sire, à Vostre Majesté. Je n'ay pas voulu laisser partir le courrier d'Italie, sans essayer que cette lettre pût joindre à Madrid le courrier de la semaine passée, afin que Vostre Majesté fust plus tost informée de ce qui se passe touchant le prince de Toscane. Je viens de receuoir une lettre de l'abbé Strozzi, par laquelle il me mande que Vostre Majesté lui a commandé de faire sauoir au grand Duc, les ordres qu'elle m'auoit enuoyés touchant le prince et la princesse de Florence.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 2 septembre 1686.

N° LVII.

6 OCTOBRE 1686.

XXVIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 26 aoust et 2 septembre ne me laissent aucun lieu de croire qu'il puisse arriuer quelque changement dans la résolution que le roy Dom Pedro a prise d'épouser la princesse de Neubourg. Mais je vois que ce prince ne s'éloigneroit pas de marier l'Infante au prince de Toscane, plustost qu'à celui de Neubourg, si ce premier estoit disposé à rechercher cette princesse.

Je ne doute pas que le grand Duc n'employe ses remonstrances et son autorité pour cet effet. Je vous ay déjà fait connoistre par mes précédentes dépesches que je ne refuseray pas dans la suite du tems de donner à ma cousine la grande Duchesse, les conseils qui pourroient le plus contribuer à faire réussir ce projet lorsque la cour de Portugal sera bien déterminée à le préférer au mariage de Neubourg.

Vous auez cependant très bien fait d'insinuer adroitement au confesseur du Roy et mesme au duc de Cadaual, que je pourray bien redemander à la couronne de Portugal, les sommes d'argent que je lui ay prestées dans ses besoins si elle préfère les mariages de Neubourg à ceux qui sont moins contraires à mes intérests. Et quand on vous menace d'une alliance auec l'Espagne, il est bon de leur faire connoistre qu'il n'y auroit que la couronne de Portugal qui en ressentist le préjudice.

Les diligences que font de toutes parts les ministres impériaux pour former de puissantes ligues contre moy, m'obligent à me précautionner contre les desseins qu'ils ont de finir la guerre en Hongrie, pour la recommencer vers le Rhin. Et c'est par ce seul motif que je fais incessamment fortifier la teste du pont d'Huningue pour mettre par là cette place à couuert de toute insulte. On aur-

aussi d'autant moins de sujet de s'en plaindre que j'ay donné ordre qu'on dédommageast les particuliers interressez aux fonds qui seront pris pour cet effet. Vous en pourrez aussi parler dans ce sens au lieu où vous estes.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 6e jour d'octobre 1686.

N° LVIII.

9 SEPTEMBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 11 du mois passé. J'eus l'honneur de lui mander il y a huit jours, ce qui s'estoit passé entre Roc Monteiro et Gennori, touchant le mariage de l'Infante auec le prince Ferdinand. Le Père aueugle et ledit Gennori me firent voir le lendemain les lettres que le grand Duc leur écriuoit touchant la bonté que Vostre Majesté auoit de vouloir bien apuyer les intérests de sa maison et outre les ordres qu'elle contenoit de me communiquer toutes choses, le grand Duc adjoutoit, que depuis quelque tems, il auoit lieu de croire que l'opposition du prince Ferdinand pour se marier, n'estoit qu'un engagement dans lequel il estoit entré légèrement après s'estre expliqué une première fois de ses sentimens, et dont il seroit très aisé de sortir si on lui en fournissoit un prétexte honneste. Je leur tesmoignay que suiuant les ordres de Vostre Majesté, j'estois tout prest d'agir en ce qui pourroit contribuer au sujet des mariages de Florence : mais ils conuinrent auec moy, qu'attendu l'estat où nous sauions qu'estoit le mariage du roy Dom Pedro et de la princesse de Neubourg, et après ce que Roc Monteiro auoit dit de si précis sur ce sujet, il n'y auoit aucune aparence de reparler de la princesse de Florence. A l'égard du prince

nous jugeames aussi qu'il n'y auoit rien à faire présentement, et que ne pouuant rien désirer de plus positif que ce qui estoit venu de la part du roy Dom Pedro, il falloit atendre que l'on sût les dernières intentions du prince de Toscane. Gennori retourna le jour suiuant voir Roc Monteiro pour lui dire que les dernières nouuelles de Florence faisoient bien espérer pour le succès de l'affaire, et Roc Monteiro lui confirma encore qu'elle dépendoit uniquement de la volonté du prince Ferdinand. J'ay crû, Sire, que dans cette conjoncture il n'estoit point à propos que je m'explicasse auec les Ministres portugais des intentions de Vostre Majesté sur ce sujet, que les démarches que je pouuois faire, ne seroient nullement auantageuses au bien de la chose, et il m'a paru que si elle réussissoit le grand Duc ne laisseroit pas d'en auoir beaucoup d'obligation à Vostre Majesté, qui est ce me semble ce qu'elle m'a témoigné désirer dans les ordres qu'elle m'a donnez sur cette matière.

Je say que le roy Dom Pedro à parlé une seconde fois à l'Infante du prince de Toscane, et qu'elle lui a témoigné qu'après y auoir bien songé, il trouuoit toujours qu'il n'y auoit point de parti si conuenable pour elle : mais sans lui rien dire des pas qu'il a fait faire par Roc Monteiro, l'Infante a répondu cette fois cy d'une manière conforme à ce que j'ay taché de lui insinuer par mes lettres et à ce que j'ay enfin porté le P. Pommereau de lui conseiller : ainsi il y a toute aparence que l'affaire réussira si les oppositions sont leuées du costé du prince de Toscane. Car il est certain, que si le roy Dom Pedro est capable de consentir d'auoir un gendre auprès de lui, ce sera en faueur de ce prince, que l'on peut faire uenir pour deux ou trois ans seulement, et que le roy Dom Pedro sera toujours en pouuoir de renuoyer en Toscane s'il ne peut s'en accomoder. C'est aussi une des vues par les-

quelles j'ay porté l'Infante à se tourner de ce costé là. Mais quand mesme il faudroit que cette princesse sortît tout d'un coup du royaume, il n'y a pas à douter par les dispositions où elle est présentement, qu'elle ne s'y résolût, et si le Roy conclue l'affaire, les conseillers d'Estat ne pourront, ou n'oseront s'y opposer.

Pour le mariage de la princesse de Toscane, les choses, Sire, sont précisément au mesme estat que je le représentois, il y a huit jours à Vostre Majesté. On voit visiblement que les Ministres veulent qu'on le croye fait, par l'extrême enuie qu'ils en ont. Suposant que tout est d'accord, que si quelque chose en empesche la déclaration, c'est le dessein que le roy Dom Pedro semble auoir tout de bon de conclure promptement celui de l'Infante auec Florence, afin de les publier tous deux en mesme tems. Il est cependant constant que les Espagnols sous le nom du duc de Neubourg, et leurs partisans font leurs efforts pour faire agréer le prince Charles de Neubourg et cela me vient encore d'estre confirmé présentement.

Pour satisfaire, Sire, à ce que Vostre Majesté m'ordonne touchant le maréchal de Schombert, j'auray l'honneur de vous dire que si j'auois veu quelque disposition à sa conuersion, je n'aurois pas manqué d'en rendre compte à Vostre Majesté. Le roy Dom Pedro lui en a parlé deux fois auec beaucoup d'ardeur et a mesme enuoyé chez lui un jésuite portugais que ce prince estime. Le P. Pommereau le voit souuent et fait ses efforts auprès de lui et auprès de Mme de Schomberg pour leur insinuer auec douceur les choses les plus capables de les toucher: mais malgré tout cela, et bien qu'ils soient extrêmement dégoustez du séjour de Lisbonne, ils paroissent plus que jamais affermis dans leur religion.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 9e septembre 1686.

N° LIX.

20 OCTOBRE 1686.

XXIXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'aprens par vostre lettre du 9e septembre, que vous voyez assez de disposition au mariage du prince de Toscane auec l'Infante, et que vous ne doutez pas mesme qu'il ne se conclue bientost si ce prince y donne son consentement.

J'ay aussi fait pour cet effet ce que le grand Duc a désiré de moy, et comme celui que j'ay enuoyé n'a aucun caractère, et qu'il ne se doit arrester à Florence, que sous le prétexte de sa curiosité et pour passer ensuite à Rome, vous deuez aussi tenir cette mission secrette, et faire seulement connoistre à ceux qui vous parleront de lui, que vous ne doutez pas que ledit prince de Toscane ne suiue les conseils qui lui seront donnez de ma part, lorsqu'on sera bien assuré que le roy Dom Pedro aura résolu de le préférer à tout autre.

Vous jugez bien néantmoins qu'il faudra encore tascher de profiter de cette conjoncture pour rompre s'il est possible les mesures desjà prises pour le mariage d'une princesse de Neubourg auec le roy Dom Pedro, et faire une double alliance auec celle de Florence qui sera toujours moins contraire à mes interrets que cette première, et c'est ce que vous aurez à ménager adroitement auec le ministre du grand Duc, et ceux du conseil de Portugal qui favorisent le plus ses interrests, aussitôt que vous serez informé que le prince de Toscane sera disposé à conclure ce mariage.

Les plaintes que les Espagnols ont répandu en tous lieux de quelques-poteaux plantez aux environs de Namur, m'ayant obligé de faire éclaircir ce fait qui auoit paru de si petite importance aux officiers que j'ay sur les lieux, qu'ils n'auoient pas mesme crû m'en deuoir donner connoissance, j'ay esté informé que le sieur Fautrier, intendant à Maubeuge, ayant donné, il y a enuiron dix mois, les ordres nécessaires pour la conseruation de la forest de Marlague et principalement de faire mettre des poteaux dans la partie la plus auancée vers Namur pour empescher que les païsans et les soldats n'acheuassent de la dégrader, on auoit négligé l'exécution de cet ordre jusqu'à présent, et que les Espagnols ont d'autant moins sujet de s'en plaindre, que ladite forest est incontestablement de ma souveraineté et que les coupes y ont esté faites de ma part sans aucune contradiction, mesme auparavant la signature de la trêue. J'ay bien voulu néantmoins faire répondre à ces plaintes, que si le Gouuerneur des Païs-Bas fait voir que l'endroit où ont esté mis lesdits poteaux ne dépend pas de ladite forest, je les feray oster, ne prétendant pas aquerir par là plus de droit qu'il ne m'en apartient effectiuement en conséquence des derniers traitez, et si le terrain dont est question est reconnu m'apartenir, je consentiray d'en faire l'échange auec un autre de pareille valeur plus éloigné dudit chasteau de Namur. Vous en pouuez aussi parler en ce sens au lieu où vous estes pour faire cesser l'alarme que les Ministres de la maison d'Autriche tâchent de donner d'une affaire de si petite conséquence.

Sur ce, etc.

A Fontainebleau, le 20e jour d'octobre 1686.

N° LX.

23 SEPTEMBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Je viens de receuoir la lettre dont Vostre Majesté m'a honnoré le 25e du mois passé. Comme je n'ay pas manqué de lui rendre un compte exact de l'estat des affaires en cette cour, il ne me reste qu'à continuer de l'en informer.

Il ne s'est rien passé depuis le dernier ordinaire. Le mariage du roy Dom Pedro ne se déclare point encore, et ce long retardement dans une affaire que l'on tient faite depuis six semaines, fait croire à quelques-uns qu'il s'y trouue encore des difficultez que l'on n'a pas surmontées. Mais cependant il y a tout lieu de croire que rien n'empesche cette déclaration que l'attente des nouuelles du prince de Toscane; et comme ce qui se traite sur ce sujet est dans un profond secret, cette suspension donne lieu à des raisonnemens différens.

Gennori vit encore, il y a 8 jours, Roc Monteiro, pour l'informer des nouuelles de Florence, ainsi qu'ils sont conuenus de faire chaque ordinaire; et celui-ci parle toujours au Florentin sur le pied que l'affaire dépendoit uniquement de la volonté du prince de Toscane.

J'ay eu l'honneur d'escrire à Vostre Majesté, il y a quelque temps, ce que le duc de Cadaual me répondit lorsque je lui parlay comme par occasion des alliances de Florence, et j'ay sû depuis, à n'en pas douter, qu'il

est présentement plus porté que pas un ministre pour les deux mariages de Neubourg, soit que voyant les choses tourner de ce costé-là il n'ait pas voulu qu'elles se fissent sans qu'il y eust part, ou soit qu'il agisse par d'autres veües que l'on ne peut encore démesler certainement.

Le confesseur du Roy me vint voir il y a quelques jours, et comme je lui demanday s'il estoit tems de donner créance à tout ce qui se disoit du mariage, il me dit qu'il ne sauoit point que l'affaire fût encore faite; je lui répondis que s'il ne le sauoit pas, ce ne seroit pas moy aparemment qui lui aprendrois; il me répliqua que j'estois informé que ce n'estoit pas lui non plus qui l'auroit faite ni conseillée, mais que lorsqu'elle seroit conclue, il faudroit bien que tout le monde l'aprouuast; je lui dis que cela estoit bon pour les sujets du roy Dom Pedro, mais que pour ceux qui ne l'estoient point, il seroit difficile qu'ils aprouuassent un aussi mauuois mariage, et que je ne pouuois deuiner quelles en seroient les suites. Je le fis souuenir ensuite d'une partie des choses que je lui auois dites autrefois, et dont il estoit conuenu.

Le courrier Mancini est arriué aujourdui à midi, et a aporté la nouuelle de la promotion de Dom Verissimo d'Alencastro, grand inquisiteur, qui auoit esté nommé par le roy Dom Pedro, ce qui donne beaucoup de joye à cette cour, estant un auantage qu'elle n'auoit encore pû obtenir et qu'elle souhaittoit depuis longtems auec passion. Le mesme courrier nous a apris la prise de Bude, qu'il a seüe en chemin.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 23e septembre 1686.

N° LXI.

7 OCTOBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Le duc de Cadaual me vint voir il y a 8 jours. Après nous estre entretenus quelque temps sur les nouuelles du monde, je lui demanday si l'on ne songeoit point à marier l'Infante; il me répondit que l'on n'en parloit point; que pour le mariage du Roy il estoit toujours en mesme estat, et qu'il n'y auoit point encore d'ambassadeur nommé. Je lui dis que l'on auoit beau dire qu'il estoit fait, que je ne le croirois point, à moins que je ne le visse; que j'espérerois toujours que le roy Dom Pedro et ses ministres ouuriroient les yeux à la raison, et qu'il se trouueroit peut-estre un bon moment où ce qui jusqu'à présent n'auoit pû les toucher, feroit enfin sur eux toute l'impression que leurs amis pouuoient désirer. Il commença là-dessus, comme il auoit fait d'autres fois, à vouloir me prouuer par mille raisons que cette alliance estoit une chose absolument indifférente; qu'une reyne de quelque nation qu'elle fust, en entrant à Lisbonne deuiendroit aussi bonne portugaise que si elle y estoit née; qu'on ne deuoit jamais craindre que les Portugais voulussent s'unir auec la Castille, et que l'intérest naturel de leur liberté, qui estoit le premier et le plus fort de tous, assuroit assez contre une pareille crainte, que la France n'auoit de ce costé-cy rien à désirer que la conseruation du Portugal, et que ce qui mettoit ce royaume en estat d'auoir des successeurs, ne pouuoit estre qu'agréable à Vostre Majesté;

et qu'ainsi, comme le Portugal auoit de fortes raisons d'entretenir une bonne intelligence auec elle, la France aussi ne pouuoit s'empescher de s'interresser aux affaires de Portugal; que lorsqu'ils auoient conclu la paix auec l'Espagne, malgré le traité de ligue qu'ils venoient de faire auec la France, Vostre Majesté n'en auoit point témoigné de ressentiment, et qu'il en seroit de mesme du mariage, qui deuoit estre la chose du monde la plus libre.

Le Duc me dit tout cela à diuerses reprises, et je lui répondis aussi de mesme qu'il n'y auoit rien de moins indifférent en Portugal que de faire une alliance qui estoit désirée et proposée par ses mortels ennemis, et qui leur donnoit de grandes facilitez pour faire réussir le dessein qu'ils n'auoient jamais cessé d'auoir sur ce royaume; que je conuenois qu'il n'estoit pas croyable que le roy Dom Pedro eut intention de se rendre tributaire des Espagnols ou de leur céder sa couronne, mais qu'il ne sufisoit pas d'estre éloigné de tels sentimens; qu'il falloit encore prendre les moyens propres à préuenir les desseins de ses ennemis, au lieu de se jeter aueuglement dans leurs pièges; qu'il estoit certain, comme il le disoit, que les Portugais auroient éternellement besoin d'entretenir une bonne intelligence auec la France pour se conseruer, et que la France aussi trouuoit son compte que le Portugal demeurast séparé de l'Espagne; mais que ces deux intérests estoient bien différens, celui du Portugal estant unique, essentiel, et dens lequel il s'agissoit de tout; au lieu que celui de la France n'estoit que d'une simple diuersion des forces de son ennemi en temps de guerre, en ce qu'il ne pouuoit alors dégarnir absolument sa frontière du costé de Portugal, et que, quoiqu'il en fust, la France n'en seroit pas moins le plus puissant royaume de la chrestienté; que de plus, cet intérest de Portugal estoit immuable, quoiqu'il

arriuast, au lieu que les veües et les maximes de la France pouuoient changer, et que personne ne pouuoit répondre que quelque jour l'Espagne, pour ne pas acheuer de s'épuiser dans la deffence de ce qui lui reste dans les Païs-Bas, ne prist le parti de les céder à la France, à condition qu'elle abandonneroit le Portugal.

Le Duc fut contraint de demeurer d'accord de l'extrême différence de ces intérests. Je lui dis ensuite, pour répondre au reste de son raisonnement, que si Vostre Majesté auoit eu assez de modération pour ne point marquer au Portugal de ressentiment sur la paix que le roy Dom Pedro fit en 1668 auec l'Espagne au préjudice de la parole qu'il venoit de donner si solennellement par un traité, ce n'estoit pas une raison pour que Vostre Majesté vist sans s'émouuoir le Portugal s'unir à la maison d'Autriche contre toutes les conuenances et toutes les règles de l'amitié et de la plus saine politique ; mais qu'au contraire il arriuoit souuent que la patience qu'on a eue pour souffrir une première offence, fait qu'une seconde se ressent bien plus viuement, et qu'il pouuoit se ressouuenir de ce que je lui auois dit touchant la restitution des millions.

Il me dit encore plusieurs choses de cette nature, parlant toujours sur le pied que le mariage du Roy estoit fait, et moy disant toujours que je n'en voulois rien croire. Du reste, il ne paroist rien au dehors de nouueau sur cette affaire.

Gennori ayant escrit à Roc Monteiro après la venue du dernier courrier d'Italie qu'il ne pouuoit lui rien mander de positif parce que le tems ne permettoit pas que l'on eût encore de réponse de Florence touchant le prince de Toscane, Roc Monteiro lui a respondu qu'il jugeoit bien, par la mesure du tems qu'il estoit ainsi, qu'on atendoit donc, et qu'il répétoit une fois, dix fois et mil

le falloit, que le prince de Toscane n'auoit qu'à dire oui et que l'affaire estoit faite (ce sont les termes de son billet, et il me semble qu'il ne se peut rien de plus positif et de plus fort qu'une telle confirmation par écrit).

L'on a fait pendant 3 jours de grandes réjouissances de feux et d'illuminations dans toute la ville pour la promotion du cardinal de Lancastro. Je l'allay voir dès le lendemain de l'ordinaire. C'est un homme de 72 ans, d'un très petit génie et de nulle capacité, fort aimé du peuple à cause de sa bonté. La nomination au chapeau auoit esté tenue fort secrète. L'archeuesque de Lisbonne s'estoit flatté qu'elle estoit en sa faueur, et le marquis d'Aronches, son frère et lui, en ont fait paroistre beaucoup de chagrin.

Le nonce Nicolini fit son entrée publique le 25e du mois passé. L'ambassadeur d'Espagne lui auoit fait des excuses par auance de ce qu'il n'y enuoyeroit point de carosse, quoiqu'il l'eût fait à mon entrée; ainsi il n'en parut point de la part de ce ministre dans cette fonction à laquelle je ne manquay pas de faire trouuer un des miens. Le Nonce m'a prié de renouueler en cette occasion à Vostre Majesté les assurances de ses très humbles respects.

M. le maréchal de Schomberg eut, il y a 10 ou 12 jours, une longue audience du roy Dom Pedro, dans laquelle ce prince l'entretint fort du détail de ses troupes, et l'engagea de lui faire un mémoire où ce maréchal lui expliquast son sentiment sur la manière de les discipliner, et lui fist connoistre ce qui s'obseruoit dans celle de Vostre Majesté auec la qualité et les différentes fonctions de chaque officier ou commandant. M. de Schomberg y a travaillé, et m'a dit qu'il faisoit traduire son mémoire en portugais. J'ay sû d'ailleurs que le roy Dom Pedro lui auoit parlé de la religion et lui auoit fait entendre que Vostre Majesté ne souffrant

plus d'huguenots en France, et ayant fait déclarer icy par l'ambassadeur qu'elle cessoit de donner sa protection à tous ceux qui s'y trouuoient alors, on n'auoit pû faire moins en Portugal que de suiure cet exemple, qu'il conjuroit instamment le maréchal de Schomberg de songer tout de bon à l'affaire de son salut et de voir et d'examiner les choses qui pouuoient lui faire de la peine. M. de Schomberg répondit en homme qui ne veut pas mesme faire espérer qu'il sera capable de changer. Il témoigne tous les jours qu'il ne peut demeurer icy ni pour le spirituel ni pour le temporel (ce sont ses termes), et qu'il songe à en sortir tout le plus tost qu'il lui sera possible.

Je reçois, Sire, en escriuant cette lettre, un billet de la dame Du Verger, qui me donne auis, par ordre de l'Infante, que le Roy son père auoit fait apeller cette princesse hier au soir et lui auoit dit qu'il auoit nommé le comte de Villarmayor pour aller ambassadeur en Allemagne; mais que comme son intention estoit de la marier en mesme tems qu'il se marieroit lui-mesme, il lui promettoit que ce nouuel ambassadeur ne paroitroit point que la réponse de Florence ne fust venue; qu'elle ne pouuoit pas beaucoup tarder, et que si le prince de Toscane ne vouloit pas se marier, le comte de Villarmayor se mettroit en chemin au mois de féurier pour aller traitter en mesme tems les deux mariages du prince et de la princesse de Neubourg. Le roy Dom Pedro dit encore à l'Infante qu'il estoit résolu de faire assembler le Conseil d'Estat mardi, le 8e de ce mois, pour y déclarer sa résolution, afin qu'elle y fust publique et que Villarmayor pust se préparer à faire son voyage. La dame Du Verger adjoute que le Duc auoit desjà apris cette nomination à l'Infante, et lui auoit fort protesté que c'estoit Villarmayor seul qui auoit extrêmement pressé le Roy de déclarer son mariage. L'

me fait mander que je lui ferois un très grand plaisir si je pouuois trouuer moyen de reculer la publication du mariage du Roy son père, et qu'elle est dans une extrême impatience de sauoir des nouuelles du prince de Toscane; elle me recommande aussi de ne laisser passer aucun courrier sans presser Vostre Majesté de faire agir auprès de ce prince.

Vostre Majesté, Sire, voit par là en quel estat sont les choses, et que si l'on ne surmonte la répugnance du prince de Toscane, il n'y a presque plus d'espérance de pouuoir empescher le double mariage dans la maison de Neubourg.

Les capucins françois de cette ville rendent de très humbles actions de grâces à Vostre Majesté de la bonté qu'elle a de leur continuer sa royale protection en faisant escrire à Rome en leur faueur. Le religieux génois, qui est venu icy comme procureur des missions italiennes, a fait de nouuelles poursuites pour l'establissement d'un hospice; mais l'ayant sû, j'ay donné au secrétaire d'Estat un mémoire en faueur des capucins françois qui a aresté cette affaire, laquelle auoit desjà esté consultée dans plusieurs tribunaux.

La lettre de Vostre Majesté du 8e de septembre, que j'ay receue après-midy, vient d'estre présentement acheuée de déchiffrer. Il m'est impossible d'y faire aujourdui réponse, et je n'ay que le tems de dire à Vostre Majesté que cette proposition si extraordinaire du Duc à l'Infante, est demeurée enseuelie dans le silence et n'a eu aucune suite.

Vostre Majesté, Sire, me permettra de lui témoigner la très sensible joye que me donne la nouuelle de l'entier restablissement de sa santé et celle de l'heureuse naissance d'un 3e petit-fils à Vostre Majesté, qui sont des effets manifestes d'une bénédiction particulière du ciel. Je ne

manqueray pas de présenter au plus tost la lettre de Vostre Majesté au roy Dom Pedro.

Le courrier Mancini, que je charge de cette dépesche, part auec l'ordinaire, et deuant faire beaucoup plus de diligence que lui, il mettra ce paquet à la poste de Bordeaux, où il passe en s'en retournant à Rome.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 7 octobre 1686.

N° LXII.

3 NOVEMBRE 1686.

XXXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu par la voye ordinaire vostre lettre du 23e septembre, et celle du 7e octobre par le retour du courrier Mancini à Bordeaux. Elles ne me font voir aucun changement dans la résolution prise par le roy Dom Pedro d'épouser une princesse de la maison de Neubourg ; et quoique je sois fort satisfait de tout ce que vous auez dit sur ce sujet au duc de Cadaual, et qu'il ne se puisse rien adjouter de plus pressant pour empescher la conclusion de cette affaire, il y a néantmoins bien de l'aparence que ce prince et ses ministres y sont trop engagez pour s'en désister, quelques bonnes que soient les raisons qui les doiuent détourner d'une alliance qui peut quelque jour donner les moyens au Roy catolique de réunir la couronne de Portugal à la sienne.

Je fais escrire au sieur du Pré, qui est présentement de ma part auprès du grand duc de Toscane sans aucun caractère de nous informer de ce qu'il aura fait auec le prince de Toscane et s'il donne les mains à la conclusion de son mariage auec l'Infante, vous vous seruirez encore de cette occasion pour tascher de faire préférer la princesse de Toscane à celle de Neubourg, surtout s'il ne vous reste aucune espérance de faire donner la préférence qui est deüe à ma cousine de Bourbon.

Il est bon cependant de faire entendre à l'Infante par vostre correspondance, que je n'obmetz rien de ma part pour faire connoistre au prince de Toscane tous les auantages qu'il trouueroit en épousant une princesse si accomplie ; et comme il me paroist par vos lettres qu'elle souhaitte fort ce mariage, vous deuez bien faire valoir tout ce que je fais pour le faire réussir, en sorte qu'elle m'en ait la principale obligation, et qu'elle soit d'autant mieux disposée à me donner dans la suite du temps de marques de sa reconnaissance, lorsque les occasions s'en présenteront ; qu'elle ne fera que suiure en cela ses véritables intérests et mesme ceux du Portugal, qui la doiuent toujours éloigner de tous engagemens auec l'Espagne, et lui faire regarder ma couronne comme le plus ferme apui que sa maison puisse trouuer contre les desseins qu'auront toujours les Espagnols de la perdre quand ils seront en pouuoir de le faire.

Vous faites bien de vous maintenir dans la préséance qui est deüe à vostre caractère dans toutes les cérémonies où les ministres publics doiuent paroistre.

J'aurois souhaitté que le mareschal de Schomberg eust suiui les bons mouuemens que Dieu lui auoit donnez pour sa conuersion, et qu'il se fust mis par là en estat de receuoir de nouuelles marques de mon estime ; mais quoyqu'il

m'en paroisse fort éloigné, néantmoins l'exemple du feu vicomte de Turenne peut encore faire espérer que le Saint-Esprit lui pourra inspirer les mesmes sentimens, et vous deuez toujours faire, conjointement auec le Père Pommereau, tout ce qui pourra dépendre de vous pour ce sujet, assurant ledit mareschal que j'ay toujours la mesme affection pour lui.

Sur ce, etc.

A Fontainebleau, le 3 nouembre 1686.

N° LXIII.

14 octobre 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Sire,

Le temps ne me permit pas, il y a 8 jours, de répondre en détail à la dépesche de Vostre Majesté du 8 septembre. J'auray l'honneur de lui dire aujourdui qu'à l'égard des mariages de Florence, j'ay rendu compte à Vostre Majesté par mes précédentes, des démarches que j'ay faites auprès de ceux qui agissent ici pour le grand Duc et de la connoissance très particulière qu'ils m'ont donnée de ce qui se passoit. J'ay informé Vostre Majesté que je n'auois point crû conuenable au bien de l'affaire de m'en expliquer publiquement, sachant la parole positiue que le roy Dom Pedro faisoit donner par Roc Monteiro pour le prince Ferdinand et l'exclusion qui se donnoit par cette voye au mariage de la princesse de Florence, pendant que j'auois d'ailleurs des lumières très distinctes du progrès de celui

de la princesse de Neubourg. Dans ces circonstances, il m'a paru qu'il estoit plus à propos de ne me point auancer, premièrement à l'égard des ministres, parce qu'estant tous portez pour Neubourg et pour que l'Infante ne sorte point du royaume, ç'auroit esté leur donner lieu de s'oposer à ce que l'on désire et de rompre les mesures déjà prises. A l'égard du roy Dom Pedro, bien loin que mes offices puissent auoir un bon effet, j'aurois craint qu'ils ne refroidissent sa bonne volonté pour le prince Ferdinand, tant parce que le roy Dom Pedro se pique sur toutes choses d'agir librement et auec indépendance, que parce que sachant combien il a recommandé le secret dans cette affaire, ç'auroit esté en quelque manière troubler le plan qu'il s'estoit proposé et qui paroist fondé auec raison sur la crainte du deshonneur qu'il y auroit à essuyer un refus du prince de Toscane, si la négociation estoit communiquée à plusieurs personnes, et enfin, Sire, pour l'interrest et la réputation du seruice de Vostre Majesté, afin qu'il ne parust pas que l'on eust une seconde fois fait des démarches inutiles en son nom, et que rien de tout ce qui est proposé ou appuyé par la France ne pust réussir, ce qui seroit arriué si le prince de Toscane persistoit dans sa première résolution dont nous estions et dont nous sommes encore icy fort incertains. Joint à tout cela, Sire, que l'ambassadeur de Vostre Majesté, ayant fait connoistre icy à tems aux Florentins les ordres qu'il auoit en leur faueur, et s'estant par là attiré une entière confiance de leur part, le changement du prince de Toscane ne pouuant d'ailleurs auoir d'autre cause que les soins que Vostre Majesté en aura peut-estre bien voulu prendre, il est certain que si l'affaire réussit, le grand Duc en aura toute l'obligation à Vostre Majesté, qui est ce me semble ce qu'elle désire, en voulant contri-

buer au succès de cette alliance, et éloigner celle du prince Charles de Neubourg.

A l'égard, Sire, de ce que Vostre Majesté désire estre informée par quel motif les ministres de Portugal à Madrid, consultent le comte d'Oropeza sur les affaires les plus importantes, il ne peut ce me semble y en auoir d'autres que parce que les inclinations de cette cour cy sont toutes espagnoles, et qu'en particulier, le mariage de Neubourg a esté proposé et négocié par les Espagnols. Pour ce qui est de sauoir à qui les Estats de Portugal déféreroient la couronne en cas d'extinction de la maison de Bragance, il seroit bien difficile d'en juger : mais il est incontestable que le comte d'Oropeza est le plus proche parent du roy Dom Pedro aujourd'hui régnant, estant son cousin issû de germain, et sorti comme lui en droite ligne de Dom Juan, duc de Bragance et de l'Infante donna Catarina qui disputa à Philippe II, la succession du roy cardinal Dom Henri mort en 1580. Il est assez probable que le cas arriuant le comte d'Oropeza, sujet et ministre du roy d'Espagne céderoit aisément à son maistre ses droits sur le Portugal qui par là s'accumuleroient en la personne du Roy catolique auec ceux qu'il y a déjà.

Ayant apris lundi dernier, Sire, comme je le manday sur le champ à Vostre Majesté, que la résolution du roy Dom Pedro pour son mariage, et la nomination de Villarmayor deuoient estre déclarées le lendemain, je crus que je deuois me presser de rendre au plustost la lettre de Vostre Majesté, afin de ne pas aller à l'audience dans les premiers momens d'une telle déclaration. Dans cette veüe, j'escriuis dès le soir au secrétaire d'Estat demandant audience pour le lendemain matin, et marquant que j'auois une lettre de Vostre Majesté à rendre au roy Dom Pedro, de peur qu'ils ne s'allassent imaginer que i'e

quelque nouuelle instance à faire contre le mariage et que par cette raison, l'on me différast l'audience jusque après la déclaration, elle me fut accordée pour l'heure que j'auois demandée, j'y allay donc mardi matin et dis au roy Dom Pedro en lui présentant la lettre que Vostre Majesté ayant un nouueau sujet de joye dans son auguste maison en auoit voulu donner part à tous les princes ses amis, et que comme elle comptoit toujours de ce nombre le roy Dom Pedro, nonobstant les bruits qui couroient au contraire, elle m'auoit donné ordre de passer auprès de lui cet office, l'assurant qu'elle prenoit toujours la mesme confiance en son amitié et qu'elle s'attendoit aussi qu'il y répondroit sincèrement dans les occasions essentielles qui se présentoient aujourdui. Je remarquay que lorsque je prononçay ces mots (de bruits contraires), ce prince fit un geste de la main et des yeux comme pour marquer qu'il estoit bien éloigné d'y donner lieu. Il me répondit par des complimens à perte de veüe pour Vostre Majesté auec des termes les plus forts de reconnoissance et de vénération, et enfin il en vint à me dire que pour ce qui regardoit l'affaire de son mariage, soit qu'il se fist d'un costé ou d'un autre, cela ne changeroit jamais rien à ses sentimens; qu'il n'y auoit encore rien de résolu ni de fait, mais que quelque chose qui arriuast, il conserueroit toujours le souuenir des obligations que le Portugal auoit à Vostre Majesté; et là-dessus, il répéta d'une manière un peu embarassée les mesmes complimens par où il auoit commencé. Je ne lui répliquay autre chose, sinon que je rendrois compte à Vostre Majesté de toutes les paroles honnestes qu'il me disoit, et qu'au reste je lui auois diuerses fois expliqué les sentimens de Vostre Majesté sur l'affaire du mariage; qu'ils estoient toujours les mesmes, et que je n'auois rien à adjouter à ce que je lui en auois

dit. Je crû, Sire, deuoir continuer jusqu'au bout à parler sur le mesme pied, mais en général seulement et sans entrer dans un détail de raisons qui ont esté assez dites et qu'on ne pouuoit plus espérer qui fissent aucun effet.

Le Conseil d'Estat se tint le mesme jour à midi, et les ministres en sortant déclarèrent que le Roy auoit nommé le comte de Villarmayor pour aller ambassadeur à Heidelberg faire la demande de la princesse de Neubourg. Il a paru dans le public peu de joye de cette déclaration. Le Roy ne veut point encore qu'on lui en fasse de complimens, et l'on ne sait quand partira Villarmayor ni quelle route il prendra. Ce ministre s'en alla deux jours après à la campagne, d'où il doit reuenir à la fin de la semaine.

L'ambassadeur d'Espagne a remis un équipage sur pied depuis dix jours auec une liurée neuue et nombreuse. Il fit hier deuant sa porte de grans feux d'artifice pour la prise de Bude.

Je n'oublie rien, Sire, pour entretenir, ainsi que Vostre Majesté me l'enjoint, la correspondance de la dame Du Verger, et Vostre Majesté aura veu par mes précédentes que j'en ay tiré tout le fruit qui m'en a esté possible; mais elle ne veut absolument receuoir aucune gratification, et c'est ce qui m'auoit fait prendre la liberté d'escrire pour un petit bénéfice qu'elle m'auoit marqué désirer en faueur de son fils nommé Claude-Félix Du Verger, qui estudie au collége des Jésuites, à Neuers. On pourroit lui en faire donner un par quelque collateur particulier sans que cela parust venir de la main de Vostre Majesté.

Le Père Pommereau, qui fut auant-hier au Palais, où il auoit discontinué d'aller depuis 15 jours à cause d'une indisposition, m'a confirmé ce que je mandois il y a 8 jours à Vostre Majesté de la déclaration que le roy Dom Pedro auoit faite à l'Infante, que si les réponses de Flo-

rence n'estoient pas telles qu'on les attendoit, il estoit résolu de faire traitter par Villarmayor le double mariage de Neubourg. Aujourd'ui Lorenzo Gennori m'est venu dire que Roc Monteiro auoit esté ce matin chez lui pour sauoir s'il n'y auoit point de nouuelles de Florence; que lui, Gennori, auoit respondu qu'il ne pourroit auoir de réponses précises que dans un mois, à quoy Roc Monteiro auoit répliqué que cela estoit bien long; que le Roy estoit extrêmement pressé, mais qu'enfin l'on atendroit donc encore un mois. Gennori a pris ce terme pour auoir le tems d'aprendre si Vostre Majesté aura fait agir auprès du prince de Toscane, le grand Duc escriuant qu'il n'a espérance qu'en Vostre Majesté seule et qu'il n'oseroit cependant reparler à son fils, de peur qu'il ne s'engage de plus en plus dans la négatiue.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 14 octobre 1686.

N° LXIV.

17 NOVEMBRE 1686.

XXXIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 14 octobre m'informe des raisons que vous auez eues de ne pas faire connoistre aux Ministres de Portugal l'ordre que je vous ay donné d'apuyer le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane; et j'aprouue

d'autant plus le parti que vous auez pris, que vous estes assuré que le Roy est bien résolu de préférer ce Prince à tout autre, et que d'ailleurs le Grand-Duc est bien per suadé que j'entre sincèrement dans toutes les mesures qu'il a jugé à propos de prendre pour faire réussir cette affaire.

Je vois bien cependant qu'il n'y a plus de temps à perdre pour y disposer ledit prince de Toscane, et j'ay fait écrire dans ce sens au sieur du Pré, auquel j'ordone de vous informer directement du succès qu'aura eu sa négociation, afin que vous puissiez empescher la conclusion du double mariage de la Maison de Neubourg.

Je suis satisfait de l'éclaircissement que vous me donnez touchant les prétentions que peut auoir le comte d'Oropeza sur la couronne de Portugal, et des motifs qui ont porté la cour de Portugal à le consulter sur les plus importantes affaires de l'Estat.

J'aprouue aussi la manière dont vous vous estes expliqué dans l'audience que le roy de Portugal vous a donnée au sujet de la naissance de mon petit-fils le duc de Berry, et vous auez prudemment fait de ne lui parler qu'en termes généraux de ce qui regarde son mariage.

J'auray égard aux témoignages que la dame Du Verger vous donne de ses bonnes intentions dans les occasions qui se présenteront de faire ce qu'elle désire en faveur de son fils.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 17 nouembre 1686.

N° LXV.

21 OCTOBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'eus l'honneur de mander il y a 8 jours à Vostre Majesté que le mariage du roi Dom Pedro auec la princesse de Neubourg auoit esté rendu public par la nomination du comte de Villarmayor pour ambassadeur. J'ay sceu depuis certainement que ce Ministre a plus contribué que pas un autre à déterminer le Roy, et qu'il fera tous ses efforts pour l'obliger encore à donner l'Infante au prince Charles. Le duc de Cadaual entre aussi et très fortement dans ce dessein ; et comme il est persuadé que le prince Ferdinand de Toscane ne se résoudra point à venir icy, il continue de dire à l'Infante que les Portugais ne permettront jamais qu'elle sorte du Royaume, que lui, Duc, sera le premier à s'y oposer, et que si l'on fait des estas pour auoir le consentement des ordres du Royaume, il n'y donnera pas sa voix pour ne pas faire un serment qu'il est sûr de ne pouuoir ni ne vouloir garder. L'Infante fut un peu surprise de la forme de cette déclaration, et lui répondit qu'elle l'auoit toujours crû plus dans ses intérests qu'il ne le faisoit paroistre ; mais qu'elle connoissoit bien les Portugais ; qu'ils auoient beau faire présentement les mauuais, et que quand le Roy son père auroit pris une résolution, il n'y auroit personne qui osast s'y oposer. Le Duc n'en est pas demeuré là, car dans la veüe d'atirer les autres conseillers d'Estat dans son sentiment, il a parlé au viel comte d'Ericeira, et pour le porter à se

joindre aux partisans du prince Charles de Neubourg, il lui a dit entre autres choses que l'inclination de l'Infante estoit de ce costé là, et que lui, comte d'Ericeira, feroit plaisir à Son Altesse d'apuyer ce parti. La Princesse l'a sû et en a témoigné au Duc son ressentiment, en lui disant qu'elle n'auoit jamais eu d'autre inclination que de se conformer au goust du Roy son père et à ce qui seroit des intérests du Royaume; qu'elle l'auoit toujours dit, mais qu'elle sauoit assez les affaires pour connoistre qu'il ne ne lui conuenoit point du tout d'épouser un Prince sans biens et sans Estats, comme le prince de Neubourg, auec lequel elle ne trouueroit nulle retraite si le Roy son père venoit à auoir un fils, et qu'elle s'estonnoit fort que lui, duc de Cadaual, lui supposast des inclinations lorsqu'elle n'en auoit aucune, et des inclinations très contraires à ses véritables intérests. Le Duc fut fort embarrassé, et ne répondit que par de méchantes excuses accompagnées de grandes protestations de son zèle. L'Infante a fait dire au comte d'Ericeira les mesmes choses, afin qu'il sust que le Duc ne parloit nullement de l'aueu de cette Princesse; c'est le Père Pommereau à qui elle l'a dit qui m'a conté tout cela.

Du reste, Sire, le mariage du roy Dom Pedro n'est nullement aprouué dans le public, et, hors les Ministres et un petit nombre de ceux qui font les bons courtisans, tout le reste blasme cette alliance, qu'ils reconnoissent n'aporter aucun auantage au Portugal et pouuoir dégouster la France, dont l'amitié est uniquement nécessaire à ce Royaume-cy. Pour moy, lorsque j'ay occasion d'en parler, je n'affecte point de l'éuiter; j'en parle succinctement ni pour ni contre, mais d'une manière un peu réseruée qui donne plus à penser que si j'en disois dauantage; en sorte que je ne m'engage à rien et que je suis toujours

en estat, sans changer de conduite, de prendre le parti que la suite des choses et les ordres de Vostre Majesté me prescriront. Je say que l'on m'obserue fort sur ce sujet, et qu'on ne laisse pas d'auoir encore quelque inquiétude sur la manière dont Vostre Majesté prendra cecy.

L'on ne sait point encore le tems du départ du comte de Villarmayor, et il ne paroist pas qu'il donne aucuns ordres pour son équipage; peut-estre n'en emmènera-t-il point d'icy.

La flotte du Brésil arriua la semaine passée au nombre de 40 vaisseaux dans ce port. Il n'est rien venu des Indes; de deux vaisseaux qui y auoient esté chargez, l'un a péri vers le cap de Bonne-Espérance, et l'autre a esté obligé de relascher à Angole, d'où il ne pourra partir que l'année prochaine.

A l'égard de ce que Vostre Majesté me marque estre surprise de ce que je ne lui ay rien escrit dauantage touchant l'étrange proposition du duc de Cadaual à l'Infante, j'ay desjà mandé à Vostre Majesté que cela n'auoit eu aucune suite, et il y a aparence que la Princesse, étonnée d'une telle hardiesse et naturellement timide, n'aura pas osé en parler au Roy son père, ni se commettre sans autres preuues auec le Duc dans une chose de cette nature, croyant peut-estre auoir satisfait à son deuoir en rejettant bien loin la proposition. C'est là au moins ce que j'en puis conjecturer, bien que certainement le silence soit un crime en telle matière.

Je viens de receuoir, Sire, la dépesche de Vostre Majesté du 22 septembre, à laquelle je ne puis faire d'autre réponse que ce que j'ay eu l'honneur de lui mander par mes précédentes.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 21 octobre 1686.

N° LXVI.

28 OCTOBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Je receus, le 23e de ce mois, un billet de la dame Du Verger qui me mande que le roy Dom Pedro, le jour précédent parlant de son mariage auec l'Infante, lui auoit demandé ce qu'elle en auoit ouï dire, et que la Princesse répondit que bien des gens disoient que Vostre Majesté rappelleroit son Ambassadeur dès qu'elle sauroit certainement la conclusion du mariage de Neubourg; que le Roy en auoit paru surpris, et qu'il auoit dit qu'il n'y auroit pas sujet de le faire, puisque en épousant la princesse de Neubourg il n'épouseroit pas pour cela les intérests de l'Electeur son père; que Vostre Majesté auoit bien épousé l'Infante d'Espagne pendant que le Portugal estoit en guerre auec la Castille, et que depuis peu d'années elle auoit choisi une Princesse allemande pour Monseigneur le Dauphin. L'Infante reprit que l'on auoit très grand intérest de ne pas choquer Vostre Majesté, à laquelle le Portugal auoit de si grandes obligations. Le Roy dit qu'il estoit vray, et que quelques-uns de ses Ministres lui représentoient toujours qu'on deuoit craindre le ressentiment de la France. La dame Du Verger adjoute qu'elle me mandoit cecy par ordre de l'Infante. Il m'est reuenu aussi de plusieurs endroits que le bruit se répandoit que l'Ambassadeur de Vostre Majesté seroit bientost rapelé. Je n'ay cependant rien dit qui soit capable d'y donner lieu; mais je ne crois pas aussi deuoir prendre soin de tirer les

Portugais d'inquiétude, si tant est qu'ils en puissent prendre le dessus. Ils sentent bien que le mariage de Neubourg ne peut estre que très désagréable à Vostre Majesté, et que dans toute cette affaire on en a mal usé enuers la France par les manières dont on s'est expliqué auec moy. Il est certainement assez difficile d'accorder auec la sincérité dont le Roy se pique, ce qu'il m'a dit dernièrement en parlant de son mariage, qu'il n'y auoit rien de résolu, ni de fait, et cela le propre jour que fut déclaré l'enuoy de Villarmayor en Allemagne.

Le duc de Cadaual, Sire, vint me voir auant hier et me dit qu'il auait charge du Roy Dom Pedro, de m'informer de ce qui s'estoit passé à l'isle de Madère, touchant les quatre François huguenots à l'égard desquels j'avois demandé que l'on fist quelques diligences pour leur conuersion. Il me dit donc que le Gouverneur mandoit que deux des quatre s'estoient conuertis, qu'un autre demandoit à estre plus instruit, et que le quatriesme s'estoit embarqué sur un vaisseau anglois. Je lui répondois que je ne manquerois pas, comme il m'en prioit, de rendre compte à Vostre Majesté, du soin que le roy Dom Pedro auoit bien voulu prendre dans ce rencontre. Le Duc me dit ensuite qu'il auoit ouï parler chez le Roy des plaintes que je faisois contre les officiers de l'isle Tercere, et que Sa Majesté portugaise trouuoit fort mauuais leur procédé, que lui Duc ne sauoit pas distinctement. Je lui expliquay là dessus le fait plus particulièrement et lui en fis connoistre les conséquences, dès que j'en auray la réponse précise, je ne manqueray pas d'en rendre compte à Vostre Majesté, suiuant les ordres qui m'ont esté enuoyez par M. le marquis de Seignelay. Le Duc me demanda si cette ligue d'Ausbourg dont on parloit estoit véritable et quels estoient les Princes qui y entroient; je lui dis que je n'auois point là dessus de

notions certaines, mais que toutes les gazettes en parloient et comptoient l'Empereur, le Roy d'Espagne, l'Electeur Palatin duc de Neubourg et plusieurs Princes protestans au nombre des liguez ; que les mesmes gazettes adjoutoient qu'une des conditions stipulées par les protestans, estoit de ne point quitter les armes qu'après auoir fait restablir l'édit de Nantes en France, que je ne pouuois croire que des Princes catholiques eussent signé un traité contenant de pareils articles ; mais que quoiqu'il en fust, Vostre Majesté auoit assez fait voir par le dernière guerre et par le traité de Nimegue, quelle estoit sa puissance, qu'elle se trouuait aujourd'hui plus que jamais en estat de faire repentir ses ennemis de leurs injustes desseins, et qu'en tout cas ce seroit une nouuelle occasion à la France d'estendre ses limites. Le Duc après cela me dit que Villarmayor se préparoit pour son voyage, qu'il craignoit la mer ne s'estant jamais embarqué et qu'il vouloit aller par terre. Je lui répondis que je l'auois ouï dire et que dans la saison ou nous entrions la terre auoit ses incommodités aussi bien que la mer Après m'auoir dit quelques détails de ceux qui doiuent accompagner l'Ambassadeur, voyant que je n'entrois point en matière, il adjouta que quelque diligence que l'on fist, la Reine ne pouuoit estre ici qu'au mois d'aoust de l'année prochaine. Je répondis que le voyage estant très-long, il falloit bien du tems pour aller et pour venir ; le Duc enfin, connoissant qu'il ne me feroit pas parler si je n'en anois enuie, s'en alla après que de mon costé je lui eus parlé de l'arriuée des flottes et fait des compliments sur la mort de l'abbé de Harcour et sur l'abbaye que Vostre Majesté a donnée a l'abbé de Loraine, au sujet de quoy j'auois esté chercher le Duc sans le trouuer. J'ay cru, Sire, qu'en parlant à un Ministre comme le duc de Cadaual auec le[illegible]

suis expliqué tant de fois et si fortement contre le mariage, je ne pouuois preudre de meilleur parti que celui du silence, n'estant plus en estat de vouloir douter, comme j'auois fait jusqu'à présent, quelque chose qu'il m'eust dite au contraire, n'y ayant non plus nulle aparence qu'un Ambassadeur de Vostre Majesté s'amusast à faire de vaines plaintes et ne pouuant d'ailleurs rien auancer de positif pour donner icy de l'apréhension. Le comte de Villarmayor dit a tout le monde qu'il ira par terre, il demande qu'elle route il faut prendre en entrant en France, et dit il y a quelques jours à des Granges, après lui auoir fait forces question, sur ce sujet, que lui Villarmayor souhaittoit extrêmement de pouuoir passer incognito à la Cour de Vostre Majesté. Enfin, je vois clairement qu'il veut que je sois persuadé qu'il ira par terre, et qu'il a enuie que je le mande en France soit a dessein d'attendre ce que l'on en dira à la Cour de Vostre Majesté, ou peut estre (comme ces gens cy sont tout plein de petites finesses), afin d'oster tout à fait la pensée que cet Ambassadeur aille par mer dans la veüe néantmoins de s'embarquer lorsqu'on y songera le moins sur les deux frégates du roy Dom Pedro croyant éviter par ce moyen la rencontre de quelques vaisseaux de Vostre Majesté qu'ils craindroient qu'on ne fist trouuer sur leur route pour les obliger au salut.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 28 octobre 1686.

N° LXVII.

18 NOVEMBRE 1686.

LETTRE de M. de Croissy.

MONSIEUR,

Quelque espérance qu'on eust donnée au Roy de guérir

son incommodité par des remèdes doux, néantmoins sa Majesté ayant reconnu que le plus sçur et sans retour estoit celui de l'opération ordinaire, elle a pris ce parti, et ce matin grâces à Dieu, cette opération s'est faite auec tout le succès qu'on en pouuoit espérer, en sorte que dès le mesme jour, Sa Majesté a tenu ses conseils à l'ordinaire et à vu les principaux de sa Cour, sans qu'on ait aperceu sur son visage aucune altération, ni la moindre marque de la douleur qu'elle a soufferte auec une constance et une fermeté digne d'elle seule.

DU 25 NOVEMBRE 1856.

Il semble que Dieu ait voulu recompenser la fermeté admirable que le Roy a témoignée dans l'opération qui lui a esté faite par le plus heureux succès que nous en pouuions espérer: car non seulement Sa Majesté n'a eu depuis aucun accès de fieure, mais mesme elle a le visage aussi sain et mesme meilleur que nous lui ayons vu auant cet accident. Elle donne tous les jours des conseils auec la mesme présence d'esprit et aussi peu d'embarras que s'il ne lui étoit rien arriué. Elle voit aussi les principaux de sa Cour, et les entretient auec sa bonté ordinaire, et enfin il semble qu'il se soit fait un miracle en sa personne, et que comme son courage est au-dessus de toutes les souffrances, sa santé n'en peut estre aussi altérée. En sorte que nous ne deuous pas douter qu'elle ne soit dans trois semaines en meilleur estat qu'elle n'a esté depuis dix ans.

Je suis, etc.

N° LXVIII.

1er DÉCEMBRE 1686.

XXXIIe LETTRE du Roy à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'aprens par vos lettres des 21 et 28 octobre que le comte de Villarmayor et le duc de Cadaual continuent à faire tout ce qui peut dépendre d'eux pour porter le Roy leur maistre à faire un double mariage dans la maison de Neubourg, et qu'ils n'ont égard en cela, ni a l'intérest qu'a la cour de Portugal à ménager mon amitié, ni à celui qu'a l'Infante de trouuer dans la maison d'un mari tout l'apui et toute l'assistance dont elle pourroit un jour auoir besoin.

Ce qu'elle a dit sur ce sujet au duc de Cadaual et au comte d'Ericiera, m'a paru très sage et très judicieux ayant fait voir qu'en se conformant entièrement aux volontez du Roy son père, elle sauoit aussi parfaitement discerner ce qui lui estoit de plus conuenable. Et comme il lui importe extrêmement dans cette conjoncture de preuenir le Roy son père contre toutes les fausses impressions que ses Ministres lui veulent donner, il est bon que vous continuiez à faire passer à cette princesse par la correspondance que vous auez tous les auis et conseils que uous croirez lui pouuoir estre de quelque utilité.

Je m'assure aussi que vous serez bientost informé par le sieur du Pré que j'ai enuoyé à Florence, de la disposition où il a trouué le prince de Toscane, et de l'espérance du succès de sa négociation, sur laquelle vous pourrez régler la vostre, empêchant cependant qu'on ne se

détermine au double mariage autant qu'il vous sera possible, au moins auant que vous soyez informé de la résolution du prince de Toscane. Vous auez très bien fait de ne pas désabuser la Cour où vous estes de l'apréhension qu'elle a que vous ne soyez rappellé aussitost que je sauray certainement la conclusion du mariage de la Princesse de Neubourg avec le Roy. Mais au fond vous jugez bien qu'il ne conuient pas au bien de mes affaires de rien dire qui m'engage à donner une si grande marque de mon ressentiment.

Vous auez très bien fait aussi de ne pas répondre aux tentatives qui vous ont esté faites touchant le dessein qu'auroit le comte de Villarmayor de passer dans mes estats, et vous atendrez qu'on vous en fasse une demande formelle pour vous charger seulement de m'en écrire.

On fera de ma part toute la diligence nécessaire pour la deliurance des Portugais qui ont esté pris sur un petit bastiment françois, et vous serez informé du succès qu'aura eu cette affaire. J'ay esté bien aise d'aprendre que les soins que vous prenez pour la conuersion des sujets que j'ay de la R. P. R. dans le royaume de Portugal ayant produit de bons effets jusques dans l'isle de Madère; et je m'assure que vous continuerez de faire tout ce qui peut dépendre de vous, pour nommer ceux qui sont encore dans l'erreur.

Le comte d'Eual, enuoyé d'Espagne, m'ayant demandé qu'il me plût nommer des commissaires pour s'assembler auec ceux du Roy son maistre, et examiner amiablement si le lieu où l'on a planté des poteaux près Namur, doit apartenir à ma couronne ou à celle d'Espagne, je lui ay fait dire que j'autoriseray le sieur Fautrier, intendant à Maubeuge, pour entrer sur ce sujet en conférence à Philippeuille auec les commissaires d'Espagne et terminer

ce différend en deux mois de tems, pour tout delay, déclarant mesme que du jour que les deux commissaires seront assemblez, je feray oster lesdits poteaux et que je ne veux tirer aucun auantage de ce que mes officiers ont fait sans mes ordres.

Quoique j'aye assez de raison de croire que l'Empereur et l'empire n'auront aucun sujet de se plaindre des nouuelles fortifications que je juge à propos de faire pour la sûreté de mes Estas dans les lieux qui sont incontestablement de ma souuerainеté, tel qu'est une isle au bas du Rhein située à sept lieues de Strasbourg, j'ay jugé néantmoins à propos de vous en auertir afin que si l'on en faisoit du bruit au lieu où vous estes, vous puissiez faire connoistre que je ne prétens me seruir en cette occasion du droit qui m'apartient que pour la seule conseruation des païs que je possède, et non pas pour faire préjudice aux autres.

Sur ce, etc.

A Versailles, 1er décembre 1686.

Et plus bas :

Depuis l'éxpédition de cette dépesche, j'ay su par les lettres du prince de Tôscane et du sieur du Pré, que la négociation du dernier a eu le succès que j'en deuois atendre, et comme il m'a enuoyé la copie de la lettre qu'il vous a écrite sur ce sujet, je ne doute point que vous n'en fassiez un bon usage et que vous n'aportiez tous vos soins à terminer cette affaire à la satisfaction de l'Infante de Portugal et des deux ducs de Florence et prince son fils.

4 novembre 1686. — Villarmayor a demandé à Desgranges des renseignements sur les facilités qu'il aurait de passer par Lyon pour se rendre à Heidelberg. Il emporte pour 200,000 livres de bijoux pour la future reine.

Le marquis Amelot expose sa situation financière obérée par les dépenses de ses ambassades précédentes.

N° LXIX.

15 DÉCEMBRE 1686.

XXXIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 4e nouembre m'informe seulement de la résolution que le roy de Portugal a prise de faire partir incessamment le comte de Villarmayor pour aller en Allemagne demander la princesse de Neubourg, et l'amener ensuite à Lisbonne.

L'enuoyé de cette couronne m'a aussi fait demander un passeport pour ledit comte de Villarmayor et je lui ay accordé pour son passage par Bayonne, en sorte qu'il n'y a pas lieu de douter de la conclusion de cette affaire, en la manière que les Ministres autrichiens la pourroient désirer ; et le principal sujet de vostre application doit estre à présent de procurer à l'Infante un plus auantageux mariage pour elle que celui d'un prince de la maison de Neubourg.

Comme vous aurez apris par le courrier que le Grand-Duc a dépesché à Lisbonne, que le prince Ferdinand son fils souhaitte d'épouser l'Infante pourueu qu'elle veuille bien aller à Florence, je m'assure qu'il n' [illegible] ner-sonne dans le conseil du Roy qui ne con [illegible] ce

mariage sera beaucoup plus auantageux à cette princesse que celui de Neubourg.

Je suis cependant auerti que le maréchal de Schomberg. oubliant toutes les obligations dont il m'est redeuable et les témoignages distinguez que je lui ay donnez en tout tems de mon affection, apuye fortement les intérests de la maison de Neubourg au lieu où vous estes, et s'attache auec plus de chaleur à ceux de la maison d'Autriche qu'on n'en deuroit attendre d'aucun Ministre de cette maison. Ainsi, non-seulement vous deuez vous deffier de lui et vous bien-garder de lui faire aucune confidence des ordres que je vous donne, mais mesme si à la réception de cette dépesche le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane n'estoit pas encore résolu et que vous jugiez pouuoir estre trauersé par la mauuaise volonté dudit Mareschal, vous lui pourrez déclarer de ma part que comme il ne me reste plus d'espérance que son séjour en Portugal puisse en rien contribuer à sa conuersion, je consens qu'il se retire dans une de ses terres en quel lieu qu'il lui plaira en Allemagne. Sur toutes choses, obseruez bien les demarches dudit Mareschal; et comme il n'obmet rien pour faire préférer le prince Charles de Neubourg à celui de Florence, employez tous vos soins à rendre ses efforts inutiles, sans néantmoins lui témoigner que j'aye connoissance de sa mauuaise conduite.

J'ai bien voulu vous accorder trois mille écus de gratification, pour vous ayder à soutenir la dépense de l'Ambassade, et vous témoigner la satisfaction que j'ay de la conduite que vous tenez. (1)

Sur ce, etc.

A Versailles, le 15 décembre 1686.

(1) Le traitement de l'ambassadeur était de 24,000 livres.

N° LXX.

15 DÉCEMBRE 1686.

LETTRE de M. de Croissy.

MONSIEUR,

Les médecins et chirurgiens du Roy, ayant jugé qu'il estoit nécessaire de donner deux coups de cizeau à Sa Majesté pour assurer sa guérison, elle se résolut lundi 9 de ce mois à cette opération qui ne fut pas moins douloureuse que la première, ni soutenue auec moins de fermeté. Sa Majesté tint néantmoins dès le mesme jour l'aprèsdisnée son conseil. Elle a veu depuis les principaux de sa Cour à son ordinaire, et elle nous assure autant par son bon visage que par ses paroles que nous aurons bientost la joie de la voir dans une parfaite santé.

Je suis, etc.

N° LXXI.

18 NOVEMBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Le lendemain du dernier ordinaire, Gennori suiuant le conseil que je lui auois donné, écriuit à Roc Monteiro une lettre par laquelle il disoit qu'ayant fait réflexion sur l'impatience que le roy Dom Pedro témoignoit d'estre

éclairci des intentions du prince Ferdinand, et craignant que le Grand Duc après l'expérience qu'il a du peu de sincérité dont on en a usé auec lui dans la proposition que fit le duc de Cadaual sur le sujet de la princesse de Florence, n'aye peut estre de la peine à répondre précisément et nettement à la première ouuerture qui lui aura esté faite en cette occasion cy pour le Prince son fils, que lui Gennori par cette raison auoit pensé que le courrier d'Italie alors prochain, n'aporteroit peut estre pas encore une réponse positiue sur cette affaire, et qu'ainsi, le plus sûr seroit d'enuoyer un exprès qui pourroit estre de retour auec des résolutions certaines vers le 15 décembre prochain, mais qu'il ne le vouloit point faire sans l'avis et l'aprobation de Roc Monteiro. Celui-cy répondit sur le champ qu'il montreroit la lettre de Gennori, et qu'il lui feroit ensuite sauoir la réponse. Cela se passa il y aura demain 15 jours, et depuis ce tems Gennori n'a eu aucune nouvelle de Roc Monteiro, ni de réponse à un billet qu'il lui écriuit encore lundi dernier pour lui mander que le courrier de Madrid de ce jour là n'auoit point aporté, comme il estoit vray, de lettres d'Italie. Ce silence paroist d'un assez mauuais augure pour l'affaire, et il peut estre que le roy Dom Pedro estant certainement informé par d'autres voyes que le prince Ferdinand perséuère dans sa répugnance, ne veut pas s'engager d'auantage dans une négociation où il croiroit s'exposer à un refus certain. L'Ambassadeur d'Espagne dit à qui le veut entendre qu'assurément le prince Ferdinand ne veut point se marier en Portugal, et il répond à ceux qui lui font compliment sur le succès du mariage de la princesse de Neubourg, qu'il prétend ne point partir d'icy qu'il n'aye fait aussi celui de l'Infante dans la mesme maison.

Il me paroist par ce que me mande la dame Du Verger, que le Roy a dit à son conseil qu'il attendoit des réponses de Florence sans s'expliquer plus particulièrement. Le duc de Cadaual qui l'a raporté à l'Infante, lui a dit encore que l'intention du Roy estoit de la marier hors du Royaume et de n'auoir point de gendre icy, mais qu'assurément tout le monde s'y oposeroit. Le Duc a joüé des personnages si différens auprès de la Princesse dans toute cette affaire, qu'il n'est pas sûr de faire fond sur ce qu'il lui dit. Ce que l'on pourroit néantmoins juger de là, est que le roy Dom Pedro est toujours dans le dessein de préférer le prince de Toscane, et qu'il en atend une réponse positive nonobstant ce que l'on pourroit inférer du silence de Roc Monteiro.

Le comte de Villarmayor auance toutes choses pour son départ, et il paroist par ses discours que ce sera au plus tard vers le 8 ou 10 de décembre. On lui donne un trésorier qui payera de l'argent du Roy tous les gens et toute la dépense de ce Ministre, et il y a eu desjà des auances faites à la plupart des domestiques qu'il a arestez à proportion de leur condition. Cette coustume a esté introduite par le duc de Cadaual lorsqu'il alla à Turin, et le comte de Villarmayor a prétendu estre sur le mesme pied.

Je vois, Sire, par la lettre de Vostre Majesté du 20 du mois passé, qu'elle auoit jugé à propos d'enuoyer à Florence une personne pour agir auprès du prince Ferdinand suiuant les désirs du Grand-Duc. Si ces offices ont le succès qu'on en doit raisonnablement atendre, je ne doute pas qu'il n'arriue icy dans peu un courrier extraordinaire de ce Duc pour aporter sa réponse qui assurément ne peut venir dans des conjonctures plus pressantes que celles où se trouue présentement cette affaire.

Au surplus, Sire, je ne manqueray pas de suiure ex

tement les ordres de Vostre Majesté tant pour ce qui regarde les suites de cette négociation qu'au sujet de ce qu'il lui plaist m'informer de ses intentions touchant les poteaux plantez aux environs de Namur.

Je me suis desjà expliqué sur les causes qui ont donné lieu aux fortifications du pont d'Huninghen de la manière que Vostre Majesté me l'a prescrit par ses précédentes dépesches.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 18 novembre 1686.

N° LXXII.

25 NOVEMBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Lundi dernier après ma lettre écrite, Gennori vint me trouuer et me monstra les lettres du Grand-Duc son maistre, par lesquelles ce Prince répondoit à l'auis que cet agent lui auoit donné de la première ouuerture de Roc Monteiro, et lui mandoit qu'il auoit de bonnes nouuelles de la cour de France, et qu'il esperoit que dans peu l'on agiroit utilement auprès du Prince son fils de la part de Vostre Majesté à laquelle il auroit l'obligation entière de l'affaire.

J'apris à Gennori ce que Vostre Majesté me mandoit de l'enuoy d'une personne à Florence sous le prétexte de voir l'Italie, et qu'ainsi l'on auroit aparemment dans peu de tems des nouuelles du Grand-Duc sur ce sujet, Gennori estoit dans le sentiment de les attendre auant que de rien dire à Roc Monteiro dont le silence après deux billets sembloit mettre en droit de le laisser venir, mais je fis comprendre audit Gennori, qu'il ne falloit point s'arrester à cela et que l'on auoit fait assez d'auances du costé du roy Dom Pedro pour que l'on en fit aussi du costé de Florence, que de laisser passer sans rien dire le tems auquel on auoit donné à entendre qu'on auroit des réponses seroit capable d'achever de refroidir le roy Dom Pedro, et qu'ainsi il falloit voir Roc Monteiro pour engager la chose en lui disant qu'elle auoit esté receüe du Grand-Duc avec une extrême joye et un très grand désir de la voir réussir; mais que, comme il falloit faire réponse le jour mesme, ce Duc n'auoit pû conférer auec le prince son fils qui estoit à la campagne, ni donner dans ce moment de réponses plus précises et plus positiues, mais que ce seroit assurément pour l'ordinaire suiuant, c'est-à-dire dans 15 jours, et que lui Gennori en disant cela deuoit monstrer un air content et de la confiance du succès de l'affaire. Ledit Gennori se conforma à mon sentiment, ainsi qu'il me dit auoir ordre de faire en tout, et ayant écrit le lendemain à Roc Monteiro, celui cy se rendit le soir chez Gennori, lui marqua beaucoup de joye des nouuelles qu'il aprenoit, s'excusa de n'auoir point fait réponse aux précédens billets, dit que le roy Dom Pedro attendroit tranquillement les dernières réponses du Grand-Duc, et qu'aussi bien présentement l'on n'estoit plus si pressé.

Le changement que ces dernières paroles faisoient

dans les dispositions du roy Dom Pedro sur la conclusion de cette affaire qu'il sollicitoit auparauant auec ardeur, pouuoit donner de justes soupçons de sa sincérité. Mais les particularitez que j'ay aprises de ce qui s'est passé entre ce Prince et ses Ministres joint à ce qui m'a esté dit par le duc de Cadaual, semblent faire connoistre au moins en partie les motifs de cette conduite. Le roy Dom Pedro comme je le mandois il y a 8 jours à Vostre Majesté a parlé à son conseil du mariage de Florence ; mais voicy comment : il assembla dans sa chambre le duc de Cadaual, Villarmayor, le confesseur, Roc Monteiro, Jean de Roxas et le secrétaire d'estat Mendo de Foyos, et leur proposa lui mesme de nouueau deux choses l'une, sauoir s'il estoit à propos de marier présentement l'Infante, et l'autre s'il n'estoit pas le plus auantageux que ce fust auec le prince de Toscane ; ils parlèrent tous à la réserue du confesseur, et dirent unanimement qu'il conuenoit de marier l'Infante, et que le mariage de Florence estoit le meilleur. Le Roy dit qu'il se conformoit entièrement à ce sentiment et qu'il falloit songer à cette affaire, mais il ne s'explica pas d'avantage, ne parla point s'il estoit à propos que le prince de Toscane vint icy ou que l'Infante allast en Italie, et ne donna aucun jour à ses conseillers de s'ouurir sur ce sujet. Les Aronches qui continuent auec beaucoup d'affectation de monstrer leur chagrin de ce que le grand inquisiteur a esté préféré pour le chapeau à l'archeuesque de Lisbonne, ont aussi esté consultez par escrit, et ils ont répondu qu'il estoit bien de marier la Princesse et que le mariage de Florence estoit bon. Ainsi le Roi qui auant cette demarche se sentoit fort pressé de donner des instructions à Villarmayor en faveur du prince Charles de Neubourg dont il a un extrême éloignement à cause de la nécessité de l'auoir

toujours icy s'il estoit son gendre, se trouve présentement déliuré de cette importunité par la déclaration qu'il a faite à ses conseillers en faveur de Florence et par leur consentement unanime à préférer cette alliance. Il paroist difficile à comprendre comment les Ministres que nous sauons certainement qui estoient portez pour Neubourg ont si promptement changé d'auis ; mais cela ne doit pas sembler impossible, si l'on fait réflexion qu'en général le génie portugais est fort léger, qu'en particulier la plus-part des Ministres estudient les inclinations du Roy pour s'y conformer, n'ayant pas assez de vigueur ni de fermeté pour s'oposer directement à ce qu'il veut, que dans le fait dont il est question, le mariage de Florence leur aura paru le plus facile et le moins à charge à l'Estat; qu'il y a des moments où la raison touche les gens les plus préuenus, et qu'il leur sera peut estre enfin entré dans la teste qu'ils doiuent auoir quelque ménagement pour la France, et qu'en faisant une des deux alliances auec son agrément ils conserueront son amitié, et feront oublier ce qui lui peut déplaire dans le mariage de Neubourg. Il y a quelque aparence, Sire, qu'ils ont raisonné sur ce principe et que suiuant ces veües ils souhaittent que l'affaire si elle a à se conclure se fasse par l'intervention de Vostre Majesté et voicy ce qui me le fait présumer.

Le duc de Cadaual vint chez moy mécredi 20e de ce mois, et après auoir discouru quelque tems des nouuelles du monde, je connus qu'il vouloit faire tomber la conuersation sur le prince de Toscane. Après auoir nommé deux fois Florence sans que j'entrasse en matière, il me demanda ce que l'on disoit du mariage de ce Prince, qu'il lui sembloit qu'on n'en auoit parlé pour la princesse de Bauière aussi bien que pour l'Infante. Je lui répondis qu'à l'égard de la princesse de Bavière je n'en auois ja

parler; que pour l'Infante, c'étoit à lui, duc de Cadaual, à m'en aprendre des nouuelles. Là-dessus, il reprit qu'ils connoissoient bien tous que l'alliance de Florence estoit la plus auantageuse pour l'Infante et pour le Royaume, puisqu'autrement il faudroit se rabatre à un cadet de Bauière ou de Neubourg; que lui, Duc, souhaittoit extrêmement que l'on pust trouuer des ouuertures pour traiter cette affaire; que je sauois bien que ce n'estoit pas l'ordre que l'on fist les premiers pas du côté des dames, mais qu'assurément l'on écouteroit icy auec plaisir les propositions; qu'il croyoit que la France l'auroit agréable, et que M. de Croissy en auoit touché mesme quelque chose à l'envoyé Taborda. Je lui dis que certainement le prince de Toscane estoit un bien meilleur parti que des cadets d'Allemagne; que j'estois persuadé que du costé du Grand-Duc on feroit volontiers les auances si l'on croyoit qu'elles fussent bien receües, et que je conuenois qu'il estoit plus que raisonnable que quelque Prince que ce fust fist toutes sortes de démarches et de poursuites pour obtenir une princesse du rang et du mérite de l'Infante; qu'à l'égard des sentiments de Vostre Majesté sur ce sujet, j'auois desjà dit à lui, duc de Cadaual, et que je lui redisois encore, que cette alliance auroit sans doute vostre agrément et vostre aprobation. Il reprit alors qu'il faudroit chercher des voyes pour acheminer l'affaire, et que si elle auoit à se conclure, il estoit tout à fait de l'intérest du Portugal et mesme de la France que le Prince vint icy afin d'assurer la succession, au lieu que si l'Infante sortoit du Royaume, et que le Roy son père, comme il pouuoit arriuer, vint à mourir sans enfants, le roy d'Espagne, qui estoit à leurs portes, se mettroit aussitost en possession du Royaume. Je répondis que les choses se conduisoient dans cette Cour d'une manière si secrète, et que les inten-

tions en estoient si impénétrables, que cela contribuoit peut-être à oster l'enuie aussi bien que les moyens à ceux qui pourroient auoir aussi des partis à proposer, et qu'enfin l'on ignoroit absolument quels estoient les desseins et la résolution du roy Dom Pedro sur le sujet du mariage de l'Infante. Le Duc me répéta là-dessus que l'on sauoit bien que ce n'estoit pas aux dames à faire les auances, mais qu'il me pouuoit dire que le Roy, son maistre, écouteroit auec plaisir les propositions que l'on pourroit faire. Il parla ensuite d'autre chose, et je crus, de mon costé, ne deuoir pas m'auancer dauantage à la première ouuerture, premièrement pour monstrer que j'ignorois ce qui se passoit, et que cette affaire m'estoit toute nouuelle, et en second lieu, parce que les Portugais sont du nombre de ceux auec lesquels il ne faut pas d'abord témoigner beaucoup d'enuie d'une chose si on veut la réussir.

Voilà, Sire, l'estat où sont les choses dans lequel il paroit que tout fauorise le mariage de Florence, et que l'on souhaitte icy qu'il se fasse par l'entremise de Vostre Majesté ; mais comme les veües du roy Dom Pedro sont très cachées, et que possible dans le fond il n'a guère d'enuie de marier l'Infante, je ne tiens pas qu'il faille absolument s'assurer sur ce que nous voyons. Ce Prince, qui craint terriblement d'auoir un gendre auprès de lui, après s'estre deffait des instances qu'on lui faisoit en faueur du prince de Neubourg, se prépare peut-estre à faire naistre des difficultez qui dans la suite seront capables de rompre cette affaire-cy sans qu'il paroisse que ce soit précisément par sa mauuaise volonté, espérant qu'en y faisant entrer la France, il l'engagera à ne point témoigner de chagrin de son mariage par la facilité qu'il aura monstrée à conclure celui de sa fille au goust de Vostre Majesté. Ce que Roc Monteiro a fait connoistre à

Gennori que l'on n'auoit plus le mesme empressement qu'auparauant, peut donner lieu à ce soupçon, comme je l'ay marqué cy-dessus, et il est certain que le roy Dom Pedro est assez attaché à sa commodité particulière et assez dissimulé pour cela. Mais enfin, quoiqu'il en soit, comme il a bien cédé aux instances qu'on lui a faites pour se marier, quoique dans le fond il n'y eût nulle inclination, il pourra bien estre aussi qu'il se laissera entraisner à faire celui de sa fille, surtout si on engage l'affaire par l'entremise de Vostre Majesté.

Outre ces réflexions, Sire, j'ay considéré que les intentions de Vostre Majesté estant de ne point rompre auec le Portugal, nonobstant sa mauuaise conduite, il estoit auantageux au bien de vostre seruice que le mariage de l'Infante se fist auec l'interuention de Vostre Majesté, que l'on recherche aujourd'hui : premièrement, parce que, selon toutes les apparences, ce mariage sera celui qui donnera plus tost des successeurs à ce Royaume ; que le Grand-Duc et sa maison vous auront toute l'obligation de cette alliance, et parce que ce sera en mesme tems un effet de l'autorité de Vostre Majesté, qui ne peut être qu'honnorable dans le monde, et qui ostera toute matière au dégoust qu'il sembleroit que l'alliance conclue auec Neubourg auroit pû donner à la France.

C'est aussi par ces raisons, Sire, que j'ay résolu de reuoir le Duc pour tascher de me faire dire plus positiuement que le roy Dom Pedro désire que Vostre Majesté veüille bien entrer dans cette affaire, et engager par là cette Cour à la traiter auec l'ambassadeur de Vostre Majesté. J'aurois mesme déjà fait cette démarche, qui est conforme aux ordres contenus dans les dépesches de Vostre Majesté, mais le Duc s'en alla à la campagne, à

7 ou 8 lieues d'ici, dès le lendemain qu'il m'eut parlé, et n'en doit reuenir que ce soir ou demain.

J'ay sû, Sire, que les lettres de Taborda, des deux derniers ordinaires, n'auoient point esté montrées comme de coutume à l'Infante, auec celles des autres Ministres. Il me reuient d'ailleurs, par plusieurs circonstances particulières, que ces gens-cy ne sont pas encore sans apréhension du costé de Vostre Majesté; et j'aprens que l'on a dû écrire lundi passé à l'enuoyé Taborda, de parler à M. de Croissy sur l'affaire de Florence, à peu près de la mesme manière que le Duc m'en a parlé icy, ce qui confirme à soupçonner que tout cecy est vraysemblablement fait exprès dans le dessein d'amuser et de contenter la France en aparence, pour acheuer cependant, sans obstacle, le mariage de la princesse de Neubourg, et puis trouuer des difficultés sans fin à celui de Florence, qui deuiendra beaucoup plus difficile lorsque le Roy sera marié. Ainsi l'expédient le plus sûr, et je crois l'unique, ce seroit d'engager cette Cour à ne point faire l'un sans l'autre. A l'égard des Ministres, l'on peut croire qu'ils iront de meilleur pied, si l'on en juge par la nécessité qu'ils connoissent bien qu'il y a de marier l'Infante.

Le départ du comte de Villarmayor, qui était fixé au jour de Saint-André, est remis au 8 du mois qui vient.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 25 nouembre 1686.

N° LXXIII.

29 DÉCEMBRE 1686.

XXXIVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 18e et 25e nouembre m'informent de toutes les délibérations qui se sont tenues au lieu où vous estes pour le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, et de ce qui vous a esté dit par le duc de Cadaual pour vous faire entendre que si je voulois m'en entremettre, le Roy seroit fort disposé à le faire réussir.

L'enuoyé de ce Prince a esté aussi chargé de faire icy la mesme proposition, et il a adjouté que si je voulois mesme en régler les articles, cette affaire se concluerait entièrement à ma Cour. Mais comme le Grand-Duc aura sans doute enuoyé au sieur Gennori les procurations nécessaires pour terminer cette affaire à Lisbonne, j'ay crû qu'elle s'y concluroit plustost qu'icy, et que cette dernière proposition pourroit mesme bien couurir le dessein que vous soupçonnez qu'on a d'acheuer promptement le mariage du Roy auec la princesse de Neubourg, et de trouuer de nouuelles difficultés dans la conclusion de celui-cy. Quoiqu'il en soit, j'ay fait seulement répondre audit enuoyé que je n'auois pas de peine à croire que le Roy ayant pour la Princesse sa fille tous les sentiments de tendresse et d'amitié qu'on doit attendre d'un bon père, il voulust préférer un Prince souuerain aussi riche et puissant que sera quelque jour le prince de Toscane à un cadet de la maison de Neubourg, qui ne pourra jamais donner une retraite honnorable à l'Infante, et qui d'ailleurs

sera toute sa vie à charge au Roy et à la couronne de Portugal; que je souhaittois pour la satisfaction de toutes les parties que cette affaire réussist promptement; que le lieu le plus conuenable pour la traiter estoit Lisbonne, et que je vous ordonnois d'en faciliter le succès, en sorte que ce mariage puisse aller de mesme pas que celui du Roy et soit conclu en mesme tems. On lui a mesme fait connoistre que je n'aprendrois pas auec plaisir que celui de la princesse de Neubourg auec le Roy précédast, et que comme ce Prince ne pouuoit pas procurer un mariage plus auantageux à l'Infante que celui de Florence, il estoit bien juste qu'auant que de conclure le sien, il ne laissast les Espagnols dans aucune espérance de pouuoir trauerser l'autre par les moyens que le crédit d'une nouuelle Reyne leur pourroit donner. Je laisse à vostre prudence de faire le meilleur usage qu'il vous sera possible de ce qui s'est passé sur ce sujet, tant auprès de l'Infante que des Ministres de Florence, en sorte que de part et d'autre on m'ait la principale obligation de la prompte conclusion de cette affaire, et qu'elle puisse en quelque façon compenser le peu d'égard qu'a eu le roy de Portugal à ma satisfaction, dans le choix qu'il a fait d'une princesse de la maison de Neubourg.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 29 décembre 1686.

N° LXXIV.

29 DÉCEMBRE 1686.

LETTRE de M. de Croissy.

MONSIEUR,

Je ne crois pas vous pouuoir écrire de meilleure nou-

uelle que de vous assurer du parfait restablissement de Sa Majesté, et pour vous en donner des marques effectiues, je n'ay qu'à vous faire sauoir ce qu'elle a fait depuis 15 jours. Elle commença à se promener dans sa gallerie les après disnées dès les premiers jours de la semaine passée. Le samedy qui estoit un jour d'apartement elle s'y trouva; elle entendit la simphonie et elle fut ensuite à son jeu. Je ne saurois vous exprimer la joye qui parut sur les visages de toutes les personnes qui virent Sa Majesté. Le lendemain dimanche, elle donna audience au comte d'Haran, enuoyé d'Angleterre, elle fut ensuite à la messe à la chapelle, et après son disner elle donna audience à l'enuoyé de l'Empereur qui lui donna part de la mort de l'Impératrice douairière. Le mardi elle donna audience à l'enuoyé de Bauière, elle fut à la messe de minuit le jour de Noël, elle entendit la grande messe, le sermon du père Bourdalouë et vespres, et tous ces jours, de festes, elle a continué d'entendre la messe dans sa chapelle, et pendant tous ces jours, elle a tenu ses conseils à l'ordinaire. Je puis vous assurer encore qu'elle a un très bon visage et que la playe est quasi fermée.

Je suis, etc.

N° LXXV.

1er DÉCEMBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

Le Grand-Duc a envoyé sa procuration à Gennori pour le mariage. Il ordonne à ses agents de prendre en tout l'avis de l'ambassadeur de France. Le marquis Amelot croit le moment venu d'agir ouvertement au nom de son maître. Il expose au roi Dom Pedro que le Grand-Duc

a demandé l'intervention du Roi et qu'il a reçu l'ordre de l'appuyer. Il ajoute que « sachant les intentions de son maître par ses ordres, celles de Sa Majesté portugaise par l'ouverture faite par le duc de Cadaval, et le Grand-Duc faisant de son costé toutes les démarches nécessaires, et ayant enuoyé des procurations à Gennori, son agent, je venois dire à Sa Majesté que tout estoit présentement en ses mains, et qu'il ne restoit plus sinon qu'elle voulust expliquer ses intentions sur les conditions du mariage et sur la manière dont il deuoit l'exécuter, afin que l'on pust y trauailler sans perdre de tems et l'acheuer à la satisfaction de toutes les parties.

Le roy Dom Pedro me répondit que son enuoyé Saluador Taborda lui ayant escrit il y a quelque temps que M. de Croissy lui auoit parlé du mariage de Florence, ce prince auoit chargé son ministre de faire entendre que Sa Majesté portugaise écouteroit les propositions qui lui seroient faites pour la princesse, sa fille; que le duc de Cadaual lui ayant raporté dans le mesme tems que l'ambassadeur de France lui auoit aussi parlé sur le mesme sujet, il auoit chargé le Duc de me répondre pareillement que les propositions seroient écoutées, qu'on deuoit s'assurer qu'il se porteroit toujours à ce qui seroit le plus auantageux à son Royaume et au bien de sa fille, et que lorsqu'il auoit tesmoigné désirer que le mariage de cette princesse se put faire à la satisfaction de Vostre Majesté, c'estoit toujours auec cette suposition : que l'affaire dont je lui parlois estoit toute nouuelle, que l'on n'y auoit fait encore aucun pas, qu'il falloit y songer et y faire toutes les considérations que demandoit une matière de cette importance, qu'il m'estoit obligé de l'enuie que je témoignois d'y pouuoir contribuer, mais qu'il me disoit encore qu'il n'y auoit rien de commencé, et qu'enfin si dans la suite il

y auoit quelque chose à me faire sauoir, le mesme duc de Cadaual pourroit me parler.

Je voulus alors le presser en lui disant que j'auois eu lieu de croire que Sa Majesté désiroit l'affaire et qu'elle y auoit déjà songé ; mais il m'interrompit en me demandant auec une espèce d'empressement si j'auois bien entendu la réponse et le sens de ses paroles. Je l'assuray que je l'auois bien entendu et que pour l'en conuaincre je prendrois la liberté, s'il me le permettoit, de lui répéter en portugais ce qu'il m'auoit dit. Je lui dis donc alors dans cette langue tout ce qu'il m'auoit répondu, et j'y adjoutay que j'entendois fort bien qu'il ne m'auoit dit que cela ; qu'il pouuoit s'assurer que j'en rendrois compte exact à Vostre Majesté, et que je ne sauois jamais augmenter une seule parole à ce qu'on me disoit, surtout en traitant auec de grans princes et dans des matières de cette conséquence.

Il me dit alors qu'il connoissoit bien que je l'auois entendu. Je me retiray après lui auoir répété que s'il vouloit l'affaire, elle seroit bientost faite. Vostre Majesté voit par là auec quel déguisement le roy Dom Pedro nie tout ce qui s'est passé, et quel éloignement il fait paroistre de vouloir s'engager le moins du monde, bien loing d'estre prest à conclure. Quoique je pusse alors lui dire clairement que tout ce qui s'estoit traitté par Roc Monteiro auec Gennori, et la manière précise dont le duc s'était expliqué de sa part auec moi, m'auaient dû faire attendre de Sa Majesté une autre réponse.

Le même jour, l'ambassadeur alla voir le duc de Cadaval, déjà informé de cette conversation, pour lui en témoigner son étonnement, et de ce que le Roi semblait en entendre parler pour la première fois. Le ministre protesta que la chose se ferait, que le Roi y avait mis

cette réserve, parce qu'il s'agissait de sa fille, mais qu'il ne ferait aucune difficulté si le prince voulait venir demeurer à Lisbonne. Roc Monteiro tint un langage moins affirmatif au Florentin, se plaignant qu'on y fit entrer les Français, qui poussent les choses trop vivement.

Au Conseil, le duc de Cadaval a été d'avis d'attendre le mariage du Roi pour faire celui de l'Infante.

N° LXXVI.

2 DÉCEMBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Suiuant ce que je mandois il y a huit jours à Vostre Majesté, j'ay veu le duc de Cadaual au retour de sa campagne, et je lui dis qu'ayant fait réflexion sur ce qu'il m'auoit dit touchant le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, sachant d'ailleurs que cette alliance seroit agréable à Vostre Majesté, et m'ayant paru par le discours de ce Ministre qu'on seroit bien aise icy qu'elle se fist par vostre entremise, j'auois pensé dans le désir que j'ay de rendre quelque service à la maison royale de Portugal, que je pourrois escrire sur ce sujet à Vostre Majesté, mais que comme il estoit de mon deuoir de ne le pas faire sans fondement, et que lui duc ne m'auoit parlé que comme par manière de conuersation, je venois lui demander si c'estoit de l'aueu et par l'ordre du roy Dom Pedro; en un mot si ce prince vouloit l'affaire de Florence, et s'il souhaittoit qu'elle se fist par l'entremise de Vostre Majesté, qu'à moins de cette parole je me donnerois bien de garde d'entrer dans de telles choses qui ne seroient plus que des propositions en l'air; que je le priois donc de me parler

auec sincérité, et qu'il sauoit bien qu'il en falloit lorsqu'on traitoit auec de grans Prince tels que Vostre Majesté.

Le duc me répondit, qu'il me diroit auec confiance la manière dont les choses s'estoient passées, que Taborda auoit mandé que M. de Croissy lui auoit tesmoigné qu'on s'estonnoit comment l'on ne songeoit point icy au mariage de Florence, et que ce seroit une alliance très agréable à Vostre Majesté, que là dessus le roy Dom Pedro qui estoit fort aise de complaire à Vostre Majesté (ce furent ses termes), en ce qui regarde le mariage de l'Infante, auoit fait écrire par le dernier courrier à son enuoyés d'assurer M. de Croissy, que les propsitions de l'affaire de Florence seroient écoutées de Sa Majesté portugaise auec plaisir, et que ce Prince désiroit fort qu'elles se fissent par l'entremise de la France, qu'en mesme tems lui Duc s'estoit chargé de me dire la mesme chose, et qu'ainsi je pouuois compter que c'estoit de l'ordre du Roy qui vouloit l'affaire et qui souhaittoit que Vostre Majesté voulût bien y entrer.

Je lui dis que la chose estant ainsi, je croyois qu'on pouuoit aisément la faire réussir, mais qu'il falloit s'entendre et concourir de bonne foy de part et d'autre au succès de l'affaire, qu'il n'y falloit point perdre de tems que si l'on vouloit, elle pouuoit estre bientost conclue. Le Duc conuint de tout cela auec moy et me dit, qu'après m'auoir parlé de tout cela comme Ministre, il me diroit comme bon Portugais qui souhaittoit le bien de l'Estat qu'il estoit absolument nécessaire que le prince de Toscane vint icy, et que si l'Infante sortoit du royaume, c'estoit y renoncer entièrement, que premièrement les estats ne la dispenseroient jamais pour sortir, mais que quand mesme ils le feroient, la succession venant à s'ouurir dans la suite par la mort du roy Dom Pedro sans enfants

masles comme il pouuoit arriuer, s'il y auoit une fille du second lit, elle seroit certainement préférée et s'il n'y en auoit point le roy d'Espagne se mettroit aussitost en possession. Comme je lui ay objecté en cet endroit qu'à l'égard du roy d'Espagne, il y auoit lieu d'espérer que les Portugais qui s'estoient défendus pendant vingt-huit ans contre lui auec auantage, le feroient bien encore en cette occasion, que l'amour naturel qu'ils doiuent à leur Infante et l'intérest général de se conseruer un Royaume indépendant, leur fourniroit les moyens de pouuoir attendre les secours de France qui dans ce cas ne leur manqueroient pas. Il a repris qu'il ne falloit point compter la dessus que les Portugais ne songeroient qu'à ouurir leurs portes au roy d'Espagne, la pluspart d'entr'eux aimant beaucoup mieux se soumettre à un puissant prince voisin et dont ils auroient plus de grâces à espérer, que de s'exposer à une ruine entière pour l'amour d'un prince éloigné de 500 lieues et d'une beaucoup moindre puissance. Que l'exemple de la réunion du Portugal à la Castille sous Philippe II en estoit une preuve, qu'il falloit donc de toutes manières que le prince de Toscane vint icy au moins pour quelque tems, jusqu'à ce que le roy Dom Pedro eut un fils de son mariage, ou que lui prince de Toscane en eut un de l'Infante, après quoy ils pourroient s'en retourner si bon leur sembloit, en laissant ici un héritier de la couronne.

Après auoir discuté quelque tems toutes ces difficultez auxquelles je ne me rendis pas absolument quoiqu'elles soient très fortes, je dis au Duc que je conuenois qu'il estoit du bien commun que le prince de Toscane vint icy, que je présumois aisément aussi que ce Prince de son costé prendroit auec joye le soin de venir chercher une princesse telle que l'Infante, qu'ainsi on léueroit par là tous ces obstacles n'y ayant pas lieu de douter que le roy Dom

Pedro ne fut dans les mesmes sentiments, les deuoirs d'un bon père et d'un bon Prince tel qu'il estoit l'engageant à vouloir ce qui estoit de l'intérest de ses peuples et de sa maison, ce que ses Ministres ne manqueroient pas assurément de lui faire bien connoistre. Je voulus toucher cette corde où je sçay assez que consiste le nœud de l'affaire, afin de faire parler le Duc, et il me respondit que le Roy auoit assurément de très bonnes intentions, mais que l'on parleroit des conditions dans la suite de la négociation et qu'il falloit toujours commencer à traiter l'affaire.

De tout celà, Sire, Vostre Majesté peut préuoir les difficultez qui se trouueront dans l'affaire, et il y en a encore une que le Duc ne toucha pas, c'est qu'il faut en mariant l'Infante, lui rendre deux millions de liures pour la dote de la Reine sa mère, ce qui n'est pas une chose aisée à trouver en Portugal, et il n'y auroit point d'autre voye que d'imposer cette somme sur les peuples de l'autorité des estats; ce qui fait dire à quelques uns, que les deux millions qu'a l'Infante lui font tort et qu'elle seroit plus aisément mariée sans cela: d'ailleurs la réponse du Duc, qui biaisa lorsque je lui parlay des sentiments du roy Dom Pedro touchant la venue du prince de Toscane, fait assez voir que les Ministres connoissent bien que le Roy leur maistre est très esloigné de souhaitter la présence d'un gendre quelqu'il soit. Cela, Sire, est bien opposé à la manière si positiue dont Roc Monteiro parla d'abord à Gennori, et fait assez voir que l'assurance qu'il lui donne de la part du Roy, que si le prince de Florence ne vouloit point venir icy, on ne laisseroit pas de faire le mariage, est vraisemblablement un piége pour faire que le prince de Toscane s'engage à dire qu'il ne veut point venir afin que l'obstacle le plus grand qui retienne

le Roy dans cette affaire, semblast dans la suite venir de la part du Prince; ce qui semble confirmer cette veüe, c'est que Roc Monteiro, dont le roy Dom Pedro s'est uniquement serui dans cette affaire, est celui de tous ceux en qui il prend confiance qui est le plus dans ses sentiments sur ce sujet, et c'est lui qui représenta, il y a quelque tems, à ce Prince par un écrit toutes les terribles conséquences et les dangers presque inéuitables auxquels Sa Majesté portugaise se trouueroit exposée par la présence d'un gendre.

Je répéteray donc encore à Vostre Majesté, Sire, ce que je pris la liberté de lui représenter, il y a huit jours, que dans cette affaire l'on ne peut auoir trop de défiances des intentions du roy Dom Pedro, que tout cecy a bien l'air de n'estre fait que pour tromper, afin de pouuoir acheuer tranquillement le mariage du Roy, et qu'il ne faut point s'attendre au succès de celui de Florence, si l'on ne fait en sorte qu'il s'acheue en mesme temps que celui de Neubourg. A l'égard de ce dernier point, il est certain qu'outre la difficulté d'assembler les Estas, que l'on peut faire durer si longtems qu'on voudra, si le mariage du roy Dom Pedro est une fois acheué sans celui de l'Infante, l'espérance prochaine de la grossesse de la Reine, le premier bruit qui s'en rependra ou que l'on supposera, est capable de refroidir entièrement les Portugais, sans compter les intrigues que la Reine peut faire en faueur de son frère ou du moins pour empescher le mariage de l'Infante et lui donner mille dégousts.

La lettre, Sire, dont Vostre Majesté m'a honoré le 3e du mois passé, vient de m'estre rendue. J'y aprens l'ordre que Vostre Majesté a donné au sieur du Pré de m'informer de ce qu'il aura fait auprès du prince de Toscane. Je ne manqueray pas, suiuant les intent'

Vostre Majesté, qui sont expliquées dans ladite dépesche, de bien faire entendre à l'Infante qu'elle sera uniquement redeuable de son establissement aux soins que Vostre Majesté en veut bien prendre, et je puis dire que cette Princesse est très disposée à en auoir toute la reconnoissance qu'elle doit et qu'on ne peut auoir le cœur plus français qu'elle l'a.

Il ne paroist aucun changement dans les dispositions de M. de Schomberg touchant la religion. Comme on lui a fait insinuer icy qu'on ne pourroit pas l'y souffrir longtems, il dit publiquement qu'il est résolu de s'en aller au printems dans la veüe d'empescher par là que jusqu'à ce tems on ne lui parle d'une manière plus désagréable sur ce sujet. Il m'a fait entendre qu'il auoit escrit pour auoir l'agrément de Vostre Majesté sur le lieu de sa retraite.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 2 décembre 1686.

N° LXXVII.

9 DÉCEMBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Gennori vint lundi au soir chez moy pour me faire voir les lettres du Grand-Duc. Elles portoient que ce Prince attendoit à tous momens la personne que Vostre Majesté enuoyait à Florence, et qu'il estoit très persuadé du bon succès de l'affaire. Il y auoit une lettre particulière adressée audit Gennori faite pour estre monstrée à Roc Monteiro, dans laquelle le Grand-Duc tesmoignoit une extrême satisfaction et beaucoup de reconnoissance de l'honneur que le Prince son fils auoit lieu d'espérer; il marquoit qu'il

enuoyeroit par le premier courrier une procuration pour conclure le mariage, que de sa part il feroit tout ce qu'on pourroit désirer de lui, que cependant Gennori deuoit pour auancer, demander que l'on parlast des conditions, et sauoir si l'on n'estoit pas toujours dans la résolution que l'Infante viendroit à Florence. Le Grand-Duc par ses lettres en chiffres au Père aueugle et à Gennori, les chargeoit de prendre mon auis la dessus et de ne point monstrer la lettre si je ne le jugeois à propos. Comme il paroissoit dans cette lettre que le Grand-Duc entendoit que l'Infante iroit à Florence, il me sembla d'abord qu'il estoit à craindre que cela ne donnast lieu aux difficultez dont j'ay parlé par mes précedentes. Mais comme d'ailleurs je jugeay que l'on sera toujours à tems d'offrir l'alternatiue lorsqu'on sera bien assuré des dispositions du Prince de Toscane, et que cecy qui estoit la réponse à ce que Roc Monteiro auoit dit que de toutes manières le Roy vouloit faire le mariage, pourroit seruir à découurir les intentions dudit Roy, je fus d'auis que l'on fist voir la lettre en ajoutant que le Grand-Duc répondoit par là aux offres qu'auoit faites Roc Monteiro; mais que si il s'y trouuoit quelque difficulté l'on ne doutoit pas que le Duc ne se résolust aisément à enuoyer icy le Prince son fils. Je dis encore à Gennori qu'il deuoit tesmoigner qu'on trouueroit toute sorte de facilités du costé de Florence et bien marquer que c'estoit une affaire qui pouuoit s'achever très promptement. Il écriuit le soir du mesme jour, à Roc Monteiro, qu'il auoit des nouuelles à lui communiquer et qu'il lui demandoit son heure pour le lendemain mardi; Roc Monteiro lui manda qu'il iroit le trouuer auant midi, Gennori l'attendit inutillement tout ce jour là et le mécredi et le jeudi se passèrent encore sans qu'il en eust de nouuelles; enfin il lui rescriuit le jeudi au soir

qu'il ne sauoit à quoy attribuer ce manquement. Roc Monteiro vint le vendredi matin et dit pour excuse, qu'il auoit esté indisposé. Il parut fort content de la lettre du Grand-Duc, dit qu'il la monstreroit au Roy, que tout alloit bien, mais qu'il ne sauoit quelle seroit la résolution du Roy sur la venue du prince de Toscane en Portugal ou le voyage de l'Infante en Italie, que cette affaire ne pouuoit pas aller si viste et que l'on parleroit de tout lorsque la procuration du Grand-Duc seroit arriuée; Gennori l'engagea en le quittant à lui faire sauoir ce qu'il pourroit escrire au Grand-Duc auant le courrier d'Italie qui part aujourd'hui. Suiuant cela Roc Monteiro l'est venu retrouuer ce matin et lui a dit que le Roy auait esté fort satisfait de la lettre du Grand-Duc, mais qu'il falloit attendre que la procuration fust venue pour traitter des conditions, et que si dans la suite il se trouuoit des difficultez l'on pourroit toujours escrire et enuoyer mesme des courriers.

Vostre Majesté, Sire, voit de quelle manière on s'explique, et que l'affaire se traite en mesme tems par deux voyes différentes : par le duc de Cadaual auec moy sans qu'il parle de Roc Monteiro, et par le mesme Roc Monteiro auec Gennori sans qu'il fasse mention des demarches du Duc ; elle jugera ce que l'on doit attendre d'une telle conduite et ce que l'on peut présumer des intentions du roy Dom Pedro. Je ne crois pas deuoir rien adjouter à ce que j'ay eu l'honneur de représenter à Vostre Majesté sur ce sujet par mes deux dernières lettres.

M. le mareschal de Schomberg, Sire, vint chez moy mécredi 4e de ce mois, et me dit que le duc de Cadaual l'estoit venu trouuer il y auoit 15 jours pour lui dire de la part du roy Dom Pedro, que quelque estime que Sa Majesté portugaise eust pour lui, elle estoit obligée par

des raisons de conscience de lui faire entendre qu'elle ne pouuoit permettre qu'on fist dans la maison dudit mareschal l'exercice public de la religion protestante au son de la cloche, et que l'inquisition ne lui donnoit point de repos la dessus; cela néantmoins accompagné de paroles honnestes. Qu'il auoit répondu que pour l'exercice de sa religion il n'en faisoit point chez lui, mais simplement des prières et qu'il auoit une cloche pour sonner le disner, et le souper, qu'il entendoit bien ce que cela vouloit dire, qu'il estoit très éloigné de vouloir faire la moindre peine au roy Dom Pedro, et qu'il s'en iroit d'icy tout le plustost qu'il lui seroit possible. Qu'en ayant quelques jours après parlé au Roy, ce Prince lui confirma les mesmes choses en lui tesmoignant pourtant beaucoup de bonté; qu'ainsi se voyant pressé par cette cour, auec laquelle il auoit des mesures à garder, ne pouuant d'ailleurs ni viure ni mourir en sureté de conscience dans un païs où il ne lui estoit pas permis de prier Dieu et ne receuant point de réponses de France, quoiqu'il eust escrit dès le mois d'aoust aux Ministres de Vostre Majesté, pour lui représenter l'estat auquel il se trouuoit, il estoit forcé de se seruir de l'occasion d'un vaisseau de guerre hollandois qui partoit dans peu de jours auec un conuoy pour Hollande, que son dessein estoit de ne s'y point arrester, mais d'aller droit au païs de Clèves dans ses terres, où il croyoit que sa retraite ne seroit pas désagréable à Vostre Majesté, estant dans les Estats de M. de Brandebourg, prince ami de la France, qu'il me prioit d'assurer Vostre Majesté que c'estoit la pure nécessité qui le contraignoit à sortir de Portugal, et qu'il n'auoit d'autres veües que d'aller viure en un lieu où il pût en repos exercer sa religion.

Je fus très surpris, Sire, de cette ré

et je crus lui deuoir représenter comme je fis toutes les raisons qui pouuoient l'obliger à attendre, de sauoir les intentions précises de Vostre Majesté qu'elle n'auoit pas cru sans doute que les Portugais fussent si pressans, qu'il ne s'agissait que de deux mois et demi pour auoir réponse et que je m'offrois de rendre tesmoignage à Vostre Majesté de ce qui se passoit icy sur ce sujet. Je ne dois pas vous céler, Sire, que je lui fis mesme entendre que dans les conjonctures présentes de mouuements d'Allemagne l'on pouuoit auoir des soupçons sur les veües d'un homme tel que lui, et qu'il me sembloit qu'il hazardoit beaucoup. Je retournay le voir ensuite, je parlay à M. de Schomberg en particulier, et à tous deux ensemble; je ne leur cachay pas que les Portugais raisonnoient fort sur ce départ si précipité, et tiroient des conséquences du voyage que le secrétaire de M. de Schomberg a fait en Hollande dont il est de retour depuis un mois, de celui de son équier en Espagne pour acheter des cheuaux pour mille pistoles et de la liaison qui parut icy entre le résident de Hollande et M. de Schomberg. Mais la résolution estoit trop fortement prise; ils s'embarquent vendredi 13 de ce mois sur un vaisseau de guerre hollandois de 44 pièces de canon qui doit escorter, dit-on, 33 navires marchands de la mesme nation.

Le comte de Villarmayor partit hier, il prend son chemin par Barcelonne où il croit, à ce qu'il a dit, trouuer les passeports que l'on a fait demander à Vostre Majesté et dont il ne m'a point esté parlé; il compte d'aller de là par Perpignan et le Languedoc, gaigner Lyon où il prétent s'arrester quelque temps pour faire son équipage. Il mène auec lui enuiron trente personnes et il n'y a de gens de qualité que l'un de ses fils et le vicomte de Barbacene. Le reste de ses domestiques et tout son bagage va par mer

sur un vaisseau du roy Dom Pedro nouuellement venu de Hollande où il a esté acheté. On ne dit point encore par quelle route la princesse de Neubourg doit estre conduite icy.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 9 décembre 1686.

N° LXXVIII.

2 JANVIER 1687.

XXXVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 2 et 9 décembre m'informent des propositions qui vous ont esté faites par le duc de Cadaual pour le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, et les justes raisons que vous auez de croire que la Cour où vous estes n'agit pas sincèrement dans cette affaire, et qu'il sera bien aisé d'y trouuer des difficultez qui en empeschent la conclusion.

Il me paroist en effet qu'il sera difficile de rencontrer la satisfaction commune des parties sur la demande qu'on fait au lieu où vous estes, que le prince de Toscane aille demeurer pour quelque tems en Portugal, car outre l'extrême répugnance qu'il y a, on sait qu'il a demandé sur toutes choses et comme la principale condition de son mariage, qu'on ne l'oblige pas d'aller à Lisbonne. D'ailleurs il n'y a pas lieu de croire que le Roy souhaitte fort la présence d'un gendre, et qu'au contraire il doit estre bien aise que tant qu'il aura quelque espérance d'auoir des enfants d'un second mariage, la Princesse sa fille qui est sa présomptiue héritière soit éloignée de lui dans un

establissement aussi honnorable qu'est celui que lui procure ce mariage, et qu'en tout cas il aimera mieux que l'aisné des fils qu'elle aura soit transporté à Lisbonne pour y estre esleué, que d'y voir venir un gendre capable de lui donner quelque inquiétude. *

Je vois aussi que le duc de Cadaual et Roc Monteiro qui se meslent également de cette négociation, ne parlent pas tous deux sur ce point de la mesme manière. Et ce qui doit rendre encore plus suspectes les intentions de la Cour où vous estes, c'est que dans le temps que l'on traite cette affaire à Lisbonne par deux différentes voyes qui ne témoignent pas agir de concert, et que le Grand-Duc y enuoye la procuration et celle du Prince son fils pour la conclure de bonne foy, on la voulust réduire à ma Cour sous prétexte du désir qu'on a de rencontrer ma satisfaction dans cette alliance ; mais peut estre pour en justifier dans la suite du temps la rupture sur le refus que fera ledit prince de Toscane de passer en Portugal.

Ainsi pour bien découurir quel peut estre en cela le véritable dessein du Roy et de ses Ministres, il faut premièrement leur faire connoistre qu'après m'auoir fait assurer par l'enuoyé de cette couronne que comme l'engagement que ledit Roy a pris pour son mariage auec la princesse de Neubourg ne se pouuoit pas changer, il seroit bien aise au moins de me témoigner par la préférence du mariage de l'Infante auec le prince Ferdinand de Toscane à celui d'un prince de Neubourg, combien il désire ma satisfaction. Je me promets aussi de son amitié qu'il conclura aussi le mariage de l'Infante dans le mesme tems que le sien, d'autant plus que je ne doute pas que le Grand-Duc n'ait desja enuoyé sa procuration, et celle du Prince son fils pour conuenir des articles et

conditions dudit mariage. En second lieu, vous deuez vous joindre auec l'enuoyé ou résident du Grand-Duc pour auoir des commissaires certains qui ayent pouuoir de régler et terminer toutes les difficultez de cette affaire, et s'il font une condition fondamentale du voyage du prince Ferdinand à Lisbonne, il est bon de ne leur en pas oster l'entière espérance et de passer aux autres conditions de ce traité, en sorte que si le Roy s'attachoit à vouloir que ledit Prince passast à Lisbonne pour consommer son mariage et y demeurer enuiron un an de temps, je puisse encore interposer mes offices pour porter ce Prince à faire ce voyage, et j'ay lieu de croire que lorsqu'on croira au lieu où vous estes qu'il n'en est pas éloigné, on ne sera pas fasché de l'en dispenser. Enfin je m'assure que vous saurez conduire cette affaire en sorte que vous puissiez connoistre quelles sont les véritables intentions de la Cour où vous estes sur ce sujet, et que vous n'obmettrez rien pour empescher que le mariage du Roy auec la princesse de Neubourg ne se fasse auant que celui de l'Infante soit conclu auec le prince Ferdinand de Toscane.

Il ne me paroist pas que le mareschal de Schomberg ait eu des raisons assez pressantes de sortir de Lisbonne, et d'en partir si precipitamment auant que de sauoir si j'y consentirois.

Sur ce, etc.

A Versailles le 2 janvier 1687.

N° LXXIX.

2 JANVIER 1687.

LETTRE de M. de Croissy.

MONSIEUR,

Je me sers de l'occasion d'un courrier

que le Roy renuoye à Madrid pour vous enuoyer la réponse de Sa Majesté à vos deux dépesches des 2 et 9 du mois passé qu'elle receut hier. J'y joins un duplicata de la dépesche que Sa Majesté vous escriuit le 29 dudit mois.

Sa santé est à présent dans le meilleur estat qu'on la puisse désirer. Sa Majesté a repris sa manière de viure ordinaire, et elle mange en public. Je crois que c'est la meilleure nouuelle dont je puisse vous faire part.

J'ay expédié, par ordre du Roy, les passeports nécessaires au comte de Villarmayor pour passer dans le royaume par Bayonne et Bordeaux, et je ne doute point que l'enuoyé de Portugal ne les lui ait enuoyer à Madrid; mais s'il prend une autre route que celle dudit passeport, il ne trouuera pas les mesmes égards pour ce qui regarde l'exemption des douanes.

Je suis, etc.

N° LXXX.

19 DÉCEMBRE 1686.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

L'Infante a forcé le duc de Cadaval à s'expliquer sur la contradiction de son langage avec celui du Roi. Il a dit être persuadé que l'affaire se ferait et qu'elle pouvait s'achever avant le mariage du Roi.

L'Infante avoua à son confesseur que son père lui avait présenté le mariage avec le prince de Neubourg comme bien plus convenable à son repos et à son bonheur; qu'il souhaitait se débarrasser de l'affaire de Florence et de donner son choix comme motif de refus.

« La princesse fut très estonnée de connoistre aussi clairement la mauuaise volonté du Roy son père, lui qui plusieurs fois l'auoit assurée qu'il estoit tout à fait déterminé à choisir le prince de Toscane, et qui ne témoigne à présent incliner au mariage du prince de Neubourg parce que l'autre est plus prompt et plus facile à faire. Le Père Pommereau encouragea fort l'Infante de ne pas contribuer à se perdre elle-même et de témoigner nettement au Roy que quoiqu'il demandoit son sentiment, elle estoit assez instruite de ses intérests pour connoistre qu'un prince qui auoit de grans Estasts estoit un parti bien plus auantageux pour elle qu'un cadet sans terres et sans biens, surtout deuant espérer que le Roy son père auroit bientost un fils pour lui succéder.

Ces raisons, Sire, jointes à ce qui m'est encore reuenu d'ailleurs, que le Roy bien que mal intentionné estoit fort embarrassé comment il se tireroit du pas auquel il s'estoit engagé, quoiqu'il dise, auec la France, m'ont fait résoudre de parler une seconde fois à ce prince pour tascher de sauoir au plus tost à quoy s'en tenir, et faire connoistre au moins que l'on s'aperceuoit de la tromperie. Je fis demander audience mardi au soir pour le lendemain matin, et l'on me remit à aujourd'hui, aparemment pour auoir plus de tems à préparer des réponses. J'ay donc esté ce matin au Palais, et j'ay dit au Roy que dans l'audience que j'auois euë de lui samedi, Sa Majesté, après s'estre expliquée en général sur l'affaire de Florence, dont je lui parlois, finit en me disant que s'il y auoit quelque chose à me faire sauoir, le duc de Cadaual me parleroit; que depuis mon audience j'auois veu le Duc, qui m'auoit dit que les choses estoient toutes disposées à l'affaire, et le reste que j'ay mandé à Vostre Majesté; que quoique j'eusse tout sujet de croire qu'un ministre

de la qualité du duc de Cadaual ne s'auanceroit pas ainsi sans sauoir les intentions et auoir les ordres de Sa Majesté; quoique d'ailleurs la négociation de Roc Monteiro auec Gennori me dust persuader encore que Sa Majesté vouloit effectiuement y entrer, néantmoins j'auois crû à propos, pour m'assurer dauantage et pouuoir mander les choses à Vostre Majesté auec plus de certitude et de fondement, deuoir supplier Sa Majesté portugaise de vouloir m'expliquer par sa bouche si l'on deuoit faire fond sur ces assurances, et si elles estoient données par son ordre. Il me répondit à cela que ce qu'il auoit escrit à Taborda pour dire à M. de Croissy, et ce qu'il m'auoit dit, qu'il écouteroit les propositions, estoit quelque chose de plus que des paroles générales, et que pour répondre à ce que je lui disois présentement je pouuois assurer Vostre Majesté qu'il souhaittoit extrêmement de lui plaire en cette occasion, et que l'intérest que vous témoigniez prendre en cette affaire estoit une des choses du monde la plus capable de l'obliger à y entrer, n'ayant rien plus à cœur que de faire connoistre à Vostre Majesté le ressentiment sincère qu'il conseruoit des secours que ce Royaume en auoit receus, et qu'il ne pourroit jamais lui en donner des marques trop redoublées; qu'il me disoit donc que son intention estoit de faire traiter ce mariage et qu'il alloit incessamment nommer une personne pour conférer auec Gennori et pour entendre ses propositions; que si elles estoient conuenables, on conclueroit l'affaire; mais que si elles ne l'estoient pas, et par conséquent que le succès n'en fust pas tel qu'on le souhaittoit, il estoit persuadé que Vostre Majesté ne jugeroit pas pour cela que ce fust manque de considération pour ses offices, et qu'il me répétoit encore qu'il ressentoit extrêmement la part que Vostre Majesté témoignoit prendre à l'establissement de l'Infante, que

rien ne pouuoit le porter dauantage à y trauailler, et que je pouuois écrire dans ce sens à Vostre Majesté. Je lui ay répliqué qu'après ces assurances je ne deuois pas douter que l'affaire ne fust bientost conclue, puisque tout dépendoit présentement de sa volonté, et que je rendrois compte à Vostre Majesté de ce qu'il m'auoit fait l'honneur de me dire.

Il faudra voir, Sire, quelle suite auront ces belles paroles qui sont toujours accompagnées de la mesme restriction. Elles font connoistre du moins que l'on va entrer en conférence; mais cela ne nous assure pas que l'on ne fasse naistre des difficultez insurmontables ni que les intentions soient meilleures dans le fond. Si cependant quelque chose peut obliger le roy Dom Pedro à conclure, il faut compter que ce sera uniquement la crainte. Du reste, la vraye difficultez de l'affaire est de sauoir si le prince de Toscane viendra icy. C'est certainement son intérest, puisque c'est principalement ce qui doit assurer le droit de l'Infante et la conseruation du Royaume indépendant et séparé; et il ne s'agit que de passer icy un an ou deux pour establir la succession; ce qui ne doit pas faire peur à un jeune prince qui n'a point encore d'Estats à gouuerner. Les agens du Grand-Duc lui représentent fortement les raisons qui doiuent l'obliger aussi bien que le Prince son fils à s'y résoudre en cas que l'accomplissement de l'affaire ne dépende plus que de cela. Les mesmes veües de l'establissement de la succession et de la conseruation du Portugal, à laquelle Vostre Majesté s'intéresse, lui feront peut-estre juger à propos de donner la dernière main à son ouurage en disposant le prince de Toscane à suiure ce conseil.

L'Infante m'a bien fait assurer par la dame Du Verger et par le Père Pommereau qu'elle conseruera toujours pour

Vostre Majesté les sentimens de la plus parfaite reconnoissance et d'un attachement inuiolable pour ses intérests, et qu'elle espère tout de la protection de Vostre Majesté.

Les agens du Grand-Duc m'ont aussi fort prié, suiuant ses ordres, de protester en son nom à Vostre Majesté que ce Prince, son fils et toute sa famille, seront éternellement déuouez à vostre seruice.

L'embarquement de M. de Schomberg a esté différé de quelques jours pour attendre l'arriuée des cheuaux qu'il a fait acheter en Espagne, et le radoubement d'un vaisseau marchand qui porte son équipage. Il s'est embarqué aujourdui, et fera voile au premier bon vent.

Le vaisseau du roy Dom Pedro, qui transporte en Hollande les ballots et quarante des domestiques du comte de Villarmayor, part auec le conuoy hollandois et sous le pauillon de cette nation-là, de crainte d'estre forcé au salut s'il rencontroit quelqu'un des vaisseaux de Vostre Majesté.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 19e décembre 1686.

L'affaire du double mariage du Roi et de l'Infante une fois débarrassée de ce qui concerne le Roi semble devoir se simplifier; tout au contraire elle se complique. Louis XIV veut donner à l'Infante un époux de son choix, allié à sa famille, le fils aîné du Grand-Duc de Toscane; l'Espagne veut lui donner le prince Charles de Neubourg, frère de la future Reine; le roi Dom Pedro ne veut personne, mais il ne veut mécontenter personne. Il laisse donc négocier le mariage avec le Prince toscan, mais il y met des condi-

tions qu'il sait que celui-ci n'acceptera pas. Cela dure plusieurs mois.

Le 23 décembre 1686, l'Ambassadeur français écrit que le roi Dom Pedro a nommé pour traiter l'affaire de Florence avec l'envoyé toscan Gennori, le duc de Cadaval « Comme plus propre à rompre qu'à conclure. » Le Duc commença par décliner l'intervention de l'Ambassadeur de France dans la négociation.

« M. le maréchal de Schombert mit hier à la voile et sortit » de la rivière pour aller prendre à la hauteur de » Tetouan, le convoy de vaisseaux hollandois qui y ont » chargé du sel. »

N° LXXXI.

11 JANVIER 1687.

XXXVIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 16 et 19 décembre ne me laissent plus lieu de douter de la mauuaise foy auec laquelle la Cour où vous estes traite le mariage de l'Infante auec le prince Ferdinand de Toscane; et tout ce que vous auez découuert de la conduite qui y tient le duc de Cadaual, fait bien voir que le Roy son maître ne cherche que les moyens de rompre cette affaire et d'en rejetter tout le blasme ou sur le prince de Toscane au cas qu'il ne veuille pas aller à

Lisbonne, ou sur l'Infante mesme s'il la peut obliger à parler en la manière qu'il désire.

Pour lui oster ce premier pretexte, j'ai fait escrire à l'abbé Strozzi, de disposer le Prince à ne pas refuser de faire ce voyage du moment que le roy Dom Pedro déclarera nettement qu'il le souhaitte, et je m'assure que ce jeune Prince déférera aux conseils qui lui seront donnez de ma part. Vous pourrez mesme en assurer dès à présent les Ministres de Portugal.

Je feray aussi dire à l'enuoyé de cette couronne auprès de moy, qu'après les assurances qu'il m'a données au nom du Roy son maistre, de la résolution qu'il a prise de préférer ce mariage pour l'Infante à tout autre lorsqu'il saura que je l'auray agréable, je ne doute point qu'il n'achèue au plustost cette affaire estant bien esloigné de croire qu'il ne veuille pas agir en cela de bonne foy auec moy. Et je lui feray mesme entendre combien je serois sensible à un manquement de parole sur ce point. Mais pour lui oster tout moyen ou prétexte d'éluder la conclusion de cette affaire, il est nécessaire que l'Infante en conseruant au Roy son père tout le respect qu'elle lui doit, lui parle dans les termes que le père Pommereau lui a conseillez, et que d'autre costé les Ministres du Grand-Duc se rendent faciles sur toutes les choses raisonnables que ceux de Portugal pourront proposer.

Vous n'obmettrez rien aussi de vostre costé pour faire réussir cette affaire à ma satisfaction, et mesme pour persuader ceux qui ont plus de part au Gouuernement et dans la confiance dudit Roy, qu'il ne me pourroit pas donner un plus juste sujet de mécontentement que d'aporter des difficultez à la conclusion de cette affaire et que je ne puis m'imaginer qu'il reste aucune pensée de préférer le prince Charles de Neubourg à tous les auantages que

l'Infante trouuera dans la maison de Toscane. Je vous enuoye la copie du traitté qui a esté fait entre le sieur Faultrier, intendant à Maubeuge, et le sieur Tiremont, commissaire du Roy catholique au sujet des poteaux plantez près de Namur, et il vous seruira à faire voir au lieu où vous estes qu'encore que ledit Intendant les ait fait mettre sans mon ordre, néantmoins il a eu d'autant plus de raison de le faire, que sa prétention a esté reconnue très bien fondée mesme par le commissaire d'Espagne, qui a cru ne pouuoir rien faire de plus auantageux pour le Roy son maistre que de faire l'échange de ce terrain auec les lieux dont ce traité fait mention, et je ne m'en suis contenté aussi, que pour faire voir que je désire sincèrement le maintien du repos dont l'Europe jouit à présent.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 11e jour de janvier 1687.

N° LXXXII.

26 JANVIER 1687.

XXXVIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 23 décembre ne contient rien qui ne me confirme le peu de sincérité que vous auez remarquée dans tout le procédé que tiennent les Ministres et mesme le Roy de Portugal, touchant le mariage de l'Infante auec

le prince de Toscane, et j'ay d'autant plus approuué la conduite que vous auez fait tenir au sieur Gennori et les reserues respectueuses dans lesquelles il est demeuré que les pressantes instances que lui a faites le duc de Cadaual de déclarer ce que le Grand-Duc vouloit, et s'il ne prétendoit pas que son fils vint à Lisbonne, font voir clairement que la Cour où vous estes ne cherche qu'un prétexte de rupture soit sur le refus que feroit ledit Prince d'aller à Lisbonne, soit sur la manière dont il y doit estre receu, et sur les difficultez qui pourroient estre formées de la dot de l'Infante. Ainsi vous auez très prudemment fait aussi bien que ledit Gennori d'éuiter toute contestation et de faire connoistre au duc de Cadaual que le Roy n'a qu'à dire ce qu'il désire pour l'auantage de la Princesse sa fille, et qu'on y acquiescera de la part du Grand-Duc.

Je n'ay point aussi d'autres ordres à vous donner sur ce sujet que de continuer d'agir comme vous auez fait jusqu'à présent, m'assurant que ce que j'ay fait entendre icy à l'enuoyé de Portugal sur le juste mécontentement que j'aurois si cette affaire ne réussissoit point, après auoir disposé la maison de Toscane à s'y conduire de la manière qui pouuoit estre la plus agréable au Roy de Portugal, pourra inspirer d'autres sentiments à la Cour où vous estes et la porter à finir cette affaire à ma satisfaction. Vous verrez cependant par la copie que je vous enuoye de la lettre du sieur du Pré, quelle est la répugnance qu'a le prince de Toscane à se rendre à Lisbonne. Mais comme j'ay toujours lieu de croire que si c'estoit la seule difficulté qui empeschast la conclusion de ce mariage, ce Prince auroit toute la déférence que je dois attendre de lui à mes auis et conseils, vous deuez toujours témoigner au lieu où vous estes, que le Grand-Duc et le prince de Toscane sont disposez à faire tout ce que le Roy pourra raisonnablement

désirer aussitost qu'il lui aura plu expliquer ses intentions.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 26 janvier 1687.

La lettre de M. du Pré énonce la répulsion manifestée par le prince de Toscane contre un voyage en Portugal. « Il épouserait l'Infante si on l'amenait en Toscane » ; aux instances de l'envoyé français, il a répondu que si on voulait marier l'Infante, ils assembleraient les Etats pour rapporter la loi de Lamego. Le Grand-Duc lui-même recommandait de ne pas trop presser son fils.

Le 30 décembre 1686, Amelot écrit une longue lettre où il entre dans les détails les plus circonstanciers sur cette inextricable négociation. L'Infante lui a fait connaître que son père l'avait engagée : « à prendre sur elle la rupture » du mariage; elle avait répondu que comme elle mettoit » toute sa gloire à lui obéir, et que ce n'estoit point à » elle à vouloir ou ne vouloir pas, elle ne pouuoit con- » sentir qu'il parust qu'elle s'opposoit à ce que Sa Majesté » témoignoit publiquement désirer. »

Puis le Duc était venu lui montrer des articles stipulant la venue du prince toscan en Portugal jusqu'à la naissance d'un fils du Roi ou d'elle, et la réunion des deux Etats après la mort du Grand-Duc. On s'engageait à payer à la Princesse en quatre années le million de croisades qui lui appartenait, sauf déduction des frais du mariage. Le Prince devrait recevoir de son père 400,000 livres par an, venir à ses frais, et assurer un douaire à sa femme.

Gennori voulait consulter sa cour après la discussion de chaque article. C'était une perte de temps considérable, et un ajournement indéfini conforme aux vues du Portugal. Amelot conseillait au Florentin de soumettre au Grand-Duc le traité complet et surtout de convenir sans délai sur la venue en Portugal du prince de Toscane : « Non-seu-
» lement parce que de contester ce point, seroit capable de
» tout rompre et que cette condition est absolument néces-
» saire pour conseruer le droit de l'Infante à la succession du
» Royaume ; mais encore parce que l'interrest que la France
» peut auoir dans cette affaire, n'est pas que l'Infante ou
» quelqu'autre Princesse soit grande duchesse de Toscane
» (ce qui importe peu), mais que le royaume de Portugal
» se conserue indépendant et séparé de l'Espagne et
» que la succession du roy Dom Pedro en cas qu'il n'eust
» point de fils tombe à des princes qui en auront toute
» l'obligation à Vostre Majesté, et qui lui seront attachez
» par toutes sortes de raisons.

» Le 26 et le 29 de ce mois, Gennori a esté en conférence
» chez le Duc où Roc Monteiro s'est trouué ; le Duc y a tou-
» jours monstré une fermeté excessive dans ce qu'il proposoit
» et mesme de l'aigreur lorsqu'on lui contestoit quelque
» point. Roc Monteiro paroissoit vouloir radoucir les choses,
» on y a néantmoins arresté six articles :

» L'enuoy d'un Ambassadeur de la part du Grand-Duc
» pour satisfaire aux formalitez requises en pareil cas.

» La venue du prince de Toscane en Portugal et sa
» demeure en ce royaume jusqu'à ce que le roy Dom Pedro
» ou lui eussent un fils.

» La cession des biens de Bragance à l'Infante auec les
» commanderies qui y sont attachées.

» La stipulation que ces mesmes biens appartiendront
» à l'héritier masle qui pourroit naistre du mariage du

» Roy suiuant la nature du duché de Bragance, sans que
» l'Infante et le Prince son époux en pussent prétendre de
» récompense et d'équiualant.

» L'Infante et le Prince son époux déclarez héritiers du
» royaume en cas que le roy Dom Pedro n'aye point de
» succession masculine légitime.

» Le roy Dom Pedro donne à sa fille pour dot, le million
» de croisade qui lui apartient du bien de sa mère,
» outre les pierreries et autres meubles qui seront estimez
» lors de la signature du contrat auec clause que le Roy
» aura dix années de tems pour payer le million, et
» que l'Infante venant à la couronne auant ledit tems
» cette obligation cessera. Ce qui à dire le vray est ridicule
» à stipuler puisqu'en ce cas l'Infante n'auroit rien à pré-
» tendre que contre elle mesme. »

N° LXXXIII.

9 JANVIER 1687.

XXXVIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Le compte que vous me rendez par vostre lettre du 30 décembre de ce qui s'est traité entre le duc de Cadaual, Roc Monteiro et Gennori, me feroit croire que cette affaire seroit fort auancée si les Portugais désiroient sincèrement de la conclure, et que le prince de Toscane n'eust pas une répugnance aussi insurmontable qu'il le témoigne à demeurer quelque tems à Lisbonne. J'aprouue néantmoins le parti que vous auez pris de ne faire aucune difficulté sur ce point estant persuadé comme vous l'estes ce

une condition sans laquelle la cour où vous estes ne consentiroit jamais à ce mariage. Et comme j'ordonne au sieur du Pré d'employer tous ses soins à disposer ledit Prince à consentir à ces conditions, j'ay toujours sujet de croire qu'il prendra enfin la résolution de déférer à mes conseils, et de n'aporter de sa part aucun obstacle à un mariage qui lui doit estre si auantageux.

Le temps que l'on prend pour restituer à l'Infante le bien de la feue Reine, ne se peut guères soutenir auec justice, et il leur sera difficile de prendre des précautions valables contre la juste demande qu'elle en pourra faire dans la suite du tems. Mais Gennori a grande raison de ne point faire de difficulté sur ce point, et vous deuez aussi esloigner autant qu'il vous sera possible toutes celles qui pourroient donner prétexte aux Portugais de rompre l'affaire dans laquelle j'ay lieu d'espérer que ma considération les empeschera de faire des demarches qui ne soient pas conformes à l'intérest qu'ils ont de ménager mon amitié.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 9 janvier 1687.

13 janvier 1687. — Amelot écrit que l'article de la réunion des Etats toscans à la couronne de Portugal, est la plus grande difficulté de la négociation; il a conseillé à Gennori de proposer que le prince Ferdinand ayant deux fils de son mariage avec l'Infante, le cadet serait Grand-Duc de Florence. Le Duc, dans une conférence du 31 décembre, avait insisté sur l'union, avec envoi de gouverneur portugais à Florence, et exigé qu'avant tout le Grand-

Duc fit voir les titres et actes en vertu desquels il possédait la souveraineté de la Toscane; il refuse toute transaction sur ces deux points et ajoute que pour le paiement de la dot en dix ans les mots « como melhor lo estuvera » voulaient dire comme il voudrait pour les termes et qu'il payerait en sucre, en tabac, en pièces de canon et en perruques ainsi qu'il lui plairait.

Tous les expédients proposés sous l'inspiration de M. Amelot furent rejetés.

Pour ne pas rompre de suite, l'Ambassadeur français conseilla à Gennori de demander les articles par écrit. Cette communication devint l'objet d'une négociation incidente et d'attermoiements prolongés sous toutes sortes de prétextes.

Enfin, ils furent communiqués dans la forme que voici :

I.

Premièrement on est conuenu en considération de l'auantage que l'on espère qui résultera pour le bien commun de ce Royaume et des Estats de Florence, de conclure et accomplir le mariage de la sérénissime Infante Dona Isabelle, fille héritière et successerice de très haut et puissant roy Dom Pedro II de Portugal, et de la sérénissime reine Dona Marie de Sauoye d'heureuse mémoire auec le sérénissime prince Ferdinand fils héritier et successeur du sérénissime grand-duc de Toscane Cosme de Medicis et de la sérénissime grande-duchesse Marguerite dudit mariage, il sera reciproquement passé des pouuoirs d'une et d'autre part.

II.

Qu'auant que de signer ledit contrat il sera enuoyé suiuant l'usage pratiqué entre les grands princes

Ambassadeur du Grand-Duc en ce Royaume pour faire la demande de la sérénissime Infante, dans les formes et auec toutes les solennitez requises en pareil cas.

III.

Que le sérénissime prince Ferdinand se rendra dans ce Royaume pour y faire sa demeure tant et si longtems qu'il sera nécessaire, ce qui sera expliqué plus particulièrement dans un autre article, et que sans cette condition icy exprimée comme preliminaire, aucun des autres articles ne pourra auoir l'effet.

IV.

Qu'attendu que la sérénissime Infante jouit à présent des biens de la maison de Bragance, qui apartiennent aux aisnez des Roys de Portugal aussi bien que de quelques commanderies qui y sont attachées, leurs AA. SS. posséderont l'un et l'autre et en jouiront librement.

V.

Qu'en cas que Sa Majesté portugaise ait un fils masle et légitime auquel passeront aussitost lesdits biens suiuant leur nature, ladite Majesté ne sera point obligée à donner aucun équiualent aux sérénissimes Princes futurs époux ni récompense quelconque et auec ces conditions leur sera passé par Sa Majesté une donation en bonne forme desdits bien et commanderie auec toutes les villes, etc., en dépendans; sans que lesdits Princes pussent prétendre en vertu de quelqu'autre donation qui en eût esté cy deuant faite à ladite sérénissime Infante.

VI.

Le roy Dom Pedro dotera la sérénissime Infante sa fille, d'un million de croisades monnoye de ce Royaume qui lui est écheu et lui apartient par la mort de la feue Reyne sa

mère, et outre des meubles, bagues et joyaux de S. A. qui sont d'un pris considérable et seront estimez auant la signature du contrat. Et en cas, ce qu'à Dieu ne plaise, que le Roy vint à mourir sans enfant masle et légitime, leurs AA. SS. succèderont à ce Royaume, ce qu'arriuant cessera dès lors l'obligation de la dot cy exprimée.

VII.

Et comme il peut arriuer que Sa Majesté ayant un fils masle légitime, lequel suiuant les loix succédera à la Couronne, leurs AA. SS. alors se retirent dans leurs Estats de Florence; en ce cas Sa Majesté s'oblige et promet par cet article de payer à leurs AA. SS. ledit million de croisades monnoye de ce royaume qui aura cours au tems du payement, et ce dans le tems et espace de dix années, comme il lui sera plus conuenable, en sorte que dans ledit tems leurs AA. reçoivent ladite somme dans ledit tems réellement et de fait et en demeurent libres possesseurs, renonçant dès à présent comme ils renoncent par cet article à tous interrests et frais de ladite dot qui pourroient estre prétendus depuis le jour de la célébration du mariage jusqu'au total et parfait payement (1).

VIII.

Le sérénissime Grand-Duc donnera tous les ans au sérénissime prince Ferdinand son fils, la somme de deux cent

(1) Il est vray que les termes des payemens sont bien longs et bien vagues, mais il faut considérer que dans quelque mariage que ce soit le prince Ferdinand ni aucun prince de la chrétienté ne trouvera une dot aussi considérable qu'est celle de l'Infante, mesme auec les clauses icy exprimées sans conter les espérances à la couronne.

(Note du Marqui

mille croisades en argent content, porté en ce Royaume pour la dépense et entretien de la maison dudit Prince, pendant tout le tems de son sejour en Portugal.

IX.

Ledit sérénissime prince Ferdinand viendra demeurer en Portugal et y résidera jusqu'à ce que Sa Majesté ait un fils masle et légitime qui lui puisse succéder, et ladite Majesté venant à mourir sans enfant masle et légitime, ce qu'à Dieu ne plaise, son Altesse qui sera mari de la sérénissime Infante et Reine, règnera conjointement auec elle et jouira de toute l'autorité apartenante au titre de Roy, et par cet article il est conuenu et establi que dans ce cas pour ce qui est des expéditions, signatures, monnoyes et tous autres actes publics on se conformera à ce qui a esté autrefois pratiqué en semblable occasion par les roys catholiques Dom Ferdinand et Dona Isabelle : et sera le présent article particulièrement conclu et exprimé dans la ratification et contrat solennel des présentes conventions (1).

X.

En arriuant qu'il plaise à Dieu donner à Sa Majesté un fils masle et légitime successeur de ses Royaumes; leurs AA. SS. en ce cas pourront se retirer dans leurs Estats de Florence auec stipulation que ledit fils masle de Sa Majesté venant à mourir, leurs AA. SS. reuiendront en ce Royaume s'ils n'ont point de fils ou ayant un fils, il sera a leurs choix de reuenir ou d'enuoyer icy ledit fils. Et si Sa Majesté n'ayant point de fils lesdits SS. Princes vien-

(1) Cet article et ceux qui regardent les cas de succéder au Royaume et le traitement du Prince sont les plus honorables et auantageux qu'il puisse souhaitter.

(Note du Marquis Amelot.)

nent à en auoir un pendant leur séjour en ce Royaume, il est de plus conuenu par cet article qu'il sera en leur liberté de se retirer dans leurs Estats pourueu qu'ils laissent icy leur dit fils jusqu'à ce que le Roy en ait de son mariage.

XI.

Arriuant que le fils aisné desdits SS. princes vint à mourir Sa Majesté n'en ayant point, en ce cas lesdits princes seront tenus d'enuoyer en ce Royaume leur fils le plus âgé qu'ils auront alors pour estre successeur desdits Royaumes de la mesme manière que l'auroit esté l'aisné s'il eut vescu. Et ledit fils de ce mariage qui au desfaut d'enfans masles dudit seigneur Roy, deura succéder à ses Royaumes succèdera pareillement aux Estats de Florence, comme s'il auoit toujours esté demeurant. Et pour assurer ce cas et autres qui pourroient auparauant arriuer en la personne du sérénissime prince Ferdinand, futur époux par la mort du sérénissime Grand-Duc son père que Dieu conserve longues années. Il sera donné connoissance distincte des loix fondamentales ou municipales desdits Estats de Florence, dans meilleure forme et manière qu'il se pourra (1).

(1) Cette obligation ne doit pas paroistre si étrange, puisque les Portugais eux mesmes, auec toute leur fierté, l'ont fait pour le feu Roy d'Angleterre en mariant la Reyne Catherine aujourd'hui douairière.

Cet article ne parle point d'union et est conceu en termes si généraux sur la succession aux Estats de Florence, qu'on pourroit toujours y donner l'explication qu'on voudra et alléguer alors l'impossibilité de l'union. En un mot, on ne peut ce semble passer sur ce point plus légèrement que l'on fait.

(Note du Marquis Amelot.)

XII.

La sérénissime Infante jouira et continuera de jouir pendant tout le tems qu'elle demeurera en Toscane, du vivant ou après le décès du sérénissime prince Ferdinand, son mari, des reuenus conuenables pour l'entretien de sa maison, tels et aussi forts que l'aye cy-deuant eu aucune Grande-Duchesse de Toscane, de quoi il sera donné des mémoires certains pour en exprimer la somme précise dans le contrat.

XIII.

Si la sérénissime Infante suruit le sérénissime prince Ferdinand, son futur époux, sans qu'il reste d'enfans de son mariage, ce qu'à Dieu ne plaise, il lui sera promis et accordé la somme de 500,000 croisades pour son douaire, au payement desquels le Grand-Duc et le prince Ferdinand s'obligeront, eux et leurs héritiers, et ce, sans avoir égard à la loy de ce Royaume, qui deffend toute stipulation de douaire au dela du tiers de la dot dont Sa Majesté dispense et qu'elle reuoque par ce présent traitté, comme aussi lesdits SS. PP. l'auront et tiendront pour reuoqué, mesme les lois de leurs Estats de Toscane qui y seroient pareillement contraires; et se doit entendre le présent article auoir lieu mesme en cas que lors de la séparation du mariage, la dot ne soit pas encore payée ou qu'elle ne le soit qu'en partie (1).

(1) Cet article et les deux suiuans regardent uniquement l'intérest pécunière sur lequel le Grand-Duc a déclaré qu'il ne s'arrêteroit pas beaucoup, mais comme effectiuement ils sont un peu forts, si l'on vouloit dans la suite en disputer l'exécution, on pourroit prétendre que les dérogations aux lois municipales du Royaume, sont inualides, et les cas préuus échéans, ce ne

XIV.

Arriuant que le sérénissime prince Ferdinand laisse des enfans lors de son décès, la sérénissime Infante aura le gouuernement desdits enfans et de l'Estat de Florence pendant leur minorité. Comme régente et administratrice et cela soit que l'aisné desdits enfans où actuellement succéde aux Estats de Toscane ou qu'il vienne à succéder par la mort du sérénissime Grand-Duc, son ayeul. Mais en cas que le prince Ferdinand décède sans enfans, et que la sérénissime Infante veuille reuenir en Portugal, il lui sera pour lors donné, outre sa dot, son douaire, ses meubles, bagues et joyeaux ou leur juste valeur, la somme de 50,000 croisades par an, monnoye de ce Royaume, et sera fourni aux dépens des Estats de Florence, une flotte pour la conduire en Portugal, auec toute la sureté, dignité et grandeur dues à sa personne royale; pour assurance duquel article, il sera pareillement dérogé comme cy dessus, article 13, à toutes lois qui y seroient contraires (1).

seront plus que des prétentions qui se traiteront par personnes enuoyées ou par arbitres amiables qui terminent ordinairement à beaucoup moins que ce qui est demandé.

(1) A l'égard de la flotte on sait bien icy que le Grand-Duc n'a point de vaisseaux. Ainsi, cette demande paroist plustost faite pour satisfaire la fièreté portugaise, ou pour rendre peut-estre, par l'insertion d'une pareille clause, le retour de l'Infante en Portugal, plus difficile en cas que le roy Dom Pedro ait un fils. Et l'on voit aujourd'hui, par expérience, que les Portugais ne veulent point que la Reyne douairière d'Angleterre reuienne icy, quelque envie qu'elle en ait, et cela pour la crainte qu'elle ne voulust avoir part aux affaires.

(Notes du Marq.

XV.

Arriuant que les enfans nez de ce mariage vinssent à décéder sans postérité pendant la vie de la sérénissime Infante, bien qu'en ce cas l'obligation du douaire de 500,000 croisades cesse celle de la pension de 50,000 croisades et de la flotte subsistera dans sa force et vigueur, et dans tous les cas, soit qu'il y ait des enfans de ce mariage ou qu'il n'y en aye point, et soit qu'ils décèdent pendant la vie ou après le décès de la sérénissime Infante, le sérénissime Grand-Duc et le sérénissime prince Ferdinand seront obligez, eux et leurs héritiers, à la restitution de la dot ou partie d'icelle qui aura esté receue et des meubles, bagues et joyeaux, ou leur juste valeur (1).

XVI.

En cas que le sérénissime Grand-Duc vienne à décéder pendant que le sérénissime prince Ferdinand sera en Portugal, ledit Prince, son fils, prendra possession des Estats de Florence, par son procureur, qu'il nommera pour cet effet, et sera aussitost reconnu juré et traitté par lesdits Estats, comme s'il y estoit actuellement résident, et arriuant que ledit Prince vint à décéder après le Grand-Duc, son père, le roy Dom Pedro estant encore viuant et le fils aisné sorti du mariage qui se traitte aujourd'hui se trouuant alors en Portugal, ledit fils sera de la mesme manière, reconnu juré et traitté comme Grand-Duc et prendra possession des Estats, par procureur, que le roy Dom Pedro son ayeul, nommera; Sa Majesté ayant dès

(1) Il faut bien conuenir que cette restitution paroist exhorbitante en cas qu'il soit resté des enfans après l'Infante.

lors la régence desdits Estats, comme tuteur et légitime administrateur de la personne et biens du Prince, son petit-fils (1).

XVII.

Le sérénissime prince Ferdinand aura et receura dans ces Royaumes, après son mariage auec la sérénissime Infante, les mesmes traitemens et honneurs que les seigneurs, roys de Portugal, ont coustume d'accorder à leur fils aisné, et qui se doiuent présentement ainsi à la sérénissime Infante, et supposé que ledit prince Ferdinand demeurast en Portugal, ou que par quelque raison il y reuint, lorsque Sa Majesté aura un fils masle et légitime, en ce cas, ledit prince de Toscane aura et receura les traitements et honneurs qui se font aux enfants puisnez dans ce Royaume (2).

XVIII.

La sérénissime Infante reconnoissant la générosité dont le Roy, son père, use à son égard dans ce traitté, en lui cédant toutes les bagues, meubles et joyeaux que la défunte reine Dona Marie a laissez, dans lesquels ledit seigneur Roy auoit la moitié comme estant biens acquis durant le mariage de Son Altesse sérénissime, de sa propre et franche volonté

(1) Cette tutelle fait de la peine à Florence. Il est cependant visible que ce cas est éloigné et nullement vraisemblable, et il faut auouer que si le prince Ferdinand et le Grand-Duc manquât aussi bien que l'Infante, la tutelle appartiendroit naturellement au roy Dom Pedro, ayeul maternel.

(2) Il ne se peut rien désirer de mieux.

(Notes du Marquis Amo

renonce par cet article à toute prétention de légitime qu'elle pourroit jamais avoir sur la succession du Roy son père, soit directement, etc. Ce que ledit sérénissime prince Ferdinand, futur époux sera pareillement tenu d'approuuer et ratifier, etc. (1).

XIX.

Et parce qu'il est important pour la sureté des SS. PP. futurs époux, et beaucoup plus par rapport au cas dans lequel la succession de cette couronne sera continuée dans la postérité des seigneurs Grands-Ducs de Toscane, que l'on voye les loix qui establissent la succession desdits Estats, il est conuenu et stipulé qu'auant la finale conclusion de ce traitté, le sérénissime Grand-Duc en enuoyera en ce Royaume des copies autentiques pour estre remises dans la tour des archives à Lisbonne en cas que ledit mariage s'achèue et s'il est jugé nécessaire, Sa Majesté enuoyera un Ministre à la cour de Florence pour voir lesdites loix (2).

(1) Cet article n'est pas considérable et la renonciation se peut disputer dans la suite comme nulle et de nul effet.

(2) Ceci paroit choquant en ce qu'il semble que les Portugais veulent examiner les titres de la souuerainneté de Florence : mais dans le fond le Grand-Duc ne perd rien à donner connoissance de la constitution de son Estat que tout le monde sait et dont les histoires sont pleines, et il n'est pas possible que les Portugais voulussent la mettre en question après cent cinquante ans de reconnoissance du Pape et des Princes chrétiens. La faculté d'enuoyer un homme à Florence pour voir les titres semble de plus n'estre spécifiée que pour pouuoir tirer en longueur, tant qu'il plaira au roy Dom Pedro.

(Notes du Marquis Amelot.)

N° LXXXIV.

27 FÉVRIER 1687.

XXXIXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 13 et 27 janvier, auec les articles et conditions du mariage proposé entre le prince de Toscane et l'Infante. Vous verrez par les mémoires et pièces que le Grand-Duc a fait remettre icy par son résident, qu'il est bien esloigné de consentir à ces conditions quoi qu'il ne fut pas encore informé de celles qui regardent l'union de la couronne de Portugal pour laquelle il me semble qu'il suffit que le prince de Toscane ne renonce point aux droits que lui donne la qualité de fils aisné sur les Estats de son père, sans stipuler cette union qui ne sert qu'à faire voir aux peuples, qu'ils pourront passer dans la suite du tems sous la domination des Portugais et à les détacher de l'affection qu'ils doiuent auoir pour leur souuerain.

Il me paroist aussi que le terme de dix ans pour la restitution de la dot de la feue Reyne qui est desjà acquise à l'Infante et qu'on ne peut plus retenir auec justice ne se peut guères soustenir, mais ce qui fera encore le plus de peine, est l'obligation qu'on impose audit Prince d'aller demeurer en Portugal, à quoi il témoigne une répugnance insurmontable. Ainsi vous ne deuez plus employer vos soins qu'à apuyer auprès des Ministres portugais les bonnes raisons que peut auoir le Grand-Duc, et les porter à adoucir les conditions les plus dures et auxquelles le résident de ce Prince témoignera plus d'auersion. Mais vous ne deuez plus l'obliger à faire aucun pas qui soit contraire aux interrests qu'il a de son mais[1]

Il y a cependant beaucoup d'apparence

vous estes ne se relaschera point des articles qui auoient esté accordez par la Duchesse mère de Sauoye pour le mariage du Duc son fils auec l'Infante, et c'est ce que j'ordonne au sieur du Pré que j'ay renuoyé à Florence, de bien faire connoistre au Grand-Duc et au Prince son fils, afin de les porter à se rendre plus faciles sur tout ce qui ne s'éloigne point de la droite raison, et principalement sur la demande que font les Portugais que le prince de Toscane aille demeurer à Lisbonne, jusqu'à ce que le roy Dom Pedro ou lui ayent quelque enfant qui assure la succession. Enfin, si vos soins et vos offices ne peuuent pas aplanir toutes les difficultez qui se rencontrent à la conclusion de ce mariage, vous deuez sur toutes choses faire tout ce qui vous sera possible pour empescher que le prince Charles de Neubourg n'en profite, et comme je ne doute pas que la Reyne d'Angleterre ne propose le duc de Modène son frère, vous pourrez l'appuyer de vos offices lorsque vous verrez qu'il n'y aura plus rien à espérer pour le prince de Toscane.

Vous ferez mesme connoistre au duc de Cadaual et aux autres Ministres auec lesquels vous estes en quelque correspondance que je ne puis pas croire que le roy Dom Pedro veuille adjouter au mécontentement que me donne le mariage qu'il va faire pour lui auec une princesse de Neubourg dont la maison est entièrement déuouée aux interrests de celle d'Autriche, le désagrément d'une double alliance en faisant épouser l'Infante à un cadet de cette mesme maison, et qu'il n'y auroit plus lieu de douter que la couronne de Portugal ne se soucie plus de garder aucune mesure auec moy et qu'elle veut s'attacher entièrement aux interrests de la maison d'Autriche.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 23 février 1687.

N° LXXXV.

3 FÉVRIER 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Je receus la semaine passée une lettre de la dame du Verger, en réponse à une que je lui auois escrite quelques jours auparauant pour informer l'Infante de toutes les longueurs affectées de Roc Monteiro. Elle me mande par ordre de cette Princesse, que ce qui a fait différer de donner les articles à Gennori, est qu'effectiuement ils auraient esté renuoyez à Saluaterra sur quelque legère difficulté que le roy Dom Pedro auoit laissé à décider icy à quelques-uns de ceux dont il prend conseil, lesquels n'auoient pas voulu en prendre sur eux la résolution, qu'au moins c'est à ce que le duc de Cadaual lui auoit dit, que ce Ministre faisoit toujours ce qu'il pouuoit pour persuader de ses bonnes intentions dans cette affaire, mais que le comte d'Ericera auoit confié à une personne de foy que le Duc lui avoit dit, parlant du mariage de Florence, que le Grand-Duc auoit beau faire, que l'Infante n'en épouseroit point d'autre que le prince Charles de Neubourg.

Il est assez difficile après cela de se flatter que le roy Dom Pedro soit dans d'autres sentiments quand on n'en seroit pas déjà informé d'ailleurs. Gennori fut voir il y a quelques jours Roc Monteiro, pour lui dire que le courrier estoit parti pour Florence, et celui cy ayant assuré de nouueau le Florentin que l'affaire iroit bien, et que le roy Dom Pedro la souhaittoit tout nori
répondit que l'article 15 to la
dot et le dernier qui parle de ce,

ne paroissoient pas faits pour faciliter la négociation. Roc Monteiro replica sur l'article 15 qu'il n'en auoit pas esté d'auis, mais que le Grand-Duc y pourroit faire ses objections, et sur le dernier que lorsqu'on seroit d'accord en tout le reste, l'affaire ne se romproit pas la-dessus. Ces discours sont très propres à confirmer dans la pensée que tout cecy n'est fait que pour amuser et gagner du tems afin d'acheuer l'affaire de Neubourg, pendant que le Grand-Duc répondra, qu'on lui repliquera, et que des courriers iront et viendront de part et d'autre.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 3 feurier 1687.

N° LXXXVI.

9 MARS 1687.

XLe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 23 januier et 3 feurier me confirment le peu de sincérité qu'il y a dans toute la négociation que les ministres portugais ont commencée touchant le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, et les conditions qu'ils demandent du passage de ce prince à Lisbonne, de l'union des Estats du Grand-Duc au royaume de Portugal et du payement de la dot de cette Princesse en dix années de la manière qu'il plaira au roy Dom Pedro et sans interrests, sont rejetés auec tant de raison par le Grand-Duc, que je ne puis blasmer son reffus ni le presser dauantage pour la conclusion d'une affaire que je vois bien que les Portugais veulent éloigner ou plustost rompre entièrement pour courir à une double alliance qui ne

peut estre que très préjudiciable à ma couronne. Je n'ay plus aussi d'autres ordres à vous donner sur ce sujet que ceux que contient ma dernière dépesche. Et vous continuerez seulement à m'informer de ce qui se passe sans témoigner de ma part aucune approbation des propositions que je viens de vous écrire.

Le comte de Lobkowuitz m'ayant assuré tant de bouche que par escrit au nom de l'Empereur, que ce prince veut obseruer inuiolablement la treue pendant tout le tems de sa durée, j'ay bien voulu me contenter de cette déclaration pour ne point détourner les princes de l'empire de continuer de donner à l'Empereur les secours dont il aura besoin pour soutenir la guerre contre les Turcs. Et vous serez informé de mes sentimens sur cette affaire par la réponse que j'ay fait donner au comte de Lobkowuitz, dont je vous enuoye copie afin que vous en puissiez aussi faire part au lieu où vous estes.

Depuis que cette dépesche vous a esté escrite, le résident du Grand-Duc a remis entre les mains du sieur de Croissy le mémoire cy joint qui contient quelques adoucissemens sur les trois principaux points qui sont les plus grandes difficultez du mariage du prince de Toscane auec l'Infante, et come le Grand-Duc veut que Gennori ne fasse rien que ce que vous jugerez à propos, ledit mémoire vous seruira d'instruction; et premièrement vous ferez tout ce qui vous sera possible pour porter les Ministres à se desister du passage du prince de Toscane à Lisbonne. Mais s'ils en font une condition sans laquelle on ne puisse rien conclure, vous pourrez accorder qu'il y demeurera six mois ou mesme un an et que s'il a un fils, il sera eleué à Lisbonne. Car quoique ce prince ait jusqu'à présent une répugnance insurmontable à faire ce voyage, néantmoins come il souhoitte passionnément se rendre à la Cour, j'ay

lieu de croire qu'il déférera aux conseils que je lui donneray de satisfaire en cela aux désirs des Portugais pour six mois ou pour un an.

Quant à la dot, le Grand-Duc s'en remet à ce que je jugeray de plus raisonnable tant à l'égard du payement du principal que des interrests. Ainsi vous tascherez de ménager autant qu'il vous sera possible en cela ses auantages, et si vous ne le pouuez faire de la manière que le droit et la raison le peuuent demander, vous tascherez de rendre au moins cet article le moins préjudiciable qu'il se pourra pour le prince de Toscane et pour l'Infante.

Le seul article sur lequel vous ne deuez admettre aucun tempéramment, est celui qui regarde l'union des Estats de Florence auec la couronne de Portugal, et come je vous ay mandé toutes les raisons qui en doiuent faire desister les Portugais, je n'ay plus rien à y adjoindre.

Cette lettre vous sera portée par un courier du Grand-Duc qui vous adresse aussi à cachet volant la lettre qu'il escrit à Gennori, par laquelle il ne lui donne point d'autre ordre que de suiure les vostres.

Ainsi c'est à vous à conduire cette affaire en la manière qui vous paroistra la plus conuenable pour la faire réussir à la satisfaction de ces princes.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 9 mars 1687.

10 février 1687. — Un vaisseau portugais part pour la Hollande avec une partie de la maison du comte de Villarmayor, 200,000 fr. de pierreries pour la Reine, de la vaisselle d'argent et des tapisseries de la Couronne pour

servir dans l'ambassade. Il navigue sous pavillon et passeport hollandais pour éviter la nécessité du salut.

A ces détails, Amelot en ajoute d'autres sur tous les moyens dilatoires par lesquels la Cour de Lisbonne amuse l'envoyé florentin. On se montre en ce moment favorable au mariage, peut-être parce qu'on est plus sûr de l'éloignement du prince de Toscane pour cette union, et aussi pour faciliter aux Ambassadeurs envoyés à Heidelberg le passage et la sortie de la France.

L'Infante renouvelle l'expression de sa profonde reconnaissance pour le Roi de France.

17 février 1687. — Tenu systématiquement en dehors des négociations officielles pour le mariage, le marquis Amelot y était cependant entré. Plus habile que le Florentin et mieux posé, parlant au nom du Roi de France, il avait cru avancer l'affaire dans un entretien avec Cadaval; il en avait reçu de nouvelles protestations du bon vouloir de sa Cour. Amelot représenta, quant à l'union des Couronnes, que le prince de Toscane ne pouvait que désirer d'être à la fois roi de Portugal et Grand-Duc, mais que le sentiment de Florence s'opposait à cette stipulation, que le mariage en lui-même comprenait tout. Cadaval convient que cela serait traité dans un article à part, et concéda quelques points relatifs à la restitution de la dot.

Dans une audience, Dom Pedro annonça que désormais Taborda, son représentant à Versailles, n'aurait plus à s'occuper de cette négociation; que, du reste : « il écouteroit les propositions et feroit ce qui seroit le plus conuenable. »

A ce compte rendu, le marquis Amelot joint une lettre de la dame du Verger, évidemment écrite de concert avec l'Infante, et que nous donnons ici textuellement à cause de cela.

N° LXXXVII.

15 FÉVRIER 1687.

LETTRE de Madame Du Verger à l'Ambassadeur.

MONSIEUR,

Taborda a escrit que M. de Croissy lui auoit dit de la part de Sa Majesté très chrétienne qu'après la manière dont on auoit usé pour le mariage de Neubourg, elle auoit un double sujet de mécontentement si le mariage du roi Dom Pedro précédoit celui de l'Infante et qu'il falloit que l'un et l'autre se fist en mesme tems. Ces nouuelles ont mis le roy Dom Pedro dans une colère extrème, disant que c'estoit Taborda qui estoit cause que le Roy de France auançoit si fort les choses et s'il ne s'estoit pas mal expliqué que cela ne seroit pas ainsi. Le roy Dom Pedro lui a fait répondre qu'il eust à ne plus parler de cette affaire et que quand on lui demanderoit à la Cour de France quelques nouuelles la-dessus, qu'il répondit qu'il n'en sauoit rien, et que comme le Roy de France entroit dans cette affaire, qu'il auoit son Ambassadeur en Portugal, il pourroit s'en faire informer par lui, et que pour Taborda, il n'auoit d'autre chose à répondre. Le roy Dom Pedro croit par cette réponse que le Roy de France ne pressera plus tant. De plus j'ay apris d'un endroit fort certain, que le Roy a donné ordre à Villarmayor d'amener icy le prince Charles de Neubourg, et pour empescher de donner soupçon, d'amener aussi l'autre frère, le grand maistre de l'ordre Teutonique, afin de persuader a tout le monde que les deux frères de la Reyne ne viennent que pour rendre l'accompagnement plus grand; mais la vérité est que c'est à dessein que le prince Charles vienne épouser l'Infante, et il n'y a que le Roy, le duc de

Cadaual et Villarmayor qui le sauent. Depuis quelques jours le Roy n'a pu s'empescher de le dire à une personne et que le Roy de France le croyoit atraper, mais que lui l'atraperoit par ses finesses et détours; la personne à qui le Roy l'a dit n'a pu garder le secret. Il l'a dit à une personne de qui je le say, me l'ayant dit pour en auertir l'Infante à cause de l'inclination qu'il a de la seruir en toute occasion. Cette nouuelle a fort alarmé l'Infante, et elle m'a commandé de l'escrire à M. Amelot afin qu'il le fasse sauoir au plustost au Roy de France. Un Ministre dit l'autre jour qu'une personne lui demandant ce que l'on pourroit faire pour conclure l'affaire de Florence, il fit reponse qu'il ne tenoit qu'au Roy de France et qu'il n'y auoit que lui qui la pust acheuer en disant qu'il le falloit; mais que s'il témoignoit le moindre refroidissement sur cette affaire que très assurément elle ne se feroit pas, qu'il connoissoit fort bien le roy Dom Pedro, et qu'il n'y auoit que le Roy de France qui puisse lui faire dire oui parce qu'il le craint. L'Infante recommande bien à M. Amelot de faire sauoir cela au Roy de France par le premier ordinaire, parce que le plustost que l'on pourra apporter du remède sera le meilleur.

Ce 15 feurier 1687.

Jean de Roxas, secrétaire de la maison de Bragance et chancelier du roi Dom Pedro, avait fait donner le mesme avis à Amelot. C'était le Roy qui dans le dessein d'embrouiller auait dressé lui-mesme les articles. Il tint les mesmes propos au père Pommereau, et affirma qu'il n'y avait pas d'ordres pour faire venir le prince de Neubourg « au moins à sa » connoissance, qu'il y auait dans toutes les matières des » choses dont le Roy ne s'ouurait à qui que ce soit, ou » quelquefois qu'à une ou deux personnes seulemer

Après avoir fini cette lettre et rendu compte des *Te Deum* qu'il a fait célébrer pour le rétablissement de la santé de Louis XIV, Amelot ajoute ce post-scriptum.

Après auoir fini cette lettre, je reçois un billet de la dame du Verger, que voicy :

Samedi au soir le Roy après s'estre entretenu auec le Duc touchant l'affaire de Florence, lui demanda en cas qu'on acceptast les articles qu'il auoit donnez, s'il n'y auroit alors plus de moyens de s'en dédire. Le Duc répondit que non, et qu'il n'y auroit plus rien à dire. Le Roy lui dit cependant il faudra voir, voyez de vostre costé et je verray du mien ce que l'on pourra trouuer. Le Duc est venu dire cela hier à l'Infante et lui dist en mesme tems, que si le Roy de France prenoit la chose à cœur, le roy Dom Pedro auroit beau faire, il n'oseroit s'en dédire.

Ce 17 feurier 1687.

Voilà, Sire, un tour tout nouueau que le Duc prend, en auouant à l'Infante les mauuaises dispositions du Roy. Il semble vouloir regagner la confiance de cette princesse ; mais il a joué dans toute cette affaire des personnages si différens qu'il faut attendre la suite pour juger de son intention.

Ce mesme jour, 17 feurier 1687.

N° LXXXVIII.

23 MARS 1687.

XLIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 10 et 17 feurier, qui ne me

font pas voir plus d'acheminement que les précédentes à la conclusion du mariage du prince de Toscane âuec l'Infante. Et il y a d'autant moins d'aparence que la Cour où vous estes veuille adoucir la dureté des conditions qu'elle a exigées du sieur Gennori, qu'il paroist par la confidence qu'on vous a faite, que le Roy craint mesme qu'elles ne soient acceptées et qu'il songe déjà à trouuer de nouuelles difficultez pour rompre cette négociation.

Vous deuez néantmoins faire connoistre au duc de Cadaual et à tout autre Ministre qui vous parlera de cette affaire que je suis toujours persuadé qu'elle se terminera bientost, et que voyant que d'un costé le Grand-Duc se met fort à la raison et n'obmet rien pour marquer l'estime qu'il fait de l'alliance de Portugal, je ne puis croire aussi que le Roy qui a pour la Princesse sa fille toute la tendresse et amitié qu'elle doit atendre d'un bon père, n'aporte pas de sa part toutes les facilitez qui dépendent de lui pour donner à sa fille un aussi bon establissement qu'est celui de grande duchesse de Toscane, et sans multiplier les dépenses des voyages du prince de Toscane et de l'Infante, il suffiroit que cette Princesse fust conduite dans les Estats du Grand-Duc son beau père. Mais qu'en tout cas, s'il n'est question que de l'aller épouser à Lisbonne, et y demeurer six mois et mesme un an, il y a bien de l'aparence que ledit prince de Toscane ne refusera pas de donner cette satisfaction au roy Dom Pedro ; qu'à l'égard de la restitution de la dot de la feue Reyne, pourueu que le Roy veuille faire sur ce point pour la Princesse sa fille, tout ce que le droit et la raison demandent, le Grand-Duc s'y conformera aussi.

Et quant à l'union des Estats de la Toscane à la Couronne de Portugal, il est d'autant moins nécessaire de stipuler sur un cas qui n'arriuera peut estre point, que le

prince de Toscane ne renonçant pas par son contrat de mariage à ses droits, il sera toujours en estat de les faire valoir quand le cas y échoiera et qu'en un mot je trouue que le Grand-Duc a raison de ne vouloir pas mettre de clause dans ce contrat qui puisse donner des veues à ses sujets capables de troubler quelque jour la tranquillité dont ils jouissent à présent ; qu'enfin, je m'assure que ce mariage ira du mesme pas que celui du Roy, et que ce Prince ne me voudra pas donner le déplaisir de donner à la maison d'Autriche par ses secondes noces tout l'auantage qu'elle s'en promet, sans vouloir en mesme tems marier l'Infante à un prince que j'affectionne et qui est dans mon alliance.

Au surplus vous continuerez de faire voir à l'Infante combien ses interrests me sont chers, et vous vous seruirez de tous les moyens le plus conuenables pour les procurer.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 23 mars 1687.

24 février 1687. — Le Duc a pris l'initiative de faire appeler Gennori ; il est convenu de renoncer à la faculté de rembourser la dot à la volonté du Roi. Il a concédé, avec l'autorisation expresse de son maître que l'union des États serait l'objet d'un article secret, qu'on n'exigerait pas la production des titres de la maison régnante de Toscane, que la déclaration de possession suffirait. Que le grand duché irait au second fils du prince Ferdinand ; qu'au défaut de cet enfant le frère cadet du futur roi de Portugal paierait une soulte.

Malgré ces concessions, Amelot ne montre aucune confiance ; on ne lui a rien dit, à lui, malgré les promesses antérieures de tout lui communiquer. Il croit qu'on veut

ainsi montrer qu'on a été mortifié de ce que la douane française a ouvert les caisses de M. de Villarmayor, et lui a fait payer les droits de ce qu'il avait de neuf. Mais ce procédé est celui de la douane portugaise pour les ambassadeurs de France.

3 mars 1687. — Les soupçons d'Amelot sont justifiés; le Roi a désapprouvé le Duc et celui-ci a dit à Gennori n'avoir parlé qu'en son nom et pas au nom de son maître. Jean de Roxas fait connaître que cet incident n'avait eu lieu que pour gagner du temps jusqu'à l'arrivée de la Reine.

N° LXXXIX.

6 AVRIL 1687.

XLIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 24 feurier et 3 mars, et la dernière m'oste toute l'espérance que la première m'auoit donnée d'une prompte conclusion du mariage de l'Infante auec le prince de Toscane. Il me paroist mesme si peu de bonne foy dans tout le procédé des Ministres de Portugal, que je n'ay pas lieu de croire que cette négociation puisse auoir un bon succès. Vous deuez néantmoins continuer à témoigner au lieu où vous estes, que je m'attens bien qu'elle ira du mesme pas que celle du mariage du Roy auec la princesse de Neubourg, et que comme vous m'auez informé par vostre lettre du 24 feurier, des assurances que le duc de Cadaual vous auoit données, que les articles concernant la restitution de la dot de la feue Reyne et la réunion des Estats de Florence à la couronne de Portugal seraient bientost reglez en la manière que le Grand-Duc

témoigne le désirer, je ne doute plus que je n'aprenne par vos premières qu'on sera conuenu des conditions de cette alliance, et qu'elle sera consommée dans le mesme tems que celle de Neubourg.

Il me paroist cependant que la répugnance du prince de Toscane pour le voyage de Lisbonne augmente tous les jours, et il y auroit d'ailleurs tant de difficultez à régler, non seulement sur la manière dont le roy Dom Pedro le receuroit, mais encore sur les traitements qu'il pourroit faire au principaux de la noblesse (1), qu'il semble que le meilleur parti qu'on pourroit prendre, seroit d'enuoyer l'Infante à Florence sans obliger le prince de Toscane à se rendre à Lisbonne. Et c'est ce que vous deuez apuyer autant qu'il vous sera possible par les raisons que je viens de dire. Si néantmoins il estoit impossible d'obtenir des Portugais qu'ils se désistent de cette condition, on taschera de disposer ledit Prince à ce voyage pour demeurer cinq ou six mois de tems à Lisbonne, pourueu qu'on conuienne en mesme tems de lui rendre tous les honneurs deus à un Prince souuerain qui épouse la présomptiue héritière de la couronne de Portugal.

Pour ce qui regarde la réunion des Estats de la Toscane, vous sauez quels sont les sentiments du Grand-Duc, et vous deuez vous y conformer entièrement.

Il n'y a guères d'aparence que le prouincial des capucins consente que les religieux de son ordre qui sont à Lisbonne fassent le serment qu'on leur demande, cette nouueauté estant sans exemple. On saura néantmoins de leur supé-

(1) Ceux-ci avaient décidé entre eux qu'ils ne reconnaîtraient pas au prince de supériorité sur les fidalgues portugais.

rieur si leur règle leur permet, et vous serez ensuite informé des ordres qui leur seront donnez (1).

Sur ce, etc.

A Versailles, le 6 avril 1687.

10 mars 1687. — Après avoir fait rendre compte au marquis Amelot des démarches et demi-confidences du Duc, de ses promesses d'une prochaine conclusion de mariage toscan, l'Infante fait donner à Louis XIV la nouvelle assurance, dans les termes les plus forts, de la reconnaissance dont elle est pénétrée pour lui, et de son désir de pouvoir un jour lui prouver son respect et son attachement.

17 mars 1687. — On a encore tenu le même langage à l'Infante. Villarmayor, pour éviter les difficultés du cérémonial, sera reçu à Heidelberg comme conducteur de la Reine et non comme ambassadeur.

L'Ambassadeur d'Espagne, Sire, se promenant il y a trois jours auec tous ses gens sur le bord de la riuière dans un faubourg de Lisbonne et proche d'un couuent de son ordre où il auait disné, un voleur que l'on menoit prisonnier vint à passer et reconnoissant l'équipage de l'Ambassadeur, se mit à implorer sa protection par de grans cris; les gens de l'Ambassadeur par l'ordre, à ce que l'on prétend, de leur maistre, se jetèrent sur les

(1) La maison des capucins français de Lisbonne envoyait des missionnaires au Brésil à l'aide d'un secours du Roi. Celui-ci ne consentait à le continuer que si les pères lui prêtaient serment de fidélité à cause de l'influence qu'ils avaient sur l'esprit peuple brésilien.

sergens, en blessèrent un et délivrèrent le prisonnier. Le corregidor ou commissaire qui auoit fait faire la capture, et qui venoit un peu derrière à cheual, s'approcha de la litière de l'Ambassadeur et le pria de faire rendre le prisonnier, l'Ambassadeur recent fort mal ce compliment et, protestant à haute voix qu'il maintiendroit les privilèges de son caractère, il mit le prisonnier en dépost chez les moines. Le corregidor partit aussitost pour aller informer le Roy de la chose, et l'Ambassadeur se rendit peu de tems après au palais pour parler à ce prince, mais le Roy ne le voulust point voir et lui fit dire qu'il estoit indisposé. Auant hier il y eust conseil d'Estat le matin et le soir sur cette affaire ; plusieurs furent d'auis que le roy Dom Pedro fist intimer un ordre à l'Ambassadeur de sortir incessamment de Lisbonne, jusqu'à ce que l'on ait receu sa reuocation du Roy catholique ; mais le Roy s'est contenté que le prisonnier fust rendu, et l'Ambassadeur le renvoya hier chez le duc de Cadaual. L'enlèvement de ce prisonnier a esté généralement blasmé, et la restitution, après l'auoir gardé deux jours, ne fait pas beaucoup d'honneur à l'Ambassadeur.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 17 mars 1687.

N° XC.

17 AVRIL 1687.

XLIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 10 et 17 mars me font voir qu'encore qu'il nous ait paru pour lors quelque disposition à conclure

le mariage du prince de Toscane auec l'Infante à des conditions raisonnables, néantmoins l'extrême répugnance qu'a le Prince à passer à Lisbonne, sera toujours une difficulté insurmontable dans cette affaire. Vous pouuez cependant assurer les personnes qui s'y interessent le plus qu'on obmettra rien de ma part pour obliger le sieur Taborda à en écrire bien pressament et à faire voir une nécessité absolue de la terminer dans le mesme tems que le mariage du Roy auec la princesse de Neubourg. L'Infante ne doit rien négliger aussi du costé du duc de Cadaual pour l'obliger à bien agir, n'y ayant pas lieu de douter que s'il fait tout ce qui peut dépendre de lui, son mariage aura tout le bon succès qu'on s'en peut promettre. Le procédé de l'Ambassadeur d'Espagne pour la délivrance d'un voleur de grand chemin, est entièrement insoutenable et je m'assure que vous ne tomberez pas dans de sembles inconueniens.

Je pars au 1er du mois prochain pour aller à Luxembourg dans le seul dessein d'y avoir les fortifications de cette place qui la rendent encore plus forte qu'aucune de celles que j'ay fait fortifier jusqu'à présent. Comme je ne prétend employer que vingt-cinq jours dans tout ce voyage il ne pourra donner aucune inquiétude aux princes des Estats voisins.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 17 avril 1687.

29 mars 1687. — Le Grand-Duc semble ne plus compter sur le succès de la négociation. Rien ne peut être plus agréable au roi Dom Pedro, que de lui annoncer l'invincible répugnance de ce prince et de son fils sur les deux principaux points, car sa prétention sur l'union des

Etats n'est pas déraisonnable, et il y avait six ou sept ans que sur une première proposition de mariage, le Grand-Duc avait promis d'y consentir, ainsi que d'envoyer son fils à Lisbonne.

2 avril 1687. — M. Amelot a fait connaître à Cadaval que le Grand-Duc avait communiqué à Versailles le projet de traité, et que l'Ambassadeur de France serait chargé désormais de le négocier.

N° XCI.

2 AVRIL 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Je fis entendre touchant la venue du prince Ferdinand qu'il seroit peut estre plus commode au roy Dom Pedro, de n'auoir point icy de gendre, et qu'il estoit aisé si l'on vouloit de dispenser l'Infante à l'égard de l'union. J'en représentay fortement l'impossibilité, et que c'estoit une pure cérémonie à laquelle les Ministres portugais auoient trop bon sens pour s'arester, si dans le fond ils auoient effectiuement résolu de conclure, qu'ils estoient fort au-dessus d'un prétendu point d'honneur de cette nature, et que ce seroit en cela que l'on connoistroit leurs véritables intentions. Enfin j'apuyay ces deux poins de tout ce que je crus plus capable de les faire receuoir auec moins de peine.

Le Duc me répondit auec beaucoup plus de tranquillité et d'un sens plus rassis qu'il n'auoit fait les autres fois ; mais il ne laissa pas de me dire aussi fortement que jamais

que la venue du prince Ferdinand estoit une condition préliminaire sans laquelle on n'entreroit jamais en négociation. Il m'étala toutes les raisons qui en établissoient la nécessité et s'aresta principalement sur le point que le roy Dom Pedro estoit mortel, qu'aussitost que l'Infante seroit sortie du Royaume il pouuoit arriuer faute de lui, que dès lors le Portugal estoit perdu, que bien que selon les aparences ce cas ne dût pas arriuer, il estoit cependant possible, et que dans une chose de cette importance ou la moindre inquiétude deuoit faire trembler, il faudroit que les Portugais eussent perdu l'esprit pour tout hazarder; mais que dès le moment qu'il y auroit un héritier, toutes les portes seroient ouuertes à l'Infante et au Prince son époux pour se retirer quand bon leur semblera. A l'égard de la dispense, il me dit que les Estats ne l'auoient accordée que parce que le duc de Sauoye deuoit se rendre icy, et que lui venant, le Roy de Portugal l'auroit naturalisé portugais, ainsi que l'on feroit au prince Ferdinand dès qu'il mettroit le pied à Lisbonne.

Touchant l'union des Estats, le Duc ne me parut pas si éloigné qu'il auoit fait au commencement de la négociation, il me donna à entendre que si son sentiment estoit suiui, on ne romproit pas sur ce point. Il ne manqua pas cependant de m'oposer qu'il ne voyoit pas par quelle raison le Grand-Duc auoit changé de sentiment depuis les offres qu'il auoit faites par la lettre dont j'ay parlé à Votre Majesté, et il m'en monstra mesme une qu'il auoit receu la veille de l'abbé Spinelli, secrétaire de Madame de Sauoye, où il estoit fait mention de cette lettre du Grand-Duc. Ce que je pû répondre à cela fut que je n'auois nulle connoissance de ce qui s'estoit passé il y auoit huit ou neuf ans, et que l'estat des choses auoit bien ch[illegible] [illegible]s c[illegible]
Je lui parlay ensuite du payement [illegible]

et sans interrests, come d'un article insoutenable et hors de raison. Il me répondit que cela s'ajusteroit aisément entre nous, mais que c'estoit du tems perdu de traiter de l'union et des autres articles a moins que l'on ne demeurast d'accord de la venue du prince Ferdinand. Je lui dis la dessus que je le priois de raporter au roy Dom Pedro ma proposition toute entière, et que je demandois réponse sur l'un et sur l'autre point, que je faisois attendre le courrier qui m'estoit venu afin de pouuoir promptement donner des nouuelles de l'affaire, si je voyois qu'il y eut lieu de la bien acheminer, et que je supliois Sa Majesté de me faire sauoir ses intentions le plustost qu'il seroit possible. Je donnay alors au Duc le mémoire que j'auois porté auec moy; il me promit de le faire voir au Roy dès le soir mesme, qu'il presseroit la résolution de Sa Majesté, mais que le tems de la semaine sainte estoit peu propre à assembler des Ministres et à diligenter des affaires. Je lui dis qu'il n'y auoit point d'œuure meilleure ni plus sainte que celle dont il estoit question, et je le quittay sans m'estre laissé entendre que j'eusse aucun pouuoir pour accorder la venue du prince Ferdinand.

Je ne manquay pas en mesme temps, Sire, de faire sauoir à l'Infante par le père Pommereau et par la dame du Verger, l'estat où estoient les choses, et de lui insinuer par ces deux voyes qu'elle deuoit s'aider en cette occasion et auprès du duc de Cadaual qui lui donnoit tant de belles assurances de ses bonnes intentions, et auprès des autres Ministres qui témoignent de l'attachement pour elle. Cette Princesse me fit sauoir que le Duc lui auoit rendu compte de ce qui s'estoit passé entre lui et moy, que sur l'article de la venue du prince Ferdinand lui et tous les autres témoignoient toujours une répugnance inuincible, que le Duc, deux jours après lui auoir monstré son auis par

escrit, dans lequel il demeuroit ferme sur ce point : mais à l'égard de l'union il disoit que si on ne pouuoit l'obtenir il ne falloit pas laisser de conclure le mariage et que la qualité de fils et successeur auec laquelle on offroit de marier le prince Ferdinand estoit suffisante. Il adjoutoit que si l'affaire ne pouuoit s'acheuer, il estoit d'auis que le roy Dom Pedro songeast à faire venir le prince Charles de Neubourg ; mais l'Infante, à ce qu'elle m'a mandé, fit promettre au Duc qu'il osteroit ce dernier article.

Le mémoire fut communiqué aux Ministres qui en délibérèrent devant le Roi le jour de Pâques, et le Roi s'arrêta à exiger et la venue du prince à Lisbonne et l'union des couronnes. Amelot, prévenu de cette résolution par Jean de Roxas, par la dame du Verger, et officiellement par le duc de Cadaval, dut enfin concéder que le Prince viendrait passer un an à Lisbonne. Il maintint qu'il fallait se contenter de ce qu'il se marierait en qualité de successeur du Grand-Duc sans spécifier l'union d'une manière plus précise. Il déduisit au Roi lui-même les raisons à l'appui de son assistance à cet égard. Son audience fut suivie d'un nouveau conseil où le Roi déclara vouloir formellement la stipulation de l'union des deux Etats.

Le Duc fut chargé de porter cette décision à l'Ambassadeur. Il ajouta que :

Le Roy s'estoit mis cela tellement dans la teste, qu'il sembloit impossible de l'en tirer ; qu'à dire le vray cette expression d'union estoit une chimère qui ne donneroit aucune force nouuelle au droit naturel du prince Ferdinand, mais qu'enfin il estoit vray aussi que c'estoit une chose qui s'estoit toujours faite et que le roy Dom Pedro auoit plus de raison de la demander que le Grand-Duc n'en auoit de la refuser, qu'on ne pouuoit deuiner par

quel motif celui-cy s'opiniastroit tellement sur ce point, que c'estoit une moquerie de dire que cela seroit capable de faire réuolter les peuples de la Toscane, qu'on sauoit assez que le Grand-Duc estoit fort absolu dans ses Estats, qu'il tenoit ses sujets en bride par de bonnes citadelles et par de bonnes garnisons, que s'ils auoient à se réuolter ce ne seroit pas de son viuant ; mais dans le tems que le cas de l'union arriueroit, qu'alors ce ne seroit pas une clause stipulée ou obmise qui les feroit se soumettre ou se reuolter et qu'ainsi, soit que le Grand-Duc eut des intentions sincères que ses Estats passassent à son fils aisné, soit qu'il ait en veue de l'en priuer, cette expression lui deuoit estre également indifférente. Après que le duc de Cadaual eut acheué, je lui dis que j'estois très fasché aussi bien que lui de la réponse qu'il venoit de me donner, mais que j'esperois que ce ne seroit pas la dernière, que je ne prétendois point combattre toutes les raisons qu'il m'auoit aportées, qu'il demeuroit certain entre nous que la stipulation d'union n'estoit de nulle conséquence aux Portugais, que s'il en estoit ainsi du costé du Grand-Duc, il estoit indubitable qu'il n'hésiteroit pas de l'accorder, que s'il le pouuoit, il ne perdroit pas assurément pour le Prince son fils l'occasion du plus grand mariage qu'il y ait aujourdui dans l'Europe, que l'on deuoit de toute nécessité présumer d'un Prince aussi sage que lui, qu'il trouuoit sur ce point des difficultés inuincibles ; puisqu'il déclaroit ne pouuoir jamais y condescendre, et qu'enfin personne ne pouuoit penser que le prince Ferdinand, en cas que l'une et l'autre succession vint à lui échoir ne fist tout ses efforts pour se les conseruer conjointement s'il lui estoit possible sans qu'il fust besoin de la stipuler expressément, que je ne croyois pas que les Ministres du roy Dom Pedro qui lui conseilloient de rompre cette

affaire le fissent par zèle pour l'interrest de la maison royale, qu'il falloit à l'Infante un Prince qui eut des Estats de son chef, que tout autre seroit à charge au Roy, à la noblesse et au Royaume, que peut estre ces mesmes Ministres si le prétexte de rompre leur manquoit, ne manqueroient pas d'en chercher de nouueau, et qu'enfin Vostre Majesté ne pourroit s'empescher d'auoir du chagrin si elle connoissoit que tout ce cy n'eust esté fait que pour amuser. Le Duc reprit que s'il estoit possible d'ajuster ce point tout le reste estoit sans difficulté ; mais qu'il estoit vray que ceux qui n'estoient pas portez pour le mariage de Florence vouloient persuader au Roy que celui du prince Charles de Neubourg son beau frère estoit bien plus conuenable. Je lui dis alors que c'estoit peut estre là ce qui rendoit ce point imaginaire d'union si difficile, que je me sentois obligé de lui dire que Vostre Majesté n'auoit pas oublié le peu d'égard que l'on auoit eu icy à ce qu'elle auoit fait représenter touchant le mariage du roy Dom Pedro dans une maison absolument dépendante de celle d'Autriche, qu'elle l'auoit laissé passer espérant que le mal pourroit se réparer par le mariage de l'Infante ; mais qu'enfin c'en seroit trop si, par une double alliance dans la maison palatine, le Portugal renonçoit à toute sorte de liaison auec Vostre Majesté pour s'abandonner à la mercy des Espagnols et que si le mariage de la princesse Sophie de Neubourg auoit du refroidir l'amitié de la France, celui du prince Charles seroit encore plus capable de l'altérer. Je crus, Sire, que c'estoit là le lieu de placer l'exécution des ordres que Vostre Majesté m'a donnez sur ce sujet par la dépesche du 28 feurier.

. . . . . .

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 2 auril 1687.

N° XCII.

10 AVRIL 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Il s'est fait plusieurs consultations nouuelles sur la replique que j'enuoyay au duc de Cadaual le 2 de ce mois, le roy Dom Pedro s'estant déclaré qu'il vouloit prendre l'auis des plus sauans jurisconsultes de Lisbonne, pour sauoir si la qualité de fils aisné, héritier et successeur assuroit suffisamment la succession des Estats de Toscane en la personne du prince Ferdinand; les sentimens ont esté partagés, mais le Roy s'est attaché comme il a fait dès le commencement à celui qui jugeoit l'expression d'union nécessaire, et hier le duc de Cadaual vint me dire de sa part qu'après auoir fait de nouueau examiner l'affaire, ce Prince persistoit dans sa résolution suiuant les termes de la réponse par escrit qui m'auoit esté donnée le premier de ce mois, et qu'il n'auoit rien à y adjouter. Je dis au Duc que j'auois espéré de ses soins et de sa prudence que cette difficulté ne seroit pas insurmontable, que dans le fond l'on estoit d'accord de la chose et qu'il n'estoit question que de l'expression, qu'il estoit bien fascheux de voir que sur un point chimérique l'on rompist une affaire aussi conuenable pour toutes les parties que les peuples et la noblesse la désiroient, que la pluspart des Ministres et lui duc de Cadaual tout le premier la vouloient et jugeoient cette expression d'union inutile qu'il falloit donc conclure que c'estoit uniquement le roy Dom Pedro qui ne vouloit point ce mariage, qu'il estoit aisé de connoistre que toutes les consultations qui

auoient esté faites en dernier lieu n'estoient qu'une cérémonie, et que le Roy sauoit bien dès le commencement ce qu'il répondroit, qu'assurément il eut esté mieux que l'on n'eût jamais parlé de cette affaire, que personne ne songeoit à contraindre ce Prince à marier sa fille contre son gré ; mais qu'après toutes les demarches qui s'estoient faites auprès de Vostre Majesté auxquelles on n'estoit point obligé, il estoit étrange que le roy Dom Pedro contre le sentiment de tout le Royaume rompist lui seul ce mariage sur un prétexte aussi peu fondé, que l'on ne deuoit pas s'atendre que j'eusse pouuoir d'accorder quelque chose sur cet article, que j'auois des ordres très précis au contraire, et qu'ainsi, il ne me restoit qu'à renuoyer le courrier qui m'auoit esté dépesché et rendre compte à Vostre Majesté de tout ce que je voyois et que je connoissois dans cette affaire, a quoy sans doute je ne manquerois pas.

Le Duc me parla comme en homme chagrin du mauuais succès de la négociation et comme préuoyant bien qu'après cela l'Infante se trouuoit exposée à une fort triste destinée. Il me protesta qu'il auoit fait inutilement tous les efforts et qu'il n'auoit rien la dessus à se reprocher. Après quelques autres discours je lui repetay encore, que l'on voyoit bien que le roy Dom Pedro ne vouloit point ce mariage, et que pour mieux dire, il ne l'auoit jamais voulu. A quoi le Duc me répondit d'une manière à me faire entendre qu'il le jugeoit aussi bien que moy, mais qu'il ne lui conuenoit pas d'en demeurer d'accord. Nous nous séparâmes ainsi sans qu'il cherchast à laisser la moindre espérance. Je crus deuoir principalement apuyer sur la connoissance éuidente que j'auois des intentions du Roy, afin que ce Ministre le raportast à son maistre, dont le but en toutes ces délibérations a esté de faire

paroistre qu'il n'a rien oublié pour chercher les moyens de faciliter la chose et cela par la crainte de choquer Vostre Majesté.

Cependant, Sire, si le Grand-Duc eut pu se relascher sur le point de l'union, il semble qu'il n'auroit pas esté impossible de faire enfin consentir le roy Dom Pedro à ce mariage. Tout le monde souhaittoit icy extrêmement cette affaire, le duc de Cadaual estoit trop engagé pour pouuoir s'en dédire, il n'y auoit nul prétexte dans tout le reste pour manquer de parole à Vostre Majesté; ce mariage dans le fond conuenoit mieux qu'un autre au génie particulier de ce Prince, dont la grande apréhension a toujours esté d'auoir un gendre auprès de lui sans pouuoir l'enuoyer viure ailleurs; et il auroit esté difficile que le Roy, de l'humeur dont il est, eut pu résister à toutes ces dispositions qui l'auroient peut-estre entraisné malgré lui à la conclusion. Pour ce qui est de la venue du prince Ferdinand, je n'ay pas cru deuoir contester sur le plus ou le moins de son séjour en ce païs cy jusqu'à ce que je visse de quelle manière les choses tourneroient sur l'autre point, et je croy d'ailleurs que ce Prince se resoluant une fois de venir en Portugal n'auroit jamais pu se dispenser d'y rester jusqu'à ce que la succession fust establie, ce qui peut estre n'auroit pas passé le terme d'un an, puisque c'est uniquement dans cette veue que l'on s'est attaché à vouloir indispensablement cette condition, et que ce Prince pouuoit bien s'assurer qu'aussitost que cette raison auroit cessé par la naissance d'un fils ou de son mariage ou de celui du roy Dom Pedro il auroit eu une entière liberté de se retirer en Toscane. Le Roy l'auroit souhaitté le premier, parce que la présence d'un gendre est ce qu'il redoute le plus par les raisons que j'ay touchées d'autres fois à Vostre Majesté; les Ministres auroient trouué leurs

interrests particuliers à voir partir un Prince qui auroit pu diminuer leur autorité, ou en les déseruant auprès du Roy, ou en apuyant d'autres sujets de sa faueur, et parce qu'en un mot ils ne peuuent estre mieux qu'ils sont. Les fidalgues seroient aussi indubitablement entrez dans les mesmes sentiments, parce qu'ils se seroient bientost lassez d'auoir une nouuelle Cour à faire et qu'ils auroient apréhendé que les bienfaits de la couronne n'eussent esté partagez par les Florentins qui auroient suiui leur Prince.

Comme il n'y a plus rien, Sire, qui puisse retenir icy le courrier du Grand-Duc, j'ay enuoyé demander un ordre au secrétaire d'Estat pour le renuoyer demain matin. L'ordre m'a esté aporté à midi, il est dix heures du soir et je viens de receuoir un billet du mesme secrétaire d'Estat qui me mande qu'il a un paquet à enuoyer au sieur Taborda, et me prie de faire attendre le courrier jusqu'à demain onze heures du matin. Je lui ay répondu que j'attendrois ses lettres. Ce sont aparemment des excuses et des compliments dont le roy Dom Pedro veut accompagner la rupture de l'affaire.

Le 10 auril.

Le paquet du secrétaire d'Estat, Sire, ne me fut aporté qu'hier à trois heures et dans le mesme tems le Duc de Cadaual vint chez moi. Il me dit qu'il auoit voulu en passant me uenir donner le bon jour et me demander si je n'auois rien de nouueau. Je lui répondis que c'estoit de lui dont j'atendois des nouuelles, que j'auois cru qu'il m'en aportoit de bonnes lorsqu'on m'auoit auerti qu'il estoit à ma porte et que je ne pouuois que lui repéter ce que je lui auois dit deux jours auparauant. Il m'assura que de son costé il en estoit de mesme et nous nous sépa-

rames, après auoir causé quelque tems de choses indiférentes. J'auois esté auerti dès le matin par la dame du Verger que le Duc auoit receu ordre du Roy de venir chez moy, ce qui ce me semble estoit une peine assez inutile.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 12 auril 1687.

N° XCIII.

4 MAY 1687.

XLIVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 24 mars et 10 auril auec le mémoire que vous auez donné au duc de Cadaual ses réponses et vos repliques touchant les difficultez qui empeschent la conclusion du mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, et principalement celle de l'union des Estats du Grand-Duc auec le Portugal en cas que le fils aisné qui naistra de ce mariage paruienne à la couronne.

Je suis très satisfait de la conduite que vous auez tenue dans toute cette affaire et il me paroist que vous auez fait un très bon usage des principales raisons qui doiuent obliger les Portugais à ne se pas arrester à cette condition. Je ne vois pas aussi que le duc de Cadaual soit bien fondé à dire que l'obmission de cette condition seroit considérée comme une pure cession de la part du Portugal, et il me semble mesme qu'elle produiroit un effet tout contraire et que puisqu'il est constant que la stipulation d'une

renonciation expresse du prince de Toscane estant mineur ne seroit jamais valable pour lui faire perdre son droit aux Estats que la naissance lui donne à l'exclusion des cadets à plus forte raison n'en estant fait aucune mention dans le contrat, et estant marié comme fils aisné successeur et héritier du Duc son père, il ne peut rien arriuer qui lui puisse préjudicier.

Il est bon mesme de faire considérer aux Ministres de la Cour où vous estes, que s'il falloit faire mention de l'union desdits Estats, on seroit obligé d'entrer en mesme tems dans tous les cas de dissolution du mariage et de séparation qui pourroient arriuer, et obliger le prince de Toscane à retourner dans les Estats du Grand-Duc, en sorte qu'il ne seroit pas possible de remédier par un contrat à tous ces inconuéniens, au lieu que sans rien stipuler le droit commun et les coutumes qui ont toujours appelé à la succession des Estats du Grand-Duc depuis qu'ils sont gouuernez par un Prince souuerain le fils aisné à l'exception des cadets, pouruoyent suffisamment en toutes sortes de cas aux auantages dudit Grand-Duc, et par conséquent à ceux de la couronne de Portugal, s'il y paruient.

Vous pouuez adjouter à ces raisons que ce mariage est beaucoup plus auantageux à l'Infante qu'aucun autre qu'on lui puisse proposer; puisque s'il plaist à Dieu donner des enfans au Duc son père, comme il y a beaucoup d'aparence, elle trouue pour elle et pour les siens un establissement solide et honorable dans les Estats du Grand-Duc.

D'ailleurs le Grand-Duc laissant à Lisbonne le fils aisné qui naistra de son mariage, rend les Portugais maistres absolus de son éducation, en sorte que non-seulement ils assurent par ce moyen la succession à la couronne quand mesme le Roy de Portugal viendroit à mourir sans enfans,

mais de plus ils se donnent un Prince nourri, éleué et formé par eux, qui les gouuernera selon les loix, mœurs et coustumes du païs. Ainsi de quel costé qu'ils regardent cette affaire, elle leur est extrêmement auantageuse et encore plus au roy Dom Pedro qui ne sera pas inquieté de la présence d'un gendre et aura pourueu en bon et sage Roy à la sureté de son Royaume et en bon père à l'establissement de sa fille.

Il n'en est pas tout à fait de mesme du prince de Toscane qui n'estant pas poussé d'une ambition extraordition aime encore mieux jouir d'un Estat que sa naissance lui donne dans le plus beau païs du monde, et dont les peuples sont acoutumez à obéir aueuglement aux Princes de sa maison que de se transporter dans un païs éloigné sur l'espérance incertaine de paruenir à une couronne ou plustost de joindre à la qualité de mari de la Reine un pouuoir fort borné par des loix, coustumes, usages, et peut estre par des égards assez éloignez de la manière de gouuerner des princes de Toscane.

Enfin il est certain que cette dernière qualité pourroit plaire d'auantage à beaucoup de Princes de bon sens que celle de présomptif héritier de la couronne de Portugal aux conditions qu'on la veut accorder. Ainsi l'on peut dire que les Portugais trouuent leur compte dans ce mariage, et qu'à bien examiner toutes choses, il n'est pas si auantageux au Grand-Duc. Aussi il est certain que le prince de Toscane n'y a consenti que par la déférence qu'il a pour moy et par le mérite de la Princesse.

C'est ce qui me fait croire que m'estant employé comme j'ay fait à la prière du Roy de Portugal pour donner un si bon acheminement à cette affaire, ce Prince ne voudra pas s'arester plus de tems à une difficulté qui n'est d'aucune conséquence, et en prendre un prétexte pour rompre ce

mariage sur le point de sa conclusion et pour faire une seconde alliance qui me seroit aussi desagréable que la première.

J'ay fait parler dans ce sens au sieur Taborda et je ne doute point qu'il n'en fasse un très bon usage et qu'il ne dispose par ses lettres, autant qu'il lui sera possible, les Ministres de Portugal à écouter favorablement ce que vous leur en direz.

J'ay cependant fait escrire au sieur du Pré de faire connoistre au Grand-Duc que, s'il n'aquiesce à cette condition de l'union de ses Estats au Royaume de Portugal, il ne doit pas attendre que vous puissiez conclure ce mariage; mais gardez vous bien de rien faire espérer sur ce sujet que vous n'ayez des assurances certaines que le Grand-Duc y consent.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 4 may 1687.

21 avril 1687. — Il a été question de donner congé à l'envoyé du duc de Parme qui attendait une réponse depuis quatre ans et demi; le Roi a pris le parti de le laisser encore attendre disant que sa présence ne nuisait à rien.

Cependant le comte Simonetti voyant l'affaire de Florence rompue a repris espoir, aidé de son seul partisan, le confesseur du Roi; il est venu voir l'ambassadeur de France, en a obtenu de lui la déclaration que le mariage de l'Infante avec le prince de Parme aurait l'agrément de Louis XIV.

Quant à l'alliance avec le prince de Modène, elle ne se fera pas, parce que sa mère est nièce du cardinal de Mazarin: « Ainsi l'on peut, ce me semble, revenir à con-
» clure que vraisemblablement l'Infante ne sera de long-

» temps mariée, ou qu'elle le sera à un frère de la future
» Reine. »

On prépare des vaisseaux de guerre pour recevoir la Reine. « L'Infante a depuis quelques jours une petite
» fièvre qui lui revient tous les soirs; quoique ce soit peu
» de chose, les médecins l'ont fait saigner avant hier deux
» fois et hier autant. »

C'était le commencement de la maladie qui devait en peu de temps enlever cette jeune princesse.

Le Roi n'écrivit pas à cause de son voyage de Luxembourg.

5 mai 1687. — La future Reine demande à être accompagnée par un de ses frères, les Ministres s'y opposent. — L'Infante a encore été saignée plusieurs fois. La Reine va arriver sur des vaisseaux anglais. L'Ambassadeur demande des instructions sur l'attitude à prendre vis-à-vis la Reine et le prince de Neubourg, si celui-ci arrive à Lisbonne.

N° XCIV.

29 MAY 1687.

XLVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Je vois par vostre lettre du 22 auril que la Cour où vous estes ne fait plus de fondement sur la conclusion du mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, qu'autant qu'elle presuppose que la déférence que le Grand-Duc a pour mes conseils, le portent enfin à consentir à l'union de ses Estats à la couronne de Portugal en faueur du Prince aisné qui pourra naistre du mariage proposé.

Il paroist néantmoins par les dernières lettres du sieur du Pré que la cour de Florence est bien esloignée de s'engager à cette union et mesme qu'elle songe desja à faire épouser au prince de Toscane la princesse de Bauière. Ainsi il y a bien de l'apparence que le roy Dom Pedro manquera le seul parti sortable qui reste pour sa fille dans l'Europe et qu'il s'abandonnera entièrement à la maison palatine qui ne songera qu'à establir ses affaires aux dépens des Portugais et à réunir cette couronne à celle de Castille lorsque lesdits Princes palatins y trouueront leur compte. Je vous ay expliqué par ma lettre du 4e de ce mois toutes les raisons dont vous pouuez encore vous seruir pour porter le Roy de Portugal et ses Ministres à passer par dessus la difficulté de l'union et conclure au plustost le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane. Ainsi je n'ay qu'à vous confirmer les mesmes ordres sur ce sujet et vous sauez assez mes intentions touchant le prince de Parme et le duc de Modène pour rendre vos offices à l'un et à l'autre lorsque vous croirez qu'ils pourront contribuer à faire agréer l'un des deux ou exclure le prince palatin.

Sur ce, etc.

A Verdun, le 29 may 1687.

N° XCV.

15 JUIN 1687.

XLVIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 5 may m'informe du peu de disposition

que vous voyez dans la cour où vous estes à permettre à l'un des princes de Neubourg d'accompagner la Princesse sa sœur en Portugal et de l'auersion que le roy Dom Pedro témoigne à souffrir un gendre à Lisbonne.

Ces raisons l'auroient dû obliger à conclure le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, et de ne le pas obliger à passer à Lisbonne. Mais comme la bizarerie des Portugais a bien paru dans cette négociation, vous auez raison de dire qu'on ne peut pas faire un jugement certain sur le parti auquel ils se détermineront, et le Grand-Duc croit estre bien auerti que le roy Dom Pedro est résolu de ne pas marier l'Infante que lorsqu'il aura perdu toute espérance d'auoir des enfans de son second mariage.

J'attendray encore l'effet qu'aura produit ce que le sieur Taborda a escrit en dernier lieu sur ce qui lui a esté dit par mon ordre.

Quand aux complimens que vous auez à faire à la Reine de Portugal, il suffira que vous lui fassiez connoistre que m'estant toujours interressé très sincèrement dans tout ce qui regarde les auantages de la couronne de Portugal, je n'ay pu aprendre la satisfaction que témoigne le Roy du mérite et de la vertu de cette Princesse sans l'assurer par vous de la part que j'y prens.

Je vous enuoye la réponse que j'ay fait donner à l'enuoyé d'Angleterre sur les offres qu'il m'a faites de la garantie du Roy son maistre pour l'obseruation de la trèue. Vous en pourrez donner part au lieu où vous estes afin qu'on connoisse les sincères intentions que j'ay de maintenir la tranquillité publique, et qu'on ne la puisse point troubler par des interprétations captieuses de mes déclarations, et du consentement que je donne à ladite garantie.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 15 juin 1687.

N° XCVI.

26 MAI 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Le Duc a encore parlé du mariage de Toscane et témoigné l'espoir que tout ne serait pas rompu étant le seul convenable pour le Portugal, l'Infanteet le Roi.

Je lui dis que cela estoit fort vray, mais qu'on se trompoit quelquefois en concluant que les hommes desiroient une chose parce qu'elle estoit véritablement de leur interrest, et que les Princes aussi bien que les autres agissoient souvent par des motifs intérieurs qui les déterminoient plus fortement que les veues du public.

Le Duc alors reprit, auec quelque chaleur, qu'on sauoit bien que le roy Dom Pedro estoit d'une conscience fort scrupuleuse et qu'il ne voudroit pas se précipiter dans l'enfer, sans espérance de miséricorde par une aussi affreuse injustice que seroit celle de ne vouloir pas marier l'Infante. Il s'aresta fort longtemps sur cette idée se servant des termes les plus énergiques. Comme je vis qu'il le prenoit sur ce ton et qu'il n'estoit plus question de raisonner, je lui dis en riant qu'il n'y auoit point de péchez qu'on n'expiast par un répentir et je parlay d'autre chose.

Ce discours que le Duc aura cru propre à persuader des bonnes intentions du Roy son maistre est sans doute un effet des dernières lettres du sieur Taborda par lesquelles j'ay su qu'il mandoit que Vostre Majesté lui auoit de nouveau fait parler fortement sur l'affaire de Florence. J'ay

apris aussi que le Roy s'en est encore depuis trois jours expliqué auec l'Infante comme d'une chose qu'il souhaittoit passionnement et dont il espéroit une heureuse issue, disant que Vostre Majesté dans cette rencontre lui donnoit des marques d'une véritable amitié. Ces expressions partent sans doute d'une mesme cause que le discours du duc de Cadaual, et il semble que la crainte est la seule voye qui puisse opérer effectiuement sur l'esprit de ce Prince.

Le confesseur du roy Dom Pedro, Sire, qui a toujours esté fort contraire aux alliances de Neubourg, s'entretenant il y a quelques jours auec le père Pommereau sur les affaires du Portugal lui dit que les bons Portugais ne pouuoient voir qu'auec douleur le danger où ce Royaume estoit de se perdre et qu'il s'estonnoit comment la France qui auoit tant d'interrest de l'empescher ne s'estoit pas remuée d'auantage pour détourner le mariage de Neubourg. Come le père Pommereau ne répondit à cela qu'assez froidement, le confesseur reprit que les craintes estoient mieux fondées que l'on ne s'imaginoit et qu'enfin il lui diroit une chose qu'il n'auoit jamais découverte à personne que le roy Dom Pedro il y a enuiron deux ans auoit esté sur le point de se faire moine et de céder son royaume à l'Espagne sur des scrupules de conscience que des bigots qu'il écoute lui auoient mis dans l'esprit, que ce Prince lui en auoit parlé et qu'on auoit eu bien de la peine à lui oster cela de la teste. Ce religieux adjouta qu'il laissoit au père Pommereau à ce juger ce que l'on ne devoit point apréhender d'un prince qui auoit esté une fois capable de prendre de telles impressions, et dont on connoissoit l'esprit furieusement attaché à celles qui une fois y estoient entrées.

Quoiqu'une aussi extraordinaire pensée, Sire, paroisse

presque incroyable ou qu'elle semble estre tout à fait effacée parce qui a suiui depuis, j'ay crû néantmoins que ce peu de vraisemblance ne deuoit pas m'empescher d'en rendre compte à Vostre Majesté si l'on joint à cela qu'aussitost après la mort du roy Dom Alphonse, le roy Dom Pedro dit plusieurs fois très sérieusement à la feue Reyne, qu'il vouloit se retirer et qu'elle pouuoit si bon lui sembloit demeurer auprès de l'Infante pour la conseiller et l'instruire dans le gouuernement du Royaume, ce que le père Pommereau m'a plusieurs fois assuré. Si Vostre Majesté se souuient qu'au commencement que j'arriuay en cette Cour, je l'informay que le roy Dom Pedro auoit tenu les mesmes discours à l'Infante, et que les Ministres auoient employé toutes sortes de moyens pour le détourner de ce dessein, ce que je sus alors par la dame du Verger et qui m'a depuis esté certainement confirmé. Si l'on fait de plus réflexion que ce Prince n'a jamais voulu entendre parler de se faire couronner, ce qui est pourtant en ce païs cy une cérémonie essentielle et pratiquée comme telle par tous les autres Roys, et que encore à l'heure qu'il est il veut que dans le particulier ses domestiques les plus familiers ne le traittent que d'altesse. Je dis si l'on rassemble toutes ces notions on jugera facilement qu'il y a dans l'esprit de ce Prince des trauers et des bizareries si étranges qu'il n'y a rien d'extraordinaire que l'on n'en puisse attendre; et cela fait voir de plus en plus de quelle extrême conséquence il est que l'Infante épouse et au plustost un Prince attaché à Vostre Majesté.

La reine douairière d'Angleterre a escrit par le dernier ordinaire des lettres fort pressantes au Roy son frère, pour l'engager à trouuer bon qu'elle se retire icy et qu'elle se serue pour cela des mesmes vaisseaux qui conduiront la princesse de Neubourg. Ce Prince et ses Ministres vou-

droient fort se pouuoir dispenser de la receuoir; mais ils ne sauent comment s'y prendre, les réponses doiuent lui estre faites aujourd'ui.

Je n'ay pas manqué, Sire, de faire sauoir à l'Infante que Vostre Majesté faisoit parler de nouueau au sieur Taborda, sur la nécessité de conclure le mariage de cette Princesse auec le prince de Toscane ainsi que vostre dernière lettre me l'ordonnoit, et elle receu cette nouuelle marque de la bonté de Vostre Majesté auec les mesmes sentiments de reconnoissance et de respect dont j'ay déjà rendu compte de sa part à Vostre Majesté.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 26 de may 1687.

N° XCVII.

29 MAI 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Le roy Dom Pedro qui pendant toute la négociation du mariage de Florence n'en auoit pas dit un mot à l'Infante lui en parla enfin il y a quatre jours. Cette Princesse auoit engagé le duc de Cadaual à faire entendre au Roy qu'elle ne pouuoit estre sans quelque inquiétude sur sa destinée, Sa Majesté portugaise ne s'expliquant point auec elle de ses instentions. Ce fut à cette occasion que ce Prince lui dit en présence du Duc de quelle manière cette affaire auoit esté auancée, qu'il n'auoit pu s'empescher, après l'auoir bien consulté d'insister sur l'union des Estats, et qu'il en attendoit encore des réponses; il accompagna

cela de beaucoup de paroles affectueuses, dont ce Prince n'est pas chiche, adjoutant que pour lui, il ne se mariait que contre son inclination, et parce qu'on lui auoit fait comprendre qu'en conscience il y estoit obligé pour le bien de ses sujets et de sa couronne.

Ces discours estoient sans doute concertez auec le duc de Cadaual, pour amuser encore quelque tems l'Infante. Ce Ministre paroist estre mieux qu'il n'a jamais esté dans les bonnes grâces de son maistre ; il a esté déclaré grand maistre de la maison de la nouuelle Reyne come il l'estoit de la deffunte. La pluspart des autres officiers et les dames du palais ont aussi esté nommées.

Toute la cour n'est occupée que des préparatifs de sa réception. L'ordre a esté signifié au sieur des Granges et aux autres consuls des nations qui ont icy un commerce establi pour préparer des arcs de triomphes ainsi qu'il s'est pratiqué lors du mariage de la feu Reyne et à l'occasion de celui de Sauoye.

L'on attend dans peu un courrier du comte de Villarmayor auec la nouuelle de la signature du contrat et de la célébration du mariage.

Les instances que le Nonce a esté chargé de faire icy pour des secours d'argent pour la guerre de Hongrie ont esté receus du roy Dom Pedro honnestement et auec de belles paroles; mais sans rien de positif jusqu'à présent.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 29 may 1687.

N° XCVIII.

28 JUIN 1687.

XLVIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu deux lettres du 19 et 26 de ce mois dont la première m'informe de la confidence que le Roy a faite à l'Infante de ce qui s'est traitté pour son mariage auec le Prince de Toscane, et les raisons qu'a ledit Roy d'insister sur l'union des Estats de Florence auec la couronne de Portugal; mais que nonobstant toutes les protestations que vous fait le duc de Cadaual des bonnes intentions du Roy, son maistre, et du désir qu'il a pour conclure ce mariage comme une chose très auantageuse à sa couronne, il paroist bien clairement qu'on n'agit pas au lieu où vous estes de bonne foy pour faire réussir cette affaire. Il ne faut pas néantmoins la négliger jusqu'à ce qu'elle soit entièrement désespérée, et j'ay mesme peine à croire qu'il n'y ait enfin parmi les Ministres de la Cour où vous estes, des personnes assez affectionnées au bien de leur patrie, pour entrer dans les mesmes sentimens que le confesseur du Roy a fait paroistre au P. Pommereau sur ce sujet, et empescher par les conseils et remontrances, que cette couronne ne tombe bientost au pouuoir du Roy catholique.

On ne doit pas croire aussi au lieu où vous estes que le Grand-Duc qui est rebuté de toutes les difficultez qu'il a trouuées jusqu'à présent, témoigne doresnauant beaucoup d'empressement de conclure le mariage de son fils auec l'Infante; et s'il n'estoit retenu par ma

considération, il auroit déjà demandé pour son fils la princesse de Bauière, estant certain que l'auantage du Portugal se rencontre beaucoup plus que celui du Grand-Duc dans cette première alliance.

Je ne doute point que le sieur Taborda ne continue à représenter vivement par ses lettres le juste sujet de mécontentement que le roy Dom Pedro me donneroit, s'il se lioit encore par un second mariage à la Maison d'Autriche, et je m'assure que ceux qui prennent part au mariage de l'Infante, feront aussi tous leurs efforts pour obliger le Roy et ses Ministres à faciliter plus qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, le mariage de cette Princesse et à se relascher de l'union des Estats de Florence auec le Portugal, et mesme du passage du Prince de Florence à Lisbonne s'il est nécessaire.

Je vous ay déjà prescrit la conduite que vous auez à tenir à l'arriuée de la Reine de Portugal à Lisbonne et le consul des Granges, ni aucun autre françois ne se doiuent pas distinguer des autres nations dans les réjouissances publiques.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 28 juin 1687.

9 juin 1687. — Amelot s'est plaint en termes énergiques au duc de Cadaval de la liaison de sa Cour avec celle de Madrid, de ce que tout ce qui était recommandé par la France était repoussé par le Portugal, qu'on ne faisait rien à Lisbonne sans en prendre l'avis du comte d'Oropeza.

On dit que l'Electeur insiste fort pour le double mariage. A Lisbonne, on continue les préparatifs, mais plus lentement.

N° XCIX.

13 JUILLET 1687.

XLVIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 2 et 9 juin, dont la première me fait voir qu'il n'y a que la crainte seule qui soit capable de porter la Cour où vous estes à consentir au mariage de l'Infante auec le Prince de Toscane aux conditions que le Grand-Duc veut bien accorder. Mais comme vous me faites connoistre par la seconde, que le sieur Taborda a représenté fortement par ses lettres les raisons qui doivent faire préférer ce prince à tout autre parti, et que je ne doute pas qu'il ne se soit encore serui depuis utilement de ce que je lui ay fait dire touchant les justes sujets que j'aurois de me plaindre du Roy, s'il ne facilitoit pas autant qu'il est raisonnable, la conclusion de cette affaire. On peut encore espérer que les Ministres de Portugal y feront de plus sérieuses réflexions, et qu'ils ne seront pas assez aueuglez pour préférer un Prince cadet de Neubourg à un fils aisné du Grand-Duc, et s'arrester à une stipulation expresse d'une union d'Estats, qui n'adjoute rien aux droits qu'a ce Prince par sa naissance. Mais comme le Grand-Duc témoigne auoir beaucoup de penchant à faire épouser à son fils la princesse de Bauière, et que je ne diffère à apuyer ce mariage de mes offices, que pour sauoir auparauant la dernière résolution du roy Dom Pedro, il est bon que vous fassiez entendre aux Ministres les plus sages qu'il n'y a plus que ma considération qui retienne ces Princes, et que si la Cour où vous estes ne se détermine

pas bientost à accepter les conditions dont on est conuenu de part et d'autre, j'auray sujet de croire qu'elle veut rompre cette affaire et prendre encore de nouuelles liaisons entièrement contraires à mes interrests. Enfin vous deuez vous seruir de toutes les raisons contenues dans ma dépesche du 4 may et dans celle du 28 juin, pour faire prendre une bonne résolution à cette Cour et pour savoir plus précisément à quoy je m'en dois tenir, afin que s'il n'y a rien à espérer, je puisse faciliter au Grand-Duc les moyens de faire un bon mariage avec la Princesse de Bauière.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 13 juillet 1687.

23 juin. — Le duc de Cadaval a dit à l'Infante que le Roi avait peu d'envie de la marier, et qu'il tiendrait ferme sur l'article de l'union des couronnes, — et un courrier de Florence arrivait disant que le Grand-Duc la déclarait inadmissible, et ne voulait pas que son fils allât en Portugal. — Embarras nouveau dans cette affaire déjà si compliquée, puisque Louis XIV avait concédé le voyage du Prince à Lisbonne pour un an.

N° C.

16 JUILLET 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Le courrier qui arriua il y a aujourdui huit jours venoit effectiuement de Paris, d'où il auoit esté dépesché par le

sieur Taborda, mais pour aporter des dépesches du comte de Villarmayor. Le mardi et le mercredi on se contenta de dire qu'il y auoit de bonnes nouuelles et que tout estoit arresté; le jeudi au matin on publia à son de trompe dans tous les carrefours de la ville, un ordre général de faire des illuminations pendant trois jours consécutifs, pour la conclusion du mariage de Sa Majesté portugaise. Le Nonce et moy en eusmes par là le premier auis, et ce ne fut que sur les six heures du soir du mesme jour, que nous receusmes chacun un billet du secrétaire d'Estat, qui nous donnoit part de cette nouuelle au nom du Roy son maistre, ce qui nous parut de bien mauuaise grâce. J'auois plus de lieu qu'un autre de le trouuer ainsi, après la promesse que ce prince auoit faite à M. de Saint-Romain et à moy que l'Ambassadeur de Vostre Majesté seroit le premier auerti de la résolution qu'il prendroit sur son mariage. Cependant comme une telle publication obligeoit à des complimens, j'enuoyay demander audience et j'ay fait pendant trois soirs, éclairer de flambeaux les fenêtres de ma maison de concert auec le Nonce qui en a fait autant de son costé. L'audience me fut marquée pour le samedi 14e de ce mois.

L'Infante m'auoit fait auertir que l'on ne me rendroit point de réponse sur les nouuelles instances que j'auois faites au sujet de son mariage, et que c'estoit là le parti qu'auoit pris le Roy, son père, sur la relation que le duc de Cadaual lui auoit faite de toutes les choses que j'auois représentées à ce Ministre; cela, Sire, m'estant confirmé par un silence de dix jours, me faisoit assez connoistre que ce prince n'estoit pas changé, ni dans ses dispositions touchant l'affaire de Florence, ni dans son procédé peu régulier, par raport à l'entremise de Vostre Majesté. Dans ces circonstances, je ne me serois pas pressé de

demander l'explication de ce que je n'entendois que trop, en attendant que les premiers auis de Florence me donnassent quelques facilitez pour la négociation, ou me déterminassent à la poursuiure bien ou mal dans l'estat où elle se trouuoit; mais me voyant obligé d'auoir une audience du roy Dom Pedro, je crus ne pouuoir m'empescher de lui en parler sans trop affaiblir par cette omission ce que j'auois dit au Duc, et je taschay de le faire d'une manière qui n'engageast point ce Prince s'il ne vouloit pas me répondre positiuement. Après que je lui eus fait en peu de paroles mon compliment sur son mariage, et qu'il y eut répondu, je lui dis qu'ayant satisfait à ce que je lui deuois en cette occasion, il me permettroit d'adjouter que j'esperois que Sa Majesté me donneroit bientost sujet de lui faire de nouueaux complimens sur le mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, que Vostre Majesté estoit persuadée que cette alliance se concluroit très promptement, qu'elle n'en pouuoit douter après que son entremise auoit esté désirée et recherchée par Sa Majesté portugaise, et qu'enfin vous jugiez ce mariage tout à fait nécessaire pour le bien de ce Royaume et pour la conseruation de la bonne amitié entre Vos Majestés.

Le roy Dom Pedro entra là dessus dans les mesmes discours qu'il m'a déjà fait plusieurs fois sur sa reconnoissance et sur son attachement pour Vostre Majesté, que les mariages de lui ni de sa fille n'y pourroient jamais rien changer, mais qu'il ne pouuoit me répondre autre chose en particulier sur l'alliance de Toscane, sinon qu'il seroit raui de complaire en cela à Vostre Majesté pourueu que l'on accordast les points sur lesquels il s'estoit déjà expliqué et qui lui sembloient nécessaires pour le bien de son Royaume et de la princesse sa fille.

Il se remit ensuite une seconde fois sur les complimens pour Vostre Majesté qui durèrent assez longtems suiuant sa coustume, de dire peu de chose en beaucoup de paroles. Après qu'il eut acheué, je repris que j'auois expliqué dans le détail au duc de Cadaual, les puissans motifs qui deuoient porter Sa Majesté portugaise à conclure cette alliance, que Vostre Majesté s'attendoit de receuoir de lui cette satisfaction et que vous ne pouuiez croire qu'il voulust rompre l'affaire sur une expression absolument inutile, que j'esperois de sa prudence qu'il y feroit de nouueau réflexion et que j'attendrois qu'il me fist sauoir ses intentions, après quoy je me retiray.

On ne peut presque pas espérer, Sire, après toutes ces déclarations, que le roy Dom Pedro vienne jamais à se relascher sur le point de l'union, et il est encore certain que plus le tems de son mariage auance et plus celui de l'Infante se rend difficile. J'attens les dernières réponses du grand Duc et les ordres dont il plaira à Vostre Majesté les accompagner. Tout ce que l'on écrit de Florence au sieur Gennori et au père Juzarte, fait voir que le grand Duc demeure toujours fort ferme, et qu'il se trouve de terribles opositions dans le génie du prince de Toscane, ce qui n'est guères propre à réduire l'esprit épineux des Portugais, et à surmonter le peu d'inclination qu'a le roy Dom Pedro à se donner un gendre. Je n'ay point esté honoré, cet ordinaire, des commandements de Vostre Majesté.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 16e jour de juillet 1687.

N° CI.

25 JUILLET 1687.

XLIXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 16 et 23 juin ne me donnent pas plus d'espérance que les précédentes, d'un heureux acheminement du mariage de l'Infante auec le prince de Toscane, et celles que j'ay receues du sieur du Pré, me font voir aussi que plus vous y rencontrez de difficultez de la part du Roy, moins il trouue au lieu où il est de chaleur et d'empressement pour conclure. En sorte qu'ayant pressé le grand Duc de se relascher sur les deux difficultez dont la moindre estoit capable de ruiner cette affaire, il lui auoit répondu que comme je m'en estois meslé, il me laissoit par respect la liberté de la rompre, et que je pouuois vous ordonner de finir à cet égard vostre négociation. Ainsi, vous deuez doresnauant vous contenter de représenter aux Ministres portugais le préjudice qu'ils se feront de négliger une affaire si auantageuse à la couronne de Portugal, et de la rompre sur des difficultez qui ne deuroient pas l'arrester un moment. Mais au surplus, vous ne deuez pas entrer dans de plus grans engagemens.

Si néantmoins on se relaschoit sur l'union des Estats de la Toscane, il ne seroit pas à propos de rompre sur la répugnance que le prince de Toscane témoigne à aller en Portugal, et il y auroit encore lieu d'espérer qu'il auroit assez de déférence à mes conseils pour aller lui mesme épouser l'Infante et faire un séjour de 6 mois ou un an à Lisbonne.

J'approuve que vous vous conformiez à l'exemple du Nonce dans les démonstrations publiques que les Ministres estrangers sont obligez de faire pour le mariage du Roy.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 25e jour de juillet 1687.

30 juin. — Amelot dit qu'il n'a plus aucune démarche à faire pour le mariage de Toscane.

7 juillet. — L'Infante a fait dire à Amelot que le duc de Cadaval lui a proposé de faire consulter de nouveau les Ministres, sur la nécessité d'une stipulation formelle pour l'union des Etats; que plusieurs sont d'avis de se relâcher sur ce point, n'ayant pas prévu d'abord que cette exigence amènerait la rupture de la négociation.

Amelot pense que le Duc a voulu amuser l'Infante, ou mettre la rupture sur le compte de Florence, sur le refus formel du Prince de venir à Lisbonne. Il croit que garder le silence est le parti le plus sage.

N° CII.

9 AOUST 1687.

Le LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vos lettres des 30 juin et 7 juillet me font voir que dans le tems que les Portugais témoignent quelque penchant à se relascher sur l'article de l'union des Estats de Florence auec la couronne de Portugal, le grand Duc et le

Prince son fils se retractent du consentement qu'ils auoient donné au passage du dernier à Lisbonne, et j'aprens aussi par les dernières lettres du sieur du Pré, qu'il désespère de vaincre la forte répugnance qu'il trouue à ce voyage. J'ay néantmoins donné de nouueaux ordres à l'abbé Strozzi, en l'absence dudit sieur du Pré qui doit estre à présent à Gennes, de faire encore de plus pressantes instances de ma part pour disposer le Prince à ne pas refuser d'aller lui-mesme à Lisbonne, au cas qu'on puisse terminer la difficulté concernant l'union. Mais si ces dernières tentatiues n'ont aucun succès, vous pourrez finir cette négociation et apuyer de vos offices celle qui sera faite de la part du Roy et de la Reyne de la grande Bretagne en faveur du duc de Modène, en sorte que la couronne de Portugal ne prenne pas la résolution de faire un double mariage auec la maison de Neubourg, et de concourir par là au dessein qu'ont les Castillans de réunir la couronne de Portugal à celle de Castille.

Je me ressouuiendray dans les occasions de la prière qui vous a esté faite par la dame du Verger.

Continuez à m'informer auec vostre exactitude ordinaire de tout ce qui se passera dans la Cour où vous estes, et principalement sur le mariage de l'Infante. J'aprouue le parti que vous prenez de demeurer dans le silence, au moins jusqu'à ce que vous sachiez que le prince de Toscane ait résolu de passer à Lisbonne.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 9 âoust 1687.

14 juillet 1687. — Le roi Dom Pedro a accordé aux instances du Pape, un secours de cent mille livres pour la guerre de Hongrie.

N° CIII.

24 AOUST 1687.

LIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 14 juillet ne me donne pas meilleure espérance que les précédentes du succès du mariage du prince de Toscane auec l'Infante, et il me paroist si peu de disposition de part et d'autre à faciliter cette affaire, qu'il n'y a pas lieu de croire que toutes les instances que vous continuerez de faire au lieu où vous estes, et celles qui se feront encore de ma part à Florence, y puissent donner un meilleur acheminement. Ne manquez pas néantmoins de m'informer de tout ce qui se passera sur ce sujet et des nouuelles propositions qui se pourront faire touchant le mariage de l'Infante. Vous deuez mesme apuyer autant qu'il vous sera possible celles qui se feront de la part du roy et de la reyne d'Angleterre, en faveur du duc de Modène, et sur toutes choses empescher tant qu'il vous sera possible qu'un prince de Neubourg ne soit préféré.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 24 aoust 1687.

N° CIV.

28 JUILLET 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Il arriua le 25e de ce mois un courrier extraordinaire en

cette ville, auec des dépesches du 9 d'Heidelberg. On a su que la cérémonie du mariage y auoit esté faite le 7, et que la reyne de Portugal en deuoit partir le 20 pour se rendre à Roterdam ; cette princesse a escrit au roy Dom Pedro, à l'Infante et au duc de Cadaual. On dit icy des merueilles de la magnificence du comte de Villarmayor. Les dépenses excessiues que le Roy fait de tous costés dans cette occasion, font renouueller les plaintes de ceux qui ne sont pas contens du gouuernement. Il est encore dû aux particuliers deux millions de pataques de celles qui ont esté portées à la monnoye dans les mois de januier et feurier, et il passe pour constant que les Ministres ont tiré de là, et tirent tous les jours des sommes considérables pour subuenir aux grans frais que cause ce mariage sans que l'on voye de fonds assurez pour remplacer ces sommes et pour rendre tout l'argent qui a esté porté sur la foy et suiuant les conditions de l'édit de Sa Majesté portugaise (1).

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 28e jour de juillet 1687.

N° CV.

7 SEPTEMBRE 1687.

LIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 28 juillet m'informe seulement des

(1) La monnaie était très fortement rognée. En avril 1687, on la fit apporter à la monnaie, où on donna la valeur entière des pataques pesant quatre octaves et demie (elles devaient en avoir sept et demie): c'était une perte considérable pour le Roi, environ un million d'écus. Comme la fabrication des pièces nouvelles se faisait lentement, on délivra des billets de la monnaie.

dépenses excessiues que le Roy de Portugal fait pour son mariage, et des plaintes qu'elles excitent parmi ceux qui ayant porté leur argent à la monnoye dans les mois de janvier et feurier, ne peuuent rien retirer de ce qui leur apartient. Je ne doute pas cependant que la fécondité des Princesses de la maison de Neubourg ne console bientost la Cour où vous estes de tout l'argent qu'elle aura employé en cette occasion.

Vous n'auez plus qu'à obseruer tout ce qui se passera pour m'en rendre un compte exact, et vous deuez néantmoins continuer à faire tous vos efforts pour empescher qu'il ne se fasse un second mariage de l'Infante auec un Prince de la maison de Neubourg.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 7e jour de septembre 1687.

N° CVI.

11 AOUST 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Les vens de Nort qui ont soufflé très violemment depuis dix jours, auoient fait croire que la reyne de Portugal arriueroit promptement: mais on n'a pas laissé d'estre surpris ce matin d'aprendre qu'elle estoit à la barre ; ses vaisseaux ont monté après midi deuant le palais, et le roy Dom Pedro est allé sur les cinq heures la prendre dans ses brigantines, et la conduire en débarquant à la chapelle du palais où ils ont receu la bénédiction nuptiale par les mains de l'archeuesque de Lisbonne. L'on croit

qu'elle demeurera quelque temps auant que de faire son entrée publique, y ayant encore beaucoup de choses qui manquent aux préparatifs nécessaires pour cette cérémonie.

Un juge de cette ville a depuis quelques jours, Sire, emprisonné un capitaine de nauire françois qui arriuoit du Brésil hors de flotte, sous prétexte que des marchands portugais auoient interrest dans ce nauire, et qu'ainsi, il ne pouuoit jouir des priuilèges accordez à la nation françoise par le traité de ligue fait en 1667, entre la France et le Portugal. J'enuoyay auant hier au secrétaire d'Estat, un mémoire qui contient des plaintes au roy Dom Pedro sur cette affaire, et les raisons qui les apuyent; j'en joins icy une copie, et j'en solliciteray viuement la réponse pour en rendre compte à Vostre Majesté.

On renouuellera ces trois jours cy des illuminations par toute la ville; je feray éclairer pendant ce tems là ainsi que le Nonce toute ma maison de flambeaux de cire blanche, et j'ay aussi esté obligé à son exemple de faire une liurée neuue, ce qu'ont fait tous les autres Ministres estrangers et jusques aux moindres fidalgues de cette Cour.

Ce sont des dépenses extraordinaires assez considérables auxquelles j'espère que Vostre Majesté aura la bonté d'auoir quelque égard.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 11 aoust 1687.

N° CVII.

18 SEPTEMBRE 1687.

LIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 11 aoust m'informe de l'arriuée de la

reyne de Portugal à Lisbonne, et de la réception que lu a fait le roy Dom Pedro. J'aprouue aussi toutes les démonstrations de joye que vous auez données au public dans cette occasion, et j'ay bien voulu vous accorder une gratification de 6,000 livres, pour vous ayder à soustenir les dépenses extraordinaires de l'ambassade.

Vous auez très bien fait de demander fortement à la Cour où vous estes la liberté du capitaine de nauire françois dont vous m'escriuez, et vous ne deuez pas manquer de me rendre un compte exact de la satisfaction que l'on vous aura donnée sur ce sujet.

Taschez de découurir si la Cour où vous estes prend quelque engagement auec celle de Madrid, quelles seront les propositions que fera l'ambassadeur d'Espagne et quel en sera le succès.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 18e jour de septembre 1687.

N° CVIII.

25 AOUST 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 27 du mois passé. Vostre Majesté aura veu par mes précédentes que je me suis entièrement conformé à ce qu'il lui plaist de me marquer de ses intentions touchant la fin de la négociation du mariage de Florence. J'ay desjà informé Vostre Majesté que l'on n'y pensoit plus du tout icy, et qu'il n'estoit nullement question de l'establissement de l'Infante. L'arriuée de la reyne de Portugal le recule

encore considérablement, et on ne songe plus qu'à voir bientost des héritiers sortir du mariage qui vient de s'acheuer. Si la Reyne ne deuient pas bientost grosse, il faut du moins, dit-on, attendre deux ou trois ans, auant que qui que ce soit ose accuser le Roy d'incapacité d'auoir des enfans, en le pressant de marier l'Infante pour assurer la succession du Royaume. Si une première grossesse ne produit qu'une fille, on ne pourra raisonnablement désespérer qu'une seconde ne donne bientost un héritier mâle au Portugal. Si enfin la Reyne venoit à en auoir un et promptement, il sembleroit d'abord que ce seroit en quelque façon le cas le plus à souhaitter pour l'Infante, afin de fixer plus certainement sa destinée, sans qu'elle fust dauantage exposée aux difficultez que sa qualité d'héritière du Royaume a toujours fait naistre. Mais outre qu'on voudroit voir si la vie de cet enfant s'assureroit par une heureuse nourriture, l'on considère d'ailleurs que le roy Dom Pedro n'ayant aucun égard qu'à ce qui l'accomode suiuant son caprice (comme il a bien paru), et les Portugais ne conseruant de tendresse pour l'Infante qu'autant qu'il leur conuient; cette princesse n'ayant plus l'interrest de l'Estat qui combatist pour elle trouueroit peu de disposition dans le Roy son père et dans ses Ministres à tirer d'un Royaume desjà épuisé deux millions de liures pour sa dot, et tous les frais que cause indispensablement une telle occasion; lorsque tout cela n'auroit plus d'autre mobile que la satisfaction de cette Princesse et la justice qui lui est deüe quoiqu'il arriue.

Je ne fais que raporter à Vostre Majesté, Sire, les raisonnements que font sur l'estat présent des affaires de l'Infante, ceux qui sont les plus affectionnez à son service et tout cela suposé, l'on conclue que cette Princesse court risque d'estre bien malheureuse, ou que du moins suiuant

le cours naturel des choses il faut beaucoup de tems pour éclaircir sa destinée. Auec tout cela on ne laisse pas de conuenir que si le roy Dom Pedro se resout à prendre un gendre, ce sera sans doute en faueur d'un prince de Neubourg.

Le Nonce ayant eu audience de leurs Majestez portugaises dès le commencement de la semaine passée, je ne crû pas deuoir différer à la demander, je l'eus le 22 de ce mois, et fis à l'un et à l'autre un compliment dans les termes que Vostre Majesté m'a prescrit; la Reyne me répondit en françois et tous les deux fort honnestement. Je vis aussi l'Infante, ainsi qu'il se pratique, cette Princesse estant toujours traitée auec les mesmes honneurs et les mesmes cérémonies qu'auparauant.

Le comte de Villarmayor a esté fait marquis d'Alegrette et son plus jeune fils qui l'a accompagné dans le voyage a eu le titre de comte pour en jouir lorsqu'il se mariera. On parle de la Reyne comme d'une Princesse fort douce et d'une humeur propre à prendre les plis qu'on voudra lui donner. Je joins icy une relation de ce qui s'est passé à son arriuée et de la manière dont le duc de Grafton a esté receu.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 25 aoust 1687.

RELATION de ce qui s'est passé à l'arrivée et à l'entrée de la Reyne en Portugal, les 11 *et* 30 *aoust* 1688.

La Reyne de Portugal n'estant attendue à Lisbonne que vers la fin d'aoust, le roy Dom Pedro fut fort surpris d'aprendre la nuit du 10 au 11, que l'escadre angloise

auoit été veue la veille à la coste de Penicle, qui n'est qu'à quatorze lieues de Lisbonne. Le lundi matin, sur les dix heures, elle parut à la barre, et le vent et la marée se trouuant fauorables, elle vint sans s'arrester mouiller entre midi et une heure, vis-à-vis les fenestres du grand palais. La *Capitane* portant pauillon d'amiral, monté par le duc de Grafton, qui avait amené la Reyne, salua de trente-trois coups de canon, sans que le vaisseau-amiral de Portugal qui estoit dans le port, ni pas un autre, rendit le salut. Peu de tems après, le comte de Sainte-Croix, grand-maistre de la maison du Roy, et le comte de Valdereis, grand-maistre de la maison de l'Infante, vinrent successivement faire les premiers complimens à la Reyne; ensuite de quoy elle demeura jusqu'à cinq heures du soir sans que personne lui dist mot. Enfin sur les cinq heures, le Roy qui auoit esté plus occupé des ordres précipitez qu'il auoit à donner, que de l'impatience de voir son épouse, s'embarqua dans les brigantins, suiui du Conseil d'Estat et de ses principaux officiers, et se rendit au bord du duc de Grafton qui l'attendait au bas de l'échelle.

La Reyne ne sortit point de sa chambre, et le premier abord de leurs Majestez se fit en présence de tout le monde, sans qu'il n'y eût de génuflexion de la part de la Reyne, ni d'embrassement de la part du Roy. Après un petit quart d'heure de conversation, le Roy présenta la main à la Reyne et la conduisit dans son brigantin; la suite de cette Princesse ayant esté aussi conduite dans ceux qui auoient esté préparez pour cela. En débordant, ils furent salués par l'anglais, de vingt-deux coups de canon. Alors seulement l'amiral portugais et les deux autres frégates de guerre répondirent, et la Reyne fut receue au bruit de toute leur artillerie aussi bien que

de celle du chasteau et du terrero do Paço, et au son de toutes les cloches de la ville. L'on avait fait construire une longue gallerie de bois peinte et fort ornée, terminée du costé de la rivière, par un grand dôme auec un large escalier qui descendoit dans l'eau. Ce fut là que le Roy vint débarquer, et il mena la Reyne par cette gallerie, jusqu'au bas des degrez de la chapelle.

L'Infante auec sa maison attendoit en cet endroit, et voyant venir la Reyne, s'auança au-deuant d'elle, vingt ou trente pas seulement; elles se saluèrent sans se baiser, et l'on remarqua qu'il y eut pour le moins autant d'humiliation de la part de la Reyne que du costé de l'Infante. Les trois personnes royales marchèrent alors de front; le Roy au milieu, et la Reyne à droite. Elles entrèrent en cet ordre dans la chapelle, et après avoir receu l'eau béniste de la main de l'Archevesque de Lisbonne comme Capelan Mayor, elles s'agenouillèrent au bas de l'autel sur trois carreaux égaux et de même rang. Après la bénédiction nuptiale receue des mains de l'Archevesque, on se remit en marche de la mesme manière jusqu'à l'apartement de la Reyne. Le Roy se retira pour souper seul, et l'Infante mangea auec la Reyne. On peut juger par là que ce Prince a voulu de bonne heure se mettre en possession de la liberté de manger seul, ce qu'il ne faisoit pas du viuant de la défunte Reyne.

On remarqua que le duc de Grafton qui auoit toujours laissé son pauillon d'amiral à l'abord et pendant la visite du Roy ne l'osta qu'après le départ de leurs Majestez portugaises, dans le moment qu'il se mit dans sa chaloupe pour venir à terre, ce qu'il a pratiqué toutes les fois qu'il y est venu, le remettant lorsqu'il retourne à son bord. L'amiral portugais qui auoit osté son pavillon pendant que le Roy fut embarqué, le fit alors paroistre

de nouueau. Le duc de Grafton auoit esté fort scandalisé de ce que l'on n'auoit point répondu à sa première salue royale de trente-trois coups, et il ne le fut guères moins, lorsqu'estant descendu à terre pour suiure le Roy par la gallerie, il ne trouua personne pour le receuoir et l'accompagner, ce qui l'obligea de s'en retourner sur le champ à son bord. Le Roy, de son côté, avait trouué mauuais que le pavillon d'Angleterre ne se fust pas baissé à son bord. Le mardi et le mercredi se passèrent en gronderies de la part du milord, et en consultations au palais pour réparer les fautes qui s'estoient faites à son égard. On lui fist entendre que l'une et l'autre n'auoient esté causées que par la surprise de la trop prompte arriuée de la Reyne, et le jeudi, Dom Jonas de Souze, intendant de la maison du Roy, fut prendre ce Duc dans les brigantins de Sa Majesté, pour le conduire à l'audience du Roy, de la Reyne et de l'Infante, et ensuite à la maison qui lui auoit esté préparée, où il fut traité à disner par les officiers du Roy. A sa descente à terre, il fut salué par l'amiral portugais et par les cinq autres frégates de guerre, et le soir à son retour, il le fut encore de mesme ; ce qui paroist être un bien plus grand honneur que si d'abord on eust répondu à sa salue royale. Le Roy le receut en particulier dans son cabinet, sans estre couuert, et lui parla en tierce personne, comme il parle aux ambassadeurs. Je remercie le Duc, etc. Je remercie l'Ambassadeur, etc. Le lendemain 15 aoust, on lui enuoya pour toute son escadre, qui estoit composée de six vaisseaux et d'un yac, une très grande quantité de rafraîchissemens, estimez par les Portugais plus de 10,000 croisades (1). Il y auoit cent bœufs,

(1) 20,000 livres de France.

trois cents moutons, cent pipes de vin, des volailles, du gibier, des confitures et des fruits de toutes sortes, à proportion. Le samedi 16, le mesme officier qui auoit esté présenter les rafraîchissemens, porta au duc de Grafton, de la part du Roy, une épée et une canne garnie de diamans, estimées 25,000 croisades; et à Fitz James, jeune prince de quatorze ans, fils du roy d'Angleterre régnant, qui estoit embarqué sur l'escadre et qui estoit venu saluer leurs Majestez, une grosse agraffe de diamans, estimée 18,000 croisades. On distribua aux officiers du Duc qui auoient traité la Reyne pendant le voyage, 3,000 croisades. Tous les capitaines et officiers de l'escadre, mesme les volontaires, eurent aussi chacun un présent de diamans, à proportion de leur qualité. Le 20, les deux Princes retournèrent prendre congé du Roy, de la Reyne et de l'Infante, et tout se passa de la mesme manière que la première fois. L'Amiral portugais et les cinq autres frégates de guerre ayant de nouueau salué le duc de Grafton le matin à son abord à terre, et le soir à son retour; en sorte que les Anglois ont eu tout lieu d'estre satisfaits du soin que l'on a pris de réparer ce qui n'auoit pas esté fait dans l'ordre à leur arriuée. Le 21 au soir, ils leuèrent l'ancre de deuant le palais et firent un salut général, auquel les vaisseaux portugais répondirent.

Lorsque la nouuelle de la conclusion du mariage signé à Heidelberg estoit arriuée à Lisbonne, on auoit fait pendant trois jours, deux feux et des illuminations par toute la ville et sur les vaisseaux qui se trouuèrent dans le port. Le 11 aoust, jour de l'arriuée de la Reyne, les mesmes illuminations recommencèrent, et furent continuées le 12 et le 13. Le 30, toutes choses estant préparées, la Reyne fit son entrée publique, sur les quatre à cinq heures du

soir. L'on vit d'abord filer les deux régiments d'infanterie qui seruent pour la garde du palais, et les six compagnies de cavallerie qui sont à Lisbonne. Ensuite vinrent les officiers de ville à cheval, précédez d'une troupe de danseuses assez mal vestues. Puis le cortége des fidalgues, composé d'enuiron cinquante carosses, où ils estoient tous fort parés. Après cela passèrent six carosses des maisons royales, puis celui de leurs Majestez portugaises, où la Reyne estoit au fond à la droite du Roy, et l'Infante seule sur le deuant. Deux capitaines des gardes suiuoient à cheual auec enuiron une vintaine d'archers de la garde à pied. Le cortége finissoit par une litière où estoient les deux dames d'honneur de la Reyne et de l'Infante, et par trois carosses ou coches remplis des dames du palais. On marcha dans cet ordre, au travers des arcs de triomphe et des rues fort ornées, jusqu'à l'Eglise cathédrale où l'on chanta quelques oraisons sans le *Te Deum*. Au retour, toutes les troupes se trouuèrent rangées dans la grande place et firent une salue générale lorsque la Reyne passa pour rentrer au palais. Les Ministres estrangers n'auoient point esté invitez à cette cérémonie.

La semaine d'après l'entrée, les festes des courses de taureaux commencèrent, et se firent à trois jours différens, auec beaucoup de magnificence. Il y eut ensuite quatre grands feux d'artifices. Le premier, qui fut sur la rivière, ne réussit pas, à cause du feu qui prit aux machines, ce qui causa un fort grand désordre, et la mort de plusieurs personnes qui furent noyées. Le second, qui estoit une girandole préparée sur l'esplanade du chasteau, ne répondit nullement à ce que l'on attendoit. Le troisième, qui estoit dressé dans la grande place du palais, fut troublé par une violente pluye qui

en empescha l'effet. Mais le dernier, qui estoit au mesme endroit, réussit aussi bien qu'on pouuoit l'espérer du peu d'invention et de génie de ceux qui l'avoient ordonné.

N° CIX.

1er OCTOBRE 1687.

LIVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Le compte que vous me rendez par vostre lettre du 25e aoust des raisonnemens qu'on fait à la Cour où vous estes, sur l'establissement de l'Infante, ne me donne pas lieu de croire que le Roy, son père, ait beaucoup d'empressement de la marier, et, comme vous me faites connoistre en mesme tems que, quand mesme l'affection qu'il doit auoir pour elle le porteroit à lui donner un mari, il préfèreroit le prince Charles de Neubourg, frère de la reine de Portugal, à tout autre.

Il n'est pas de mon seruice que vous fassiez doresnauant aucune instance pour le mariage de cette Princesse, et c'est à elle à implorer l'équité du Roy son père, la bonne foy des Estats du royaume, pour les porter à lui rendre les deux millions de liures qui lui appartiennent, et la placer d'une manière conuenable à sa naissance.

Je suis satisfait de la relation que vous m'auez enuoyée de ce qui s'est passé à l'arriuée de la Reyne de Portugal.

Vous auez bien fait aussi de mesurer vos complimens à cette Princesse, selon les termes que je vous ay prescrits.

Je m'assure que vos premières m'informeront de la réponse qui aura esté faite au mémoire que vous auez donné, touchant le capitaine du nauire françois qui est

retenu dans les prisons de Lisbonne, sous le prétexte que vous m'auez écrit. Je suis bien persuadé aussi que vous n'obmettrez aucune diligence pour le faire mettre en liberté et lui donner toute la satisfaction qu'il a droit d'attendre.

Sur ce, etc.

A Versailles, le premier jour d'octobre 1687.

8 septembre 1687. — La Reine fit son entrée publique le samedi 30e d'août, après midi; elle était dans le fond du carrosse, à la droite du Roi, ce qui a paru extraordinaire, et l'Infante seule sur le devant. Les fidalgues précédaient, au nombre d'environ cinquante, dans leurs carrosses, ne voulant pas aller à cheval, quand le Roi n'y est pas.

On a proposé au Roi de profiter de cette occasion, pour se faire couronner. Ce qu'il a rejeté.

Il ne doit plus être question du mariage de l'Infante avec le prince de Toscane, dont le père renonce à ce projet. Les Portugais dédaignent les familles de Parme et même de Modène. — Mais le Roi écoutera les propositions de ce genre, pour se débarrasser des obsessions dont on le fatiguerait en faveur du prince de Neubourg.

No CX.

19 OCTOBRE 1687.

LVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 8 et 15 septembre auec la réponse que le Secrétaire d'Estat de la couronne de Por-

tugal vous a remis, sur les instances que vous auez faites pour la liberté du capitaine Fougasse, et comme je vois qu'on n'a eu aucun égard à tout ce que vous auez représenté sur ce sujet, j'ay donné ordre qu'on fist entendre icy à l'enuoyé de Portugal que, si mes sujets ne peuuent pas obtenir, par vos offices, la justice qu'ils doiuent attendre du Roy, son maistre, en vertu des traitez, je ne leur refuseray pas la protection que je leur dois en pareil cas. Vous deuez cependant vous faire représenter toutes les raisons et titres qui peuuent justifier le droit dudit capitaine Fougasse, et examiner auec soin s'il est bien fondé ou non, pour m'en pouuoir rendre un compte exact, sur lequel je vous feray sauoir de quelle manière vous aurez à vous conduire dans cette affaire, au cas qu'elle ne soit pas terminée à la satisfaction dudit capitaine, auant que j'aye vostre réponse.

Comme il ne me paroist pas que le duc de Modène songe à présent à demander l'Infante en mariage, vous ne deuez point aussi parler de cette affaire, et mesme si, contre mon opinion, la proposition s'en faisoit de la part du Roy ou de la Reine d'Angleterre, vous différerez de l'apuyer, jusqu'à ce que vous ayez receu de nouveaux ordres, en faisant connoistre à ceux qui en seront chargez qu'encore que je vous aye ci-devant ordonné de l'apuyer, néantmoins vous y voyez si peu de dispositions, que vous n'auez pas crû deuoir engager mon nom dans cette poursuite, jusqu'à ce que vous sachiez encore plus particulièrement mes intentions. Au surplus, si vous voyez quelque apparence à la conclusion du mariage de cette Princesse auec un Prince de Neubourg, taschez de le détourner par vos insinuations, et en faisant connoistre aux Ministres le sujet de mécontentement que me donneroit une double alliance auec une maison si deuouée aux

interrests de ceux de la maison d'Autriche. Conduisez-vous néantmoins en cela auec tout le ménagement et l'adresse nécessaire pour ne point aigrir les esprits et porter la Cour où vous estes à entrer dans une plus estroite union auec le Roy catholique.

Sur ce, etc.

Fontainebleau, le 19e d'octobre 1687.

N° CXI.

2 NOVEMBRE 1687.

LVIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 22e septembre m'informe du peu d'égard que le Roy a eu pour l'Infante, sa fille, dans le changement qu'il a fait de son logement (1), et les dégousts que la Reine mesme commence d'essuyer auprès de ce Prince.

Je ne doute pas aussi que le chagrin et mesme la maladie de la première ne soit causée par le peu d'espérance qui lui reste d'un establissement conuenable à sa naissance, après le refus que le Roy a fait des partis qui lui estoient les plus auantageux, et il me reste peu de moyens de donner à cette Princesse des marques de la continuation de mon affection.

Pour ce qui regarde la Reyne, il est bon qu'elle n'ait

(1) Le Roi ne voulait plus habiter le grand palais, et voulait rentrer à Corte-Real, au retour du voyage qu'il devait faire l'hiver à Salvaterre; la Reine devait occuper l'appartement de l'Infante, à laquelle on en préparait un fort exigu et incommode.

pas grand crédit à la Cour où vous estes, et qu'elle n'y soit de longtems en estat de fauoriser les interrests de la maison d'Autriche, à laquelle celle de Neubourg est entièrement déuouée.

J'escris au cardinal d'Estrées d'appuyer de ses offices à la congrégation de *Propaganda fide* la demande que font les Capucins françois, establis à Lisbonne, de n'estre plus inquiétez par le Procureur des missions italiennes, au sujet de celles du Brésil, que vous me mandez auoir esté accordée, il y a cinquante ans, aux Capucins de la province de Bretagne.

Je suis bien aise d'apprendre que le Roy de Portugal ait fait donner ordre qu'on assistast le sieur de Chasteau-Renaut de tout ce qu'il auroit besoin, pour le radoub des vaisseaux qu'il commande.

Sur ce, etc.

A Fontainebleau, le 2e jour de nouembre 1687.

N° CXII.

6 OCTOBRE 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 7e du mois passé. Quoiqu'il y ait tout lieu de croire que le roy Dom Pedro ne songe nullement à marier l'Infante presentement, je veilleray neantmoins auec toute l'aplication dont je suis capable pour découurir ce qui pourroit se traiter en faueur d'un prince de Neubourg, afin d'en informer Vostre Majesté et d'agir suiuant ses ordres pour l'empescher.

L'Infante a esté assez mal pendant sept ou huit jours d'une fièure double tierce auec des redoublements ; mais elle en est entièrement quitte après auoir esté seignée sept fois. Le père Pommereau prit l'occasion de cette maladie pour parler fortement au duc de Cadaual sur les interrests de la Princesse. Ce Ministre conuint auec ce Père que le roy Dom Pedro estoit le seul médecin qui pouuoit et qui deuoit y aporter les remèdes conuenables ; et le lendemain il dit en passant au mesme Père, sans lui donner le loisir de répondre, que l'Infante estoit encore jeune et qu'elle pouuoit attendre.

J'ay su du palais que l'on ne porte point à lire à la Reyne les lettres des Ministres portugais qui sont dans les cours estrangères, ainsi que l'on faisoit à la feüe Reyne, et l'on a cessé en mesme temps de les faire voir à l'Infante, qui auoit aussi coustume de les lire depuis la mort de cette Princesse.

La Reyne a fait présent à l'ambassadeur d'Espagne d'une croix de diamans, au nom de l'Electeur palatin. Le courrier passé aporta icy des remises de Madrid pour 33,000 croisades à l'ordre de cette Princesse. On en attend encore autant. Je l'ay su de l'un des négocians sur lequel les lettres sont tirées. On dit que c'est à compte des soixante mille escus de la dot, et que ces sommes prouiennent d'anciens subsides dont l'Electeur a, en cette occasion, sollicité le payement à la cour d'Espagne.

M. de Chasteau-Renaut et M. de l'Estrie sortirent de cette riuiere du 24 du passé, et les frégates de guerre portugaises rentrèrent quelques jours après, ainsi qu'à l'ordinaire, sans auoir rien fait.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 6 octobre 1687.

N° CXIII.

16 NOVEMBRE 1687.

LVIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 6 octobre me fait seulement voir que le chagrin que donne à l'Infante le peu d'empressement que le Roy témoigne auoir à lui procurer un mariage auantageux ne finira pas sitost, et que tant qu'il restera quelque espérance à ce Prince, il ne songera pas à marier la Princesse sa fille, et à se desaisir de tout ce qu'elle peut prétendre des biens de la feue Reyne sa mère.

Je n'ay point aussi d'autre ordre à vous donner sur son sujet, que d'obseruer s'il se fait quelques nouuelles propositions de mariage pour elle, et au cas qu'il s'en parle, de faire tout ce qui pourra dépendre de vous pour empescher qu'un prince de Neubourg ne soit préféré à d'autres moins attachez à la maison d'Autriche.

Je ne suis pas surpris d'aprendre que la cour d'Espagne épuise ses libéralitez en faveur de la reine de Portugal. Il me paroist néantmoins, par ce que vous m'écriuez, qu'elles se bornent à fort peu de chose ; et il n'y a pas d'aparence que cette Princesse en puisse acquérir beaucoup de créatures, quand mesme la somme qui lui est envoyée ne seroit pas à compte de ce qui peut estre deu pour sa dot.

Je suis moins surpris d'aprendre que ledit Roy empesche qu'on ne lise à la reyne de Portugal et à l'Infante les lettres des Ministres estrangers que de ce qu'il l'a souffert jusqu'à présent. Et il y a peu d'aparence qu'il veuille à l'auenir satisfaire en cela leur curiosité.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 16e jour de nouembre 1687.

20 octobre 1687. — L'Infante, toujours malade, est entourée de soins par le Roi et par la Reine, qui lui parle souvent de son frère, dont elle lui a fait voir deux fois le portrait.

N° CXIV.

30 NOVEMBRE 1687.

LVIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Je vois, par vostre lettre du 20 octobre, que la cour où vous estes, vous fournit à présent peu de matière qui mérite mes réflexions, et qu'il n'y a pas d'aparence qu'elle prenne des liaisons avec l'Espagne qui puissent estre contraires à la bonne correspondance qu'elle a toujours gardée jusqu'à présent avec ma couronne.

Je ne doute pas cependant que la Reyne ne fasse toujours ce qui lui sera possible pour procurer le mariage du Prince son frère avec l'Infante. Mais il y a lieu de croire, ainsi que vous le remarquez, que l'auersion du Roy à se donner un gendre ne fera pas un moindre obstacle aux desseins de cette Reyne, qu'il en a fait au mariage de l'Infante auec le prince de Toscane et le duc de Sauoye.

Appliquez-vous à reconnoistre quelles sont les forces de terre et de mer des Portugais? Combien ils ont de vaisseaux pour le traffic du Brésil et pour celui de l'Afrique et des Indes-Orientales? Quel est le reuenu qu'ils tirent du commerce et quelles sont les forces au-dedans du royaume qu'ils seroient capables d'opposer à leurs ennemis s'ils estoient attaquez?

Observez bien aussi quels sont les interrests particuliers et la conduite des Ministres de cette couronne, et si leur

inaplication à tout ce qui peut assurer la succession et les garantir à l'auenir de la domination des Espagnols, peut aller jusqu'au point de ne se point soucier de marier l'Infante, quand mesme il se passerait encore quelques années sans que le Roy eust des enfants.

Je vous enuoye la copie du mémoire que j'ay fait imprimer pour répondre aux plaintes mal fondées que contient la lettre de l'Empereur aux Electeurs, et le décret impérial dicté à la diète de Ratisbonne, au sujet des fortifications qui se font par mes ordres, tant à Mont-Royal, près de Trarback, qu'à Landaw. Je laisse à vostre prudence d'en faire tel usage que vous croirez le plus conuenable au bien de mon service.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 30e jour de nouembre 1687.

3 novembre 1687. — Le duc de Cadaval a dit à l'Infante que l'Electeur écrit tous les jours au Roi, offrant d'abdiquer en faveur de son fils aîné et de donner le duché de Juliers au prince Charles; que, pressé par son entourage de marier sa fille, Dom Pedro aurait autorisé le voyage du prince Charles pour le printemps prochain.

N° CXV.

14 DÉCEMBRE 1687.

LIXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 3 nouembre me fait voir qu'encore que le Roy ait témoigné jusqu'à présent une grande répu-

gnance à se donner un gendre, néantmoins il vous paroist beaucoup d'acheminement au mariage du prince Charles de Neubourg avec l'Infante, et que les offres que l'Electeur palatin fait de céder l'électorat à son fils aisné, à condition que celui-cy remettra à son frère, le prince Charles, les duchez de Juliers et de Bergues, feront d'autant plus agréez ce prince à la Cour où vous estes, qu'elle voit bien que la maladie de l'Infante ne prouient que de chagrin.

Vous jugez bien que ce mariage là ne peut qu'augmenter beaucoup le juste sujet de mécontentement que m'a desjà donné l'alliance de Portugal auec la maison de Neubourg, et que ce double lien contribuera beaucoup à engager le roy Dom Pedro dans les interrests de la maison d'Autriche : ainsi vous deuez toujours employer vos soins et vostre aplication à l'empescher ou au moins faire connoistre au lieu où vous estes qu'il ne me peut jamais estre agréable, mais qu'il est encore plus contraire aux véritables maximes du Portugal. Insinuez mesme, si vous le jugez à propos, tous les autres partis qui se sont présentez jusqu'à présent pour trauerser celui de Neubourg, et continuez à me rendre un compte exact de tout ce qui se passera au lieu où vous estes.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 14 décembre 1687.

17 novembre 1687. — L'Ambassadeur a exposé au Duc ce qu'on disait du mariage de Neubourg, et combien cette alliance serait blessante pour la France. Le Duc répondit que c'était le seul parti convenable pour l'Infante, que l'alliance avec la France n'en souffrirait pas plus qu'elle n'avait souffert du mariage de la Reine.

A peine la Reine est-elle mariée depuis trois mois, et déjà on fait des neuvaines à saint François-Xavier, où elle se rend tous les vendredis, pour obtenir une grossesse.

N° CXVI.

28 DÉCEMBRE 1687.

LXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Le compte que vous me rendez par vostre lettre du 17 nouembre de l'entretien que vous auez eu auec le duc de Cadaual, ne me laisse pas lieu de douter que le Roy son maistre ne veuille s'engager encore plus estroitement auec la maison d'Autriche par une double alliance auec celle de Neubourg, et que cette Cour ne continue à s'éloigner de ses véritables maximes pour se liurer à celle de Madrid, du moment qu'elle sera capable de profiter de l'aueuglement des Portugais et des justes sujets de mécontentement qu'ils me donnent.

Comme je vois que vous n'obmettez rien de tout ce qui peut leur faire ouvrir les yeux et les empescher de conclure le mariage de l'Infante auec un Prince de la maison de Neubourg, je n'ay plus rien à vous prescrire sur ce sujet, m'assurant bien que vous ne négligerez rien de tout ce que vous croirez estre le plus conuenable à mon seruice, et j'aprouve cependant les raisons que vous auez eues de ne point demander d'audience au Roy, voyant bien que toutes les raisons que vous pourriez lui représenter ne feroient doresnauant aucune impression sur son esprit.

J'aprens par deux lettres consécutiues du marquis de Lauarden, qu'encore que le marquis de Gogolludo, ambas-

sadeur d'Espagne, et tous les autres Ministres estrangers qui sont à Rome, l'ayant visité et lui ayant rendu tous les deuoir accoutumez, néantmoins le résident de Portugal qui deuoit estre le plus empressé à satisfaire à cette ciuilité à cause de la bonne correspondance qui est entre moy et le Roy son maistre, a néantmoins refusé d'aller voir mondit Ambassadeur sous des prétextes très faibles et insoustenables. C'est pourquoi je désire que vous en portiez de viues plaintes de ma part au roy de Portugal et à ses Ministres, ne doutant point que ce prince ne fasse tout ce qui peut marquer combien il désaprouue le mauuais procédé de ce Ministre.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 28 décembre 1687.

N° CXVII.

8 DÉCEMBRE 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

L'Electeur palatin a escrit une grande lettre au roy de Portugal, dans laquelle après lui auoir représenté les raisons qu'il a d'apréhender que le printems prochain Vostre Majesté ne veuille soustenir par les armes les prétentions de Madame sur la succession du deffunt Electeur, il la suplie très instamment de vouloir employer ses offices auprès de Vostre Majesté dans cette affaire. La lettre est venue accompagnée d'un ample mémoire qui explique les droits et les raisons de l'Electeur. Le roy Dom Pedro qui fait toute sorte d'engagement, et qui sent bien qu'il n'est pas en droit d'espérer que ses offices soient fort considérez,

a marqué d'abord qu'il ne vouloit point entendre parler de telle chose. Cependant comme il est fort ami de tout ce qui s'appelle consulter, on lui a fait trouuer bon de donner ce mémoire à examiner à des jurisconsultes ; mais de quelque auis que soient ces docteurs, il y a bien de l'aparence que ce Prince prendra la part de n'entrer dans rien. J'ay crû cependant deuoir en donner auis à Vostre Majesté.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 8 décembre 1687.

N° CXVIII.

11 JANVIER 1688.

LXIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 1er et 8 décembre, dont la première m'informe des contradictions que vous remarquez entre ce que le duc de Cadaual vous a dit comme de lui mesme, et ce qu'il vous a répondu depuis de la part du roy de Portugal touchant les propositions du mariage du prince Charles de Neubourg auec l'Infante, et je ne vois rien aussi dans tout le procédé de la Cour où vous estes qui me puisse donner lieu de faire quelque fondement sur la reconnaissance qu'elle deuroit auoir des secours qu'elle a receus de moy dans ses besoins et de l'interest que j'ay toujours pris à tout ce qui la regarde.

Il me paroist néantmoins par ce que vous m'escriuez que l'humeur et le génie de la Reyne ne faciliteront pas à sa maison le succès qu'elle peut auoir sur cette couronne.

Elle ne doit pas espérer aussi que les recommandations de la Cour où vous estes, puissent me disposer à abandonner les interrests de ma belle-sœur, et les droits légitimes qu'elle a sur la succession de la maison palatine. Mais comme je n'ay pas mesme refusé l'arbitrage du Pape dans le tems qu'il témoignoit le plus ouuertement sa mauuaise volonté contre ma couronne, on ne peut rien désirer d'auantage de moy pour terminer ce différend, et on ne doit faire des instances qu'auprès de l'Electeur palatin, pour l'obliger à se mettre à la raison.

Sur ce, etc.

A Versailles, 11 januier 1688.

15 décembre 1687. — Il est question du retour de la reine douairière d'Angleterre, on parle d'envoyer un Ambassadeur la chercher et régler ses intérêts avec les Anglais. Le Conseil d'Etat a eu ordre de proposer des sujets pour une ambassade à l'Empereur.

N° CXIX.

25 JANVIER 1688.

LXIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 15 décembre m'informe de l'arriuée d'un enuoyé de la reyne d'Angleterre à Lisbonne, et de l'apréhension qu'on a que cette Princesse n'y veuille effectiuement retourner, à quoi il y a d'autant moins d'aparence qu'elle auroit peine à conseruer en Portugal les mesmes auantages qu'elle a en Angleterre, et trouuer chez le Roy son frère plus de satisfaction qu'elle en reçoit à Londres.

La conduite que la Cour où vous estes a tenue sur les propositions du mariage du prince de Toscane auec l'Infante, m'a fait assez remarquer que le roy Dom Pedro auoit une extrême répugnance, non seulement à se donner un gendre, mais encore à rendre à la Princesse sa fille ce qui lui doit apartenir. Il est certain néantmoins que la maison palatine se flatte toujours du mariage du prince Charles de Neubourg auec l'Infante, et je ne doute pas que les Ministres de la maison d'Autriche n'ayent ordre d'en presser la conclusion.

Je vous enuoye la protestation qui a esté faite par le marquis de Lauardin au sujet de l'interdit de l'église de Saint-Louis à Rome, dans lequel il est déclaré notoirement excommunié, et j'y fais joindre aussi l'arrest qui a esté rendu par ma Cour de parlement sur un attentat si insoustenable et dans la forme et dans le fond. Vous pourrez en faire part aux Ministres de la Cour où vous estes plustost pour satisfaire leur curiosité, que pour les persuader de l'injustice de la Cour de Rome dans tout ce qui regarde ma couronne. Je m'attens cependant qu'on condamnera au lieu où vous estes le procédé du résident de Portugal à Rome, et qu'on l'obligera de le réparer incesssamment.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 25 januier 1688.

N° CXX.

LXIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 29 décembre me fait voir beaucoup plus d'esloignement que vos précédentes au mariage de

l'Infante, non seulement auec le prince Charles de Neubourg, mais auec tout autre Prince qui se pourroit présenter, et il y a lieu de croire que le Roy ne sera pas fasché de n'auoir aucun héritier qui puisse empescher la réunion de la couronne de Portugal à celle d'Espagne.

Le résident de Portugal à Rome a persisté dans l'opiniastreté de ne point voir mon Ambassadeur, et comme les autres Ministres estrangers ont satisfait à ce deuoir vous deuez en faire de vives plaintes au lieu où vous estes, en sorte que tout le public connoisse par une juste punition de ce résident, combien le roy de Portugal a désaprouué sa conduite, et qu'il désire sincèrement d'entretenir toujours une bonne correspondance auec ma Couronne.

L'Electeur palatin n'a qu'à restituer à ma belle-sœur ce qui lui doit légitimement apartenir de la succession de ses père et frère, et il n'aura pas besoin de l'intercession de la couronne de Portugal, pour m'obliger à le laisser jouir paisiblement de son Electorat, et de tous les fiefs masculins que les coustumes et constitutions de l'Empire lui défèrent.

Vous ne deuez point vous opposer au retour du père Pommereau, lorsque l'Infante y consentira, et qu'il ne jugera pas lui mesme que son séjour en Portugal puisse estre d'aucune utilité.

Sur ce, etc.

N° CXXI.

22 FÉVRIER 1688.

LXIVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay esté très satisfait de l'éclaircissement que vous me

donnez par vostre lettre du 12 januier, non seulement sur l'estat présent des forces de terre et de mer, des finances et du commerce de la couronne de Portugal, mais aussi des inclinations, interrests et talens des Ministres et principaux officiers de ce Royaume.

Je ne doute point que la résolution que la Reyne douairière d'Angleterre a prise de se retirer en Portugal, ne donne quelque embarras à la Cour où vous estes; et vous verrez par l'extrait de la lettre du sieur Barillon qu'on croit que le principal motif de son voyage est le mauuais estat de la santé du Roy son frère, et l'espérance qu'elle a de régner après, faisant déclarer le mariage de la feue Reyne nul et l'Infante illégitime. Vous pourrez donner part à la dame du Verger de cet auis comme l'ayant receu d'un de vos amis et sans la prier de la communiquer à cette Princesse, laissant à son entière liberté d'en faire ce qu'elle jugera à propos.

Taschez cependant de pénétrer quelles sont les liaisons que le comte d'Oropeza peut auoir auec les principaux Seigneurs, Ministres et Conseillers d'Estat de Portugal. Et comme je suis content des services que vous m'auez rendus jusqu'à présent dans l'ambassade où vous estes, je désire que vous continuiez encore quelque tems, après lequel je vous permettray de reuenir auprès de moy.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 22 feurier 1688.

26 janvier 1688. — Il paraît que la Reine est grosse de deux mois. — On a répondu à la reine d'Angleterre d'arranger elle-même ses affaires et qu'ensuite on l'enverrait chercher.

N° CXXII.

7 MARS 1688.

LXVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 26 januier et 2 feurier, auec la copie de celle que vous auez escrite au duc de Cadaual et la réponse qu'il vous a faite touchant le mauuais procédé du résident de Portugal à Rome envers le marquis de Lauardin.

Je vois bien cependant que la Cour où vous estes est plus disposée à l'excuser qu'à en faire une réparation conuenable à la bonne correspondance qui doit toujours estre entre ma couronne et celle de Portugal. J'ay néantmoins encore peine à croire qu'on refuse aux pressantes instances que vous auez faites de ma part, une satisfaction qui marque au moins qu'on désaprouue la conduite de ce Ministre, et je m'assure que celui qui lui succédera aura ordre de le témoigner à mon Ambassadeur, et de réparer cette faute par tous les deuoirs publics.

Il y a bien de l'aparence que le roy Dom Pedro se trompe s'il croit que la reyne d'Angleterre veuille attendre l'Ambassadeur qu'il lui destine pour l'accompagner de Londres à Lisbonne, et cette Princesse fait assez voir que la deffiance qu'elle a des changements qui peuuent arriuer dans les résolutions du Roy son frère, ne lui permettra pas de différer son voyage du moment que les vaisseaux du roy d'Angleterre seront prests à faire voile. Je ne doute pas que son arriuée ne donne bien de l'embarras à la Cour où vous estes, et que les motifs qu'elle peut auoir pour quitter un aussi solide establissement qu'est celui

qu'elle a en Angleterre, pourront bien quelques jours exciter des troubles en Portugal et donner beau jeu aux Espagnols.

Continuez à bien obseruer tout ce qui se passera au païs où vous estes, et principalement à pénétrer autant qu'il vous sera possible, quelles sont les intrigues du comte d'Oropeza et s'il y a quelque aparence au bruit qui se répend, qu'il veuille flatter le roy Dom Pedro de l'espérance de la succession d'Espagne, pour l'engager plus fortement dans les interrests du roy catolique.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 7 mars 1688.

N° CXXIII.

18 MARS 1688.

LXVIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 9 feurier m'informe du retardement que la Cour où vous estes aporte à vous rendre réponse sur les plaintes que vous auez faites de la conduite du résident de Portugal à Rome, et comme il continue de manquer à ce qu'il doit à mon Ambassadeur quoique tous les autres Ministres estrangers, mesme l'Ambassadeur du roy catholique ayent déjà satisfait plusieurs fois à ce deuoir.

Il est bien tems que le roy de Portugal fasse connoistre qu'il n'aprouue pas un procédé si insoustenable, qui auroit mesme desjà porté mon Ambassadeur à donner quelque mortification à ce Ministre, si la bonne intelligence qu'il y a toujours eue entre ma couronne et celle de

Portugal ne l'en auoit empesché. C'est ce que vous deuez encore faire entendre au duc de Cadaual, afin que le Roy son maistre donne des ordres sur ce sujet qui puissent me contenter.

La perte que j'ay faite du marquis de Feuquières mon Ambassadeur à Madrid, m'a fait jetter les yeux sur le comte de Rebenac son fils pour aller en cette Cour faire les mesmes fonctions en la mesme qualité, et comme il s'y doit rendre le plus diligemment qu'il lui sera possible, je désire que vous entreteniez auec lui, la mesme correspondance que vous auiez auec le feu marquis de Feuquières, son père, pour toutes les affaires qui auront quelque raport à mon seruice.

Continuez à m'informer de l'estat de la grossesse de la Reyne et de la santé de l'Infante.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 18 mars 1688.

N° CXXIV.

24 AVRIL 1688.

LXVIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'ay receu vos lettres des 16 et 23 feurier. La première me fait voir que vous n'auez rien obmis de toutes les raisons qui deuoient obliger le roy de Portugal à réparer les manquemens de son résident à Rome enuers mon Ambassadeur, et qu'encore que tous les Ministres étrangers mesme le ministre d'Espagne lui ayent desja rendu plusieurs visites, néantmoins le duc de Cadaual veut justifier la conduite extrauagante et insoustenable dudit résident, sous

le prétexte qu'il n'a coutume de voir les Ambassadeurs, qu'après qu'ils ont esté admis à l'audience du Pape. Mais quoique si tous les autres eussent manqué à ce deuoir, j'aurois dû me promettre que celui de Portugal y auroit satisfait le premier et donné le bon exemple, en reconnoissance de tout ce que j'ay fait pour cette couronne pendant que l'Espagne et la cour de Rome refusoient de la reconnoistre. Néantmoins pour ne leur pas donner le plaisir d'un ressentiment éclatant contre elle, vous n'en deuez témoigner aucun de ma part du peu de satisfaction qu'elle me donne. Et vous pouuez mesme laisser croire au duc de Cadaual, que le rapel de ce résident a fait cesser le juste mécontentement que son mauuais procédé m'auroit donné.

Continuez à m'informer de ce que vous aprendrez touchant le mariage de l'Infante de Portugal, et soit qu'on la destine pour le prince de Parme ou pour le duc de Modène, vous deuez contribuer tout ce qui dépendra de vous à le faire réussir.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 24e jour d'auril 1688.

N° CXXV.

18 AVRIL 1688.

LXVIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 8e de mars me fait voir que je ne dois attendre aucune satisfaction de la Cour où vous estes sur toutes les extrauagances que ses Ministres pourront commettre, et que dans le tems que ceux des puis-

sances qui ont toujours esté les plus opposées aux interrests de ma Couronne s'empressent de rendre au marquis de Lauardin, mon ambassadeur à Rome, tous les deuoirs et ciuilitez qui ont toujours esté obseruées réciproquement entre les Ambassadeurs et Ministres des princes qui ne sont pas en guerre, la couronne de Portugal se veut distinguer par une conduite fort opposée à ce que je deurois me promettre de sa reconnoissance.

Je ne veux pas néantmoins que vous en fassiez de nouuelles plaintes, et il faudra laisser à mon Ambassadeur le soin de faire paroistre publiquement le mépris qu'il fait de Barreiros, et à quel point il s'est rendu indigne du caractère du Ministre d'un Roy mon allié.

Continuez à m'informer de la suite que pourront auoir les propositions dont vous m'écriuez que le roy Dom Pedro amuse la Reyne et l'Infante. Faites moy sauoir aussi auec vostre exactitude ordinaire, tout ce qui se passera de plus considérable au païs où vous estes.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 18 auril 1688.

N° CXXVI.

2 MAI 1688.

LXIXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 22 de mars me fait voir qu'il ne s'est rien passé à la Cour où vous estes qui puisse mériter mes réflexions, et qu'il n'y a eu que les fréquentes visites que le marquis d'Alegrette, cy-deuant comte de Villarmayor, a rendues à l'ambassadeur d'Espagne, qui vous aient pu

donner lieu de soupçonner quelque renouuellement de négociation de mariage en faueur du prince Charles de Neubourg.

Il ne faut pas croire aussi que la Cour où vous estes soit doresnauant retenue à faire cette double alliance, ni par l'interrest qu'elle a de se conseruer mon amitié, ni par aucune reconnoissance des secours qu'elle a receus de moy dans ses plus pressans besoins. Mais il y a bien de l'apparence que la restitution qu'elle doit faire à l'Infante l'empeschera de consentir au mariage de cette princesse tant que le Roy aura sujet d'espérer d'autres héritiers.

Continuez à bien obseruer tout ce qui se passera de plus considérable au païs où vous estes et à m'en rendre un compte exact.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 2e may 1688.

N° CXXVII.

5 AVRIL 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

Suiuant l'ordre de Vostre Majesté, j'ay fait sauoir à la dame Du Verger ce que contient l'article de la lettre de M. Barillon comme un auis que j'auois receu d'un de mes amis, remettant à sa prudence de le communiquer à l'Infante. J'ay cru aussi deuoir en faire part de la mesme manière au P. Pommereau, connoissant ses bonnes intentions et sachant d'ailleurs que l'Infante ne manqueroit pas de lui en parler. Il m'est reuenu par l'une et par

l'autre voye que la Princesse auoit receu cet auis en jeune personne qui n'est guères frapée des périls qui semblent éloignez, et qui a peine à se persuader que l'on forme des desseins si pernicieux contre elle. Cependant elle a dit au P. Pommereau qu'elle en auoit parlé au duc de Cadaual, qui ne s'estoit pas fort émeu de cet auis, et qui auoit dit qu'il ne vouloit pas se charger d'en informer le roy Dom Pedro. Depuis cela, 12 jours se sont passez sans que l'Infante en aye reparlé au P. Pommereau, ni que le Duc, qui le voit presque tous les jours au palais, ait cherché de s'éclaircir auec lui là-dessus. Cette froideur dans le Duc paroist d'autant plus surprenante, qu'il est certain que le succès des veuës de la reyne douairière d'Angleterre seroit plus à craindre pour lui que pour aucun autre, car ce ministre a eu plus de part que personne à la déposition du roy Dom Alfonse. Il a toujours esté ennemi capital du comte de Castelmethor et a esté disgracié pendant le ministère de ce fauori, lequel, assurément dans le cas que l'on soupçonne, se trouueroit à la teste du parti de la reyne Dona Caterine. On ne peut donc, à ce qu'il semble, attribuer en cette occasion l'indolence du Duc, aussi bien que de l'Infante, qu'à la sécurité du génie portugais, qui fait n'enuisager les périls que comme fort éloignez, et ne songer jamais aux remèdes que lorsque les maux sont arriuez, par la crainte des peines présentes qu'il faut prendre pour les préuenir.

Le P. Pommereau, qui a du zèle pour l'Infante et qui est parfaitement instruit que la reyne Dona Caterine n'a jamais aprouué le second mariage de la feüe reyne de Portugal, qu'elle ne lui a jamais écrit et qu'elle a refusé d'estre maraine de l'Infante, ce Père, dis-je, a pensé à faire passer l'auis au roy Dom Pedro par son confesseur. Je n'ay pas cru m'y deuoir opposer, par la raison que

l'auis autrement deuenoit inutile, et qu'ayant une fois esté communiqué à l'Infante, c'estoit à elle et à ceux qui lui sont attachez à en faire l'usage qu'ils croiroient conuenable à ses interrests. Le confesseur du Roy trouua la chose aussi importante qu'elle l'est en effet; mais il dit que connoissant comme il faisoit l'humeur deffiante de ce Prince, il croyoit nécessaire d'auoir l'auis par escrit pour qu'il lui fist quelque impression, comme si des gens qui voudroient donner de tels soupçons sans fondement ne pourroient pas aussi aisément le faire escrire que le faire dire. Le P. Pommereau n'eut garde de s'y engager sans m'en parler, et je n'ay pas jugé, quoiqu'il ne fust question que d'un simple écrit d'une main inconnue, qu'il fust à propos de passer plus auant auec des gens si difficiles à émouuoir sur les propres interrests, et sur lesquels il y a si peu de sujet de s'assurer. Il m'a paru que, sans excéder les ordres de Vostre Majesté et sans m'exposer à quelque inconuénient, je ne pouuois en faire dauantage, et qu'il suffisoit que la chose fust venue à la connoissance de l'Infante, du duc de Cadaual et du confesseur du Roy.

Ce que l'on peut dire sur le fond de cette affaire, qui, à la vérité, ne se décideroit pas par les règles de la justice, c'est que quand la reyne Dona Caterine, âgée de 50 ans, suruiuroit, le Roy son frère, qui en a 40, et les enfans qui peuuent sortir de son mariage, il y auroit deux choses très fortes en faueur de l'Infante auxquelles on auroit peine à donner atteinte. La première, c'est la dispense du pape Clément IX, dans laquelle, de son mouuement propre, il confirme le mariage de la reyne deffunte auec le prince Dom Pedro, quand mesme il se trouueroit que celui du roy Dom Alfonse auroit esté valide. Et en second lieu la reconnoissance publique des Estats, qui ont juré l'Infante pour légitime princesse et héritière de cette couronne.

La dame Du Verger m'a fait sauoir que le duc de Cadaual recommençoit à entretenir l'Infante de l'affaire du prince Charles de Neubourg, sur laquelle la Reyne et les Espagnols pressoient fort ; que ceux-cy offroient de donner à ce prince le gouuernement des Païs-Bas ou la vice-royauté de Naples en attendant l'Electorat, que l'on prétend ne pouuoir lui manquer après la mort de l'aisné, qu'on suppose qu'il n'aura point d'enfans ; qu'en mesme temps le duc de Cadaual disoit à l'Infante que le roy Dom Pedro préféreroit le prince de Toscane si la chose estoit encore en estast de se faire. La dame Du Verger adjoute que le roy Dom Pedro s'estoit aussi expliqué auec quelques-uns de ses ministres qu'il souhaitteroit extrêmement que l'Infante pust épouser le nouueau roy d'Hongrie, qui n'a que 10 ans, et qu'en enuoyant une ambassade à l'Empereur pour lier commerce auec lui, on pourroit jetter les premières propositions de cette alliance.

Il est assez vraysemblable que la reyne de Portugal et les partisans de Neubourg continuent leurs instances en faueur du prince Charles ; mais je ne vois rien jusqu'à présent qui puisse faire croire que les intentions du roy Dom Pedro soient changées, et les discours sur le prince de Toscane et sur le roy d'Hongrie sont au contraire très propres à confirmer qu'elles vont toujours à amuser sans rien conclure. Je veille cependant sur ce qui se passe auec toute l'application dont je suis capable.

Je reçois dans ce moment, Sire, la lettre dont Vostre Majesté m'a honnoré le 7 du mois passé. Je ne puis rien lui dire jusqu'à présent de plus particulier touchant le comte d'Oropeza, sinon qu'il a correspondance directement auec le roy Dom Pedro, et que ce prince a une très grande confiance en ce ministre espagnol ; que le marquis d'Alegrette, en allant en Allemagne, eut plusieurs confé-

rences auec lui dans son passage à Madrid, et que Mendo de Foyos, à présent seul secrétaire d'Estat de Portugal, lui est fort attaché.

La reyne de Portugal, que l'on croit dans le 5e mois de sa grossesse, a esté incommodée depuis 15 jours à un point que l'on a craint que son enfant ne fust mort dans son corps. Elle fut saignée trois fois la semaine passée, et bien qu'il ne paroisse point d'accident extraordinaire, ceux qui fréquentent le palais n'ont plus si bonne opinion de sa grossesse.

Je prens la liberté de faire ressouuenir Vostre Majesté du petit bénéfice qu'elle a bien voulu faire espérer en faueur du fils de la dame Du Verger.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 5e jour d'auril 1688.

N° CXXVIII.

16 MAI 1688.

LXXe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 5e auril m'informe de l'effet qu'a produit la part que vous auez donnée, tant au duc de Cadaual qu'au P. Pommereau, de l'auis du sieur Barillon touchant les desseins que peut avoir la reyne douairière d'Angleterre en se retirant en Portugal; et j'aprouue d'autant plus le refus que vous auez fait de rien donner par écrit touchant cette affaire, qu'il m'importe peu dans la conjoncture présente que le retour de cette Princesse donne quelque embarras à la Cour où vous estes ou qu'elle se contente d'y mener une vie tranquille et conuenable à l'estat où elle se trouue

à présent. Il y a cependant beaucoup d'aparence que si elle y a quelque crédit, elle l'employera entièrement en faueur des Espagnols, et confirmera le Roy son frère, dans la disposition où il est déjà, à prendre ses plus étroites liaisons auec cette Couronne et à s'éloigner tous les jours de plus en plus de celles que ses véritables interrests le deuroient obliger de garder auec moy.

Taschez d'estre toujours bien informé des mesures qui se prendront pour le mariage de l'Infante, soit auec le prince Charles de Neubourg ou auec d'autres Princes, et pénétrez, s'il est possible, quelles sont les conditions que l'Espagne propose pour faciliter cet affaire.

Je seray bien aise aussi d'estre informé exactement de tout ce que vous pourrez découurir des intrigues du comte d'Oropeza auec le roy Dom Pedro et ses ministres.

Sur ce, etc.

Escrit à Versailles, le 16 may 1688.

19 avril 1688. — Le comte de Pontevel va comme ambassadeur chercher la reine d'Angleterre. C'est lui qui l'avait conduite pour son mariage. Il est premier écuyer de l'Infante et président de la junte de commerce.

N° CXXIX.

30 MAI 1688.

LXXIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 19 auril m'aprend seulement la nomination que le roy Dom Pedro a faite du comte de Ponteuel

pour son ambassadeur extraordinaire en Angleterre, et dont aparemment la principale fonction sera de conduire la Reyne douairière à Lisbonne. Je ne doute pas qu'elle ne contribue encore beaucoup à y fortifier le parti d'Espagne, et que l'éloignement de la Cour où vous estes de toute bonne correspondance auec moy ne donne enfin aux Espagnols dans leur extrême abatement plus de facilité à réunir à leur couronne celle de Portugal, qu'ils n'en auroient pû espérer dans un estat plus florissant. C'est à quoi, néantmoins, on ne doit attendre de remède de la préuoyance des Portugais.

Les prétentions de l'enuoyé d'Espagne (1) ne me paroissent pas bien soutenables, et j'aprouue la réponse que vous auez faite à ceux qui vous ont parlé, estant bien juste qu'on fasse une grande distinction de vostre caractère à celui d'enuoyé.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 30e may 1688.

N° CXXX.

3 MAI 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

On a tenu icy des conseils sur la manière dont la reyne

(1) Le marquis de la Lameda, envoyé par le Roi catholique, a exigé qu'on l'envoyât prendre à Aldegalega, de l'autre côté du Tage, dans les brigantins du Roi, comme on le faisait pour les ambassadeurs. Cela lui fut refusé, et Amelot dit à ce sujet qu'en cas de concession, il faudrait augmenter à l'avenir le traitement qu'on avait coutume de faire aux ambassadeurs de France.

douairière d'Angleterre doit être receüe et traittée principalement par rapport à la reyne de Portugal. On ne dit pas jusqu'à présent qu'il y ait eu rien d'aresté. Le comte de Ponteuel n'est pas encore parti, on dit que ce sera après-demain sans faute.

Les comédiens espagnols, arriuez icy depuis peu, ont donné lieu à un grand démeslé. Ils ont esté appelez et sont protégez par des fidalgues, directeurs de l'hospital, lequel a part au profit de la comédie. L'archevesque de Lisbonne a fait faire deffences par son grand vicaire au chef de la troupe de représenter, sous peine d'excommunication. On a eu recours au juge de la Couronne pour faire réformer le prétendu abus de cette procédure, et l'apel pour le fond a esté porté deuant le Nonce. Le grand-vicaire, nonobstant l'un et l'autre apel, a déclaré et publié l'excommunication; mais la justice séculière, qui auoit desjà fait continuer les représentations, a prononcé en termes très forts contre le grand-vicaire et lui a ordonné de leuer les censures. Dans le mesme temps, l'ambassadeur d'Espagne, pour diuertir le marquis de la Lameda, son hoste, donna chez lui une feste auec de la musique et la comédie, où le cardinal inquisiteur et le nonce qu'il auoit inuitez se trouuèrent.

La noblesse en cette occasion s'est récriée auec d'autant plus de chaleur contre la conduite de l'archevesque, que tout le monde est persuadé que le zèle de ce prélat n'a d'autre cause que le dessein d'éloigner les objets de l'inclination déréglée que le marquis d'Aronches, son frère, a toujours eue pour les comédiennes.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 3 mai 1688.

N° CXXXI.

13 JUIN 1688.

LXXIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 3e de may m'informe du voyage que le comte de Ponteuel doit faire en Angleterre. Et quoiqu'il y ait apparence par ce que vous m'escriuez que sa commission estoit de conduire la Reyne douairière en Portugal, néantmoins je crois que la Cour où vous estes ne sera pas faschée d'aprendre que cette Princesse a changé de dessein, et qu'elle est à présent résolue de demeurer à Londres.

Il n'y a pas lieu de croire que le différent qu'ont fait naistre les comédiens espagnols puisse auoir de grandes suites; mais telles qu'elles puissent estre, je seray bien aise de sauoir de quelle manière cette affaire aura esté terminée (1).

Continuez aussi à m'informer de la santé de la reyne de Portugal et des effets que pourra produire son indisposition.

Je vous ay accordé la permission de reuenir auprès de moy aussitost que le sieur Desneual, que j'ay nommé pour mon ambassadeur à Lisbonne, y sera arriué. Il pourra bien partir dans la fin du mois de juillet pour s'y rendre, et le mesme vaisseau qui le portera vous ramènera aussi.

La mort de l'Electeur de Brandebourg n'a fait jusqu'à

(1) Cette affaire n'eut pas de suite, et les comédiens continuèrent leurs représentations.

présent aucun autre changement dans sa Cour; mais celle de l'Electeur de Cologne pourroit donner de nouuelles occupations dans l'Empire, à moins que les Princes voisins qui aspirent à cet électorat et voudroient, sous l'appui de la maison d'Autriche, entreprendre quelque nouueauté, ne soient retenus par la déclaration que j'ay faite, que si on laisse au Chapitre l'entière liberté de ses suffrages sans faire marcher de troupes sous quelque prétexte que ce pust estre, il ne seroit aussi rien fait de ma part qui pust troubler la paix. Je ne vous escris cecy que pour vous informer de l'estat présent de cette affaire, sans désirer que vous en fassiez autre usage à la Cour où vous estes.

Sur ce, etc.

A Marly, le 13e juin 1688.

N° CXXXII.

27 JUIN 1688.

LXXIIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 17e de ce mois m'aprend l'indisposition du roy de Portugal et la résolution que la Cour où vous estes auoit prise de choisir l'Électeur palatin et la reyne douairière d'Angleterre pour parrain et marraine de l'enfant dont la reyne de Portugal accouchera.

Vous aurez apris par ma précédente dépesche que ladite Reyne douairière a changé de sentiment, et je m'assure que quelque amitié que le roy de Portugal ait pour elle, il ne sera pas fasché qu'elle trouue sa satisfaction à [illegible]rer en Angleterre.

Vous auez eu raison d'empescher autant qu'il vous a esté possible que l'escrit qui a esté fait contre le plaidoyer du sieur Talon n'ait esté traduit en portugais et publié en cette langue; mais comme la cour de Rome a eu grand soin de le rendre public dans toute l'Europe, il n'est pas nécessaire que vous fassiez de grandes diligences pour en empescher le débit au lieu où vous estes.

Je seray bien aise d'aprendre par la suite de vos lettres l'effet qu'auront produit les remonstrances du nonce du Pape touchant le serment que le roy de Portugal veut exiger des pères Couplet et Spinola, jésuites s'en allant dans les missions étrangères. J'ay offert au roy d'Angleterre de joindre à la flotte qu'il prétend mettre en mer une escadre de 15 ou 16 de mes vaisseaux, au cas qu'il en ait besoin; et cette marque de mon amitié lui a esté d'autant plus agréable, qu'elle peut beaucoup contribuer à empescher qu'il n'arriue rien dans l'estendue de ses Estats qui en puisse troubler le repos, et qu'elle peut mesme beaucoup seruir au maintien de la tranquillité publique.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 27 juin 1688.

N° CXXXIII.

11 JUILLET 1688.

LXXIVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 31 may m'informe de la nomination qui a esté faite du sieur Taborda pour aller à Rome en qualité d'enuoyé extraordinaire de la couronne de Por-

tugal, et je m'assure qu'il se conduira mieux enuers mon ambassadeur que celui qui l'a précédé, à moins qu'il n'ait des ordres du Roy son maistre ou de ses Ministres contraires à la bonne correspondance qu'il sait deuoir estre entretenue soigneusement pour la couronne de Portugal auec moy.

Vous jugez bien que vous deuez toujours fauoriser en tout ce qui dépendra de vous le mariage de l'Infante de Portugal auec tout autre Prince que ceux de la maison de Neubourg. Mais il me paroist que la restitution de ce qui doit apartenir à cette Princesse sera toujours un grand obstacle à son establissement.

Je ne doute pas qu'on n'aprenne auec bien de la joye au lieu où vous estes la résolution que la reyne douairière d'Angleterre a prise de demeurer à Londres, et il y a bien de l'aparence qu'elle ne changera plus de sentiment à cet egard.

Le sieur d'Esneual s'embarquera infailliblement au Havre le 15e d'aoust pour se rendre ensuite à Lisbonne aussitost que les vents lui pourront permettre, et comme le mesme vaisseau seruira à vostre retour, vous pouuez prendre vos mesures pour auoir vos audiences de congé aussitost qu'il sera arriué, après l'auoir informé de l'estat où vous laisserez les affaires, qui ont esté jusqu'à présent sous vostre direction.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 11 juillet 1688.

N° CXXXIV.

25 JUILLET 1688.

LXXVe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 14 juin m'informe de la proposition qui auoit esté faite au roy de Portugal de faire venir à Lisbonne le prince de Neubourg pour tenir, au nom de l'Electeur son père, l'enfant dont la reyne de Portugal doit acoucher.

Quelque puisse estre le motif qui ait empesché la Cour où vous estes de consentir à cette proposition, il est bon qu'elle n'ait pas réussi et que le mariage de l'Infante de Portugal ne serue pas à former encore de nouuelles liaisons entre cette Couronne et celle de Castille.

Vous auez bien fait de témoigner estre content de l'ordre qui a esté donné au sieur Barreiros, cy-deuant résident de Portugal à Rome, de l'éloigner de 12 à 15 lieües de Lisbonne ; et quoique la satisfaction qu'on lui auroit ordonné de faire auant son départ de Rome au marquis de Lauardin eut mieux marqué la bonne correspondance que le roy son maistre veut entretenir auec moy que la mortification qu'il vient de donner à ce Ministre, néantmoins il est bon de faire connoistre que j'en ay esté satisfait.

Continuez à m'informer exactement de tout ce qui se passera de plus considérable à la Cour où vous estes jusqu'à l'arriuée du sieur d'Esneual, qui pourra partir, ainsi que je vous l'ay écrit, dans le 15 ou 20 du mois prochain.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 25 juillet 1688.

N° CXXXV.

8 AOUT 1688.

LXXVIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

J'aprens par vostre lettre du 28e juin l'indisposition du roy et de la reyne de Portugal, et quelque violente qu'ait esté celle de cette Princesse, je ne doute point que sa santé ne soit à présent rétablie et que je n'aprenne bientost son heureux accouchement.

La mauuaise conduite que le sieur Barreiros a tenue à Rome enuers le marquis de Lauardin, mon ambassadeur, mériteroit une punition d'un plus grand éclat que celle d'une retraite de quelques mois à la campagne. Mais comme la Cour où vous estes pourroit bien l'en faire reuenir sans vostre consentement, je laisse à vostre prudence de demander son retour lorsque vous le jugerez à propos pour ne vous pas oster cette aparence de satisfaction que la cour de Portugal a témoigné par là me vouloir donner.

Le sieur d'Esneual a pris congé de moy pour vous aller releuer à Lisbonne, et il partira pour cet effet le 15 ou 20 de ce mois au plus tard. Je m'assure que vous l'informerez bien exactement auant vostre retour suiuant les ordres que je vous en ay déjà donnez de toutes les connoissances que vous auez prises pendant le séjour que vous auez fait à la Cour où vous estes.

Sur ce, etc.

A Marly, le 8e d'aoust 1688.

N° CXXXVI.

22 AOUT 1688.

LXXVIIe LETTRE de Louis XIV à M. Amelot.

MONSIEUR AMELOT,

Vostre lettre du 11e juillet m'informe de l'auersion que la reyne de Portugal témoigne en toutes occasions contre tout ce qui regarde les auantages de ma Couronne, et je n'attens pas aussi d'autres sentiments de tous les princes et princesses de la maison de Neubourg.

J'ay toujours bien crû aussi que la Cour où vous estes seroit bien aise de la résolution que la reyne d'Angleterre a prise de demeurer à Londres, et je ne doute point que sa retraite à Lisbonne n'eust donné beaucoup d'embarras au Roy son frère.

Le sieur d'Esneual doit estre parti à présent du Haure, et je m'assure que si le vent lui est fauorable vous l'aurez à Lisbonne aussitost que cette dépesche vous sera rendue.

Je suis bien aise de vous auertir que j'ay résolu de donner une entière protection au cardinal de Furstemberg et au chapitre de Cologne contre tous ceux qui les voudront troubler dans la jouissance de leurs droits. Cependant le désir que j'ay de maintenir la trèue ne me permettant pas de négliger les mouuements des troupes qui se font chez les Princes et Estats voisins de mon Royaume, je viens d'ordonner une leuée de dix mille hommes de pieds et six mille cheuaux dans le dessein d'en faire encore de plus considérables dans la suite du temps si je les juge nécessaires pour le maintien de la trèue, et pour agir contre tous ceux qui la voudront

troubler. Vous en pourrez aussi parler dans ce sens au lieu où vous estes.

Sur ce, etc.

A Versailles, le 22e d'aoust 1688.

N° CXXXVII.

26 JUILLET 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la dépesche dont il a plû à Vostre Majesté m'honnorer le 27 du mois passé. L'écrit françois fait contre le plaidoyé de M. Talon n'a point paru ni imprimé ni en portugais sans que j'aye fait d'autres démarches pour l'empescher que ce que j'en ay mandé à Vostre Majesté. J'ay sû seulement qu'il en est venu depuis au nonce un exemplaire, où les endroits qui traitoient douteusement de la supériorité au-dessus du Concile auoient esté changez d'une manière tout à fait auantageuse à l'autorité papale.

Les pères Couplet et Spinola attendent au premier jour des ordres de Rome sur ce qu'ils ont à faire après la négation formelle et constante qui leur a esté donnée sur leur passage à la Chine sans auoir au préalable presté le serment de fidélité au roy de Portugal. Ces pères connoissant bien qu'il n'y auoit rien à espérer de ce costé-cy, ils font leur compte de quiter bientost Lisbonne pour se rendre aux lieux qui leur seront prescris par la Congrégation *de Propagatione Fidei.*

L'affaire des comédiens espagnols n'a eu aucune suite; le procès demeure indécis; l'archeuesque ne dit plus mot, et les comédies se représentent tous les jours.

J'allay hier voir l'enuoyé d'Angleterre et me réjouir auec lui de la naissance du prince de Galles. J'apris de lui qu'il auoit donné icy plusieurs mémoires au nom du Roy son maistre pour obtenir au comte de Castelmelhor la liberté de pouuoir aller et venir à ses affaires sans néantmoins paroistre à la Cour, mais que toutes ses instances auoient esté jusqu'à présent inutiles.

J'eus l'honneur de mander, il y a 15 jours, à Vostre Majesté, le décry qui auoit esté publié des vieilles espèces d'argent et le bruit que cela auoit causé parmi le peuple. Il est sorti depuis huit jours un autre édit qui a esté retiré, puis remis et affiché une seconde fois, par lequel il est ordonné que toutes les vieilles espèces d'or dont la pluspart sont aussi très rognées, ne seront doresnauant prises qu'au poids; cela augmente extrêmement le désordre; la perte est incomparablement plus grande que sur l'argent, et comme il ne paroist presque point d'argent neuf, ceux qui en ont le tenant serré et que la menue monnoye est icy fort rare, le commerce journalier de vendre et d'acheter en détail est presque entièrement suspendu, et tout le monde crie famine auec des monnoyes d'or à la main. Un autre inconuenient que l'on preuoit presque indubitable, c'est que l'or estant dans un autre païs sur un pied plus haut que celui auquel on vient de fixer le marc par le dernier édit, les marchands ne manqueront pas d'en enuoyer dehors le plus qu'ils pourront, y trouuant un gain clair et sans risque. Cela jette les Ministres dans un très grand embarras; après un an et demi de consultations et d'examens, on recommence tous les jours auec plus d'incertitude, et le Roy et son conseil ne peuuent se résoudre encore à suiure l'expédient de hausser l'or et l'argent qui a esté proposé comme l'unique remède à une partie de ces désordres.

C'est là aujourdui l'unique affaire dont tout le monde est occupé; il paroist tous les jours des pasquinades sanglantes contre les Ministres et contre le gouuernement, et l'on a mesme arresté un homme et deux petis garçons qui tenoient des discours séditieux.

On assure que le roy Dom Pedro est beaucoup mieux de sa fluction, mais il ne paroist point encore en public. La Reyne est entrée, à ce que l'on croit, dans son 9e mois, et l'on a desjà fait publier par les rues que tout le monde eust à se tenir prest pour célébrer, par des illuminations et par des feux, la naissance de l'enfant dont cette Princesse doit accoucher : ce qui se fait aparament si fort auant le tems pour imprimer parmi le peuple des idées plus agréables que celles de la misère présente.

Il s'estoit depuis peu répandu icy un bruit que les peuples de la capitanie de Para, sujets du Portugal, s'estoient réuoltez et donnez ensuite aux François voisins de cette partie de l'Amérique. On ne disoit pas trop le fondement de cette nouuelle, mais les ordres qu'il a plû à Vostre Majesté de m'enuoyer par M. de Seignelay et que je viens de receuoir pour faire icy des plaintes de la violence qui a esté faite en ces quartiers-là par les Portugais à quelques François de la Cayenne, pourroient faire juger que ce bruit a esté répandu exprès pour préuenir les espris sur cet incident, et se préparer à répondre par des récriminations. Je vais incessamment exécuter les ordres de Vostre Majesté pour lui rendre compte ensuite du succès de mes instances.

Sur ce, etc.

A Lisbonne, le 26 juillet 1688.

N° CXXXVIII.

9 AOUST 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honnoré le 11e du mois passé. Je vais disposer mon départ pour le tems que M. d'Esneual doit arriuer, et je ne manqueray pas de lui donner, auec le plus d'exactitude qu'il me sera possible, les connoissances de tout ce qui regarde le seruice de Vostre Majesté en cette Cour.

Le roy Dom Pedro parut pour la première fois en public le lendemain du dernier ordinaire, et donna audience le mesme jour à l'enuoyé d'Angleterre, qui venoit lui donner part de la naissance du prince de Galles.

L'extrémité où tout le monde se trouuoit icy réduit par le désordre des monnoyes, a enfin forcé le roy Dom Pedro à suiure le conseil qui lui auoit esté proposé de hausser l'or et l'argent. Jeudy, 5e de ce mois, on publia un édit qui augmente la valeur de toutes de vingt pour cent, et qui ordonne que les dettes contractées auparauant ne seront acquittées que sur le pied de l'augmentation, comme si elles auoient esté faites depuis l'édit. Les Portugais paroissent contens de ce changement, mais la clause du payement des dettes cause une extrême perte aux marchands étrangers et principalement aux Anglais, qui sont créanciers de presque toutes les sommes dues dans le commerce par les Portugais, lesquels achètent en gros pour vendre en détail dans leurs boutiques. On parle fort aussi de supprimer, pour tascher à rétablir le commerce, tous les droits de sortie qui se payoient sur les

sucres et autres denrées qui s'enlèuent de ce Royaume; mais c'est une affaire qui n'est pas encore mûre, et il faut auparauant remplacer par d'autres taxes ou imposts la diminution très considérable des reuenus de la Couronne que ce changement causeroit.

Le P. Tarini, jésuite, qui est icy depuis plus de deux ans de la part de madame la duchesse mère de Sauoye pour les prétensions que cette Princesse a contre la succession de la feue reyne de Portugal, après bien des délais et des discussions faites icy et à Paris, est enfin venu à bout de faire liquider ces droits à la somme de deux cent mil liures; mais comme depuis plus de six semaines l'affaire des monnoyes a uniquement occupé les Ministres, ce Père n'a pu encore paruenir à faire dresser les actes nécessaires. Il n'attend que cela pour se retirer, n'espérant pas que les payemens puissent estre faits sur le champ, mais seulement dans les termes dont on conuiendra.

Après la mort du comte Simoneti, enuoyé de Parme, son fils, qui estoit icy auec lui, ayant escrit au Duc pour sauoir ses intentions, a receu ordre de ce Prince de se retirer de cette Cour. Il y auoit longtems que le duc de Parme auroit pu se désabuser de l'espérance du mariage de l'Infante pour son fils.

Le milord Staffort, enuoyé de Sa Majesté Britannique en Espagne, arriua ici la semaine passée sur un vaisseau de guerre, et doit continuer sa route au premier jour pour se rendre à Madrid à la place de milord Landsown.

La reyne de Portugal a déjà eu de petites douleurs qui ont donné de fausses alarmes, et son accouchement est attendu d'une heure à l'autre.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 9e aoust 1688.

N° CXXXIX.

23 AOUST 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la dépesche dont Vostre Majesté m'a honoré le 25 de juillet.

J'écriuis il y a huit jours au secrétaire d'Estat pour l'auertir de la prochaine arriuée de M. d'Esneual, le priant qu'il fit souuenir Sa Majesté portugaise de nommer suiuant la coutume un fidalgue mestre de camp, et un fidalgue titré, le premier pour aller à bord du nauire complimenter le nouuel Ambassadeur, et le second pour l'aller prendre et le conduire à terre auec les brigantins, et de là auec les carosses de la Cour dans sa maison; trois jours après cela fut fait, Henry-Jacques de Magallans, mestre de camp du régiment d'Armada, et le vicomte da Pont de Lima, furent nommés, et j'en receus l'auis du secrétaire d'Estat. Je suis aussi conuenu auec le duc de Cadaual, qu'il renouuelleroit l'ordre aux forteresses pour les saluts à l'arriuée du nouuel Ambassadeur, afin que toutes choses se passassent de la manière qui a esté réglé auec M. de Saint-Romain, et qui s'est prattiqué auec moy.

Sur les plaintes que m'a faites le Consul de France à l'isle Tercere de diuerses petites vexations qui se faisoient tous les jours aux François qui nauiguent en ce port là par les officiers de la chambre, par le juge de la douane, j'ay obtenu des lettres du roy Dom Pedro, pour ces officiers, auec menaces de châtiments s'ils ne traittoient mieux les François à l'auenir, et une autre lettre pour le

Corrégidor des isles, portant ordre d'y tenir la main, et d'en rendre compte à la Cour. J'ay enuoyé ces lettres au consul.

L'on a armé dans le port de Lisbonne, trois frégates de guerre qui sont sur le point de sortir pour aller, ainsi qu'il se pratique tous les ans, faire un tour le long des costes pendant trois semaines ou un mois.

La Reyne de Portugal eut la semaine passée deux petits accès de fièure, qui n'ont point eu de suite. On commence à croire qu'on s'est trompé sur le tems de sa grossesse.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 23 aoust 1688.

N° CXL.

30 AOUST 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

La reyne de Portugal est accouchée heureusement d'un fils aujourd'hui entre six et sept heures du matin, je me suis rendu peu de tems après au palais, aussi bien que le Nonce et l'ambassadeur d'Espagne. Lorsqu'on est venu dire qu'on alloit ouurir la chambre du Roy, l'ambassadeur d'Espagne embarassé, a dit qu'il se trouuoit mal, et s'en est retourné chez lui. Le Nonce et moy auons fait ensemble nos complimens au Roy, il les a receus auec un air fort content, et a répondu par des expressions très viues à ce que je lui ay marqué de la joye que Vostre Majesté ressentiroit de cette heureuse nouuelle, ensuite nous auons suiui ce prince à la chappelle où l'on a

chanté le *Te Deum,* et où l'archeuesque de Brague a presché à l'issue de la grand'messe. J'ay aussi vu l'Infante, et j'ay esté à l'appartement de la Reyne parler à la dame d'honneur, qui après estre rentrée au dedans, est venue répondre à mon compliment de la part de cette Princesse, et m'assurer du bon état de la mère et de l'enfant.

Ce soir et les deux suiuants, il y aura des illuminations par toute la ville, je feray éclairer les fenestres de ma maison de flambeaux de cire blanche, ainsi que le Nonce et moy en sommes conuenus, et que nous l'auons prattiqué l'année passée dans le temps du mariage. La joye paroist icy fort grande.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 30 aoust 1688.

N° CXLI.

6 SEPTEMBRE 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 8 d'aoust. Comme il s'estoit desjà passé un ordinaire par lequel j'auois pu auoir réponse de Vostre Majesté sur l'exile du sieur Barreiros, les Aronchez qui sont ses procureurs, et chés qui il estoit retiré à la campagne, commençoient à dire qu'il estoit tombé malade, et qu'il estoit tems de le faire reuenir. Cela, Sire, m'a fait receuoir auec d'autant plus de satisfaction la liberté que Vostre Majesté m'a donnée de demander le retour dudit Barreiros, qu'il auroit esté désagréable qu'on le lui eust accordé autrement. J'ay donc cru que je ne deuois pas différer plus longtemps à m'en expliquer,

principalement estant sur le point de prendre mes audiences de congé. La chose a esté parfaitement bien receue, et elle a paru mesme conuenable dans la conjoncture de mon départ. J'ay esté conduit à l'audience par le comte de Valdereys, conseiller d'Estat dans le carrosse du corps, et auec les autres cérémonies qui s'estoient prattiquées à ma première audience. Le roy Dom Pedro répondit à mon compliment par les expressions de respect, de reconnoissance et d'amitié pour Vostre Majesté, les plus fortes que l'on puisse imaginer, me répétant plusieurs fois en propres termes, qu'il me prioit instamment et me demandoit en grâce de bien faire connoistre ses sentimens à Vostre Majesté, dans la crainte qu'il auoit que les Ministres de Portugal ne le fissent point assés efficacement. L'Infante me parla aussi en des termes de reconnoissance et d'attachement pour Vostre Majesté; comme la Reyne n'est pas en estat d'estre vue, je me contentay de faire un compliment pour elle à la dame d'honneur. Deux jours après, un officier de la maison du Roy, m'apporta le présent ordinaire des Ambassadeurs, qui est un bijou de diamans d'enuiron quatre cent pistolles, et il me remit une lettre du roy Dom Pedro pour Vostre Majesté que je joins à celle-ci.

Il y a quelque tems, Sire, que la dame Du Verger m'écriuit de la part de l'Infante, que le tems de mon départ s'approchant, cette princesse ne trouuoit pas à propos de continuer auec mon successeur, la correspondance qu'elle auoit bien voulu que j'eusse auec elle par cette voye, ne pouuant pas prendre en un autre la confiance qu'elle auoit eue en moy. Je répondis par des remercimens pour la Princesse, de l'honneur qu'elle m'auoit fait, et je lui représentay que Vostre Majesté ayant toujours pris une extrême part à tout ce qui la regardoit,

il estoit de l'interrest de Son Altesse d'entretenir cette correspondance, et qu'au reste elle pouuoit s'assurer que le nouuel ambassadeur seroit chargé des mesmes ordres pour le bien de son seruice, et prendroit les mêmes soins de mériter sa confiance. Peu de jours après, elle me fit récrire qu'elle auoit fait réflexion sur les raisons que je lui auois expliquées, et qu'elle estoit résolue de suiure mon auis, pouruu que je donnasse à mon successeur toutes les instructions nécessaires là dessus, et que je répondisse de sa discrétion. Dans le mesme tems la dame Du Verger, que je n'ay jamais pu porter à recevoir une gratification en argent, m'escriuit que sa fille qui est depuis peu mariée à un portugais et qui est toujours la fauorite de l'Infante, auait enuie d'acheter un de mes carrosses, et qu'elle me prioit d'en faire sauoir le prix. Je me suis serui de cette occasion pour leur faire un présent et je les ay obligées d'accepter le carrosse, voulant les engager à continuer leurs soins, et étant persuadé qu'il n'étoit pas inutile au seruice de Vostre Majesté de conseruer à mon successeur un canal secret et sûr pour se faire entendre à la Princesse dans les occasions, outre les lumières que l'on peut tirer des auis de la dame Du Verger. Dans tout le reste, Sire, comme en cela je ne manqueray pas de communiquer à M. d'Esneual le peu de connoissance que mon application peut m'auoir acquis des affaires de l'Estat et des dispositions de cette Cour.

La Reyne de Portugal se trouua fort mal la semaine passée. Une grosse fièure suiuie d'un transport au cerueau lui fit perdre la connoissance, mais elle reuint peu d'heures après ; deux saignées l'ont fort soulagée, et elle est depuis auant hier sans fièure.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 6 septembre 1688.

N° CXLII.

20 SEPTEMBRE 1687.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

J'ay receu la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré le 22 du mois passé. Je parleray dans l'occasion sur l'affaire de Cologne de la manière que Vostre Majesté me le prescrit.

Le mal du petit Prince parut la semaine passée plus pressant, et l'on fut obligé lundy au soir fort tard de le battiser dans sa chambre; il fut tenu par l'Infante et par le cardinal d'Alencastro au nom de l'Electeur palatin, et nommé Jean-François-Xauier-Antoine-Joseph. Il se trouua les jours suiuans de plus mal en plus mal, et sa teste et son corps n'étant plus que pourriture et que puanteur, il expira le vendredy 17, entre six et sept heures du matin. La Reyne est leuée quoique foible encore et fort maigre, elle est comme on peut croire extrêmement affligée; le Roy ne l'est que médiocrement, l'Infante a esté fort assidue auprès de sa belle-mère, et dans cette conjoncture de la mort du Prince, aussi bien que dans celle de la naissance, elle s'est conduite auec toute la bienséance conuenable en telles occasions. On n'a point pris le deuil et le Roy n'a vu et ne verra personne. J'ay fait mes complimens par la voye du secrétaire d'Estat.

Ce funeste accident, Sire, fait craindre auec fondements une pareille destinée pour les autres enfants qui peuuent sortir de ce mariage. On ne peut encore dire si

cette mort apportera quelque changement à la fortune de l'Infante, bien que cette Princesse soit par là rapprochée d'un degré de la couronne. Les empeschemens qui se sont trouués jusqu'à présent à son mariage paroissent toujours les mesmes.

J'attens M. d'Esneual de jour en jour.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 20 septembre 1688.

N° CXLIII.

4 OCTOBRE 1688.

LETTRE de M. Amelot au Roy.

SIRE,

M. d'Esneual arriua ici le 29 du mois passé. Le fidalgue mestre de camp qui auoit esté nommé pour lui aller faire le premier compliment, s'étant embarqué sur les frégates portugaises quelques jours auparauant, j'eus soin d'en faire nommer un autre, et M. d'Esneual a esté receu auec tous les honneurs accoutumés, ainsi qu'il en rend compte plus particulièrement à Vostre Majesté. J'ay tasché dans plusieurs conuersations que nous auons eues ensemble de lui donner toutes les notions que j'ay cru pouuoir estre utiles au seruice de Vostre Majesté. J'ay vu la dame Du Verger en secret, et je l'ay confirmée aussi bien que l'Infante dans le dessein de continuer auec M. d'Esneual

la mesme correspondance qu'elles ont eues auec moy. J'ay porté aussi autant qu'il m'a esté possible le père Pommereau, à auoir auec l'Ambassadeur de Vostre Majesté la mesme ouuerture que j'ai trouuée dans ce religieux à mon égard, et il m'a paru très disposé à marquer en toutes choses son zèle pour le seruice de Vostre Majesté.

La dame Du Verger m'auoit dit auant hier que depuis le mariage du prince Charles, l'on parloit desjà fort des princes de Neubourg ses cadets pour l'Infante, c'est-à-dire du prince François, s'il pouuoit obtenir dispense du sous-diaconat ou du prince Fréderic. Présentement elle vient de m'écrire que le roy Dom Pedro en a parlé hier à l'Infante, comme d'une affaire à laquelle il estoit résolu de songer; que la Princesse y donnoit les mains, ne voyant plus qu'il se présentât d'autre parti pour elle, et qu'elle doutoit mesme si elle deuoit le communiquer au père Pommereau, dans la crainte qu'il n'en informast les Ministres de Vostre Majesté, et ne leur donnast par là les moyens de trauerser cette négociation. J'ay aussitost fait part à M. d'Esneual de cet auis. Ce peut n'estre qu'une suite des artifices du roy Dom Pedro pour amuser sa femme et sa fille, mais cela doit néantmoins faire veiller auec plus d'attention sur les engagemens que peut prendre cette Cour. J'en ay parlé dans ce sens auec M. d'Esneual, et comme je lui ay remis toutes les affaires entre les mains, n'y ayant plus rien qui me puisse arrester ici, je pars dans trois jours pour me rendre aux pieds de Vostre Majesté et lui protester que je n'auray jamais de passion plus forte que de continuer à estre honoré de ses ordres et à lui rendre mes très humbles seruices.

L'ordinaire d'aujourd'hui, Sire, ne m'a point apporté de lettres de Vostre Majesté, ce qui ne me surprend pas,

supposant que la proximité de mon départ en est la cause.

Je suis, etc.

A Lisbonne, le 4 octobre 1687.

Peu de temps après le départ du marquis Amelot, l'Infante Isabelle mourut d'un mal resté inconnu pour les médecins, le 21 octobre 1690, à vingt-deux ans.

Nantes, Imp. v^e C. Mellinet, place du Pilori, 5.

DC 127.3 .A2 L888 1863 C.1
Correspondance de Louis XIV av
Stanford University Libraries
3 6105 034 783 980

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004